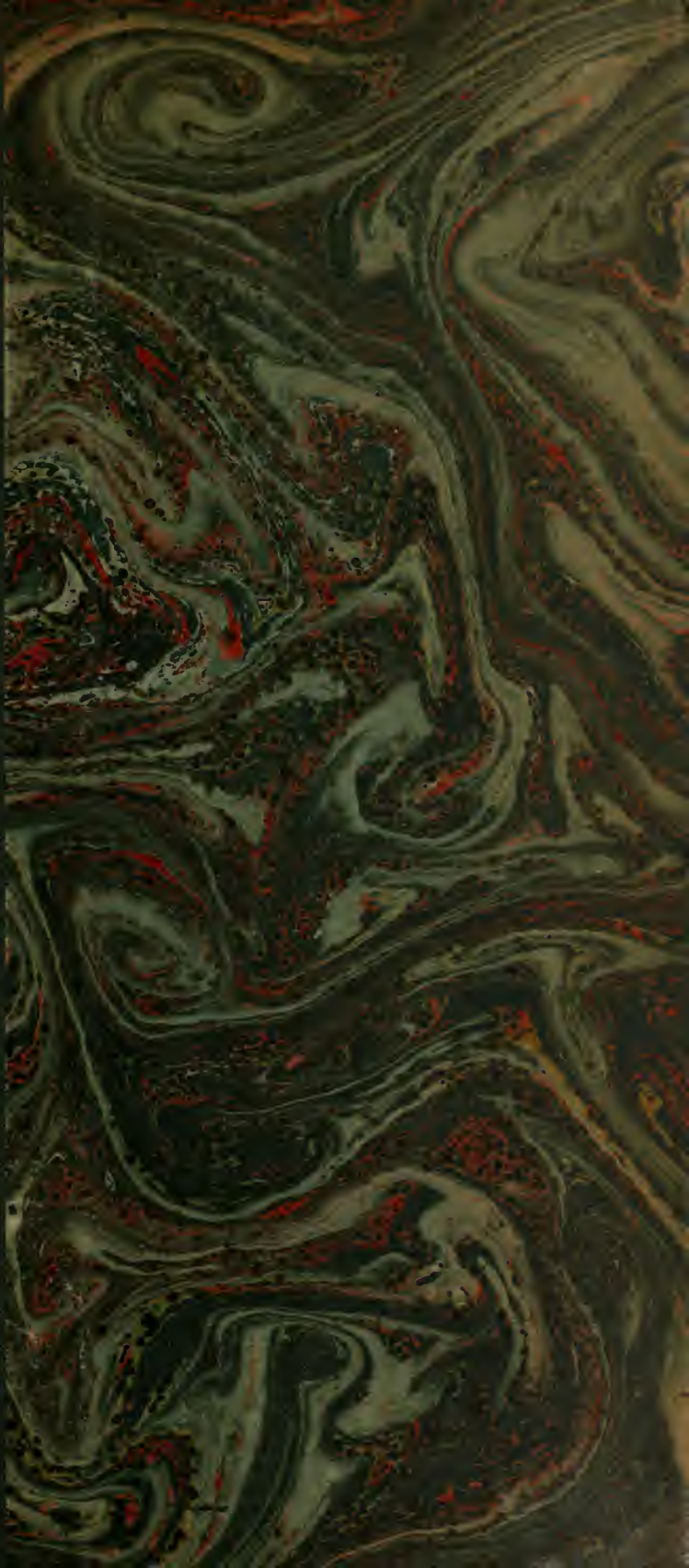

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/tudephilologiq00lepr

ÉTUDE

SUR

SAINT CYPRIEN

ÉTUDE

PHILOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

SAINT CYPRIEN

PAR M. LE PROVOST

Vicaire Capitulaire de Saint-Brieuc et Tréguier

DÉDIÉE A SON ÉMINENCE LE CARDINAL LAVIGERIE

PRÉCÉDÉE D'UNE LETTRE DE M. LÉON GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

Beatissimos puto quibus datum est utrumque,
et facere scribenda, et scribere legenda.
(Plin. J. lib. 6, ep. 16).

SAINT-BRIEUC
L. & R. PRUD'HOMME
Editeurs Pontificaux
1889

PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE
Rue Bonaparte, 90
1889

EMINENTISSIMO CAROLO CARDINALI LAVIGERIE

ARCHIEPISCOPO ALGERIENSI & CARTHAGINIENSI

MILLIES CENTENA MILLIA SERVORUM REDIMENTI

DE ANTECESSORE S. CYPRIANO OPTIME MERENTI.

* *
*

Maximas vobis gratias agimus quod nos vestræ sollicitudinis et tàm bonæ ac necessariæ operationis participes esse voluistis.

Ex epistolâ 62 S. Cypriani, de fratribus redimendis, ad Episcopos Numidas.

* *
*

Si saint Augustin est un des quatre grands docteurs, saint Cyprien n'est pas docteur de l'Eglise. Il reste un acte de justice à faire à son égard.

Paroles de Son Eminence Mgr le Cardinal Lavigerie, au moment de lever la séance de fin d'année, 29 juin 1883, à l'Institut catholique de Paris.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
DEC -5 1933
6552

LETTRE

DE

M. Léon GAUTIER, Membre de l'Institut

A L'AUTEUR

Paris, 14 mai 1889.

Monsieur,

J'ai lu votre Etude, *et en ai été ravi. J'y trouve deux qualités qui s'excluent trop souvent : l'Enthousiasme et la Critique. C'est de celle-ci que je vous féliciterai le plus vivement, parce que je suis porté vers l'autre un peu plus qu'il ne faudrait. Votre méthode est excellente, parce qu'elle est rigoureuse et analytique. Le style est ce qu'il doit être, clair.*

Si j'ai pris tant de goût à votre œuvre, c'est que je ne suis pas tout à fait étranger aux circonstances qui vous en ont suggéré l'idée. J'ai jadis été l'un des promoteurs les plus ardents du concours qui a eu pour objet la latinité de saint Cyprien ; j'ai été l'un des juges. Votre Mémoire ne nous est point parvenu en temps voulu, et je le regrette doublement. Notre lauréat, que vous connaissez, n'est guère moins enchanté que moi de votre travail. Vous ne vous étonnerez pas de ces sentiments généreux : nous sommes en plein pays chrétien et vivons parmi les belles âmes.

Eh bien ! Monsieur, il ne faut pas en rester là. L'ouvrier qui travaille si bien n'a vraiment pas le droit de se reposer. Remettez-vous à l'œuvre, et abordez vaillamment un autre Père, un autre Docteur ; mais, permettez-moi de vous donner ici, à côté de ma louange, un humble conseil. Dans vos futurs ouvrages, associez désormais l'archéologie à la philologie. C'est ce qu'on a fait récemment pour cet admirable Prudence qui est notre Horace ; c'est ce qu'il convient de faire pour vingt autres. La philologie est une science éminente ; mais elle n'a pas le don, comme l'archéologie, de ressusciter un monde mort. Elles sont si belles, nos origines chrétiennes... et si mal connues ! A vous, Monsieur, de les remettre en lumière et en gloire.

Puis, il faut que vous fassiez école ; il faut (si vous ne l'avez déjà fait, comme tout me porte à le croire) que vous réunissiez autour de vous de jeunes clercs auxquels vous enseignerez les règles de la critique et les principes de la méthode. Dans chaque ville épiscopale, il serait excellent de fonder ainsi, sans tapage, une petite « Ecole des Hautes Etudes ». Faites cette fondation, Monsieur, et, si vous aviez besoin de moi, ne craignez pas de faire appel à

Votre bien reconnaissant et bien dévoué serviteur,

LÉON GAUTIER.

A Monsieur l'Abbé LE PROVOST, *Vicaire Capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).*

Librairie L. & R. PRUD'HOMME

ÉDITEURS PONTIFICAUX, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)

ÉTUDE PHILOLOGIQUE & LITTÉRAIRE SUR SAINT CYPRIEN

Par M. LE PROVOST, Vicaire Capitulaire de Saint-Brieuc

PRÉCÉDÉE D'UNE LETTRE DE M. LÉON GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

1 volume in-8°, caractères elzéviriens, de XII-304 pages (1)

SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉ A MM. LES PROFESSEURS DES SÉMINAIRES ET DES COLLÈGES

Voici les appréciations dont cette Etude a été l'objet, de la part de M. Arthur Loth, et de Leurs Eminences le Cardinal-Vicaire de Sa Sainteté et le Cardinal-Archevêque de Rennes. Celle de M. Léon Gautier figure, comme il est annoncé plus haut, en tête du volume.

« *Dans sa lettre du 20 mai 1885 au Cardinal-Vicaire, sur les études sacrées, S. S. Léon XIII disait : « Les Pères cultivèrent la littérature dans la mesure compatible avec leur époque, et il se trouve parmi eux des talents et des génies qui ne le cèdent guère aux plus grands écrivains de la Rome païenne et d'Athènes* ».

« *Au premier rang de ces beaux génies chrétiens brille l'illustre évêque de Carthage. Comme écrivain et comme orateur, saint Cyprien se place à côté des premiers maîtres de l'antiquité dans l'art de bien dire. Du reste, il s'était formé à leur école. « Ne voyons-nous pas, dit Léon XIII avec saint Augustin, avec quelle charge d'or, d'argent et d'étoffes précieuses est sorti de l'Egypte Cyprien, ce docteur si suave* » ?

« *Toutefois, certains critiques ont relevé dans le brillant évêque de Carthage des imperfections et même des taches. Tout en louant son beau talent littéraire, on a signalé chez lui des fautes de latinité. Son vocabulaire et sa syntaxe ont été mal notés par les grammairiens. Saint Cyprien est resté sous le coup de ces jugements sévères.*

(1) L'ouvrage, tiré à petit nombre d'exemplaires, se vend aussi à Paris, librairie LECOFFRE, rue Bonaparte, 90. Le prix est de 4 fr. ; 4 fr. 50 *franco*.

BQ
5911
L5

« *M. Le Provost a voulu reviser, à l'aide des nouvelles données de la philologie, le procès de saint Cyprien. Dans une savante étude sur la latinité du premier Père africain, il examine ce qui constitue, dans la langue de l'illustre écrivain, des formes plus ou moins étrangères à la littérature vraiment classique. Il recherche la filiation, la provenance de ces formes nouvelles ; il détermine, avec autant d'exactitude que possible, en quelles proportions elles découlent des diverses sources qui ont donné naissance au latin chrétien. Il s'applique en particulier à déterminer si le néologisme de saint Cyprien va jusqu'à déroger aux lois de la syntaxe classique, et si ces dérogations sont purement accidentelles ou si elles se produisent assez fréquemment dans cet auteur pour passer chez lui à l'état de règle.*

« *Tel est le plan de cet intéressant travail. L'auteur procède par une analyse minutieuse des écrits de saint Cyprien. Dans la langue du célèbre Père africain, il y a à considérer les formes syntaxiques ou verbales empruntées aux écrivains païens de la décadence, la part de l'élément populaire, les idiotismes africains, les hébraïsmes, les hellénismes, l'influence chrétienne, les néologismes de formes et de mots propres au temps.*

« *M. Le Provost entre, sur chacun de ces points, dans des détails curieux, où nous ne pourrions le suivre sans refaire ici son travail.*

« *C'est un travail consciencieux, complet, fait avec tout le soin et toute l'application d'un auteur soucieux de traiter convenablement son sujet. Néanmoins, il eût pu l'étendre davantage par une étude plus approfondie de la langue des inscriptions latines... Dans les limites que M. Le Provost s'est assignées, son travail est vraiment excellent, et comme le remarque notre ami M. Léon Gautier, dans la lettre qui lui sert d'introduction, l'auteur a su mêler à propos l'enthousiasme à la critique, le sentiment à l'érudition. C'est un admirateur de saint Cyprien et un écrivain catholique qui étudie la langue de l'illustre évêque de Carthage.*

« *De l'étude de M. Le Provost sur la latinité de saint Cyprien, il résulte que le grand évêque africain ne doit pas être taxé à la légère de délits contre la syntaxe classique ; il a écrit simplement le latin de son temps. A ce point de vue, le travail du docte ecclésiastique n'est pas seulement une réhabilitation de l'illustre écrivain chrétien, c'est aussi une contribution à l'étude, plus générale, des transformations de la langue latine...* »

Arthur Loth.

(Extrait de la Revue littéraire de l'*Univers*, numéro de novembre 1889).

LETTRE

DE SON EMINENCE LE CARDINAL VICAIRE

MONSIEUR LE VICAIRE CAPITULAIRE,

J'ai reçu les deux exemplaires de votre livre intitulé : Etude philologique et littéraire sur saint Cyprien. *J'ai remis bien volontiers à Sa Sainteté celui qui lui était destiné. Le but que vous vous êtes proposé, vous l'avez admirablement obtenu, en montrant que « les saints Pères ont cultivé la littérature dans la mesure permise par leur époque, et qu'il se trouve parmi eux des talents et des génies qui ne le cèdent guère aux plus grands écrivains de Rome païenne et d'Athènes » (1).*

A mesure que les grands docteurs, ces vaillants athlètes de la primitive Eglise, écrivaient des pages sublimes sur la doctrine catholique, ils avançaient dans le chemin de la sainteté et devenaient toujours plus fervents envers le Saint-Siège, plus pénétrés de ses droits et plus attentifs à les défendre.

En vous présentant mes remerciements, veuillez bien, cher Monsieur le Vicaire Capitulaire, agréer mes sincères félicitations et me croire,

Votre très dévoué en J.-C.

Du Vicariat, le 26 mai 1889.

L. M. CARD. VICAIRE.

(1) *Revera sancti Ecclesiæ Patres, quantum sua cuique tempora siverunt, exculti litteris omnes : nec in eis desunt, qui tantum ingenio et arte valuerunt, ut veterum romanorum græcorumque præstantissimis non multum cedere videantur.* (Litteræ « Plane quidem intelligis » Sanctissimi Domini Nostri Leonis XIII ad Cardinalem Vicarium, xx maii MDCCCLXXXV).

LETTRE DE S. EM. LE CARDINAL PLACE

Rennes, le 31 mai 1889.

CHER MONSIEUR LE VICAIRE CAPITULAIRE,

*J'ai reçu, avec votre lettre qui me l'annonçait, l'*Etude philologique et littéraire sur saint Cyprien *que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer.*

Laissez-moi vous dire tout d'abord combien j'ai été touché de vos paroles et de votre accent en parlant du regretté Mgr Bouché, dont, il y a un an, en ce même jour du 21 mai, date de votre lettre, la maladie subite sitôt terminée par la mort plongeait dans le deuil le diocèse de Saint-Brieuc.

Associé à son administration et mêlé à sa vie, à même, mieux que personne, ayant connu de plus près ce cœur de Breton et cette âme d'évêque, de mesurer la grandeur d'une perte que ne peut que rendre plus sensible le veuvage prolongé de votre Eglise, vous avez cherché une diversion et un adoucissement à votre peine en publiant ce travail sur le premier Père de l'Eglise latine.

Après l'éloge motivé qu'a donné à l'œuvre et à l'auteur un juge aussi autorisé que M. Léon Gautier, mon appréciation n'aurait que peu de poids, mais je n'adhère pas moins sans réserve au jugement si flatteur pour vous du savant et honoré membre de l'Institut.

Comme lui, j'ai été frappé de l'excellence de votre méthode, de la sûreté de votre critique, de l'aisance et de la netteté de votre style.

J'ajoute, en toute simplicité et vérité, que l'étendue de votre érudition me remplit d'un sentiment d'admiration et presque d'envie, moi qui dis souvent que la vie se passe à oublier et qui, en ce qui me concerne, en fais chaque jour l'expérience.

La vôtre se passe, au contraire, à beaucoup et bien retenir.

Ce livre honore hautement en vous l'enseignement de nos petits séminaires, où vous avez professé avec un mérite dont une telle publication est l'éclatant témoignage ; il ne manquera pas de stimuler en les aidant les maîtres si distingués et si dévoués de nos Maisons diocésaines.

Veuillez, cher Monsieur le Vicaire Capitulaire, agréer, avec mes vives et bien sincères félicitations, l'assurance de mon très religieux et affectueux dévouement en N. S.

† CH. PH., *Card. Arch. de Rennes.*

LISTE

DES PRINCIPAUX AUTEURS ET DES PRINCIPAUX OUVRAGES

CITÉS DANS CETTE ÉTUDE.

S. Cæcilii *Cypriani Opera*, recognita et illustrata à Joanne Fello, Oxoniensi Episcopo. – Oxonii, ex theatro Sheldoniano. MDCC.

Sancti Thasci Cæcilii *Cypriani Opera omnia*, ad integram Stephani Baluzii editionem expressa. — Parisiis, excudebat Sirou. 1844.

Divi Cæcilii *Cypriani Opera*, juxta Baluzii et Rigaltii editiones. — Apud Perisse, fratres, bibliopolas. 1847.

Selectæ sancti Cypriani epistolæ et Selecta Martyrum Acta. — Paris, Gaume. 1852-1853.

*S. Thasci Cæcilii *Cypriani opera omnia*, in tribus partibus, ex recensione G. Hartelii. — Vindobonæ. MDCCCLXXI.

A moins d'indication contraire, c'est aux pages et aux lignes des pages de cette recension que nous renvoyons le lecteur, pour qu'il puisse remonter à la source où nous avons puisé les textes cités de saint Cyprien.

Minucii Felicis Octavius.—Parisiis, excudebat Sirou. 1844.

Tertulliani opera omnia.—Parisiis, excudebat Migne. 1844.

Aurelii *Prudentii* necnon *Dracontii Carmina omnia.* — Parisiis, venit apud editorem. 1847.

D. Hieronymi Opera. — Basileæ, MDLIII.

Sancti Aurelii *Augustini Opera omnia,* tomis XI comprehensa à Theologis Lovaniensibus... — Lugduni. MDCLXIV.

Le renvoi (1) *de la page 4 de cette Etude doit être rectifié, comme ci-après :* (1) De doct. Christ. l. II, cap. 40

Itala und Vulgata, von Hermann Ronsch, Marburg. 1875.

Vetus Testamentum græcum, juxta Septuaginta interpretes, curâ et studio J. N. Jager.—Firmin-Didot. MDCCCXL.

Novum Testamentum. Textus græcus versionis vulgatæ latinæ. Tischendorf. — Apud J. Lecoffre et F. Didot. MDCCCXLVI.

Scripturæ sacræ cursus completus. Migne.

Pontificale romanum. Mechliniæ. MDCCCLV.

M. Tullii *Ciceronis opera*. Oxonii, e typographeo Clarendoniano. MDCCLXXXIII.

P. Virgilii Maronis *Opera*... Heyne. Lypsiæ MDCCLXXXVIII.

Publii Ovidii Nasonis *Opera omnia*, ex recensione Petri Burmanni. Avgvstæ Tavrinorvm. MDCCCXXII.

Horace et César (collection Nisard).

Tite-Live... par Dureau de Lamalle. — Paris, chez Michaud. MDCCCXI.

Caii Plinii secundi *Historiæ naturalis* libri XXXVII. — Parisiis, Lemaire. MDCCCXXXI.

Pline le Jeune, Quintilien et Sénèque (collection Nisard).

M. Aurelii Cassiodori senatoris V. C. Opera omnia quæ extant. — Genevæ, apud Philippum Gamonet. MDCXXXVII.

Lexicon latinum *seu* à P. Franc. Wagner, societatis Jesu, universæ phraseologiæ corpus congestum. Nova editio in gallicam linguam translata à P. Aug. Borgnet... — Brugis, anno Domini. MDCCCLXXVIII.

Les Lettres chrétiennes. Revue d'enseignement, de philologie et de critique. — Paris, Gaume et Cie. 1880-1882.

Bossuet, Panégyriques et Sermons...

Dictionnaire latin-français, par MM. Quicherat et Daveluy.

Grand Dictionnaire de la langue latine, par le Dr Guill. Freund, traduit par N. Theil... Firmin-Didot. MDCCCLXVI.

Dictionnaire grec-français, par C. Alexandre, Inspecteur général des Etudes. 1840.

Grammaire latine de Lhomond, par Deltour, librairie Delalain.

Méthode pour étudier la langue latine, par J.-L. Burnouf, 17e édition, Delalain, 1851.

Grammaire latine du Dr J.-R. Madvig, professeur à l'université de Copenhague, traduite de l'allemand sur la quatrième édition par N. Theil, professeur au Lycée impérial Saint-Louis. Firmin-Didot. 1880.

Saint Cyprien et l'Afrique au IIIe *siècle*, par Mgr Freppel. 2e édition, Bray et Retaux. 1873.

Les Epopées françaises, par Léon Gautier. Seconde édition, entièrement refondue. Paris, Palmé. 1878.

Mélanges littéraires, extraits des Pères latins. Gorini. 1864.

Histoire de la langue française, par E. Littré. Sixième édition. Paris, Didier.

Histoire de la littérature ancienne et moderne, par F. Schlegel, traduite par William Duckett. Louvain, 1829.

Dictionnaire des antiquités chrétiennes, par M. l'abbé Martigny. Hachette, 1865.

Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, par A. Rich. — Firmin-Didot, 1873.

Dictionnaire de philologie sacrée. — Migne, 1846.

Etudes sur les Poètes latins de la Décadence, par D. Nisard, seconde édition. — Hachette, 1849.

Etudes sur la poésie latine, par M. Patin, de l'Académie française. — Hachette, 1869.

Voyages d'un critique à travers la vie et les livres, par Philarète Chasles.

La cité antique, par Fustel de Coulanges.

La civilisation chrétienne au Ve *siècle*, par Frédéric Ozanam, 2e édition, 1862.

Œdipe-Roi, tragédie de Sophocle, texte grec, revu et corrigé d'après les manuscrits, par L. de Sinner, avec un argument, des notes en français... par C. O. Delzons, professeur au Lycée Saint-Louis. — Paris, Hachette. 1861.

Luciani dialogi in latinam linguam versi per Stephanum Mocquot, Societatis Jesu. 1620.

Prose latine par M. l'abbé Reniez. — Belin. 1876.

Sancti Ambrosii, episcopi Mediolanensis, Hexaemeron, *libri VI.* = Apud Perisse fratres. 1853.

Des Etudes classiques... par le R. P. Daniel. Douniol. 1853.

Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise grecque et latine, par Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, professeur d'éloquence sacrée. . Paris, Méquignon-Havard. 1828.

Les Hymnes du Bréviaire romain, par l'abbé S. G. Pimont. — Paris, Poussielgue, 1874.

Histoire générale de l'Eglise, par l'abbé J.-E. Darras. — Paris, Vivès.

Le Bon sens de la Foi, par le R. P. Caussette 3e édition. — Paris, Palmé, 1878.

Les Origines de la poésie chrétienne, par M. Gaston Boissier.

L'Encyclique *Æterni Patris* de Sa Sainteté Léon XIII.

La Constitution *Romanos Pontifices*.

La Lettre apostolique *Materna Ecclesiæ caritas*.

L'Encyclique *Exeunte jam anno*. — Cf. le *N. B.* des pages 299 et 300 de la présente Etude sur saint Cyprien.

ÉTUDE

PHILOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

SAINT CYPRIEN

Beatissimos puto quibus datum est utrumque,
et facere scribenda, et scribere legenda.
(Plin. J. lib. 6, Ep. 16).

INTRODUCTION.

Heureux, disait Pline le Jeune, les hommes à qui le Ciel a donné ou de faire des choses dignes d'être écrites, ou d'en écrire qui méritent d'être lues ; très heureux ceux à qui ce double avantage a été octroyé. « *Equidem beatos puto quibus, deorum munere, datum est aut facere scribenda aut scribere legenda ; beatissimos vero quibus utrumque* » (1).

Telle est l'épigraphe, légèrement modifiée, qui se place comme d'elle-même en tête de cette *Etude philologique et littéraire sur saint Cyprien.*

Les actes de l'Evêque-martyr, tous s'accordent à les louer,

(1) Plin. J. loc. cit.

depuis son diacre Pontius jusqu'aux écrivains les plus modernes : les uns ne formulant aucune réserve (1), les autres ne passant sous silence (2) ou n'exceptant de leurs éloges (3) que la grande part prise par saint Cyprien à la célèbre controverse du baptême à réitérer aux hérétiques. La tache, d'ailleurs, à laquelle je viens de faire allusion, l'illustre confesseur de la foi l'aura, au besoin, entièrement lavée dans son sang (4). Aussi l'Eglise le compte-t-elle au nombre des Bienheureux « *Beatorum* » qu'elle se plaît à invoquer en les nommant au canon même de la messe.

Quant à ses écrits, pour que rien ne manque à sa gloire, sont-ils de ceux que l'on trempe, comme s'exprime le poète (5), dans l'huile de cèdre, et que l'on conserve dans des tablettes de cyprès ? En d'autres termes, saint Cyprien est-il ce qu'a dit Bossuet de César, un excellent maître non-seulement pour faire de grandes choses, mais encore pour les écrire (6) ?

Lactance salue en lui un orateur remarquable, en qui l'on ne sait ce qui mérite le plus d'être admiré, la beauté de la forme, le bonheur de l'expression, ou la force du raisonnement. « *Discernere nequeas utrumne ornatior in eloquendo, an felicior in explicando, an potentior in persuadendo fuerit* » (7).

Le style de l'Evêque africain est comparé par saint Jérôme à une source limpide « *instar fontis purissimi* », à un cours d'eau paisible « *dulcis incedit et placidus* » (8) : il est aussi superflu de faire son éloge que de louer l'éclat du soleil « *cum sole clariora sint ejus opera* » (9).

(1) Hist. de S. Cyp. par G. A. Poole, trad. par F. Z. Collombet. — (2) Vie de S. Cyp. par le diacre Pontius. — (3) Cf. Hist. de l'Egl. par Darras ; S. Cyp. par Mgr Freppel ; Cassiod. Divin. lect. cap. 19. — (4) Cf. S. Aug. De bapt. 1, 18 : « *Martyrii falce purgatum* ». — (5) Hor. Ars Poet. — (6) De Instit. Delph. — (7) Inst. div. V, 1. — (8) T. 1, p. 104, D. à Theologis Lovan. Lugduni MDCLXIV. — (9) Id. ibid., 290.

C'est un grand orateur que saint Cyprien, s'écrie l'Evêque d'Hippone. Son panégyrique est au-dessus de mes forces ; ses lettres, à elles seules, l'emportent sur tous mes ouvrages ; sa parole me jette dans le ravissement. « *Magnus orator Cyprianus... Cujus laudem consequi non valeo ; cujus multis litteris mea scripta non comparo,... cujus ore delector* » (1).

Que dans ces louanges, dans les deux dernières notamment, il y ait de l'exagération et de l'emphase, comme dans le passage où Cicéron porte aux nues les Commentaires de César (2), il faut bien le reconnaître. Toujours est-il que, sous cette hyperbole d'expression, qui fait écho à l'enthousiasme et à la naïve enflure de précédents admirateurs (3), il y a un hommage sincère et réfléchi, qu'a confirmé, sauf la Renaissance, le jugement de tous les siècles.

Fénelon trouve dans saint Cyprien « une magnanimité et une véhémence qui ressemblent à celles de Démosthènes » (4). Le style de saint Cyprien, dit l'historien Fleury, ne le cède guère aux meilleurs auteurs profanes (5).

Les appréciations de nos contemporains, si élogieuses pour l'Evêque-écrivain de Carthage, nous ne nous attarderons pas à les reproduire. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur désireux de les connaître, aux œuvres de Philarète Chasles (6), de Gorini (7), de Mgr Freppel (8), et par dessus tout aux enseignements du Souverain Pontife, glorieusement régnant (9). « Ne voyons-nous pas, s'écrie Léon XIII avec saint Augustin, ne voyons-nous pas avec quelle charge d'or, d'argent et de vêtements précieux, est

(1) Cf. de Bapt. VI, 5 ; Serm. 313, V ; Tract. in Joann. ; Epist. contra Crescentium XXXII. — (2) Brutus, 75. — (3) Cf. Pontius. Cf. Epist. *Semper magnis sensibus* etc., ad Cyprian., où nous lisons : *Es enim omnibus hominibus in tractatu major, in sermone facundior* etc. — (4) Lettre sur l'éloq. — (5) Mémoire pour les Etudes Orient. parmi les Lettres édif. et curieuses, tome XIV. — (6) *Journ. des Débats,* juillet 1839. — (7) Mél. litt. Extr. des Pères latins. — (8) S. Cyp. et l'Egl. d'Af. au IIIe siècle. — (9) Encycl. *Æterni Patris.*

sorti de l'Egypte Cyprien ce docteur si suave, ce bienheureux martyr » (1) ?

Et pourtant, il faut bien l'avouer, saint Cyprien, envisagé comme écrivain, n'est pas suffisamment connu, étudié, apprécié. Sans doute, sa parole immortelle, pour employer l'expression du vieil Ennius, *vole de bouche en bouche* (2), à travers les âges. Les prêtres la récitent, au saint office, en certains jours de l'année liturgique (3), et s'en inspirent parfois dans les exhortations qu'ils adressent du haut de la chaire à l'assemblée des fidèles. Pour voir, par exemple, tout le parti qu'ont tiré de saint Cyprien les prédicateurs du XVIIe siècle, à commencer par Bossuet (4), on n'a qu'à se reporter aux volumes IIIe et IVe de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise* par Mgr Guillon. Mais la jeunesse de nos écoles, loin de le pouvoir lire et goûter, l'ignore entièrement : ce qui semble donner un démenti aux vers prophétiques de Prudence :

> Incubat in Lybiâ sanguis, sed *ubique lingua pollet :*
> Sola superstes agit de corpore, sola obire nescit.
> Dum liber ullus erit, dum scrinia sacra litterarum,
> Te leget omnis amans Christum ; tua, Cypriane, discet (5).

D'où vient cette sorte d'oubli où demeurent ensevelis les écrits du premier Père de l'Eglise latine ? Comment se fait-il qu'aucun extrait de ses œuvres ne se voie aux mains de nos jeunes humanistes ? Les années en seraient-elles la cause, avec la rouille dont elles couvrent, à la longue, les monuments les plus remarquables ? Mais d'autres écrits, autrement anciens, autrement endommagés par le temps, ont

(1) De doctr. Christ. l. IV, cap. 40. — (2) « *Volitare per ora virûm.* » — (3) Cf. Brév. Rom. Off. de la Toussaint. Sem. de la Fête-Dieu. 1er mardi après la Septuag. Commun des Vierg., *aliæ lect.* — (4) Cf. dans son sermon sur la Loi de Dieu une imitation du « *Paulisper te crede* ». Il appelle saint Cyprien l'*admirable saint Cyprien,* (sermon à la vêture d'une nouvelle Catholique), *ce grand défenseur de l'unité ecclésiastique, ce grand personnage.* — (5) Peristeph. Hymn. XIII.

trouvé et trouvent encore des philologues pour en discuter, pour en restituer les textes *ad usum scholarum*. Serait-ce qu'à l'exemple de notre Saint-Simon qui, tout éloquent qu'il est, fourmille d'incorrections (1), saint Cyprien, ainsi que l'affirment les partisans de la Renaissance, diffère complètement, dans ses ouvrages, du lexique et de la grammaire classiques ?

Sans contredit, c'est à cette assertion indiscutée, et non « à l'enflure de son style et à la dureté africaine, à quelques ornements affectés » (2), « à quelque période enflée » (3) que l'Evêque-martyr de Carthage, recommandé d'ailleurs par Fénelon (4), doit d'être exclu de l'enseignement secondaire. Malheureux, dit-on, comme l'artiste d'Horace (5), mais pour des raisons contraires, s'il réussit dans l'ensemble vu de loin, il échoue dans le détail, c'est-à-dire dans le vocabulaire et dans la syntaxe.

Nous avons le droit de supposer que ce jugement n'est pas irréformable. Nous allons, en conséquence, tout en tenant compte des derniers travaux de l'érudition (6), reviser les pièces du procès : d'un côté, les œuvres de saint Cyprien, *telles que le temps les a faites ;* de l'autre, la grammaire et le dictionnaire classiques, tels que nous les présentent les grammairiens (7) et les lexicographes (8) les plus suivis ou les plus autorisés.

Nous signalerons donc ce qui, dans la langue du premier Père africain, constitue des formes plus ou moins étrangères à la littérature vraiment classique. Nous rechercherons la filiation, la provenance de ces formes nouvelles ; nous essayerons de déterminer en quelles proportions elles

(1) Cf. Godefroy. Morceaux choisis, édition classique. — (2) Fénelon. Dial. sur l'éloq. — (3) Id. Lettre sur l'éloq. — (4) Id. *loc. cit.* — (5) Ars Poet. — (6) Cyprian opera omnia, ex recensione G. Hartelii ; Itala und Vulgata von Hermann Ronsch... — (7) Lhomond par Deltour etc. ; Burnouf, gram. lat. ; Madvig, gr. lat. — (8) Quicherat ; Freund...

découlent des diverses sources qui ont donné naissance au latin chrétien. Nous examinerons en particulier si le néologisme de saint Cyprien va quelquefois jusqu'à déroger aux lois de la syntaxe classique ; et, dans l'affirmative, si ces dérogations sont purement accidentelles, ou si elles se reproduisent assez fréquemment chez lui pour y passer à l'état de règle. En toute hypothèse, nous expliquerons et apprécierons les causes de ces dérogations (1).

Afin de procéder avec ordre et méthode, nous commencerons par déterminer la matière qui s'offre à notre examen : nous diviserons ensuite notre Essai en ses parties principales.

MATIÈRE DU PRÉSENT TRAVAIL.

La matière sur laquelle nous aurons à nous prononcer ici, après un sérieux et consciencieux examen, ce sont les seules œuvres authentiques ou regardées comme telles de saint Cyprien. Nous les mentionnerons aussi sommairement que possible, dans deux listes consécutives, où chacun des Traités et des Opuscules occupera une place en rapport avec la date certaine ou présumée de sa composition.

A) TRAITÉS.

1. *L'Epître à Donat* (2), « véritable traité sur la vie chrétienne comparée à la vie païenne, et l'un des plus beaux morceaux de la littérature ecclésiastique (3). On y sent l'enthousiasme d'une âme qui vient

(1) Programme de la présente Etude philologique. Cf. les Lettres chrétiennes, t. I, p. 174. — (2) Il existe une prétendue Lettre de Donat à saint Cyprien : *Credo* etc. Tous s'accordent à la regarder comme apocryphe. — (3) Cf. Bossuet. Sermon sur les vaines excuses des pécheurs, où saint Cyprien intervient pour montrer les principaux effets de la grâce et le reste qu'il explique si éloquemment, dit Bossuet, dans cette belle Epître à Donat.

d'éprouver les merveilleux effets de la régénération chrétienne, comme aussi les habitudes du rhéteur païen se prolongent dans ce coup d'essai du nouveau converti » (1).

2. *Le Traité sur la vanité des idoles,* reproduction, parfois textuelle, de Tertullien et de Minucius Félix. « Cyprianus *quod idola dii non sint,* quâ brevitate, dit saint Jérôme, quâ historiarum omnium scientiâ, quorum verborum et sensuum splendore perstrinxit » (2) !

3. *Les trois Traités des témoignages contre les Juifs,* où se trouvent groupés autour de 174 propositions, dont 24 appartiennent au premier livre, 30 au second, 120 au troisième, nombre de textes choisis avec discernement dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. C'est un véritable arsenal, où chaque arme, bien fourbie, se trouve à sa place, en prévision de la guerre et de la bataille. Une Lettre à Quirinus sert comme d'introduction aux deux premières parties de cette *Concordance en trois volumes.*

4. *Le Traité des Règles de conduite pour les Vierges.* C'est surtout de ce traité qu'entendait parler saint Jérôme, quand il recommandait à la fille de Léta d'avoir toujours en main les écrits de saint Cyprien : « *Cypriani opuscula semper manu teneat* » (3).

5. *Le Traité sur l'Unité de l'Eglise,* œuvre magistrale (4), analogue pour le fond des doctrines et pour la vigueur de l'éloquence au magnifique sermon de Bossuet sur l'*Unité de l'Eglise.*

(1) S. Cyp. par Mgr Freppel, p. 79. — (2) T. II, p. 328, Basileæ, MDLIII. — (3) T. I, p. 58 et 59. — (4) Mgr Freppel, *op. cit.*

6. *Le Traité des Lapsi ou apostats,* l'un des chefs-d'œuvre de l'éloquence chrétienne (1).

7. *Le Traité de l'Oraison dominicale,* imitation d'un traité analogue de Tertullien (2), mais imitation supérieure à son modèle; ouvrage remarquable (3), qu'il faut lire assidûment, attentivement et apprendre par cœur « diligenter legatis, et, quantùm vos Dominus adjuverit, intelligatis, memoriæque mandetis », et après lequel saint Hilaire ne se sentait pas le courage d'écrire sur le même sujet (4).

8. *Le Traité de la Mortalité,* où se fait entendre une parole éloquente dont les échos, recueillis de siècle en siècle par le catholicisme, ont inspiré l'héroïsme des Borromée, des Belzunce et des Sœurs de charité (5).

9. *Le Livre de l'Exhortation au martyre,* exposé, généralement sommaire, des douze points sur lesquels il fallait insister auprès des fidèles, à l'approche de la persécution. Ces instructions sont précédées d'une Lettre à Fortunat, qui les avait demandées.

10. *Le Traité contre Démétrien,* réponse topique et péremptoire à un païen égoïste et calomniateur, qui, pour voiler sa lâcheté et assouvir sa haine, allait jusqu'à rejeter la responsabilité de la peste sur ceux-là mêmes qui se dévouaient pour arrêter les progrès du fléau.

11. *Le Traité de l'Aumône et des bonnes Œuvres,* « grande volumen », dit saint Jérôme (6). Il fait suite au livre *de l'Oraison dominicale,* qu'il complète

(1) Mgr Freppel, *op. cit.* — (2) Id., ibid. — (3) S. August. passim, v. g. in lib. De gratiâ et liber. arbit. — (4) Comment. in Matth. 65. — (5) Hist. de l'Egl. par l'abbé Darras, t. VIII. p. 294. — (6) T. I, p. 163.

en apprenant à joindre les actes aux paroles. « Orantes autem non infructuosis nec nudis precibus ad Deum veniant » (1).

12. *Le Traité sur les avantages de la Patience,* imitation très sensible et amplification parfaitement réussie d'un écrit de Tertullien sur le même sujet.

13. *L'Instruction sur l'Envie et la Jalousie,* « liber valdè optimus », dit encore saint Jérôme (2). Saint Cyprien n'y relève que de lui-même, et l'absence de tout modèle nous permet d'apprécier ses propres ressources et sa fécondité (3).

14. *Le VIIe Concile de Carthage,* ou les votes motivés de 87 évêques africains en faveur du baptême à réitérer aux hérétiques qui rentraient dans le sein de l'Eglise. Il n'y a de saint Cyprien dans ces Actes, dont le rédacteur nous est inconnu, que la courte allocution du commencement, où il expose l'état de la question, avant de recueillir les suffrages de ses collègues, et les quelques lignes de la fin, où il exprime, après tous les autres, son sentiment personnel.

B) OPUSCULES.

Nous avons dû insérer, dans la liste qui précède, les trois Lettres de saint Cyprien à Donat, à Quirinus et à Fortunat : la première, parce qu'elle est moins une lettre qu'un traité *de la Grâce* sous la forme épistolaire ; les deux autres, parce qu'elles servent de préface et d'introduction à deux écrits importants, dont elles sont inséparables à ce titre. Les autres Lettres de l'Evêque de Carthage écrites par lui à

(1) De Orat. domin. 290, 12. — (2) Hieron. in epist. ad Galat. — (3) S. Cyp. par Mgr Freppel, p. 428.

différentes époques et dans différentes circonstances, nous les comprenons sous le nom d'Opuscules (1). Elles sont au nombre de 65 et forment « un véritable trésor d'éloquence pastorale (2) », sans précédent dans la latinité ecclésiastique.

1. *Lettre au clergé et au peuple de Furnes.* L'auteur y insiste sur l'incompatibilité du sacerdoce avec la fonction et les charges de tuteur.
2. — *à Eucratius,* demandant s'il devait admettre à la communion un comédien, nouveau converti, qui n'exerçait plus son art, mais persistait à l'enseigner à d'autres.
3. — *à Rogatien.* Conduite à tenir à l'endroit d'un diacre oublieux de ses devoirs jusqu'à l'insulte de la personne et au mépris de l'autorité de son évêque.
4. *Lettre collective à Pomponius,* sur la cohabitation d'hommes, ayant fait profession de célibat, avec des femmes, des agapètes, également consacrées à Dieu.
5. *Lettre aux prêtres et aux diacres* de Carthage. Soin à prendre des fidèles qui confessent la foi dans la prison, et des pauvres qui, malgré leurs épreuves, *persévèrent dans le Seigneur ;* précautions à employer pour visiter les premiers.

(1) Nous reproduisons ici, pour mémoire, la liste des opuscules apocryphes publiés sous le nom de saint Cyprien, et joints d'ordinaire, en guise d'appendice, aux œuvres authentiques du grand Evêque : I De spectaculis. II De bono pudicitiæ. III De laude martyrii. IV Ad Novatianum. V De rebaptismate. VI De aleatoribus. VII De duobus montibus. VIII Ad Vigilium episcopum, de judaïca incredulitate. IX Adversùs Judæos. X Orationes « Hagios » et « Domine sancte ». XI De duodecim abusivis sæculi. XII De singularitate clericorum. XIII De duplici martyrio, ad Fortunatum. XIV De Pascha computus. XV Duæ epistolæ, 1ª Plebi Carthaginis : *Gratias,* 2ª Turasio : *Caritatis.* XVI Carmina : 1 Genesis, 2 Sodoma, 3 De Jona, 4 Ad Senatorem è christianâ religione ad idolorum servitutem conversum. 5 De Pascha. 6 De resurrectione mortuorum. — (2) Mgr Freppel, *op. cit.*

6. *Lettre à Sergius, à Rogatien et aux autres confesseurs* qui étaient en prison. Saint Cyprien envie leur bonheur. « O beatum carcerem »...!

7. — *aux prêtres et aux diacres* de Carthage. On y recommande le soin des veuves, des malades, de tous les pauvres et des étrangers, s'il en est qui soient indigents, « si qui indigentes fuerint ».

8. — *aux prêtres et aux diacres* de Rome. Réponse aux deux lettres qu'avait écrites le clergé de Rome, l'une sur le martyre de saint Fabien, l'autre sur la retraite de saint Cyprien, qui s'était éloigné de sa ville épiscopale pour échapper à ses persécuteurs.

9. *Lettre aux martyrs et aux confesseurs.* Elle raconte, avec le glorieux martyre de Mappalicus, le courage invincible des confesseurs au milieu des supplices.

10. — *aux prêtres et aux diacres* de Carthage, sur le devoir de prier Dieu non seulement de vive voix, mais par des jeûnes, des larmes et toute sorte de supplications.

11. — *aux prêtres et aux diacres,* sur l'obligation de pourvoir à ce qu'aucun soin ne manque aux confesseurs emprisonnés pour la foi.

12. — *au prêtre Rogatien et aux autres confesseurs.* Saint Cyprien y fait l'éloge des confesseurs de la foi, sans ménager les reproches à ceux d'entre eux qui tombaient plus tard dans le désordre.

13. — *aux prêtres et aux diacres* de Carthage. Raisons qu'a saint Cyprien de rester caché ; conduite que doivent tenir les confesseurs, au sortir de la prison.

14. — *aux martyrs et aux confesseurs,* sur les règles qu'ils doivent observer dans les billets de communion qu'ils donnent à ceux qui sont tombés.

15. *Lettre aux prêtres et aux diacres,* à propos de certains ecclésiastiques qui avaient admis les apostats à la communion, sans attendre la fin de la persécution et sans s'être entendus préalablement avec les évêques.

16. — *aux fidèles,* pour qu'on ne se hâte pas de recevoir à la communion ceux qui ont apostasié.

17. — *aux prêtres et aux diacres,* sur les soins à prendre pour que les « Lapsi » et les catéchumènes *ne meurent pas,* comme on dit de nos jours, *sans sacrement.*

18. — *aux prêtres et aux diacres,* sur le trop grand empressement des apostats à solliciter leur réconciliation.

19. — *aux prêtres et aux diacres* de Rome. Saint Cyprien leur expose ce qu'il fait pour ses diocésains dans la retraite où il se voit obligé de rester.

20. — *à Caldonius.* Conduite à tenir vis-à-vis de certains « Lapsi » qui avaient confessé la foi et imploraient, en considération de ce retour de courage, le pardon de leur première chute.

21. — *aux prêtres et aux diacres.* Saint Cyprien y invite à la patience et ceux qui sont tombés et les confesseurs qui les veulent admettre prématurément à la communion.

22. — *aux prêtres et aux diacres* de Rome, sur l'indulgence indiscrète d'un confesseur nommé Lucien à l'égard des apostats.

23. — *à Moyse et à Maxime* etc. Eloge des confesseurs qui ont joint à la confession de la foi l'observance de la discipline à l'endroit des « Lapsi ».

24. — *aux prêtres et aux diacres.* Saint Cyprien leur fait part de sa *correspondance* avec Rome, ainsi que de l'élévation de Saturus à la dignité de Lecteur, d'Optatus à celle de Sous-diacre.

25. *Lettre aux prêtres et aux diacres.* Il leur communique les lettres qu'il a écrites à Rome et les réponses qui lui sont arrivées de cette ville.

26. — *aux apostats.* Il leur répond ce qu'il faut penser de l'indulgence qui leur a été inconsidérément accordée.

27. — *aux prêtres et aux diacres.* Il les approuve d'avoir rompu tout pacte avec les fauteurs de l'apostasie.

28. — *aux prêtres et aux diacres* de Rome. Il les informe des prétentions de ceux qui, après avoir apostasié, présentaient, comme valable pour leur réconciliation, tout *billet* obtenu du martyr Paul.

29. — *à Moyse et à Maxime* etc. Il se recommande aux prières des confesseurs emprisonnés à Rome pour la foi.

30. — *aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple.* Il leur annonce qu'il vient d'ordonner Lecteur Aurélius, « de Aurelio lectore ordinato ».

31. — *aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple.* Il les avertit du choix qu'il a fait d'un nouveau Lecteur, de Célérinus....

32. — *aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple.* Il les instruit de la promotion de Numidicus à la prêtrise.

33. — *à Caldonius et à Herculanus, ses collègues,* sur l'excommunication de Félicissime.

34. *Lettre à tout le peuple.* Elle concerne les cinq prêtres schismatiques de la faction de Félicissime.

35. — *au pape Corneille* (1). Saint Cyprien lui annonce qu'il a refusé de recevoir les envoyés de l'antipape Novatien.

(1) Il nous reste deux Lettres authentiques de saint Corneille à saint Cyprien. Une troisième, commençant par ces mots : « Dilectionis tuæ non delectabilia », est, à juste titre, considérée comme apocryphe.

36. *Lettre au même.* J'approuve votre élection, lui écrit-il en résumé ; et le schisme de Novatien à Rome est pour moi ce qu'est à Carthage celui de Félicissime.

37. — *à Maxime et à Nicostrate* etc. Il les conjure de rentrer dans le giron de la sainte Eglise.

38. — *au pape Corneille.* Il lui soumet les quelques lignes « litteras breves » qu'il a cru devoir adresser aux confesseurs séduits par Novatien.

39. — *au même.* Il a voulu que tous les évêques de l'Afrique fissent connaître par des lettres pastorales leur inviolable attachement à l'Eglise romaine, racine et matrice « radicem et matricem » de l'Eglise catholique.

40. — *au même.* Il le félicite de la rentrée des confesseurs, naguère dissidents, dans le devoir et dans l'unité.

41. — *au même.* Il l'instruit des crimes de Novat.

42. — *au prêtre Maxime et à Urbain* etc. Il leur adresse des félicitations sur leur retour à l'Eglise.

43. — *à Antonien.* Pour le gagner de plus en plus à la cause de saint Corneille, il lui démontre que l'élection de celui-ci est légitime, tandis que celle de Novatien est nulle et schismatique etc.

44. — *à Fortunat, à Ahymnus* etc. Il leur trace la règle à suivre dans la réconciliation de ceux que les tourments ont fini par vaincre....

45. *Lettre collective au pape Corneille.* Il lui soumet le décret du synode d'Afrique, relatif à ceux qui ont apostasié.

46. *Lettre au peuple de Thibaris,* pour l'exhorter au martyre.

47. — *au pape Corneille.* C'est une réponse éloquente aux mensonges, aux calomnies et aux menées de certains hérétiques acharnés contre l'évêque légitime.

48. *Lettre au même.* Il y est parlé de l'admirable attitude de saint Corneille devant les persécuteurs et de l'erreur de l'antipape Novatien.

49. — *au pape Lucius,* qui, revenu sain et sauf de l'exil, n'a rien perdu, pour cela, de la gloire du martyre.

50. — *à Januarius, à Maxime* etc., sur le rachat des Fidèles tombés entre les mains des Barbares.

51. — *à Cécilius,* sur le sacrement du calice de Notre-Seigneur.

52. *Lettre collective à Fidus,* au sujet du baptême des enfants.

53. *Lettre à Epictète et au peuple d'Assuras,* à propos de Fortunatien, leur ancien évêque, qui, pour avoir été déposé, n'en persistait pas moins à vouloir exercer les fonctions épiscopales.

54. — *à Florentius Pupianus,* sur les mauvaises langues.

55. *Lettre collective au prêtre Félix* etc., à propos des évêques Basilide et Martial, qui en avaient appelé à Rome de la sentence de déposition portée contre eux par leurs collègues.

56. *Lettre au pape Etienne,* pour le prier de déposer Marcien, évêque d'Arles.

57. — *à Magnus,* sur la nullité du baptême administré par les Novatiens.

58. *Lettre collective à Januarius* etc., où il est répondu que le baptême conféré hors de l'Eglise est nul et de nulle valeur.

59. *Lettre à Quintus,* qui s'était fait l'interprète des doutes de ses collègues de Mauritanie sur la nécessité de rebaptiser les hérétiques.

60. *Lettre collective au pape Etienne,* pour lui transmettre la décision du nouveau concile de Carthage, au sujet du baptême des hérétiques.

61. *Lettre à Jubaïen,* sur la controverse des *Rebaptisants.*

62. — *à Pompée.* Protestation contre la lettre et le sen-

timent de saint Etienne, dans la question du baptême conféré par les hérétiques.

63. *Lettre à Némésien* etc. Il y chante la gloire des confesseurs condamnés aux mines.

64. — *à Successus*. Il lui annonce, avec le retour des messagers qu'il avait envoyés à Rome aux informations, le décret de l'empereur Valérien contre les chrétiens.

65. — *aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple*. Il leur apprend que le pasteur doit confesser la foi au milieu de son troupeau : ce qui le décide à gagner une autre retraite, pour n'être pas conduit à Utique (1).

DIVISION DU PRÉSENT TRAVAIL.

Nous avions d'abord songé à partager notre Etude du latin de saint Cyprien en deux grands chapitres, traitant, le premier, des MOTS ÉTRANGERS ; le second, des TOURNURES ÉTRANGÈRES. Cette division présentait assurément le double mérite de la simplicité et de la clarté ; mais nous n'avons pas tardé à reconnaître qu'elle offrait l'inconvénient de ne se prêter que difficilement aux exigences du programme, dont certains points, si elle était adoptée, courraient risque de n'être ou de ne paraître pas dans le plan. C'est ce qui nous a déterminé à chercher mieux. Nous nous en tenons, après mûre réflexion, au canevas suivant, que préfèrent et proposent les *Lettres Chrétiennes* (2) :

(1) Dans le Recueil des Lettres de saint Cyprien, se trouvent 16 autres lettres écrites par différentes personnes, savoir : 1 du clergé de Rome au clergé de Carthage, relative à saint Cyprien « Didicimus » ; 1 de Célérinus à Lucien ; 1 de Lucien à Célérinus ; 1 de tous les confesseurs, 2 de Caldonius, 2 des prêtres et des diacres de Rome, 1 de Moyse etc., 2 de saint Corneille, 1 de Maxime etc., 1 de Firmilien, 1 de Némésien etc., 1 de Lucius, 1 de Félix etc. à saint Cyprien. — (2) N° de Janv. Fév. 1882.

I. Formes empruntées aux écrivains païens de la Décadence.
II. Élément populaire.
III. Africanismes.
IV. Hébraïsmes.
V. Hellénismes.
VI. Influence chrétienne.
VII. Néologisme.

I. De fait, qu'était l'auteur dont nous voulons analyser les œuvres pour en dégager ce qu'elles peuvent avoir de plus ou moins étranger à la littérature classique ? Un adulte récemment converti. — En quel temps écrivait-il ? En un siècle où la littérature païenne était plus que jamais en décadence. — Ajoutez que le premier des Traités qu'il nous a laissés, date du lendemain de sa conversion, et que l'influence du baptême, si merveilleuse qu'elle ait été en lui, ne pouvait aller jusqu'à lui faire perdre entièrement et *soudainement* (1) son élocution de la veille et des précédentes années. Non, non, dirai-je en niant du littérateur ce que saint Cyprien finissait par affirmer de l'homme intérieur (2), un si grand changement n'est pas possible : on ne se défait pas tout d'un coup, dans son parler et dans ses écrits, de ce que l'habitude, cette seconde nature, a tellement fortifié et enraciné dans l'âme (3).

II. Que voulait-il ? Exhorter, avec toute l'ardeur d'un néophyte, ses frères, et bientôt, avec la maturité et l'autorité d'un évêque, ses fils selon la grâce à persévérer ou à rentrer dans les voies du salut. De là, tout naturellement, dans ses instructions « Ad confratres » ou « Ad plebem »,

(1) « Repente ac perniciter »... (Ep. ad Donat). — (2) « Difficile prorsùs ac durum opinabar... ut quis..., corporis licet manente compage, *animo et mente* mutaret ». (Ibid.). — (3) « Quî possibilis est, aiebam, tanta conversio ut *repente ac perniciter* exuatur quod vel genuinum situ materiæ naturalis obduruit, vel usurpatum diu senio vetustatis inolevit ». (Ibid.).

l'apparition de certaines locutions empruntées au vocabulaire de ses coreligionnaires et de ses ouailles.

III. En quel pays a-t-il vécu ? Dans la Province tripolitaine, qu'il habita, du berceau à la tombe. Or, si Pollion, d'après Quintilien, découvre dans le Padouan Tite-Live ce qu'il appelle des « patavinismes » *patavinitatem* (1) ; si l'on a trouvé dans le style des Sénèque, malgré leur long séjour à Rome, des formes révélatrices du pays d'où ils étaient venus très jeunes (2), comment n'y aurait-il pas, dans un écrivain n'ayant jamais quitté l'Afrique, quelques-uns de ces *idiotismes* qui donnent à connaître, selon le mot d'Ovide, notre naissance et nos origines ?

Documenta damus quâ simus origine nati.

IV. Quel était l'objet de ses études et de son enseignement ? La sainte Ecriture, mais traduite par d'autres ou à traduire par lui du grec en latin. Comment s'étonner, dans ces conditions, de rencontrer des hellénismes dans ses écrits ?

V. D'ailleurs, ce n'est pas en grec, mais en hébreu que furent composés la plupart des livres de la Bible. On doit donc s'attendre à trouver chez l'Evêque de Carthage d'autres formes insolites, qui n'en seront pas moins des hébraïsmes pour avoir été puisées dans le canal du grec, où elles étaient descendues de l'hébreu, comme de leur source et de leur réservoir.

VI. De plus, nous ne sommes pas en face d'un prosélyte juif à qui *suffisent Moyse et les prophètes* (3), mais d'un zélé propagateur de cette vraie religion qui est venue substituer la lumière à l'ombre, les réalités aux figures et compléter

(1) Inst. 1, 5, 56 ; ibid. 8, 1, 3. — (2) « Dès le règne des premiers Césars, beaucoup de personnes ont cru remarquer quelque chose de particulier dans les écrivains qui étaient nés Espagnols ; comme si elles avaient senti que la langue latine n'était point la langue maternelle de ces auteurs..... A combien plus forte raison ne dut-ce pas être le cas, alors que les premiers auteurs chrétiens qui écrivirent en latin, étaient pour la plupart des Africains » !... (Hist. de la litt. anc. et mod. par F. Schlegel, tom. I, p. 211). — (3) Luc. 16, 29.

l'Ancien Testament par le Nouveau. C'est assez dire que l'influence du Christianisme ne saurait manquer de se faire sentir dans les écrits du Fidèle et surtout de l'Evêque.

VII. Enfin, puisqu'il faut des termes nouveaux ou détournés de leurs sens anciens, pour exprimer des idées nouvelles, quoi de moins inattendu que d'avoir à signaler chez saint Cyprien, « avec ces demi-mots d'une langue qui s'essaye, avec cette parole qui se brise et que l'hésitation rend plus douce encore » (1), quelques-unes des nouveautés de langage (2) relevées par les païens d'Athènes dans la diction et le discours de saint Paul, qu'ils appelaient ironiquement le semeur de paroles « seminiverbius » ! « Quid vult seminiverbius hic dicere » (3) ? « Que veut-il nous dire avec sa nouvelle doctrine et avec ses néologismes » ?

Le plan que nous venons d'adopter trouve son explication et au besoin sa justification dans ces observations préliminaires. Les sept chapitres qui en forment les parties principales et dont les subdivisions se présenteront à leur place et à leur rang, pourra-t-on, comme nous le voudrions, les comparer à autant de cadres, ni trop larges, ni trop étroits, assez nombreux, sans l'être trop, pour les différents tableaux qu'ils sont destinés à recevoir ? L'ordre naturel, où nous les avons disposés, répondra-t-il exactement à leur degré d'importance ? Le lecteur qui aura pris la peine de les parcourir, pourra se prononcer en toute connaissance de cause.

(1) Minucius-Félix, traduction Gorini, p. 70. — (2) « *Nova* quædam infers auribus nostris » (Act. XVII, 20), v. g. *Pœnitentiam* (ibid. 30) ; *resurrectionem* mortuorum (ibid. 32). — (3) Act. XVII, 18. — Les Athéniens donnaient la qualification de σπερμολόγος, *seminilegus,* aux flâneurs qu'ils voyaient rôder sur la place du marché, et y recueillir, pour leur subsistance, les grains et les graines qui tombaient à terre. Ils l'appliquaient dédaigneusement aux discoureurs qui débitaient des lieux communs en public. Prise dans le sens littéral de *seminiverbius,* elle convenait merveilleusement aux apôtres, ces semeurs que nous montre l'Evangile sous le voile transparent de la parabole « *Semen* est *verbum* Dei » (Luc. VIII, 5 et sq.), et en particulier à saint Paul, en qui l'Aréopage ne pouvait voir qu'un novateur et un néologue.

CHAPITRE Ier.

FORMES EMPRUNTÉES AUX ÉCRIVAINS PAÏENS DE LA DÉCADENCE.

Emprunter des formes aux écrivains païens de la Décadence, c'est 1° reproduire plus ou moins littéralement A) les mots de leur vocabulaire, B) les tournures de leur syntaxe, C) les textes de leurs ouvrages ; 2° imiter les procédés et les défauts de leur style.

REPRODUCTION DE MOTS, DE TOURNURES & DE TEXTES.

A) MOTS DE LA DÉCADENCE.

a) **Substantifs.**

Affectatio, passion, désir (T. I, p. 40, l. 2). « Convertatur unusquisque... à nequissimis *affectationibus* vestris ». C'est là, non une forme empruntée à Quintilien, qui l'affectionne, mais une traduction littérale du mot grec « ἐπιτήδευμα », ἀπὸ τῶν πονηρῶν ἐπιτηδευμάτων ὑμῶν, « à nequissimis *affectationibus* vestris » (1).

Affectio, affection, amour, tendresse (De Cath. Eccl. Unit., p. 232, l. 1). « *Affectione* concordes » (2).

Affectus, ûs, dans le même sens que le mot précédent. Les deux substantifs ne diffèrent l'un de l'autre que par leurs désinences de dérivation « io » et « us », qui, jointes au radical du supin « affectum », expriment, toutes deux, l'*action d'aimer,* dans la prose postérieure au siècle d'Auguste (3). — « Has (virgines) adhortamur *affectu* potiùs

(1) Hierem. 25, 5. — (2) Cf. Plin. VIII, 54. « Simiarum generi præcipua ergà fetum *affectio* ». — (3) Cf. Suét. Tit. 8 « Non modo principis sollicitudinem sed et parentis *affectum* unicum præstitit ». — Tout autres sont les significations de ces deux mots dans les écrits de Cicéron, par exemple.

quâm potestate » (De habit. Virg., p. 189, l. 18 et 19 ; de Lapsis, p. 240, l. 2 ; Ep. Moys., p. 576, l. 4).

De quelque faveur que jouisse la désinence « us » chez les écrivains de la Décadence (1), ce n'est pas à eux, c'est aux auteurs sacrés que saint Cyprien a demandé le terme « affectus ». « Erunt homines... *sine affectu* », dit-il dans son *Traité sur l'Unité de l'Eglise* (2). Le texte est traduit de la seconde Epître de saint Paul à Timothée : « Ἔσονται οἱ ἄνθρωποι... ἄστοργοι » (3). Pour prévenir une objection qui se présente d'elle-même à l'esprit, nous ferons remarquer que, si le livre « De habitu Virginum » est antérieur au traité « De catholicæ Ecclesiæ unitate », il est postérieur aux travaux de l'auteur sur la Bible et même à ses trois *Livres des Témoignages contre les Juifs* (4). Le mot « affectus » aura donc passé successivement de la Bible dans les deux Traités précités.

Assertor, défenseur, partisan. « Si se *assertores* Evangelii et Christi esse confitentur » (5). Ce terme, après la période d'Auguste, avait passé de la jurisprudence dans le langage usuel, en perdant le sens juridique de « libérateur » (6), pour prendre généralement la signification, non de « *défendeur* », mais de « *défenseur* ». « Senatûs assertor », défenseur du Sénat (Lucan. IV, 214). — « Assertor venias », sois le défenseur de mes vers (Mart. 1. 53, 5). — « Assertores unicos dignitatis ac potentiæ patriciorum », les uniques défenseurs de la dignité et de la puissance patriciennes (7).

Animositas, animosité, antipathie, colère, ressentiment : « *Animositas* inde procedit ». — « *Animositate* et livore, non hominis, sed honoris inimicus » (8).

(1) Madvig. § 178. Rem. 1. — (2) P. 224, l. 17-21. — (3) II. Tim. 3, 2-3. Cf. Ep. ad Rom. 1, 31 « ἀστόργους », « sine affectione », comme traduit encore la Vulgate. — (4) Cf. Vie de S. Cyp. par Pontius, p. XCI, l. 21 ; p. XCII, l. 11 et 12. — (5) Ep. à Corn. p. 599, l. 7. Cf. Ep. aux Martyrs etc., p. 492, l. 8. — (6) Tér. Andr. 2, 1, 40. « Assertores dicuntur vindices alienæ libertatis ». — (7) Suét. Tib. 2. — (8) De Zel. et liv. 423, 1 et 15.

Bien qu'au rapport de Freund le substantif « animositas » ait été pris dans ce même sens par Macrobe, commentant le Songe de Scipion (1), nous le considérons comme un mot emprunté, non aux écrits de la Décadence païenne, mais aux traductions latines de la Bible. Si saint Cyprien ne cite pas certains versets où la Vulgate traduit « θυμός » par « animositas » (2), certains autres où elle le rend par « ira » (3), il reproduit, à deux reprises différentes (4), un passage de l'Epître aux Galates dans lequel nous lisons « animositates ». En employant le terme biblique qui a ses préférences, n'a-t-il pas voulu apporter dans l'expression la même précision que dans l'origine assignée par lui à l'*animosité* (5) ? Le substantif *animositas,* dérivé d'*animosus* et renfermant l'équivalent *animus* de θυμός, lui aura sans doute paru plus expressif que son synonyme classique « ira », et donnant plus de corps à la pensée.

Avulsio « De excedentibus caris funebris et tristis *avulsio* » (6). Séparation violente comme l'est celle de la branche qu'on détache de l'arbre, d'un plant qu'on arrache du sol. Ce terme de botanique et de jardinage (7) rappelle heureusement, dans la phrase de saint Cyprien, le mot de l'Evangéliste donnant à entendre avec quel déchirement de cœur Jésus, la vraie vigne (8) dont nous sommes les sarments, s'écarta de ses trois disciples au Jardin des Oliviers. « Et ipse *avulsus est* ab eis quantùm jactus est lapidis » (9). Certes, quand on songe que, dans toutes les langues, les généra-

(1) Macr. Somn. Scip. 1, 6. Le mot se trouve, d'après M. Quicherat, dans les œuvres d'Asconius Pédianus (1er siècle après J.-C.). Nul doute qu'il n'ait été détourné de sa signification primitive par des écrivains païens, antérieurs au païen Macrobe et même à saint Cyprien. — (2) Eccli. 1, 28 ; 31, 40 ; Hebr. 12, 27 ; II. Corinth. 12, 20. — S. Cyp. (Ep. Anton. p. 644, l. 17) ne cite que les premiers mots « Timeo ne forte veniens ad vos » de ce verset 20e. — (3) Luc. 4, 28 ; Act. 19, 28 ; Apoc. 12, 12 ; 14, 10. — (4) Test. III, p. 167, l. 15 ; de Or. dom. p. 279, l. 1-2. — (5) C'est de l'envie qu'elle procède : *Animositas inde procedit.* De Zel. *loc. cit.* — (6) De Mortal. p. 304, l. 13. — (7) Plin. XVII, 10. — (8) Joan. 15, 5. — (9) Luc. 22, 41.

tions humaines sont comparées aux ramifications, les chefs et les membres d'une même famille aux différentes parties de l'arbre (1), on ne peut s'empêcher de trouver aussi naturelle que belle la métaphore « avulsio » dont s'est servi saint Cyprien pour désigner la mort, qui sépare violemment l'homme de ses plus chers parents. Cette métaphore, Pline l'eût enviée ; Cicéron ne l'eût pas désavouée. Aussi ne suis-je pas étonné de lire, dans Lactance, que l'Evêque de Carthage plaisait à ses lecteurs par la justesse et la beauté de ses expressions. Mais quand je réfléchis qu'indépendamment de son mérite littéraire, le terme métaphorique « avulsio » rappelle, avec le texte sacré dont il est une réminiscence, combien notre divin Maître (2) aime les siens et combien il lui en coûte de mettre entre eux et Lui *la distance d'un jet de pierre ;* quand je vois dans ces simples mots « avulsio », « avulsus est », ce qu'ils devaient être pour les Chrétiens des premiers siècles, surtout dans un temps de grande mortalité (3), une justification de la tendresse qu'on a pour ses proches, et une leçon de courage, alors qu'il faut se résigner à être séparé d'eux momentanément (4), le mérite littéraire dont je parlais tout à l'heure, est relégué au second plan : il n'est plus que le surcroît promis par le Sauveur à ceux qui cherchent le royaume de Dieu et sa justice (5) ; et je comprends enfin, en les partageant, les regrets du Cicéron chrétien, forcé d'avouer « que les ouvrages de saint Cyprien n'ont plu que par la beauté de l'expression à ceux qui ne sont pas instruits de nos mystères, parce qu'il les a écrits d'une manière qui ne peut être entendue que des Fidèles » (6). « Hic tamen placere ultrà verba sacramentum ignorantibus non potest, quoniam

(1) ῥίζα, stirps, souche ; ὄζος, *soboles,* rejeton ; race, synonyme de racine, *radix*... branche, rameau etc. — (2) Joan. XI, 36 ; id. XIII, 1. — (3) De Mortal. *loc. cit.* — (4) Joan. XVI, 16 « *modicum*, et videbitis me ». — (5) Matth. VI, 33. — (6) Trad. du Panthéon littéraire, p. 617, 2e col.

mystica sunt quæ locutus est, et ad id præparata ut à solis Fidelibus audiantur » (1).

La réflexion de Lactance n'a guère perdu de son actualité. Qui songe aujourd'hui à peser les paroles des Pères latins *au poids du sanctuaire* (2), à se demander si telle expression qui ne paraît pas marquée au coin des classiques païens, ne renferme pas une allusion à un texte sacré dont elle est peut-être la reproduction presque littérale ?

« *Namque haud tibi vultus*
Mortalis, nec vox hominem sonat » (3).

Beneficium, privilège. Saint Cyprien, faisant allusion à cette exemption de la charge onéreuse de juge (4) qu'obtenait le père d'un nombre déterminé d'enfants, enseigne qu'une famille, quelque nombreuse qu'elle soit, ne saurait soustraire son chef à l'obligation d'accomplir le précepte de l'aumône : « quod excusari se posse aliquis existimet *beneficio* filiorum » (5).

Breviarium (Test. III, Ep. Quirino, passim), abrégé. « Prenez-y garde, écrivait Sénèque à Lucilius (6) : un ouvrage avec les développements ordinaires serait peut-être plus utile que ces extraits appelés aujourd'hui *abrégés,* et *sommaires* dans les siècles de la bonne latinité. « Vide ne plùs profectura sit oratio ordinaria quàm hæc quæ nunc vulgo *breviarium* dicitur, olim cum latinè loqueremur, summarium vocabatur ».

Le substantif « breviarium » quoi qu'en ait dit Sénèque, est aussi régulièrement dérivé que le mot « viridiarium », par contraction « viridarium » et « virdarium », de Cicéron (7). La formation est la même, de part et d'autre : le radical de l'adjectif « brevis, e ; viridis, e », se joignant avec la voyelle « i » pour liaison, au suffixe « arium ».

(1) Lact. divin. Instit. lib. V, cap. 1 in fine. — (2) Num. VII, 19 et sq. passim. — (3) Virg. Æn. lib. 1. — (4) Suet. Claud. 15. — (5) De Op. et eleemosyn. p. 385, l. 21. — (6) Ep. 39, init. — (7) Attic. 2, 3.

Il nous semble même que « breviarium », bien connu de Pline l'Ancien et de Suétone (1), ne fait pas double emploi avec le terme préféré de l'auteur des Lettres à Lucilius. Le sommaire « summarium » (R. summus, a, um) indique en peu de mots les points principaux d'un ouvrage, ses points culminants, comme s'exprime Virgile :

Summa sequar fastigia rerum (2).

Le « breviarium » (R. brevis, e) donne avant tout à entendre qu'il s'agit de la réduction d'un grand ouvrage à un modeste volume, et que, dans son travail, l'abréviateur a pu procéder à la manière d'Esope sacrifiant le plaisir de repasser par les plus beaux endroits de la ville au désir d'abréger sa route et de hâter son retour :

Tum circumeunti fuerat quod iter longius,
Effecit *brevius* (3).

Tel est, du moins dans saint Cyprien, le sens que le mot « breviarium », vulgaire au dire de Sénèque « vulgo dicitur » nous paraît avoir, et qu'il a conservé, en devenant français. Le « bréviaire », en effet, a été ainsi nommé, parce que, dès l'origine, les leçons et les homélies y étaient disposées en abrégé et par *petites* parties (4).

Calor, (520,1) au figuré (5), « Calor gloriæ » : martyres per *calorem* gloriæ minùs scripturam contemplantes.

Censura, terme de jurisprudence dans les deux exemples qui vont suivre. 1° Dans le sens de jugement, de disposition législative « hanc esse *censuram* ut qui beneficiis non intelligitur, vel plagis intelligatur » (6). Dieu a décrété que quiconque ne le connaît pas par ses bienfaits, le recon-

(1) Plin. VII, 26 ; XVIII, 26 ; Suet. Octav. 101 et 28 ; id. Galb. 12 ; id. Vespas. 21 ; id. Calig. 16. — (2) Æn. I, 346. — (3) Phæd. III, f. 19. — (4) Liber ecclesiasticum officium compendio complectens (Abrégé de Ducange). — (5) Calor cogitationis (Quintil. Inst. 10, 7, 13). — (6) Ad Demetr. p. 368, l. 2 etc. Cf. Ov. Rem. Am. 362. Quorum censurâ Musa proterva mea est.

naîtra par ses fléaux. 2° Dans le sens *de pénalité* (1), de châtiment. « Quid si non intercederet rebus humanis vel ista *censura* » (2) ? Que serait-ce donc si Dieu n'intervenait pas par de tels châtiments parmi les hommes ?

Consecutio (3), l'*obtention,* le baptême, par opposition à

Consummatio (4), l'*achèvement,* la persévérance : « nec statim *consecutio,* sed *consummatio* hominem Deo servat » (5). Pour rester uni à Dieu, pour être sauvé, il ne suffit pas qu'on ait reçu ou obtenu « consecutio » la vie de la foi et de la grâce, il faut qu'on la garde, et jusqu'à la fin. « Fides ipsa et nativitas salutaris non *accepta* sed *custodita* vivificat ; nec statim *consecutio* sed *consummatio* hominem Deo servat ». — Le premier mot est une heureuse allusion à l'enseignement de saint Paul (6) ; le second au « consummatum est » du Sauveur. « *Curramus* ad propositum nobis certamen, aspicientes in auctorem fidei et *consummatorem* Jesum... ut ne fatigemini, animis vestris deficientes (Hebr. XII, 1-3). Notre devancier, Jésus en croix, nous attend. En marchant, en *courant* sur ses traces divines, nous l'atteignons « consequimur », nous vivons de sa vie. Mais si une sainte mort ne vient pas *résumer* (7), *consommer,* couronner notre carrière « certamen », nous voilà à jamais séparés de Dieu, à jamais perdus pour le Ciel. « *Consummatio* hominem Deo *servat* ».

Contestatio, terme de jurisprudence signifiant déclaration solennelle faite en présence de plusieurs témoins (8)

(1) *Ou de sévérité.* Treb. Gall. 3. — (2) Ad Demetr. p. 356, l. 8. — (3) Ep. Rog. p. 505, l. 14-15. — (4) Cf. Colum. 9, 2. — (5) Ep. Rog. *loc. cit.* — (6) Le verbe « consequi », si fréquent dans saint Paul, est parfaitement choisi. — « Consequimur propriè, dit Ausone de Popma, cum eum qui nos in itinere præcedit, sequentes, tandem ubi ille est vel constitit, pervenimus ». — Dans l'ordre surnaturel, qu'il s'agisse de recouvrer la foi ou d'obtenir miséricorde, c'est toujours Jésus-Christ, nous attendant, qu'il nous faut rejoindre. — (7)

Mortis sacræ *compendio*
Vitam beatam possident (Off. Martyr.).

— (8) Ulp. Dig. 28, 1, 20.

(cum, testis), témoignage, attestation : « Hæreticos secundum Evangelicam et apostolicam *contestationem* adversarios Christi et antichristos appellatos » (1). L'appel que fait l'Evêque votant à l'autorité des Evangélistes et des Apôtres, ne permet-il pas d'expliquer l'apparition de ce substantif verbal dans la phrase de saint Cyprien par l'emploi, assez fréquent dans leurs écrits, du verbe très classique « contestor » ?

Depopulator (2), dévastateur : « ne schismatis et discidii auctor, ne pecuniæ commissæ sibi fraudator, ne stuprator virginum, ne matrimoniorum multorum *depopulator* (3) atque corruptor ultra adhuc sponsam Christi incorruptam, sanctam, pudicam præsentiæ suæ dedecore et impudica atque incestâ contagione violaret ».

Le mot se rencontre, une fois, dans la Vulgate. « Qui *depopulator* est, vastat » (4). Ὁ ἀνομῶν ἀνομεῖ, disent les Septante.

Dispositio (5), règlement : « quod *dispositio* alia et testamentum novum dari haberet (Test. I, p. 37, l. 20) ».

Ce substantif reparaît, plusieurs fois, sous la plume de saint Cyprien. Il répond plus exactement que son synonyme « testamentum » au mot grec « διαθήκη », si connu des Septante.

Οὐ κατὰ τὴν διαθήκην ἣν διεθέμην τοῖς πατράσιν αὐτῶν κ. τ. λ. (6)
Ὅτι αὕτη ἡ διαθήκη μου ἣν διαθήσομαι τῷ οἴκῳ Ἰσραὴλ κ. τ. λ. (7)

« Non secundùm testamentum quod *disposui* patribus eorum etc. » (8).
« Quia hoc testamentum quod *disponam* domui Israël etc. » (9).

Le traducteur de Jérémie a préféré, on le voit, « testamentum » à « dispositio ». Etait-ce pour éviter le rapprochement de deux mots de même origine et de même

(1) Conc. Carth. Sent. Cypr. p. 461, l. 4 etc. — (2) Pseudo-Cic. Dom. 5, 13. — (3) Ep. Cornelio, p. 667, l. 2. Cf. « Populator » Tit. Liv. III, 68. « Populator agrorum ». — (4) Is. XXI, 2. — (5) Cf. Capitol. Maxim. 9. — (6) LXX, ΛΗ', 32 (Vulg. 31, 32). — (7) Id. ibid. 33. — (8) Test. I, p. 46, l. 21. — (9) Ibid. p. 47, l. 1 et 2.

famille ? Ou parce que le substantif « dispositio » correspond parfaitement, non à « διαθήκη », mais à « διάθεσις » ? Probablement, à cause de ces deux considérations. « Dispositio » d'ailleurs (disponere, διατίθημι) est à « testamentum » (testari, μαρτυρέω) ce que sont les dernières dispositions par rapport au testament lui-même, un synonyme plus vague, moins précis. De là, son placement avant « testamentum », et le verbe restant au singulier « quod *dispositio* alia *et testamentum* novum dari haberet ».

Docilitas, enseignement, docilité : « *docilitatis* et divinæ administrationis impatiens » (1). Ce mot chez les écrivains classiques, signifie *aptitude*, *facilité pour apprendre*. M. Hartel en fait le synonyme de « clementia » (2), après l'historien Eutrope (3), qui l'emploie métaphoriquement en ce sens. Ne s'agirait-il pas plutôt de l'enseignement même du maître ou de la docilité de l'élève (4) ? « Nec unquam ab eâdem impatientia (Judaïcus populus) destitit quominùs semper *docilitatis* et divinæ administrationis impatiens prophetas suos et justos quosque perimendo ad crucem quoque et ad sanguinem Domini prosiliret ». « Jamais le peuple juif ne se forma à la patience. Toujours indocile, toujours rebelle à l'enseignement et au gouvernement divins, il mit à mort indistinctement les Prophètes et les Justes, et s'emporta au point de faire périr le Seigneur sur sa croix ensanglantée ».

Cette traduction, que nous avons lieu de croire exacte, n'est-elle pas d'ailleurs en parfait accord, non-seulement avec la définition donnée par saint Cyprien lui-même de

(1) De bon. Pat. 411, 9. — (2) Cf. Index verb. et locut. — (3) Cf. Eutrop. 10, (Freund). — (4) « Docibilem discipulum (Cypriano Moyses etc., 558, 6) ... locibiles credentium mentes » (De dom. Orat. 267, 5-6). — « Qui ab intellectu Græcæ docilitatis alieni sunt etc. », ceux qui sont étrangers à l'enseignement donné en grec, ceux qui ne comprennent pas le grec, ne peuvent profiter de l'enseignement donné en cette langue (Ad Vigil. de Jud. incredulitate, 129, 4).

l'adjectif « docibilis », « *docibilis* autem ille est qui est ad discendi patientiam lenis et mitis » (807, 16 et 17), mais encore avec ce que disait des Juifs Moyse, dont ils n'avaient pu supporter le long entretien avec Dieu (1) ?

« Invenit eum in terrâ desertâ, in loco horroris et vastæ solitudinis :
Circumduxit eum et *docuit* : et *custodivit* quasi pupillam oculi sui.
Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos et super eos volitans,
Expandit alas suas et *assumpsit eum*, atque *portavit in humeris suis.*
Dominus solus *dux* ejus fuit ; et non erat cum eo Deus alienus etc.
....
Incrassatus est dilectus et *recalcitravit* etc. » (2).

Triste situation du peuple juif dans le vaste et horrible désert où il meurt de soif (3) ; long circuit qu'il doit faire (4) ; châtiment et punition d'une première désobéissance ; soins tendres, dévoués (5) et jaloux (6) que prend de lui Dieu, son unique maître (7) et son unique guide (8) ; enseignement (9), leçons, exemples que ce maître lui donne ; concours qu'il lui prête ; support qu'il lui ménage (10) : tout est là ; tout, jusqu'à l'indocilité, jamais ne se démentant « semper *docilitatis* impatiens » de l'élève ingrat que la bonne chère (11) a rendu récalcitrant « incrassatus est dilectus et recalcitravit », et qui *regimbera toujours, jusqu'au bout* (12), contre la divine Providence « semper divinæ administrationis impatiens ».

Examen (13), considération attentive, contrôle, examen : « Cum cœperit populum suum Dominus recensere et divinæ cognitionis *examine* singulorum merita recognos-

(1) De bon. Pat. 411, 6. « Dum Moysi cum Deo colloquentis moras non potest ferre. » — (2) Cant. Moys. Deut. 32. — (3) Ἐν δίψει καύματος, ἐν γῇ ἀνύδρῳ. Deut. 32, 10. — (4) Ἐκύκλωσεν αὐτὸν... (Ibid.) — (5) « Custodivit quasi pupillam oculi ». — (6) Αὐτάρκησεν αὐτὸν... Deut. 32, 10. — (7) « Dominus solus... et non erat cum eo Deus alienus ». — (8) « Solus dux ejus fuit ». — (9) Docuit. — (10) « Sicut aquila etc. » — (11) « Constituit eum super excelsam terram etc. » Deut. 32, 18-22. — (12) Joan. 13, 18. — (13) Pers. 1, 6. Ovid. Metam. IX, 552.

cere » (1). La métaphore est empruntée à la languette « *examen* » qui surmonte le fléau de la balance et sert, par sa position verticale et par ses oscillations, à marquer l'égalité ou l'inégalité de poids des objets déposés dans les deux plateaux. Tout le monde sait combien elle est biblique : v. g. « Appensus es in staterâ, et inventus es minus habens » (2).

Excessus. Ce mot, employé *absolument,* c'est-à-dire sans son complément classique « e vitâ » (3) ou « vitæ » (4), signifie « mort » dans la prose postérieure à Auguste (5). « Cum de *excessu* boni viri, collegæ mei, rumor apud nos incertus esset », écrit saint Cyprien (6). Sont-ce les auteurs de la Décadence païenne qui lui ont fourni le terme que nous avons souligné ? N'a-t-il pas eu en vue le verset qui annonce, dans l'Evangile selon saint Luc (7), la mort circonstanciée du Sauveur ? καὶ ἔλεγον τὴν ἔξοδον αὐτοῦ ἣν ἤμελλεν πληροῦν ἐν Ἱερουσαλήμ. « Et dicebant *excessum* ejus quem completurus erat in Jerusalem ». Je ne crains pas de l'affirmer, quand, autour de moi, j'entends dire d'un chrétien qui se meurt : « Il est entré dans sa *Passion* ». Si, pour désigner les derniers et pénibles moments d'un *mourant,* de telles expressions, d'origine évidemment chrétienne, sont usitées *après dix-neuf siècles* et à plus de mille lieues de Jérusalem, dans des cantons où elles sont un enseignement, une lumière et une force, comment s'étonner qu'elles aient eu cours dans une ère et dans un pays de *martyrs,* à une distance et à une date relativement très proches du Calvaire et du crucifiement ?...

Exhibitio (8), entretien, nourriture. « Habentes itaque *exhibitionem* et tegumentum, his contenti simus » (Test. III, cap. 71, edit. Oxon., Baluz. etc.) Ἔχοντες δὲ διατροφὰς καὶ

(1) Ep. plebi Thibaris p. 685, l. 6. — (2) Daniel, V, 27. — (3) Cic. Fin. III, 8. — (4) Id. Tuscul. 1, 12. — (5) Cf. Suet. passim. — (6) Ep. au clergé de Rome, p. 488, l. 21. — (7) Luc. 9, 31. — (8) Ulp. Dig. 27, 2, 3.

σκεπάσματα, τούτοις ἀρκεσθησόμεθα (1). M. Hartel adopte, sans doute d'après le codex Seguierianus, la variante « victum et vestitum « (2) que ne signalent ni Fell, ni Baluze, ni Pamélius. Il est vrai qu'un peu plus loin (3), à propos de ce même verset, il s'en tient à la leçon préférée des précédents éditeurs. Le mot « exhibitio » est donc entré dans le vocabulaire de saint Cyprien. C'est une réminiscence (4), familière à Tertullien surtout (5), d'un terme particulier à la langue du droit et du barreau, dans laquelle le verbe « exhibere » (6) signifiait « nourrir », entretenir, littéralement *fournir quelqu'un, mettre quelqu'un,* au moyen d'une *pension alimentaire, à même de se produire en public* (7).

Exploratio (8), examen, enquête : « Te oportet... quid collegæ tui, modesti et graves viri, faciant de vitæ et disciplinæ nostræ *exploratione* perpendere » (9).

Exsultatio ou **exultatio** (10), grande joie, tressaillements et transports d'allégresse : « Ad confessionis gloriam cum ejusdem matris *exsultatione* venistis » (11). Si usité que soit ce mot chez les écrivains de la Décadence, ce n'est pas à eux que saint Cyprien l'a emprunté, mais aux livres sacrés, où il se rencontre, pour ainsi dire, à chaque page (12). Il rappelle combien la joie était démonstrative et bruyante dans les pays de l'Orient, notamment dans la Judée : témoin le roi David dansant de toutes ses forces « totis viribus » devant l'arche sainte recouvrée (13).

Falsarius (14), faussaire : « *falsario* modum ponit impleta fallacia » (15).

(1) I Timoth. VI, 8. — (2) P. 165, l. 16. — (3) Cf. De Orat. dom. p. 281, l. 19. De Op. et eleem. p. 381, l. 22. — (4) « Cyprianus, *dit Lactance,* magnam sibi gloriam ex artis oratoriæ professione quæsierat » (Inst. divin. lib. V. cap. I). — (5) Cf. De idol. cap. VI p. 668 B. — Ibid. cap. VIII p. 670 B. — Ibid. cap. XII p. 677 A. De Coron. cap. VIII p. 87 A. etc. (Tertul. edit. Migne). — (6) Ulp. Dig. 25, 3, 5. — (7) Cf. Tertul. Dig. loc. cit. — (8) Tac. Hist. 3, 54. — (9) Ep. Antoniano p. 628, l. 23. — (10) Tac. Hist. 1, 72. — (11) Ep. à Maxime etc. p. 604, l. 19. — (12) Cf. Concord. Dutripon. — (13) 2 Reg. VI, 14 et 16, 1 Paralip. XV, 29. — (14) Suet. Ner. 17. — (15) De Zel. et liv. 424, 3.

Figmentum, figure, statue de terre : « quid ante inepta simulacra et *figmenta* terrena captivum corpus incurvas » (1) ? Ces deux synonymes « simulacrum, figmentum » dont le premier comporte de la ressemblance avec l'original, tandis que le second tient la place de la chose même, se lisent dans la phrase suivante d'Aulu-Gelle : « Immolaturque (deo Vejovi) ritu humano capra ; ejusque animalis *figmentum* juxtà *simulacrum* stat » (2). « Suivant le rit sacré, on immole au dieu Véjovis une chèvre, dont la représentation grossière se voit aux côtés de la statue ». Mais il n'est nul besoin de recourir à Aulu-Gelle. Le mot, si biblique (3), « figmentum » de la Lettre à Démétrien est tout simplement, comme il ressort du contexte, un terme servant à résumer un membre de phrase tiré de l'Exode (4) : « quos fecerunt digiti eorum ». « Adoraverunt eos quos fecerunt digiti eorum » (5).

Flagrantia, chaleur solaire : « non frugibus æstate torrendis solita *flagrantia* est » (6). Nous rangeons ce substantif, *pris dans le sens propre,* au nombre des termes empruntés au vocabulaire de la Décadence ; car, si Plaute et Cicéron l'ont employé, c'est dans un sens concret ou métaphorique (7).

Gloriæ (au pluriel), faits glorieux, gloires : « Has confessorum *glorias* spiritales.... mœstitia una contristat » (8). Ce substantif pluriel se trouve, bon nombre de fois, dans les œuvres de saint Cyprien ; une fois, une seule peut-être (9), dans la Vulgate, où se rencontre pourtant le mot « gloria » à tout instant et à tous les cas du singulier. Ce

(1) Ad Demetr. p. 362, l. 15. — (2) Nuits att. v, 12. — (3) Psalm. 102, 14. Rom. IX, 20 etc. — (4) Ex. XXII, 20. — (5) Ad Demetr. p. 362, l. 9 et 10. — (6) Ad Demetr. p. 353, l. 1. — (7) Plaut. Rud. III, 4, 28. « Flagitii flagrantia », foyer de crimes. (Freund). — Pro Cœl. XX. « Non flagrantia oculorum, » non par le feu de ses yeux. — (8) De Lapsis p. 239, l. 9 etc. — (9) 2 Macch. 4, 15 « Græcas glorias ».... Ἑλληνικὰς δόξας, d'après les Septante.

n'est donc pas à la Bible que notre auteur a emprunté la forme « gloriæ, gloriarum », mais aux écrivains païens de la Décadence, à Tacite, par exemple, ou à Aulu-Gelle. Tous deux l'ont employée : l'un, au troisième livre de ses Annales (1), « memorare veteres Gallorum glorias » ; l'autre, au deuxième livre de ses Nuits attiques (2).

On objectera que le mot, au nombre pluriel, remonte plus haut. Oui, Plaute en avait fait usage (3), mais le prenant en mauvaise part, dans un sens détourné, celui de « vanteries », de « forfanteries », que connurent plus tard d'autres auteurs (4), et dont nous n'avons pas à nous occuper. L'adjectif « spiritalis » qui l'accompagne ici, en précise la signification toute nouvelle, si bien rappelée par Fénelon, quand il s'écrie à peu près en ces termes : Les voici, ces nouveaux conquérants qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur.... Ils viennent, non pour verser le sang d'autrui, mais pour répandre le leur... (5).

Glutinum (au figuré), lien : « plebs una in solidam corporis unitatem concordiæ *glutino* copulata » (6).

Habitudo, manière d'être : « pro *habitudine* staturæ et corporis » (7). Ce synonyme du mot classique « habitus » a été très usité avant et après le siècle d'Auguste. Il se lit dans la Vulgate, « quarum (vaccarum) mira species et *habitudo* corporum erat » (8), et dans l'*Ane d'or* d'Apulée : « Quïdam procerus, et, ut indicabat habitus atque habitudo, miles è legione » (9). Dans ce dernier exemple, « habitus » désigne l'habillement, j'allais dire l'uniforme ; « habitudo », l'extérieur, la tenue du légionnaire.

(1) Ann. 3, 45. — (2) Nuits att. 2, 27, fine : « Quæstu atque compendio gloriarum ». — (3) Trucul. 4, 4, 36; Mil. glor. 1, 1, 22. — (4) N. att. 1, 2. — (5) Sermon pour la fête de l'Epiph.; Feugère, morceaux choisis. — (6) De Eccl. unit. p. 231, l. 9. — Cf. Apul. trismeg. p. 100. Ambæ (i. e. la fatalité et la nécessité) sibi invicem individuo connexæ sunt glutino. — (7) Ad Fortun. p. 318, l. 15. — (8) Gen. 41, 4; — Cf. 2 Macch. 15, 13. — (9) Metam. lib. IX.

Incitator, instigateur : « sive suâ sponte, sive alio *incitatore* » (1).

Intellectus, acception (2), interprétation, sens.... « quod potest et spiritaliter et simpliciter intelligi, quia et uterque *intellectus* utilitate divinâ proficit ad salutem » (3).

Interminatio, *terme juridique*, qui a passé dans le Code Théodosien. Il signifie « menace » : admittantur hâc tamen *interminatione* (4).

Meritum, récompense, en bonne et en mauvaise part, châtiment (5) : « delictorum *meritum* fuit » (6). Le mot a ce même sens dans les écrits d'Apulée : « specta denique quale cœlesti providentia *meritum* reportaverit » (Metam. lib. VIII), et dans la Vulgate (Eccli. 10, 31 ; 16, 15 ; 38, 18).

Morula, court délai : « quia pax ventura est, sed quod interim *morula* est » (7). Ne serait-ce pas un diminutif particulier aux écrivains africains ? Si tous ne l'ont pas employé, il n'apparaît, du moins à notre connaissance, que dans des pages composées, en Afrique, par des auteurs habitant l'Afrique, leur pays d'origine (8). Il est, d'ailleurs, d'une dérivation aussi régulière que le substantif « lacrymula » de Cicéron (9).

Munerarius, celui qui donne un combat de gladiateurs : « apparatus ac sumptus apud *munerarios* major est » (10). Suétone et Sénèque avaient déjà employé le mot « munerarius » dans le sens qui vient d'être indiqué (11).

Numerositas, grand nombre : « retardat te *numero-*

(1) Ep. au clergé de Rome p. 528, l. 14. Cf. Ammian. 28, 1. — (2) Cf. Quintil. passim. — (3) De domin. Orat. p. 280, l. 5. — (4) Ep. collect. à Pompon. p. 476, l. 2. — (5) Châtiment, récompense. — Qui ne se rappelle le tumulte *parlementaire* que soulevèrent ces deux mots de Montalembert répliquant à un orateur, ennemi acharné de la Papauté ? — (6) De id. Van. p. 29, l. 7. — Freund renvoie à Tertullien, Apolog. 21. Ne serait-ce pas une fausse indication ? — (7) Ep. au clergé, p. 500, l. 11. — (8) Apul. Fragm. Met. 10 « Modicum illud morulæ ». S. Aug. conf. 11, 15. — (9) Cic. Planc. 31, 76. — (10) De Op. et eleem. p. 389, l. 22. — (11) Cf. Suet. Domit. 10; Senec. Controv. 4.

sitas filiorum » (1). Le substantif « numerositas » dérive *régulièrement* de l'adjectif « numerosus », comme « generositas » de « generosus » (2), « mulierositas » de « mulierosus » (3), « curiositas » de « curiosus » etc.

Oblatio, don, présent, offrande volontaire, oblation, dans le sens concret : « Si maritus ad *oblationem* dei uxori donavit », dit Ulpien (Dig. 24, 1, 5, § 12, Freund). Saint Cyprien écrit : « Communicando cum Lapsis et offerendo *oblationes* eorum » (Ep. au clergé, p. 568, l. 14). — « Celebrentur hic à nobis *oblationes* et sacrificia ob commemorationes eorum » (Ep. au clergé, p. 503, l. 21 etc.).

Le mot « oblatio », d'origine incontestablement biblique et liturgique, signifie « sacrifice », ou est synonyme de « sacrifice », dans ces deux textes de saint Cyprien. C'est une acception que Freund ne mentionne pas.

Dans l'ancienne loi, l'*oblation* désignait, *en général,* toute offrande « Προσφορὰ » faite à Dieu : 1° l'*oblation* proprement dite ou offrande des fruits de la terre (4), 2° le *sacrifice* proprement dit ou offrande d'animaux à immoler (5), 3° la consécration ou offrande de personnes qu'on destinait ou qui se vouaient elles-mêmes au service du Seigneur (6), 4° la *libation* ou offrande des liqueurs (7), 5° l'encensement ou offrande d'aromates (8).

Dans la loi nouvelle, les oblations des fidèles étaient de deux sortes, du temps de saint Cyprien. Les unes, consistant en comestibles ou en numéraire, servaient à l'entretien des ministres sacrés, à qui elles étaient remises, sans avoir été préalablement présentées à l'autel. Les autres, destinées

(1) De Op. et eleem p. 387, l. 13. Cf. Macr. Sat. 5, 20. Cod. theod. 12, 5, 3 (Freund) Cod. X, 31, 52 (Ronsch). — (2) Cf. Plin. M. passim. — (3) Tuscul. IV, II. Mulierositas, ut ita appellem eam quæ græcè φιλογύνεια dicitur. — (4) κάρπωμα, Exod. 30, 9. — (5) θυσία, passim; θυσίασμα, Exod. 29, 18. — (6) χρίσις, Levit. VII, 35; τελείωσις, VIII, 33; εὐχή, Num. VI, 7. — (7) σπονδή, Exod. 25, 29. — (8) θυμίαμα, Exod. 30, 23 et sq.

au saint sacrifice, se composaient, comme celles de Melchisédech, de pain et de vin.

A laquelle de ces deux espèces d'oblation appartiennent les dons que fait, d'après la phrase conditionnelle d'Ulpien, un mari à sa femme ? A défaut du contexte, que nous n'avons pas à notre disposition, nous nous abstenons de nous prononcer. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Cyprien a en vue la quantité de pain et de vin prélevée sur les offrandes obligatoires (1) des Fidèles pour la consécration de la matière du Sacrifice et pour la communion du peuple, ou, pour préciser davantage, le pain (2) et le vin (3) de l'offertoire, se changeant respectivement l'un et l'autre au corps et au sang de Jésus-Christ, notre véritable oblation (4).

Odoramentum : « pateras.... plenas *odoramentis* supplicationum » (Test. II p. 81, l. 18), φιάλας... γεμούσας θυμιαμάτων (Apoc. 5, 8). — Cf. Colum. 11, 2 ; Plin, 15, 7, 7.

Offendiculum (5), pierre d'achoppement, obstacle, empêchement : « non sint tibi *offendicula* ista, sed prælia » (De Mortal. p. 304, l. 14).

Paralyticus (6), paralytique : « Cum Christus Jesus... *paralyticos* restringeret » (7). Le disciple a emprunté le membre de phrase au maître, à l'auteur de l'Apologétique (cap. 21) ; c'est le Nouveau Testament qui a fourni le mot « paralyticus » à l'un et à l'autre : προσέφερον αὐτῷ παραλυτικὸν... « Ils lui présentèrent un paralytique » (Matth. 9, 2 etc.).

Petitus, ûs (8), demande : « sine *petitu* et conscientiâ plebis » (Ep. collect. à Fidus, p. 717, l. 14).

Plenitudo (9), plénitude : « majestatis suæ *plenitudine* in abdita quoque et occulta penetrare » (De dom. Orat. 268, 26).

(1) Cf. de Op. et eleem. — (2) Cf. la prière « Suscipe, S. P. (Ord. de la Messe). — (3) Cf. la prière « Offerimus » (ibid.). — (4) Tradidit semetipsum pro nobis oblationem. Ephes. 5, 2... — Panem sanctum vitæ æternæ et Calicem salutis perpetuæ (Canon de la messe). — (5) Plin. J. Ep. 9, 11. — (6) Cf. Plin. M. 20, 9. — (7) De id. Vanit. p. 29, l. 12. — (8) Cf. Gell. 18, 3. — (9) Cf. Plin. XI, 37.

— « Ad eosdem divinæ *plenitudinis* fontes » (Test. I, p. 36, l. 22). — Le mot est de provenance biblique. Des livres saints, où il est employé au propre et au figuré, il a passé dans les écrits des Pères et dans les prières liturgiques de l'Office du Samedi saint, par exemple : « Descendat in hanc *plenitudinem* fontis virtus Spiritûs sancti » (1).

Prærogativa (2), privilège, prière privilégiée, mérites : « *prærogativâ* eorum (martyrum) apud Deum adjuvari possunt » (Ep. au clergé, p. 524, l. 1).

Quantitas (3), somme d'argent : « dispensandam pauperibus *quantitatem*... offerebant » (4).

Redintegratio (5), rétablissement, réintégration : « de ecclesiasticâ pace ac fraternâ *redintegratione* » (Ep. à Maxime etc. p. 621, l. 5).

Relatio (6), rapport, compte-rendu : « ex *relatione* ac testimoniis coepiscoporum » (7).

Rusticitas (8), agriculture : « agrum peritiâ omni *rusticitatis* exerce » (Ep. Anton. p. 646, l. 18).

Salarium (9), appointements, salaire : « nec putet *salario* se esse redimendum » (Ep. Eucrat. p. 468, l. 16).

Scissura (au propre) (10), division, partie obtenue en déchirant : « in XII *scissuras* vestimentum suum discidit » (De Eccl. Unit. p. 216, l. 2). Le mot a été traduit et emprunté du troisième livre des Rois : « Λάβε σεαυτῷ δέκα ῥήγματα, sume tibi decem *scissuras* » (11).

Scrutator (12), celui qui scrute, qui sonde : « Dominus *scrutator* est renis et cordis » (13). Ὁ ἐρευνῶν νεφροὺς καὶ καρδίας (Apoc. 2, 23). — Ἐτάζων νεφροὺς καὶ καρδίας (Psalm. 7, 10).

(1) Cf. Off. du matin. — Cf. Off. de la Passion. « Quando venit ergo sacri Plenitudo temporis ». — (2) Cf. Plin. XXXVII, 9. — Ulp. Dig. 1, 16, 4. — (3) Cf. Ulp. passim. — (4) De Op. et eleem. p. 394, l. 26. — (5) Cf. Ter. ap. Serv. — (6) Cf. Quintil., Justin. — (7) Ep. Cornel. p. 608, l. 2. — (8) Cf. Pallad. Insit. II etc. — (9) Cf. Plin. XXI, 7 etc. — (10) Cf. Senec. Plin. Pallad. — (11) Cf. III Reg. cap. 11, vers. 30 et 31. — (12) Cf. Lucan. Ammian. — (13) Ep. Martyr. etc. p. 494, l. 18.

— Impossible, n'est-il pas vrai, de traduire plus exactement le texte sacré, à moins de préférer au substantif verbal, nullement ignoré de la Vulgate (1), le participe présent « scrutans » : scrutans renes et corda...

Secretum (2), secret : « cordis *secreta* » (De Zel. et liv. p. 423, l. 24), τὰ κρύφια τῆς καρδίας, disent les Septante (3). C'est à la traduction des saintes Lettres que l'adjectif « secretus, a, um » doit d'être devenu substantif neutre dans les œuvres de saint Cyprien.

Signaculum (4), signe, sceau : « Spiritum Sanctum consequantur et *signaculo* dominico consummentur » (Ep. Jubaïano p. 785, l. 5).

Somniator (5), celui qui a et qui interprète des songes : « Ecce *somniator* ille venit » (6) : Ἰδοὺ ὁ ἐνυπνιαστὴς ἐκεῖνος ἔρχεται (Gen. 37, 19).

Speciebus (à l'ablatif pluriel de *species* (7), genre) : « ut de omnibus *speciebus* tractare possimus » (Ep. au clergé, 525, 7). — Cicéron avait blâmé l'emploi d'un tel ablatif (8). Les traducteurs sacrés ne pouvaient songer à tenir compte de sa critique sur ce point. Le datif pluriel « εἰδέαις » (9) n'avait qu'à se montrer à eux dans les pages saintes ; aussitôt ils se voyaient autorisés et amenés à recourir à son correspondant latin « speciebus ». C'était là, je ne dis pas une des gloires (10), mais une des nécessités de leur travail. Le jour n'était pas encore venu où le mot « species », ramené à son sens étymologique d'*apparence,* devait désigner, à l'ablatif pluriel, non-seulement dans la prose, mais dans la poésie didactique la plus relevée, les voiles sacramentels derrière lesquels se cachent les réalités exquises de l'Eucharistie :

(1) Cf. Prov. 25, 27 etc. — (2) Cf. Suet. Plin. J. Tac. etc. — (3) Psalm. 43, 22. — (4) Cf. Apul. Florid, 2. — (5) Cf. Senec. Contr. III, 22 med. — (6) Ep. Fl. Pupp. p. 734, l. 12. — (7) Cf. Apul. ad Asclep. p. 92. — (8) Cic. Top. 7. — (9) Οὔτε ταῖς εἰδέαις, Ἐπιστ. Ἱερεμ. 62, — Vulgat. Baruch 6, 62. — (10) « Non est mihi gloria ; necessitas enim mihi incumbit ». I Corinth. 9, 16.

Sub diversis *speciebus,*
Signis tantùm et non rebus,
Latent res eximiæ (1).

Stabilimentum, appui, soutien : « obteram *stabilimentum* panis » (ad Fortun. p. 325, l. 1), συντρίψιν αὐτῆς στήριγμα ἄρτου (IEZEK, 14, 13). — Cf. Plaut. Curc. 2, 3, 88 : « Hæc sunt ventri stabilimenta, panis et assa bubula » etc. — Est-il besoin d'ajouter que saint Cyprien a fait ce nouvel emprunt, non à Plaute, mais à la traduction latine de la Bible ?

Stuprator (2), celui qui déshonore : « *stuprator* virginum » (Ep. Cornelio p. 667, l. 1).

Substantia (3), matière : « tolle sustinendi tolerandique *substantiam* » (De bon. Pat. p. 408, l. 3).

Summula (4), petite somme : « cum *summula* omnis... sit apud clericos distributa » (Ep. clero p. 479, l. 2).

Traditio (5), doctrine, « scias nos ab evangelicis et apostolicis *traditionibus* non recedere » (Ep. collect. à Pompon. p. 473, l. 7), et surtout *doctrine transmise oralement,* par opposition à l'enseignement écrit. De là, au sens chrétien, la Tradition, que nous distinguons de l'Ecriture sainte.

Tumor (6), orgueil : « ipso suo *tumore* cœcati, veritatis lumen amittunt » (Ep. à Maxime etc., p. 623, l. 11).

Adjectifs.

Corporalis (7), corporel : « substantiæ *corporalis* firmitate conspicuus » (De id. Van. p. 30, l. 13 et 14).

Culpabilis (8), digne de blâme, coupable : « si *culpabilis* et detestabilis postmodùm fuerit » (De Eccl. unit. 229, 15).

(1) Strophe du « Lauda Sion »... Cf. Serm. S. Thomæ Aquin., in festo Corporis Christi. — (2) Cf. Quintil. Senec. etc. — (3) Cf. Quintil. etc. — (4) Cf. Sen. Apul. — (5) Cf. Quintil. Tac. Gell. — (6) Cf. Justin. II, 11 etc. — (7) Sen. Ep. 53 etc. — (8) Apul. Apolog. p. 223.

Defunctus (1), *participe passé pris substantivement*, le mort : « *defunctorum* vultus » (De id. Van. p. 19, l. 5).

Delicatus (2), dans le sens métaphorique, mou, efféminé : « apud martyres non est... parva et levis et *delicata* congressio » (De hab. Virg. p. 202, l. 17). Si les martyrs combattent, ce n'est jamais d'une manière insignifiante, lâche et efféminée. L'adjectif « delicata » renchérit sur les deux précédents « parva et levis ». C'est comme un dernier trait qui achève le tableau. Entre les combats véritables de l'élite des vainqueurs (3) et ce qui n'en est que le semblant (4) d'après saint Cyprien, il y a le même contraste que dans les vers élégants de Phèdre, entre l'entrain de la foule qui se presse (5) au devant de son souverain, et la démarche molle et languissante d'un désœuvré, en retard (6) sur les plus attardés de ses pareils (7) :

> Unguento delibutus, vestitu fluens,
> Veniebat gressu *delicato* et languido (Phæd. *fab. cit.*).

Desiderantissimus (8), très désiré, très aimé. Ce qualificatif, que saint Cyprien emploie fréquemment dans ses Lettres, est tout simplement le participe présent « desiderans » au superlatif, à la place du passé « desideratus » au même degré de comparaison.

Ducenarius procurator (9) : « Apud procuratorem ducenarium » (Ep. collect. à Félix etc. p. 740, l. 22).

Ductilis (10), mince, étiré (en parlant des métaux), malléable, ductile : « in laminas *ductiles* producuntur (Ep. Magno p. 757, l. 11). Saint Cyprien ajoute : « secundùm

(1) Cf. Quintil. Suet. etc. — (2) « Equorum cursum delicati minutis passibus frangunt ». Quintil. Inst. IX, 4. — (3) Victorum genus optimum (Hymne des martyrs). — (4) Virg. Æn. V, 585. — (5) Passim et certatim ruunt (Phœdr. lib. V, f. 1). — (6) ...Extremo agmine (ibid.). — (7) ...Resides et sequentes otium, Ne defuisse noceat, *repunt* ultimi (ibid). — (8) Cf. Front. Ep. 5, 40 etc. — (9) Ducenarii procuratores, intendants au traitement de 200,000 sesterces (Suet. Claud. 42). — (10) Ductile æs, (Plin. XXXIV, 8) airain ductile.

quod loquitur scriptura divina ». De fait, l'épithète « ἐλατός, ή, όν, ductile », que la Vulgate n'a traduite qu'ailleurs (1), se lit dans les Septante, à propos des encensoirs de Coré, de Dathan et d'Abiron, « Ποίησον αὐτὰ λεπίδας ἐλατὰς » (2) : « in laminas *ductiles* producuntur », comme s'exprime notre auteur, constatant, non les ordres du Seigneur « ποίησον », « fac, produc », mais leur exécution « producuntur », et rendant le verbe grec par un équivalent latin, élégant, expressif et parfaitement à sa place : « producuntur laminæ »....

Gaudibundus (3), ou **gaudebundus** : « quis non appetat *gaudibundus* et lætus » (Ep. Nemesiano, p. 831, l. 16) ?

Nous lisons, dans une édition classique de la grammaire latine de Lhomond, une note de M. Deltour, docteur ès-lettres, essayant, après avoir supprimé la règle « populabundus agros », de justifier ce retranchement (4). D'ailleurs, ajoute-t-il, les adjectifs en « bundus » sont très peu nombreux. Nous croyons pouvoir affirmer que ces adjectifs ne sont pas aussi rares qu'on se plaît à le dire. Il nous arrive, soit en parcourant les auteurs, soit en feuilletant un peu au hasard les dictionnaires, d'en rencontrer plus de quarante, dont voici les principaux, extraits des meilleurs prosateurs : commissabundus (Liv.) ; concionabundus (Liv.) ; cunctabundus (Liv.) ; deliberabundus (id.) ; errabundus (id.) ; furibundus (Cic.) ; gratulabundus (Liv.) ; indignabundus (Liv.) ; ludibundus (Cic.) ; moribundus (Liv.) ; queribundus (Cic.) ; tentabundus (Liv.) ; tremebundus (Cic.) ; venerabundus (id.) ; vitabundus (id.) ; volutabundus (id.) etc.

Quant au mot « gaudibundus » de saint Cyprien, il a été formé de « gaudere », comme « ridibundus » (5) de « ridere ». S'il est vrai, comme l'affirme Aulu-Gelle (6), que la terminaison des adjectifs en « bundus » exprime la force ou

(1) Cf. Num. VIII, 4. — (2) Num. 16, 38. — (3) Apul. Metam. 8 : « Permiscuit sese.... gaudibundus ». — (4) Lhomond par Deltour, libr. Delalain, note 2, p. 148. — (5) Cf. Aulu-Gel. XI, 15. — (6) Id. loc. cit.

l'abondance des choses signifiées par leurs radicaux respectifs, « gaudibundus » se dira fort bien de quiconque est *au comble* ou *dans l'ivresse* de la joie. C'est précisément, m'objectera-t-on, le sens qu'assigne à « lætabundus » (1) l'auteur des Nuits attiques. Où est la différence entre les deux qualificatifs ? Et, s'il n'y en a pas, à quoi bon un mot nouveau, extraordinaire, qui ne signifie rien de neuf, rien d'extraordinaire ? — « Gaudibundus » se distingue de « lætabundus » par une nuance de sens suffisamment prononcée. La différence du premier adjectif au second est la même que de « gaudium » à « lætitia », de « gaudere » à « lætari ». Or « gaudium » (2) et « gaudere » (3) marquent *une joie surtout intérieure et modérée ;* « lætitia » (4) et « lætari » (5), *une joie qui éclate vivement au dehors.* C'est assez dire en quoi « gaudibundus » diffère de son synonyme « lætabundus ». Nous constatons que, dans la Lettre à Némésien, cette distinction et cette gradation sont parfaitement observées. « Gaudibundus et lætus », y est-il écrit. D'abord, la joie qui naît et s'épanouit à l'intérieur « gaudibundus » ; puis, la gaîté, l'allégresse qui se manifeste au dehors « lætus ».

Pourquoi lisons-nous « lætus », au lieu de « lætabundus », qui veut dire, d'après ce qui précède (6), « *abundè* lætus » ? L'auteur a-t-il fait un sacrifice à l'oreille, ennemie de la répétition et du rapprochement des mêmes sons, surtout quand ils sont pleins et lourds ? N'a-t-il pas voulu nous avertir que la joie du Chrétien est intérieure avant tout ; qu'elle ne laisse déborder que son trop plein, c'est-à-dire sa moindre partie ; et qu'enfin, selon le mot de Quinti-

(1) Cf. Aulu-Gel. XI, 15. (2) Æn. I, 506. Tacitum pertentant gaudia pectus... — (3) In sinu gaudere (Cic.). — (4) A gaudio lætitiam distinguimus, dit Cicéron. Cum animus movetur placidè atque constanter, tùm illud gaudium dicitur ; cum autem inaniter et effusè animus exsultat, tùm illa lætitia gestiens vel nimia dici potest. — (5) Lætaris tu omnium gemitu et triumphas. (Cic.). — (6) Cf. Aulu-Gel. *loc. cit.*

lien (1), elle doit être plus *abondante* dans notre cœur que n'annonce notre front ?

Quoi qu'il en soit de ces deux suppositions, que nous inclinerions à croire également fondées, il reste acquis que saint Cyprien, pour qualifier *l'homme au comble de la joie intérieure,* a, *le premier,* « prolongé la gamme de l'expression humaine » (2).

Sans doute l'adjectif « gaudibundus » se rencontre, ainsi qu'on l'a vu plus haut (3), dans les œuvres d'un autre écrivain, compatriote, et, je veux bien l'accorder, devancier du premier Père africain. Mais, j'ose le dire, il n'y est nullement à sa place. Il s'agit, dans le romancier de Madaure, d'une sorte de Lovelace, de Thrasylle, qui, furieux *intérieurement* de n'avoir pu obtenir la main d'une jeune fille nommée Charite, cache son dépit sous des dehors joyeux, afin de pouvoir tramer plus sûrement la perte de son heureux rival. Il vient féliciter ce dernier d'avoir arraché sa fiancée aux poignards des brigands ; il s'empresse de présager et de souhaiter aux deux jeunes époux une longue lignée. « Die quo prædonum infestis mucronibus puella fuerat astu virtutibusque sponsi sui liberata, turbæ gratulantium, *exsultans insigniter,* permiscuit sese ; salutique præsenti ac futuræ soboli novorum maritorum *gaudibundus,* ad honorem splendidæ prosapiæ, inter præcipuos hospites domum nostram receptus, occultato consilio sceleris, amici fidelissimi personam mentiebatur » (4).

Qu'on étudie ce texte attentivement, et l'on verra qu'il y est question, au fond, dans la pensée de l'auteur, non d'une joie intérieure « gaudibundus », mais d'une joie tout extérieure « lætabundus », d'une gaîté de commande, d'emprunt et d'apparat, en rapport avec l'allégresse que le

(1) Plûs habet in recessu quam fronte promittit (Inst. I, 4). — (2) Armand Ravelet, le *Monde,* n° du 16 juin 1874). — (3) Cf. la note 3 de la page 41. — (4) Metam. lib. citat. initio.

complimenteur affiche de prime-abord, « turbæ gratulantium, *exsultans insigniter,* permiscuit sese », et avec l'affreux dessein qu'il dissimule « occultato consilio sceleris ».

Et qu'on ne dise pas qu'ici la joie, dont la désinence « bundus » marque si bien la vivacité, a pour objet l'occasion offerte à l'ancien prétendant d'en venir bientôt à l'exécution de son plan ; car, « gaudibundus », loin d'être sans accompagnement, a pour compléments deux substantifs qui répugnent absolument à cette explication, *« salutique præsenti ac futuræ soboli novorum maritorum gaudibundus »*. C'est de la délivrance des jeunes mariés ; c'est des gages futurs de leur union que se réjouit Thrasylle, non pas *intérieurement,* ce qui serait un contre-sens, mais *extérieurement,* comme le fait entendre, je le répète, tout le contexte.

Donc, ou Apulée n'avait pas écrit « gaudibundus », ou il s'est mépris sur le sens du mot ; et, en toute hypothèse, nous avons le droit et le devoir de déclarer que, dans sa phrase, le *nouveau participe,* comme parle Madvig (1), n'est nullement bien placé : « Non erat hic locus ».

Allons plus loin. Supposé que « gaudibundus », dont l'apparition a enrichi d'un dérivé de bon aloi le verbe intransitif « gaudere », ait été employé, dans l'*Ane d'or,* avec la signification que nous lui avons reconnue, pourrait-on soutenir qu'il y soit véritablement à sa place ? Il faudrait, pour qu'on le pût, n'avoir pas à comparer aux sentiments honteux et criminels qu'Apulée prête à Thrasylle, les admirables accents de saint Cyprien écrivant à des confesseurs condamnés aux mines :

O pedes feliciter vincti, qui non à fabro sed a Domino resolvuntur !
O pedes feliciter vincti, qui in itinere salutari ad paradisum diriguntur !
O pedes in sæculo ad præsens ligati, ut sint semper apud Dominum liberi !

« Qu'ils sont beaux les pieds enchaînés des confesseurs de

(1) Madvig, § 115, 9.

Jésus-Christ ! En attendant que Dieu lui-même en détache les fers, et leur octroye, en échange d'une captivité momentanée, une liberté éternelle, rien ne les arrête sur le chemin du salut et du paradis... Mais pourquoi, soldats du Christ, un regret sur vos lèvres ? Vous êtes privé, dites-vous, de votre office de sacrificateurs. Détrompez-vous. Nuit et jour, sans interruption, vous célébrez le sacrifice le plus agréable à la Majesté divine, en vous offrant à Elle comme des hosties, comme des victimes saintes et immaculées. Naguère en descendant du saint autel : Que rendrai-je au Seigneur, vous demandiez-vous avec le Psalmiste, que rendrai-je au Seigneur, en retour de tous ses bienfaits ? Le voici, à votre portée, le calice d'actions de grâce. Il vous est offert. Avec quel empressement, avec quelle joie, avec quelle allégresse ne devez-vous pas le recevoir et le prendre » ! « Quis non libenter et promptè calicem salutis accipiat ? Quis non appetat *gaudibundus* et lætus in quo aliquid et ipse Domino suo retribuat ! Quis non pretiosam in conspectu Domini mortem fortiter et constanter excipiat etc. » (Ep. Nemesiano, p. 829-830).

Histrionicus (1), d'acteur, de comédien : « *histrionicis* gestibus inquinari » (Ep. ad Don. p. 10, l. 8).

Impossibilis (2), impossible : « quod *impossibile* putabatur » (Ad Don. p. 6, l. 8).

Incessabilis (3), qui ne cesse pas : « *incessabili* blasphemantis linguæ scelere peccare » (Ep. Jubaïano p. 793, l. 10).

Inefficax (4), sans efficacité : « *inefficax* et vana traditio » (Ep. Anton. p. 646, l. 9).

Inemendabilis (5), incorrigible : « *inemendabiles* et protervi » (Ep. Cornelio p. 685, l. 12).

Inflexibilis (6) inflexible : « *inflexibilis* pertinacia » (Ep. Cornel. p. 600, l. 2).

(1) Cf. Ulp. Dig. — (2) Cf. Quintil. V, 10 etc. — (3) Cf. Mart. Capell. I, 14 ; Cœl. Aurel.-Tard. 4, 6. — (4) Sen. De irâ 1, 3. — (5) Ibid. 3, 41. — (6). Sen. Ep. 95.

Inlex ou **illex (illicio)** (1), séducteur, séduisant : « offert oculis formas *inlices* » (De Zel. et liv. p. 420, l. 4).

Maledictus (2), maudit : « cum *maledicti* ejusmodi (viri induentes muliebrem vestem) judicentur » (Ep. Eucr. 468, 3).

Nutabundus (3), chancelant, ballotté : « in salo jactantis sæculi *nutabundus* » (Ad Don. 5, 2), ballotté sur la mer agitée du monde. La figure est, comme on le voit, d'origine chrétienne ; elle est devenue presque banale, à force d'avoir été employée en français.

Pœnalis (4), qui concerne la punition, pénal : « *pœnalis* loci tenebras » (Ep. Moysi etc. p. 577, l. 12). Pris substantivement (5), cet adjectif sert à désigner la personne même qui est passible d'une peine, qui est condamnée à une peine : « cum sint ipsi *pœnales* » (De id. Van. p. 25, l. 2).

Sexagenarius (6), qui contient le nombre soixante : « primus cum centeno martyrum fructus, secundus *sexagenarius* vester est » (De hab. Virg. p. 202, l. 15).

Succedaneus ou **succidaneus** (7), remplaçant, successeur : « non potest videri cessâsse qui... pro se uno plures *succidaneos* suggerit » (Ep. Eucratio, p. 468, l. 9).

Temporalis (8), temporel : « non tantùm... *temporali* vitæ consulatur (De dom. Orat. p. 283, l. 12).

Ultroneus (9), volontaire : « in *ultroneum* funus ornantur » (Ad Don. p. 9, l. 8).

Urbicus (10), de la ville : « cumque semel placuerit clericis *urbicis* » (Ep. plebi universæ p. 592, l. 21).

Verbes.

Breviare (11), abréger, diminuer : « pauperes venæ

(1) Cf. Apul. Apol. p. 323. — (2) Cf. Spartian. — (3) « Miles *nutabundus* », Apul. *Metam.* 9. — (4) Adjectif, fréquent surtout chez les jurisconsultes. — (5) Cf. Cod. Justin. — (6) Cf. Frontin. Aquæd. 54. — (7) Cf. Ulp. Dig. etc. — (8) Sen. Quæst. Nat. 7, 23. — (9) Ibid. 2, 59. — (10) Gell. 15, 1. — (11) Cf. Quintil. passim.

(il s'agit de métaux) *breviantur* in dies singulos » (Ad Demetr. p. 353, l. 5).

Consummare (1), accomplir, achever, rendre parfait : « *Consummabo* domui Israel et domui Juda testamentum novum » (2) : διαθήσομαι, « disponam », disent les Septante (ΛΗ', 31) et la Vulgate (31, 31).

Conversari (3), vivre, se comporter : « *conversemur* quasi Dei templa » (De dom. Orat. p. 274, l. 13).

Denotare (4), noter d'infamie, flétrir : « *denotanda* et contrectanda virginitas revelatur (De hab. Virg. 201, 11).

Emundare (5) nettoyer, purifier : « *emundari* et purgari diu igne » (Ep. Anton. p. 638, l. 20).

Evacuare (6), au figuré, anéantir, *invalider*, supprimer : « quasi *evacuare* possint humana argumenta prædicationis evangelicæ veritatem » (Ep. Jubaïan. p. 795, l. 15).

Ce verbe ne se rencontre guère qu'au propre dans les ouvrages des auteurs païens. Il est, même en ce sens, postérieur au siècle d'Auguste (7). Saint Cyprien, qui le reproduit souvent dans les *Livres des Témoignages*, ne l'emploie jamais qu'au figuré. On s'explique, chez lui, cette seconde acception, à l'exclusion de la première. Le terme « evacuare », biblique avant de devenir juridique, avait à représenter et à valoir aux yeux des latins le verbe grec « καταργέω-ῶ » (8), qui signifie précisément : « J'annule, j'abroge, je supprime etc. » : μὴ ἡ ἀπιστία αὐτῶν τὴν πίστιν τοῦ θεοῦ καταργήσει (9) ; « numquid infidelitas illorum fidem Dei evacuabit » (10) ?

(1) Cf. Quintil. — (2) Test. I, 46, 20 ; cf. Joan. 19, 30 ; cf. Vulg. *passim*. — (3) Cf. Ulp. Dig. — (4) Cf. Suet. Calig. 56. — (5) Cf. Colum. passim. — (6) Evacuare obligationem. Cod. Justin. 8, 43, 4 (Freund) ; evacuata obligatio, engagement rompu. Fort. Cod. (Quicherat). — (7) Cf. Plin. XX, 6, 32 ; XXXII, 9, 33. — (8) Cf. Rom. 3, 31 ; 7, 2 etc. — ibid. 4, 14. — I. Cor. 1, 28 ; 2, 6 ; 13, 8 ; 10, 11 ; 15, 24 etc. II Cor. 3, 7 etc., etc. — (9) Rom. 3, 3. — (10) De Eccl. Unit. p. 230, l. 2 et 3. — La variante « evacuavit » qu'adopte M. Hartel, est une traduction moins exacte de « καταργήσει ».

Exarmare (1), désarmer : « *Exarmatur* fides militantis populi » (Ep. Cornel. p. 682, l. 5).

Excæcare (2), au figuré, aveugler : « quos sic diabolus *excæcat* » (Ep. Cornel. p. 689, l. 8).

Excrescere (3), croître beaucoup, se développer considérablement : « quasi non de captatis annonarum incrementis.... flagrantius inopiæ ardor *excrescat* » (Ep. Pupp. p. 730, l. 14).

Exosculari (4), baiser tendrement : « quod unusquisque nostrûm adhuc horreat *exosculari* » (Ep. Fido, 719, 15).

Expungere, effacer avec une pointe, biffer (5) ; de là acquitter, payer etc.... « Ut *expungeretis* necessitates fratrum » (Ep. Cald. p. 587, l. 13). — Le verbe « expungere », rapproché des substantifs « *necessitates* » et « *fratrum* », semble indiquer qu'en assistant les chrétiens nécessiteux on acquittait une créance privilégiée, inscrite au registre des dettes de la charité.

Exuberare (6) abonder : « *exuberat* affluenter » (Ad. Don. p. 7, l. 10).

Ferocire (7), s'emporter : « rapiunt, *ferociunt* » (De id. Van. p. 22, l. 13).

Focillare (8), au figuré, réconforter : « vestro solatio *focillate* » (Ep. au clergé p. 524, l. 11).

Gravare (9), être à charge : « *gravat* enim me atque contristat... mæstitia » (Ep. Maximo etc. p. 604, l. 8).

Inebriare (10), enivrer : « *inebriatus* est (Noe) » (Ep. Cæcilio p. 702, l. 18).

Infestare (11), harceler, faire souffrir : « tempus infirmitatibus assiduis et gravibus *infestat* » (Ep. au clergé, 523, 19).

(1) Au propre, Tac. Hist. 2, 76 ; au fig. Plin. Ep. — (2) Petron. Sat. 141, 5. — (3) Colum. 4, 21, 3. — (4) Plin. Ep. V, 17. — (5) Suet. Claud. 15. — (6) Cf. Æn. VII, 465. Georg. II, 516. — (7) Cf. *Ovid. Apul.* ; *Gell.* I, 11, 2. Si non immodicè ferocirent. — (8) Cf. sen. Ep. 13, Fronton. ad M. Cæs. Ep. 5, 40 (Freund). — (9) Cf. Tac. Ann. 14, 12. — (10) Cf. Plin. 12, 22, 47. — (11) Cf. Colum. II, 1, 22. Plin. 23, 1, 22.

Inmorari ou **immorari** (1), s'arrêter dans un lieu : « dum in isto mundo diutius *immorantur* » (De Mort. 311, 22).

Insufflare (2), souffler sur quelqu'un, sur quelque chose : « ante eum Deus plasmavit, tunc *insufflavit* in faciem ejus flatum vitæ » (Ep. Pompeio, p. 804, l. 18).

Obaudire (3), obéir : « quod si filius *obaudivit*,.... quanto magis servus » (De dom. Orat. p. 277, l. 8).

Oblatrare (4), (au figuré) : « *oblatrantem* te... contempseram » (Ad. Demetr. p. 351, l. 2). — L'idée, sinon l'expression, est empruntée à la Bible, où les ennemis de Dieu sont comparés à des chiens dévorants et aboyants (5). Défense de leur donner du pain des enfants (6), et de les tolérer dans le paisible intérieur de la famille (7).

Offocare (8), suffoquer, étrangler : « *offocari* à nobis non possunt » (Ep. Antonian. p. 632, l. 18).

Plangere (9), se lamenter : « cum summâ lamentatione *planxerunt* » (Ep. Fortun. etc. p. 649, l. 12).

Præformare (10), dessiner, ébaucher, esquisser : « Rhaab, in quâ *præformabatur* Ecclesia » (De Eccl. 217, 4).

Præstringere ou **perstringere** : (Ep. à Maxime etc.).

Præstringere, *serrer fortement, comprimer (Freund) ; toucher légèrement, effleurer (Quicherat).*

Le désaccord est manifeste ; car si le premier de nos deux savants lexicographes finit par assigner, en deuxième lieu, au verbe « præstringere » le sens d' « effleurer », et cela d'après Ammien-Marcellin ; le second, sitôt qu'il est question d'*un nœud tant soit peu serré et d'une blessure profonde,* renvoie son lecteur à l'article « perstringere » (11).

A qui des deux donner raison ? La nature du sujet que nous traitons, et, surtout, le choix que nous avons à faire

(1) Cf. Colum. 8, 5, 14. Plin. 9, 8, 8. — (2) Cf. Veg. — (3) Cf. Apul. lib. III. — (4) Cf. Sen. De Irâ, 3, 43. — (5) Cf. Psalm. XXI, 17 et 21. — (6) Matth. 15, 26 ; 7, 6 etc. — (7) Apoc. 22, 15 etc. — (8) Cf. Flor. 2, 11. — (9) Cf. Justin. 19, 2. (10) Cf. Quintil. 5, 14, 31. Præformatæ infantibus litteræ... — (11) Cf. « præstringere » chez l'un et chez l'autre.

entre deux variantes importantes et autorisées (1), nous amènent à nous départir de la réserve et de la neutralité qui siéent et s'imposent au disciple en présence des différentes interprétations de deux maîtres très appréciés, ou plutôt, si l'on nous permet ce souvenir de Virgile, au passant Palémon (2), juge improvisé et inattendu d'un grave débat poétique (3). Que cette considération nous serve finalement d'excuse, et, en attendant, d'encouragement.

Voici le texte de saint Cyprien : « Intolerabilis perculsi et pœnè prostrati pectoris mæstitia *præstringit* ou *perstringit* » (4).

Le triste sujet de la Lettre (5) ; l'épithète « intolerabilis » de « mæstitia » ; celles de « pectoris », *perculsi et pœnè prostrati :* tout indique, sans qu'on puisse s'y méprendre, un grand serrement de cœur et presque de l'abattement.

Le sens étant hors de doute et de cause, passons au mot. Est-ce bien « præstringit » ? N'est-ce pas « perstringit » qu'il faut lire ? La réponse dépend de la signification attribuée en composition aux deux prépositions « præ » et « per », qui servent ici de préfixes. En composition, « per » renforce, *la plupart du temps,* l'idée principale ; « præ » marque, *ordinairement,* l'avance, relativement à l'espace et au temps.

J'ai dit « la plupart du temps » et « ordinairement », mais non pas « toujours » ; car supposé que M. Quicherat ait raison de rejeter les deux sens de « *comprimer* » et d' « *effleurer* » que M. Freund attribue parfois, le premier à « *præstringere* (6), le second à « *perstringere* », il ne

(1) Præstringit, Hartel, p. 604, l. 9 et 10, avec variantes au bas de la page ; Perstringit, Fell, sans variantes, p. 232 ; item, Pamélius p. 84, 2e col. ; item, Baluze (éd. Migne) p. 340. — (2) Eclog. III, 50. — (3) Ibid. 54, ibid. 108. — (4) Ep. Maximo p. 604, l. 9 et 10. — (5) Il s'agit, dans cette Lettre, du schisme des confesseurs, auxquels elle est adressée. — (6) M. Quicherat et M. Freund s'accordent pour traduire par « effleurer, toucher légèrement », un verbe, au cinquième pied d'un vers de Virgile (Æn. X, 344). Mais le premier écrit « *præstringere* » ; le second « *perstringere* ». Toujours, on le voit, la même divergence d'opinion, de part et d'autre, sur la valeur de « præ » et de « per » en composition. Nous n'avons trouvé nulle part la leçon adoptée par M. Quicherat. (Cf. choix de variantes, Virg. édit. Benoist).

peut du moins s'empêcher de reconnaître (1) que les prépositions « per » et « præ » donnent aux adjectifs auxquels elles servent de préfixes, la valeur de superlatifs, v. g. « pervalidus » et « prævalidus » (2)... Or, qu'y aurait-il d'étonnant que « præ » renforçât également l'idée d'un verbe, dans « præstringere » par exemple ? Ce dernier emploi du préfixe « præ » doit se constater chez les poètes de tous les siècles et dans la prose postérieure à l'époque classique.

En résumé, si les articles consacrés à « perstringere » et à « præstringere » par M. Quicherat nous semblent incomplets, ceux de M. Freund laissent à désirer quant à l'ordre où se succèdent, dans son dictionnaire, les différentes acceptions des deux verbes.

Après les explications qui viennent d'être données, il ne reste qu'à prononcer entre les deux variantes « præstringit » et « perstringit » citées plus haut. — Ce que nous savons 1° du sens de la phrase, 2° de la fidélité de saint Cyprien à tenir compte de l'étymologie et à suivre la règle de préférence à l'exception, ne nous permet pas d'adopter la leçon « præstringit » de M. Hartel. D'ailleurs, autant le verbe « præstringere » semble étranger à saint Cyprien, autant « perstringere » lui est familier : « Plagis vero et ipse perstringitur » (De Laps. p. 244, l. 9) ; « ne... eodem facinore et ipse perstringatur » (Ep. LXVII, p. 737, l. 17) ; « propheta perstringit dicens » (Ep. Jub. p. 783, l. 22) (3). — Nous lirons, en conséquence, « intolerabilis perculsi et pænè prostrati pectoris mæstitia *perstringit* » (4), phrase dont aucun mot n'a été emprunté aux auteurs de la Décadence ; et nous laisserons à la préposition « præ » (5) dans

(1) § 68, Madvig. — (2) Nous serions porté à mettre entre ces deux adjectifs une différence, celle de « per » à « præ », c'est-à-dire du superlatif au comparatif, ou du superlatif absolu au superlatif relatif. — (3) Cf. Tertul. Apolog. (Migne) t. I, p. 489 ; cf, Vit. S. Cyp. cap. 8. — (4) Ep. et loc. citatis. — (5) Cf. præcanere, præcedere, prædicare, præferre, præfigurare, præformare etc., etc.

les œuvres de l'Evêque de Carthage, l'attribution, qu'elle y a en composition, de marquer uniquement l'avance, relativement à l'espace et au temps.

Protrahere (1), traîner en longueur : « ut, si fieri potest, multùm malitia *protracta* aliquando mutetur » (De bon. Pat. p. 399, l. 18).

Renuntiare (2), (avec le datif de la chose à laquelle on renonce) : « vitiis *renuntiâsse* profitetur » (De hab. Virg. p. 191, l. 23).

Revalescere (3), se relever, revivre : « Est in illis quod... *revalescat* ad fidem » (Ep. Antonian. p. 635, l. 22).

Supervivere (4), survivre : « cum confligeret, vicit, et, cum vinceret, *supervixit* » (De Laps. p. 251, l. 17).

Taxare (5), apprécier, évaluer : « torcularis quoque calcatio et pressura *taxatur* » (Ep. Cœcilio, p. 705, 19).

Vanescere (6), s'effacer : « ut delicti memoria *vanescat* » (De Laps. p. 249, l. 12 et 13).

Participes.

Distractus, participe passé de « distrahere », synonyme de « vendere », vendre, ou plutôt de « divendere », vendre en détail : « *Distractis* omnibus rebus suis » (De Op. et eleem. p. 379, l. 9).

Le mot, pris *dans ce sens,* fait image, et appartient, comme son correspondant français « détailler », à la langue des affaires et des transactions. Comment s'étonner de le trouver dans les pages d'un écrivain, enfant et habitant de la commerçante Carthage (7) ? Peut-on le regarder comme particulier à l'Afrique ? Nullement. Si Aulu-Gelle (8), Pontius (9) etc.

(1) Suet. Ner. 32. — (2) Cf. Plin. Quintil. Suet. — (3) Cf. Tac. Apul. — (4) Cf. Justin. Plin. J. Flor. Spartian. — (5) Cf. Plin. Suet. — (6) Cf. Tac. Ann. 2, 40 etc. — (7) Cf. De Op. et eleem. p. 391, l. 18-19 « distractis rebus suis » ibid. p. 393, l. 14. « Patrimonio vendito atque distracto ». — (8) N. Att. 20, 1, 19. — (9) Cypr. vita p. XCII, l. 13 (Ed. Hartel). « Distractis rebus suis ».

le reproduisent, d'autres auteurs antérieurs, qui n'étaient point des Africains, l'ont employé également. Les noms de ces derniers, Suétone, Tacite, Justin etc.,... qui ont dû l'emprunter, à leur tour (1), au parler de l'*emporium* et du *forum,* nous autorisent à le considérer, dans son acception commerciale, comme un terme propre au vocabulaire de la Décadence.

Enervatus (2), (au propre) énervé : « *enervati* corporis dedecore » (Ad. Don. p. 10, l. 10).

Exuberans, abondant (3) : « se *exuberantium* fructuum largitate jactantem » (De dom. Orat. p. 282, l. 4).

Exundans, débordant (4): « numerositas licet diffusa videatur *exundantis* copiæ largitate » (De Eccl. Unit. 214, 6).

Ferociens, fougueux (5) : « jubere *ferocientibus* lenitatem » (Ad Don. p. 7, l. 16).

Indivisus (6), non divisé, indivisible : « ut Episcopatum quoque ipsum unum atque *indivisum* probemus » (De Eccl. Unit. p. 213, l. 16).

Infestans (7), attaquant, harcelant : « *infestantis* inimici pernicies (Ad. Don. p. 15, l. 6).

Inquietans (8), tourmentant : « *Inquietantis* sœculi turbinibus extractus » (Ad. Don. p. 14, l. 25). « Désormais à l'abri des tempêtes de la mer toujours agitée du monde ». On voit par ce sens, qui est le véritable, que le verbe « inquietare » peut devenir intransitif : ce que Freund nous semble avoir omis d'indiquer.

Inobsequens (9), désobéissant : « *inobsequens* servus » (De Eccl. Unit. p. 226, l. 6).

(1) Après Lucilius, « dividant, differant, dissipent, distrahant » Lucil. dans Nonius 287, 9. — (2) Cf. Apul. Metam. 8. — (3) Equus exuberantissimo vigore (Gell.). — (4) Exundans ingenii fons. Juven. 10, 119. — (5) Ferocientes equos frenis quibusdam coerceamus (Quintil. X, 3 collect. Nisard). Ut.... orationem.... ferocientem cohiberet (Gell. 1, 11). — (6) Cf. *Varron. Caton. Plin. M.* Chez eux, « indivisus » parait être un terme de droit et d'économie rurale. — (7) Cf. Plin. VI, 32; Velleius, 2, 73. — (8) Cf. Suet. Calig. 26 « inquietatus fremitu ». — (9) Sen. Quœst. N. præf. fine : « inobsequens arti est ».

Adverbes.

Corporaliter (1), corporellement : « non tantùm *corporaliter,* sed et spiritaliter perseveret » (de hab. Virg. 191, 12).

Efficaciter (2), efficacement : « ratio salutaris *efficaciter* discitur » (De bon. Pat. p. 397, l. 6-7).

Exsultanter (3), avec allégresse : « *Exsultanter* excepimus Maximum et Urbanum ad Ecclesiam catholicam regressos esse » (Ep. Cornelio, p. 614, l. 11).

Fraudulenter (4), frauduleusement : « *fraudulenter* obrepsit » (Ep. Collect. à Félix etc. p. 740, l. 3).

Incunctanter (5), sans retard : « *incunctanter* et largiter fiat operatio » (De Laps. p. 263, l. 6).

Indesinenter (6), sans cesse : « sacrificia et in persecutione pariter et in pace *indesinenter* offero » (Ep. Fl. Pupp. p. 733, l. 20).

Innocenter (7), d'une manière irréprochable : « Dum Deo sacrificat (Abel) *innocenter* » (De Orat. dom. 285, 9).

Inseparabiliter (8), inséparablement : « Caritati Ejus (Christi) *inseparabiliter* adhærere » (De dom. Orat. 278, 2).

Instanter (9), avec instance ou insistance : « assiduis orationibus et enixis precibus *instanter* incumbere » (Ep. au clergé p. 495, l. 13).

Iterato (10), une seconde fois : « condemnati et *iterato* quoque in consilio abstenti » (Ep. Corn. p. 678, l. 4).

Jactanter (11), avec ostentation : « non *jactanter*... operandum » (Test. III, p. 103, l. 28).

(1) Petron. Sat. 61, 7 ; Paul. Dig. 41, 2, 1. — (2) M. Quicherat donne à croire qu'on trouve dans Cicéron cet adverbe si fréquemment employé par les Auteurs de la Décadence. — (3) Cf. Plin. Ep. 3, 18, exultantiùs scripsi. — (4) Colum. I, 8, 18, fraudulenter infestare. — (5) Cf. Ulp. Dig. 22, 5. 21. — (6) Cf. Veg. — (7) Quintil. Inst. VII, 4. Innocenter vivere. — (8) Macr. Somn. Scip. I, 22. — (9) Cf. Quintil. Tac. Plin. J. — (10) Cf. Justin. Iterato petere. — (11) Cf. Ammian. 27, 2.

Jugiter (1), constamment : « manat *jugiter* » (ad D. 7, 10).

Medullitùs (2), jusque dans la moëlle, jusqu'au fond : « conceptus *medullitùs* ignis exæstuat » (De Mortal. 305, 15).

Rationabiliter (3), selon la raison : « hoc... *rationabiliter* et libenter amplexi » (Ep. Jubaian. p. 780, l. 18).

Scurriliter (4) en bouffon : « ineptè et *scurriliter* non loquendum » (Test. III, p. 103, l. 29).

Speciatim (5), en particulier, par opposition à « *generatim* », en général : « nec ipse (Joannes)... aliquos *speciatim* separes posuit » (Ep. à Magnus p. 750, l. 4).

Tenaciter (6), avec ténacité : « ostendit inde illam perseverare *tenaciter* posse » (De bon. Pat. p. 408, l. 9 et 10).

B) TOURNURES EMPRUNTÉES A LA DÉCADENCE.

Saint Cyprien a dérogé, dans les phrases qui suivent, aux lois de la syntaxe classique :

Videamus an sit et hæc apud singulos veritas (De id. Van. p. 19, l. 8).

Quære jam nunc *an* possit esse qui spectat integer (Ad Don. p. 10, l. 22).

Nemo cum virginem viderit, *dubitet an* virgo sit (De hab. Virg. p. 191, l. 7).

Considera an, cum vestita est, verecunda sit (Ibid. 201, 12).

Examinat an infirmis serviant sani (De Mortal. 307, 6).

Nescis an merearis accipere (Ibid., l. 23).

Ut *recognoscatis an* ipsa sit (epistola) quam... perferendam dedistis (Ep. clero Rom. p. 489, l. 17).

Que penser de cet emploi de la conjonction « an » au

(1) Cf. Apul. de Mundo. — (2) Varr. dans Non. 139, 9. Apul. Metam. X. — (3) Apul. Dogm. Plat. 1. — (4) Plin. Ep. 4, 25. — (5) Mart. Capell. 9. — (6) Au propr. Ovid. Her. 9, 21 ; Macrob. S. Scip. 1, 6 ; au flg. Ovid. Her. 3, 43.

lieu de « nùm » ou de « ne » (après un mot) ? Faut-il affirmer avec M. Burnouf (1) que de tels exemples, où « an » ne diffère nullement, pour la signification, de « nùm » et de « ne », sont rares dans les écrivains postérieurs au siècle d'Auguste ?

Recourons aux textes mêmes de ces auteurs.

Simul rogavit esset an dulcis liquor (Phæd. lib. IV, f. 8).
An feteret os sibi cum quæreret (id. ibid. f. 12, vers 12).
Rogatque an os haberet putridum (id. ibid... vers 16) (2).
An volare posset interrogat (Curt. lib. VII, 41).
Quæritur an siccari palus Pomptina possit (Quintil. 3, 8, 16).
Multos habes quorum scripta nescio an satis ordinent (Sen. Ep. 39).
Nescio an ullum jucundius tempus exegerim (Plin. J. Ep. lib. III, 1).
Dubitabat an Macedones secuturi essent (Curt. IX, 2).
Poterit aliquis disputare an... capessenda fuerit respublica (Sen. Ep. 14).
Sed posteà videbimus an sapienti opera perdenda sit (id. ibid.).
Non enim quæri an liber Cato, sed an inter liberos sit (id. ibid.).
Sedere in equitum liceat an tibi scamnis Videbo (Martial, V, 41).
Disputatur an ipse sibi manus attulerit (Sen. de Brev. Vit. 6).
... Aliquo dubitante an mors voluntaria esset (id. ibid.).
Dubitari solet an hoc facere debuerint (Sen. Ep. 29).
Dubitare se... aiebat an satius esset *nullis* studiis admoveri (id. de Br. Vit. 14).
Considera an possit alicubi consistere (id. Ep. 16).
Inspiciendumque an ille paupertati indulgeat, an hic divitiis non indulgeat (id. Ep. 20).
Quæritur an providentiâ mundus regatur (Quintil. 3, 5, 6).
Considera itaque an id bonum vocandum sit (Sen. Ep. 74).
Cogitemus.... an expediat nobis inexorabiles esse (id. De irâ, lib. 2).
Visurus an aliquid deesset (id. Ep. 17).
Nec ego Epicuri angelus (?) scio an pauper iste contempturus sit divitias (id. Ep. 20).
An verè audieris, an verè dixeris effectu proba (id. Ep. 24).
Quærendum judicaverunt an virum bonum facerent (id. Ep. 88).
Scribam tibi an hæc pars philosophiæ satis sit (id. Ep. 14).
Scire an minor Hecuba fuerit quam Helena (id. Ep. 88).
Quærente minaciter M. Caro an rogâsset (Plin. J. VII, 19).
Quos statim acciverat, incertum an et ante ignaros (Tac. Annal. XIV, 7).
Nescio an nôris hominem, quanquam nosse debes (Plin. J. VI, 19).
Dubito an idem nunc tibi quod tunc mihi suadeam (id. VI, 27).

(1) Gram. lat. ** p. 319. — (2) Nous ne citerons pas le vers « Interrogavit an bove esset latior » du même fabuliste ; car le sens en est : Elle demanda si elle *n'était pas* plus grosse qu'un bœuf (lib. I, f. 24). — Même remarque au sujet de « tentans an cibo posset capi (lib. I, 23, 4)....

Quæsitum est an danda esset inquisitio (id. VI, 29).
Non curo an isti relinquantur (id. VI, 31).
Habebis tamen an emendandi (Sous ent. tempus) nescio (id. VII, 12).
Quærebamus an esset omnibus animalibus constitutionis suæ sensus. (Sen. Ep. 121) etc....

Nous venons de citer de nombreux exemples de la conjonction « an » équivalant purement et simplement à « ne » ou « num ». Rien ne serait plus aisé que de les multiplier. Tous appartiennent à des auteurs païens, dont le plus ancien ne remonte pas au delà de ce qu'on appelle l'âge d'argent de la littérature latine.

Nous nous croyons donc en droit de conclure, contrairement à ce qu'avance M. Burnouf (1), que *de tels exemples ne sont pas rares dans les écrivains postérieurs au siècle d'Auguste.*

Sont-ils introuvables dans les contemporains de ce prince ?

Oui, répond Madvig, excepté chez les poètes dans les interrogations dépendantes (2), par exemple :

Reges dicuntur torquere mero quem perspexisse laborant
An sit amicitia dignus (Hor. A. P., 436).

Il passe sous silence cet autre vers où Horace ne prend certainement pas « an » dans le sens de « si ne pas », voisin de l'affirmation.

Quis scit an adjiciant hodiernæ crastina summæ
Tempora dî superi ?

Mais voici du même auteur un autre passage où l'expression « Quî scis an.... », si peu différente de la précédente « Quis scit an », reçoit la signification de « peut-être ».

Quî scis an prudens hùc se projecerit atque
Servari nolit (3) ?

« Peut-être s'est-il exprès jeté là » ; *littéralement,* « comment sais-tu s'il *ne* s'est *pas* exprès jeté là » ?... Mais nous n'avons

(1) Gram. lat. p. 319, loc. cit. — (2) Gram. lat. § 453. — (3) Hor. A. P. 462-3.

pas traduit toute la phrase. Restent trois mots, « atque servari nolit », dont le dernier « nolit » renferme une négation, étonnante à première vue. — Est-ce *cette négation, incluse dans le verbe « nolit », qui réagit* sur la première partie de la proposition ? Un annotateur de l'Art Poétique le prétend (1). Nous prenons la liberté d'être d'un avis tout différent. Sans doute, « il est évident qu'il y a dans le vers 462e une négation sous-entendue » (2) ; mais c'est précisément cette négation discrète qui réagit sur la suivante, clairement exprimée ; qui s'ajoute à elle de manière à la faire équivaloir à une affirmation, provenant de l'application d'un principe bien connu : En latin, deux négations affectant un même verbe se détruisent et valent une affirmation. Pour plus de clarté, procédons comme pour la résolution d'une équation. La négation « non », toujours sous-entendue, et par conséquent affaiblie, après « an » dans les phrases du genre de celle qui nous occupe, mettons-la entre parenthèses :

Quî scis an (non) prudens hûc se projecerit ;
Quî scis an (non) servari *no*lit.

« An (non) nolit » équivalant à « an velit » d'après le principe énoncé plus haut, — le second membre, réduit à sa plus simple mais très fidèle expression, devient

« Quî scis an servari velit » ?

interrogation où il est important de remarquer que la conjonction « an » reste avec une signification purement dubitative, comme dans le vers déjà cité :

Quis scit an adjiciant hodiernæ crastina summæ (3).

(1) M. Taillefert, inspecteur d'Académie, p. 72, note 3, se rapportant à la page 58 (Hachette). — (2) Freund ne partage pas ce sentiment ; il le regarde comme erroné. (P. 156, 2e col.). — (3) Cf. p. 57.

Donc Horace, *si la mesure du vers l'avait permis,* aurait pu, sans que sa pensée s'en trouvât tant soit peu modifiée, préférer à la phrase ironique de son *Art Poétique* la suivante, plus facile à comprendre :

> Quî scis an (non) prudens hûc se projecerit, atque
> An (non) servari nolit ?
> Que sais-tu s'il *ne* s'est *pas* exprès jeté là, et
> S'il veut être sauvé ?

De chacune des deux propositions incidentes, faites disparaître la parenthèse ; en d'autres termes, exprimez la négation qui y était précédemment sous-entendue, vous avez, à propos du « si » conditionnel, la tournure de phrase postérieure à Auguste.

> Quî scis annon prudens hûc se projecerit atque
> Annon servari nolit ? *ou* an servari velit ?

Au contraire, sous-entendez la négation dans les deux membres de phrase, vous procédez à la manière d'Horace et de ses contemporains :

> Quî scis an prudens hûc se projecerit, atque (an)
> Servari nolit ?

— interrogation qui ne saurait s'expliquer grammaticalement dans sa dernière partie qu'en supposant la négation « non » après « an » sous-entendu dans la seconde incidente, aussi bien qu'après « an » exprimé dans la première, c'est-à-dire en faisant influer la première proposition dépendante sur la seconde.

La seconde manière est « *régulièrement* » celle des auteurs classiques ; *exceptionnellement,* celle des écrivains de la Décadence ; la première, *vice versâ.* Que la première soit, une fois ou l'autre, celle des meilleurs prosateurs, c'est ce que prouvent, d'après MM. Dureau de Lamalle et Quicherat, les deux textes suivants :

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

Deinde an omnino mittendus esset, mota est consultatio (1).
Dubito an hic considam (Cic.). Je ne sais si je m'arrêterai ici (2).

Par tout ce que nous venons de dire, on voit que la conjonction « an » entre deux verbes n'a invariablement le même sens ni sous Auguste, ni après Auguste. Chez saint Cyprien, au contraire, elle a toujours la signification de notre « si » conditionnel sans addition d'aucune sorte : ce qui contribue étonnamment à la clarté, en vue de laquelle, croyons-nous, l'Evêque africain n'admet aucune exception à la tournure généralement passée en règle dans les écrits de la Décadence païenne (3).

Nous croyons, enfin, que cette conjonction, au sens de « ne » ou de « num » entre deux verbes, est, sinon d'importation grecque, ce que n'admet pas M. Freund, du moins de même origine que son équivalente grecque : Ἂν pour ἐάν ou εἰ ἄν. — Σκόπει ἄν σοι πλούτου φάνῃ τι μεῖζον ἀγαθόν ὄν (Plat.) — En latin : Considera *an* tibi divitiis majus videatur aliquod bonum ou aliquid boni. — En français : Examine *si* quelque bien te paraît plus grand que la richesse.

L'imitation de « ἄν » dans ces sortes de phrases aura commencé à Rome avec l'étude passionnée des chefs-d'œuvre d'Athènes. Elle se sera fait remarquer d'abord chez les poètes (4), et dans des vers (5) dont elle facilitait la facture. Puis, ce qui était une licence poétique sera devenu peu à peu, surtout au sortir du grand siècle, dans la prose tant familière que soutenue, une tournure facultative et fréquemment employée. A saint Cyprien, « génie plein de clarté » (6), le mérite de l'avoir toujours reproduite dans un sens invariablement le même.

(1) Liv. 35, 42, traduit par Dureau de Lamalle. — (2) Cf. Quicherat. Dict. lat. fr. article « an ». — (3) Cf. les ex. des pages 56 et 57. — (4) V. g. Lucr. 471-472. — (5) Hor. Od. IV, 7, 17. — (6) Bérault-Bercastel, Hist. de l'Egl. t. I.

C) TEXTES EMPRUNTÉS A LA DÉCADENCE.

Les expressions des auteurs païens de la Décadence, empruntées à la lettre ou légèrement modifiées par saint Cyprien, sont relativement peu nombreuses. En voici quelques-unes :

SENEC. *de Irâ* (1).

« Nam ut furentium certa indicia sunt, audax et *minax vultus... torva facies,* inquietæ manus, color versus, crebra et vehementius acta suspiria, ità irascentium eadem signa sunt.

« Flagrant et micant oculi... labia quatiuntur, dentes comprimuntur, horrent ac subriguntur capilli, spiritus coactus ac stridens, articulorum se ipsos torquentium sonus, gemitus, mugitusque etc. etc. » (2).

CYPRIAN. *de Zelo et livore.*

« Hinc *vultus minax, torvus aspectus,* pallor in facie, in labiis tremor, *stridor in dentibus,* verba rabida, effrænata convicia, manus ad violentiam prompta, etiamsi à gladio interim vacua, odio tamen furiatæ mentis armata ».

Et quelques lignes plus haut : « Suspiratur semper et ingemiscitur et doletur ; dumque ab invidis livor nunquam exponitur, diebus ac noctibus pectus obsessum sine intermissione laniatur ».

Il y a dans la peinture comparativement très sobre de l'envieux par saint Cyprien, outre la couleur et l'expression empruntées aux descriptions réalistes de la colère par Sénèque, quelques traits, un peu retouchés, du portrait de l'Envie par l'auteur des Métamorphoses.

« Pallor in ore sedet », dit le poète (3) ; « pallor in facie », répète le prosateur.... L'un ajoutera « nusquàm recta acies » ; l'autre, « torvus aspectus » ; rappelant tous deux *ce regard de travers* dont parle Virgile : « transversa tuentibus hircis » (4).

Poursuivons. Dans son Traité *de la Vanité des Idoles* saint Cyprien nous dit : « Est et Picus et Tiberinus... coli Romulus voluit : Deam quoque Cloacinam Tatius et invenit et coluit, Pavorem Hostilius atque Pallorem ». Sénèque « de Superstitione », cité par saint Augustin « de Civitate Dei »,

(1) Edit. Bipont. p. 4. t. I. — (2) Non est ullius affectus facies turbatior : pulcherrima ora fœdavit, torvos vultus ex tranquillissimis reddidit. Linquit decor omnis iratos (Ibid. p. 61, t. I) etc. — (3) Ovid. Metam. l. 11. — (4) Eclog. III, 8.

avait écrit : « Cloacinam Tatius dedicavit deam, Picum Tiberinumque Romulus ; Hostilius Pavorem atque Pallorem. — Evidemment le nouveau défenseur du christianisme, tellement la ressemblance entre les deux textes est frappante, a des réminiscences de l'auteur des Lettres à Lucilius (1), comme il en a de Tertullien, de Minucius Félix et des jurisconsultes païens de la Décadence. Elles ne sont cependant ni assez nombreuses, ni assez importantes pour qu'on l'en dise tout plein, « suffarcinatus ». L'or, l'argent et les vêtements précieux que mentionne saint Augustin (2), ce sont les dépouilles légitimement conquises sur les grands écrivains du siècle d'Auguste. Voilà bien les richesses dont le brillant rhéteur de Carthage est littéralement chargé à sa sortie du paganisme, au point d'avoir un moment plié sous le faix, au sentiment de l'Evêque d'Hippone.

Dans l'Epître à Donat, par exemple, que d'expressions empruntées aux meilleurs d'entre les auteurs classiques !

Erratici palmitum lapsus	(S. Cyp.)	Multiplici lapsu et erratico (Cic. de Sen.)
... facit mecum	(id.)	... facit mecum (Cic.)
Ministris avibus	(id.)	Ministrum fulminis alitem (Hor. od. 4,4).
Auceps temporum	(id).	Auceps syllabarum (Cic. de Orat. I, 55).
		Voluptatum aucupem (Cic. Ac. Fragm.)

Mais pour ne pas nous attarder dans une matière de pure érudition, contentons-nous de faire remarquer dans le tissu de la phrase de saint Cyprien l'or du seul Virgile.

Frondea tecta	(S. Cyp.)	Frondea semper Tecta (Georg. IV, 61).
Pascit obtutus	(id.)	Obtutu tenet (Æn. VII, 250). Obtutu hœret (Æn. I, 498).
Cespitis culminibus	(id.)	Congestum cespite culmen (Ecl. I, 69).
Esset agnoscere	(id.)	Neque est te fallere (Georg. IV, 447).

(1) Ajoutez les suivantes : Vigilabit in plumâ (Sen. de Provid.), Vigilat in plumâ (S. Cyp. ad Don.) ; Publicè jubentur vetita privatim (Sen.) ; Virtus vocatur cum publicè geritur (S. Cyp. ibid.) — « Auro alligatus » (S. Cyp.) ; « alligati sunt qui alligaverunt » (Sen. De tranq. anim. 10) ; — cf. Stace Theb. XIII, 460 etc. — (2) Nonne adspicimus quanto auro et argento et veste *suffarcinatus* exierit de Ægypto Cyprianus, doctor suavissimus et martyr beatissimus ? — Cf. loc. cit. p. 3.

In plumas oloris albescere	(S. Cyp.)	Albescere tractus (Georg. I, 367).
Quas superbas fores matutinus salutator obsedit	(id.)	... Foribus domus alta superbis Mane salutantum... (Georg. II, 401).
Bibat licet gemmâ	(id.)	Ut gemmâ bibat (Ibid. 506).
Fortunis incubare	(id.)	Defossoque incubat auro (Ibid.)
Domicilia sordebunt	(id.)	Sordent tibi munera nostra (Eclog. II).
Arvinæ toris... pingüescit	(id.)	Arvinâ pingui (Æn. VII, 627).
Promisisse me memini	(id.)	Memini me Corycium... Vidisse senem (Georg. IV).
Dant secessum vicina secreta	(id.)	Est in secessu longo locus (Æn. I).

Et, à propos de cette dernière citation, nous pourrions ajouter que la retraite choisie par le prosateur, pour son entretien avec Donat, rappelle à notre mémoire la grotte où le poète nous fait entendre les beaux vers de Ménalque et de Mopsus.

...Petamus hanc sedem : dant secessum vicina secreta, ubi viteam porticum frondea tecta facerunt. (S. Cyp. ad Don. init.)	... Antro potius succedimus : aspice ut [antrum Sylvestris raris sparsit labrusca racemis.

IMITATION DU STYLE DE LA DÉCADENCE.

Imiter les écrivains païens de la Décadence dans les procédés et dans les défauts de leur style, c'est abuser, comme eux, A) des termes abstraits, B) des mots poétiques, C) des fins de vers, D) des assonances et des rimes, E) des métaphores et de l'antithèse, F) des phrases courtes et sentencieuses, G) des archaïsmes.

A) DES TERMES ABSTRAITS.

Exilis ingenii angusta *mediocritas* (Ep. ad Donat. init.)

Exigit pœnas pariter de potentiore *sublimitas* (1) (Ib. 14, 16).

Ad præsentis *mortalitatis* copiam non movetur (De Mortal. præfat.)

(1) Cf. de idol. Van. p. 25, l. 14-15 ; p. 27, l. 9.

Vel imbecillitate animi, vel fidei *parvitate* (Ibid.)

Quantùm nostra *mediocritas* sufficit (Ibid.) (1).

Nec habet quid *fragilitatis* humanæ infirmitas atque imbecillitas faceret (De Op. et eleem.).

Saint Cyprien emploie l'abstrait, au lieu du concret ; mais, à part une ou deux formules, v. g. « nostra mediocritas », de mise et de bon ton dans le style épistolaire de son temps, comme le sont, dans celui du nôtre, les qualifications de « Votre Grandeur », « Votre Eminence », « Votre Sainteté », adressées à un évêque, à un cardinal, au Souverain Pontife, il en use discrètement, imitant en cela les écrivains du siècle d'Auguste, et non ceux de la Décadence, chez qui le recours aux abstractions est affecté, continuel et nullement justifié.

Fragilitas (2), *mediocritas* (3) et *mortalitas* (4) se trouvent dans Cicéron, ainsi que *parvitas* (5), dont les origines, par conséquent, remontent au-delà de Valère-Maxime (6). — Quant au mot *sublimitas,* on le rencontre également, au figuré, dans Pline l'Ancien (7) et dans Quintilien (8). Au surplus, sans descendre jusqu'aux auteurs païens du IIe et du IIIe siècle après Jésus-Christ, qu'on compare les abstractions de saint Cyprien à celles d'un écrivain plutôt de transition que de décadence, d'un poète que son tempérament littéraire détournait des innovations, et que la nature de ses compositions devait porter de préférence à l'emploi des termes concrets. On verra que, si l'abus et l'excès se constatent quelque part, c'est dans les écrits non du Père de l'Eglise, mais du fabuliste, affranchi d'Auguste.

Decepta *aviditas* (Lib. I, fab. 4, vers. 5).
Est *aviditas* dives et pauper pudor (II, 1, 12).

(1) Cf. de Exh. martyr. Ep. ad Fortun. — (2) Tuscul. 5, 1, 3. — (3) Off. 1, 25. Phil. 2, 1 « ingenii mediocritas ». — (4) N. D. 1, 10, fin. — (5) Univ. 13, 41. — (6) Mea parvitas. Val. Max. præfatio. — (7) H. N. 7, 25, 23 etc. — (8) Inst. 1, 3, 5 etc.

Servitus obnoxia (Lib. III, Prolog. 34).
Facit parentes *bonitas,* non *nativitas* (III, 15, 17).
Ad perniciem solet agi *sinceritas* (IV, 12, 3).
Dixerunt numinum *præsentiam*
Vati dedisse vitam (IV, 24, 32-33).
Frustrà adjuvare *bonitas* nitetur tua (IV, Epilog.).
Obtrectare si voluerit *malignitas* (Lib. V, Prolog.).
Paucis est *aviditas* bono (V, 4, 12).
Sic totam prædam sola *improbitas* abstulit (I, 5, 11) etc. (1).

B) DES MOTS POÉTIQUES.

Les prosateurs païens de la Décadence n'ont pas craint de piller le sanctuaire des Muses. Ils ont émaillé et paré leurs phrases de locutions poétiques. Saint Cyprien les a-t-il imités dans leurs hardiesses et dans leurs larcins ? Le fleuve de son éloquence, si pur à sa source (2), a-t-il *reçu dans son onde les membres dispersés* (3) du poète, « disjecti membra poetæ » (4) ?

Prenons les principaux termes poétiques qui pourraient à première vue produire sur le lecteur l'effet du *lambeau de pourpre* (5) ; et, comme

« D'un mot mis en sa place on sait tout le pouvoir » (6),

citons-les avec leur contexte.

1° *Lumen* pour *oculus*... « Paratur gladiatorius ludus ut libidinem crudelium *luminum* sanguis oblectet » (Ep. ad Don. 8, 24). — Ce synonyme poétique du substantif « oculus » avait été employé par Cicéron, parlant de la cécité de Démocrite : « Democritus, *luminibus* amissis » (Tuscul. V, 39). — Il est impossible de ne pas remarquer avec quel soin, avec quel art saint Cyprien l'amène dans

(1) Cf. I, 3, 16 ; 12, 6 ; 14, 18 ; 13, 12 ; II, 4, 26 ; 7, 13 ; III, 10, 33 ; IV, 5, 12 ; 15, 6 ; 20, 1 ; V, 7, 3 etc. — (2) *Instar fontis purissimi.* Hier. *loc. cit.* p. 2. — (3) Ode sur la mort de J. B. Rousseau. — (4) Hor. A. P. — (5) Id. ibid. — (6) Boileau, A. P. chant I.

sa phrase et l'y rend presque nécessaire, à la suite des deux mots *libido, crudelis* : « libidinem crudelium luminum ».

2° *Pignora* pour *liberi*... « Sic Job post rerum damna, post *pignorum* funera » (1). — Le mot « pignora », dans le sens de « liberi », *enfants,* est particulier aux poètes de tous les temps et aux prosateurs de la Décadence. Il est parfaitement à sa place dans la phrase de saint Cyprien. Il y signifie, non plus le gage de la tendresse conjugale, ce qui est la métaphore des païens, mais le gage donné, le dépôt confié par Dieu à son serviteur, dont le démon a obtenu d'éprouver la fidélité. Il rappelle et résume très heureusement la réflexion du saint homme Job, *dépositaire* résigné à mourir pauvre et nu « nudus », (2) comme au premier jour : *Dominus dedit, Dominus abstulit* (3). « Le Seigneur me les avait donnés, le Seigneur me les a enlevés, ces gages de sa *confiance* en moi et de son bon plaisir » (4).

Le mot « funera » qui le suit, « post pignorum *funera* », et auquel il sert de régime, est un de ces termes que la grande prose est obligée d'emprunter à la poésie, quand elle veut égaler les lamentations aux douleurs (5). Voici, d'après la Vulgate, la catastrophe à laquelle saint Cyprien fait allusion : « Filiis tuis et filiabus vescentibus et bibentibus vinum in domo fratris sui primogeniti, repentè ventus vehemens irruit à regione deserti, et concussit quatuor angulos domûs, quæ corruens oppressit liberos tuos et *mortui sunt* » (6). C'est la mort rapide, instantanée, s'abattant sur dix jeunes victimes, au printemps de leur vie et dans l'allégresse d'un festin de famille. Le terme « funera », par lequel les poètes exagèrent d'ordinaire l'importance des

(1) De Mort. 302, 9. — (2) Nudus exivi... Job. 1, 21. — (3) Id. ibid. — (4) Sicut Domino placuit (ibid.) — (5) « Ut aliud super aliud cumularetur familiæ nostræ funus », paroles que met Tite-Live (XXVI, 41) dans la bouche de Scipion, et qu'on dirait empruntées à Lucrèce : « cumulabat funere funus » (l. VI, 1233). — (6) Job. I, 18-20.

accidents tragiques qu'ils racontent, n'est-il pas le mot propre, précis, et le plus convenable pour la désigner ? N'est-il pas mieux placé dans la phrase de saint Cyprien, devenant par moments l'abréviateur du poème de Job, que dans le fragment suivant, cité par Nonius, comme appartenant à Cicéron : « In omni crudelitate sic exultat [belua] ut vix hominum acerbis funeribus satietur » (1) ?

Donnons un second exemple d'un tel emploi du mot « funus » : « Viventes in ultroneum *funus* ornantur; malis suis miseri gloriantur » (Ad Don. 9, 8).

Le terme poétique s'y présente comme le mot de la situation, préparé et amené par tout ce qui précède, savoir : *Quos nemo damnavit, ætate integrâ, honestâ satis formâ, veste pretiosâ*... Ces jeunes gens que personne n'a condamnés, où vont-ils dans la force de leur âge, dans la fleur de leur beauté et sous des vêtements de fête ? Ils marchent à la mort, au trépas volontaire des gladiateurs. Supposons, un instant, qu'il y ait « necem » ou « mortem » dans la réponse, au lieu de « funus ». Qui ne voit qu'aucune des deux substitutions n'est heureuse ? Seul, le mot « funus », avec l'idée de pompe qu'il renferme, achève avec bonheur le tableau, dont le verbe final « ornantur » résume pour ainsi dire tous les traits : « *quos nemo damnavit, ætate integra, honestâ satis formâ, veste pretiosâ,* in ultroneum *funus* ornantur ».

Passons à d'autres expressions poétiques.

3° Sopire rem.... Cui rei *sopiendæ* necessarium duximus (Ep. p. 602, l. 9).

4° Tori arvinæ.... *Arvinæ toris* membrorum moles robusta pinguescit (Ad Don. p. 8, l. 25).

5° Viscerum partem.... Avulsam nostrorum *viscerum partem* violentus inimicus populationis suæ strage dejecit (De Laps. p. 239, l. 11).

(1) Fragm. 300, 20. Cf. Freund, « Funus ».

6° « Castra Dei » pour « milites Dei »... « Ad aciem quæ nobis indicitur *Dei castra* procedant » (Ep. p. 664, l. 1).

7° « Soboles » pour « liberi »... « ut et illorum coronam dignitas *sobolis* illustret » (1).

Ces différents membres de phrase n'offrent rien à blâmer. Si saint Cyprien dit « *sopire* rem », — cui rei *sopiendæ* —, Cicéron écrit « *sopire* virtutem », — *sopita* virtus (2).

De la phrase « Arvinæ toris » etc., nous rapprocherons l'expression « tori venarum » d'un prosateur dont le style est celui du beau siècle de la littérature latine (3). Au reste, sans invoquer ce précédent et cette autorité, je puis faire remarquer que saint Cyprien, à l'exemple de Cicéron traduisant un passage des Trachiniennes de Sophocle (4), a été amené par son sujet à étendre à l'homme rivalisant d'embonpoint (5), de force musculaire et de cruauté avec les bêtes, des métaphores primitivement réservées à celles-ci (6).

Si dans le Traité « De Lapsis » le premier mot de l'expression « viscerum partem », plus énergique assurément que son analogue, « animæ dimidium meæ » (7), est pris au figuré, il l'est aussi dans une lettre de Cicéron à Atticus (8), *« mihi in visceribus hærent »*; [Tes exhortations] demeurent gravées dans mon cœur. — Ce sont là des métaphores assez hardies dans la poésie la plus relevée (9) et la plus libre, sans l'être trop dans la prose la plus simple et la plus sobre (10). Le peuple, dans son langage pittoresque et animé, prête du sentiment aux objets qui l'entourent ou le touchent de près (11). Aujourd'hui même, ne disons-nous

(1) Ep. p. 583, l. 20. — (2) Cœl. 17, 41. — (3) Cels. 7, 18 fin. — (4) O lacertorum tori ! s'écrie Hercule (Tuscul. 2, 9). — (5) Comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis. (Ps. 48, 13). — (6) « Luxuriatque toris animosum pectus », dit Virgile du cheval. Georg. III, 81. — (7) Hor. — (8) Attic. VI, 1, 8. — (9) Æn. V, 743, ibid. VIII, 410. — (10) Cf. Cæs. de B. G. III, 13 « naves factæ ex robore ad quamvis vim et *contumeliam* perferendam »... — (11) Cf. Cæs. ibid. VII, 72. Les légionnaires y donnent à des branches fourchues le nom de « cerfs » « grandibus cervis » etc....

pas dans le style familier « endormir la douleur », « cela fend le cœur » (1), locutions qui ne seraient pas déplacées dans le style soutenu ?

Quant à la métaphore qui fait prendre le contenant pour le contenu, le camp pour l'armée, « ad aciem... Dei castra procedant », elle avait déjà servi à Tite-Live : « His sermonibus tota in se averterat castra » (2).

Enfin, nous pouvons et devons entendre de tous les mots poétiques de saint Cyprien ce que Cicéron ne craignait pas de dire du dernier « soboles » (3) d'entre ceux que nous avons cités : « Neque enim illud fugerim dicere.... *sobolem*.... et alia multa, quibus, *loco positis,* grandior atque antiquior oratio sæpè videri solet » (De Orat. III, 38).

C) DES FINS DE VERS.

Bien que ce soit une faute, au jugement de Cicéron (4), une faute grave, au dire de Quintilien (5), de *réunir les mots de manière à en faire des hémistiches dans la prose,* et de *clore une phrase par les deux derniers pieds d'un vers hexamètre,* le présent article ne nous retiendra pas longtemps. Il est si peu de prosateurs chez qui se trouvent en aussi petit nombre que chez saint Cyprien, des périodes se terminant par un dactyle suivi d'un spondée, comme autant de strophes saphiques complétées par un vers adonique !

Marquez à son passif « tu ipse tueris » (6), « devotione redistis » (7), « nemo revincat » (8), « fidei esse timo-

(1) Cf. *Mol. l'Av.* Acte III, scène V. — (2) Liv. VI, 23, 8. — (3) Cf. Ep. p. 602, l. 9, loc. cit. — (4) Versus in oratione si efficitur conjunctione verborum, vitium est (De orat. III, 44). — (5) Pejus cludit finis hexametri (Instit. IX, 4). — (6) Lib. ad Demetrianum. — (7) Ep. p. 490, l. 12. M. Hartel écrit « prodistis » leçon préférable et très classique. — (8) Exemple contestable, car la syllabe finale de « nemo » est plutôt longue que brève (ad Demetr. 357, 11) ; — traduction du grec « ἐλέγχῃ μηδείς » du proph. Osée (IV, 4). Cf. item *corpore vestro* et *cætera membra* de saint Paul.

rem » (1), « de ore leonum » (2), « corpore vestro, cætera membra » (3). Ce sont à peu près les seules fins de vers qui se remarquent dans ses écrits. Lisez, au contraire, les prosateurs classiques les plus calmes, qui ne donnent par conséquent aucun accès, du moins dans leurs écrits les plus familiers, à l'*indignation si portée à versifier,* nous dit Juvénal ; parcourez, par exemple, les *Commentaires* de César « de Bello gallico », et les Lettres échangées entre Cicéron et ses amis. Que de phrases s'y terminent en vers hexamètres !

In castra majora reduxit (De B. G. I, 49). — In castra reduxit (Ibid. 50).
Esse redactas (Ibid. II, 9). — In castra recepit (Ibid. III, 26).
Discedere cœpit (Ibid. V, 7). — Æstuare putares (Cic. ad Fam. VII, 18).
Domi esse potestis (Ibid. XIV, 14). — Illa rejecit (Id. ad Attic. V, 1).
Fuisse putâram (id. ad eumd. XIII, 6). — Vixisse putabo (ad Attic. VIII, Balbus Cic.)
Ut tempus postulârit, agemus (Ibid. IX, Matius et Treb. Cic.)
In timore ruinæ (Ibid. II, 4). — In alienum incidere nolim (Ibid. II, 20).
Brutus properare videtur (Ibid. XVI, 4). — Sine errore futuros (Ibid. II, 22).
Arrogantiam incendere possent (Brutus Cic. 4). — Putet se... concupiscere posse (Ib.)
Contentiones, sollicitudinesque fuerunt (Ib. 7). — Consuetudo ferebat (Cic. Bruto 9).
Nullum esse putaris (Brutus Cic. 16). — Ut corpore possis (Cic. ad Fam. XVI, 14) etc.

Reproduisons ce dernier exemple avec son contexte. « Nunc opus est te animo valere, ut corpore possis ». Substituez « valuisse » à « valere » ; et vous avez, au lieu d'une ligne de prose terminée en vers, un hexamètre pouvant fort bien se scander :

Nūnc ŏpŭs|est te ănĭ|mō vălŭ|īsse, ūt|cōrpŏrĕ|pōssīs.

D) DES ASSONANCES ET DES RIMES.

La prose de la Décadence païenne est souvent assonancée, souvent rimée. Elle est assonancée, quand il y a tout simplement homophonie de deux voyelles, répétition d'un même son à de certains intervalles égaux ou à peu près (4) ;

(1) (Test. III, 102, 29-30). — (2) (Ibid. 155, 16 ; Machab. 2, 60). — (3) (De Or. dom. ; Ep. Anton. — I. Cor.). — (4) V. g. Fides press*a* et mens vinct*a*. Cf. Léon Gautier, Epopées françaises, tome I, p. 327.

ou bien encore, quand il y a, de temps en temps, dans la phrase, égalité de son ne s'étendant qu'aux voyelles accentuées et aux voyelles muettes qui suivent (1), quel que soit d'ailleurs le son des consonnes intermédiaires ou finales. Elle est rimée, lorsque l'uniformité de son s'étend à toute la dernière syllabe des mots qui se font écho, et à la voyelle de l'avant-dernière syllabe. Exemple : corrobor*avit,* anim*avit*.

Retranscrivons, avec un contexte suffisant, les principaux exemples d'assonances et de rimes qui se trouvent dans les écrits de saint Cyprien.

« Certamini suo adfu*it,* præliatores atque assertores sui nominis erex*it,* corrobor*avit,* anim*avit* » (2).

« Virtus retardata est, et fides press*a,* et mens vinct*a,* et anima præclus*a* » (De Lapsis).

« Pavore mortalitatis et temporis accenduntur tepid*i,* constringuntur remiss*i,* excitantur ignav*i,* desertores compelluntur ut rede*ant,* gentiles coguntur ut cred*ant,* vetus fidelium populus ad quietem voc*atur,* ad aciem recens et copiosus exercitus robore colligi*tur,* pugnaturus sine metu mortis, cùm prælium vener*it,* qui ad militiam tempore mortalitatis acced*it* » (3).

« Si vos acies vocav*erit,* si certaminis vestri dies ven*erit,* militate forti*ter,* dimicate constan*ter* » (4).

« Hoc sunt ejusmodi lapsis quod grando frug*ibus,* quod turbidum sidus arbor*ibus,* quod armentis pestilens vasti*tas,* quod navigiis sæva tempes*tas*. Solatium eternæ spei adim*unt,* arborem a radice subvert*unt,* sermone morbido ad lethale contagium serp*unt,* navem scopulis, ne in portum perveniat, illid*unt* » (5).

« Tunc deindè Deus, scrut*ator* cordis et renis, et occultorum contempl*ator* et cogni*tor,* videt te et laud*at* et comprob*at,*

(1) V. g. ... honorem ... timore. Cf. Lettres chrét. sept.-oct. 1881, p. 470. — (2) Ep. martyr. 492, 7-9. — (3) Id. de Mortal. — (4) Ep. martyr. 494, 6-7. — (5) De Laps.

et qui perspicit apud te paratam fuisse virtut*em,* reddet pro virtute merced*em* » (1).

Ces quelques phrases suffisent à donner une idée exacte et complète de l'assonance et de la rime dans les œuvres de saint Cyprien. On y voit avec quel art l'écrivain les fait succéder l'une à l'autre, les mélange l'une avec l'autre, variant les différentes terminaisons qui se répondent à des intervalles plus ou moins rapprochés, comme le poète varie la coupe de ses vers ; en un mot, prévenant en sa faveur ce juge si exigeant dont parle Cicéron (2), l'oreille ou plutôt l'âme avertie par elle. Dès que l'oreille est satisfaite, l'âme l'est-elle ? Saint Cyprien en flattant l'ouïe, arrive-t-il toujours à l'esprit (3) ? C'est ce qu'il y aura tout à l'heure lieu d'examiner.

En attendant, il me semble qu'une objection m'est posée.

Comment trouver dans une période où des finales retentissantes en « or » se succèdent coup sur coup, cette douce harmonie, j'allais dire ce chant à mi-voix « cantus obscurior » (4) que recherchaient les anciens, aussi ennemis du tapage des sons que de celui des couleurs ? N'y a-t-il pas là une imitation incontestable, évidente, des littérateurs de la Décadence païenne, lesquels voulant faire du neuf ou du frappant à tout prix, ou déguiser leurs larcins (5), tiraient d'une foule de verbes, empruntés à leurs devanciers, des substantifs à finale sonore ?

Je réponds à cette double question en établissant les deux propositions suivantes : 1° les assonances et les rimes même en « or » se rencontrent dans la littérature classique ; 2° leur présence dans les écrits de saint Cyprien n'est pas due à l'influence des poètes ou des prosateurs de la Décadence.

1° Qu'il y ait des assonances et des rimes de toute sorte

(1) De Mortal. — (2) Aurem, cujus judicium est superbissimum. — (3) Boileau, Art Poét. — (4) Quintil. — (5) Cf. Lucain, chez qui les mots en « or » abondent.

dans les vers et dans la prose des littérateurs latins antérieurs au IIIe siècle de l'ère chrétienne, c'est ce qu'il est facile de constater (1).

Pour ne parler que du siècle d'Auguste, Horace, dès la première de ses Odes (2), fourmille d'assonances.

« Sur 12,912 vers de Virgile, 924 sont assonancés intérieurement » (3), sans préjudice des assonances (4) et des rimes finales (5), qui sont chez lui aussi nombreuses que variées.

Cicéron lui-même, jusque dans ses *Lettres familières,* où, les longues périodes n'étant pas de mise, on ne s'attend pas au retour voulu, calculé, préparé du même son, se plaît à recourir, sans nécessité, à l'homophonie, comme à une sorte de ponctuation agréable et marquante pour l'oreille.

Il ne craint pas d'écrire à son frère Quintus (6) : « Elabor*ato,* appet*ito,* alleg*ato,* summ*o* benefici*o* te affici ostend*ito* ». Pour changer ces deux rimes croisées en deux simples assonances également croisées, rien n'était plus facile que de dire : « Elabor*a,* appet*e,* alleg*a,* summo beneficio te affici ostend*e* ». Mais, par suite de ce retranchement d'une syllabe à chacun des mots principaux, et surtout d'une finale sonore dont la répétition se trouve renforcée par le régime « summo beneficio », l'insistance que l'écrivain avait à cœur d'accuser, n'eût pas été aussi forte, il s'en faut de beaucoup (7). Nous le reconnaissons volontiers, et nous demandons tout simplement qu'on veuille bien, toutes les fois qu'il y a lieu, faire la même remarque en faveur de saint Cyprien. Ce n'est pas chez lui que l'on trouverait, par exemple, de ces consonances et de ces rimes fastidieuses, si familières à un rhéteur païen, son compatriote et peut-être son contem-

(1) Cf. Æn. VIII, 646-7 etc. — (2) Mœcenas, atavis etc. — (3) Léon Gautier, Ep. françaises, t. I, p. 328. — (4) Eclog. I, 76-77. — Æn. II, 242-245, 246-247 ; XII, 926-927, 841-842 ; VIII, 789-791 etc. — (5) VIII, 646-7 etc. — (6) De pet. Consul.— (7) Cf. la dernière strophe du *Lauda Sion* : « Tu qui cuncta scis et vales » etc.

porain : « Ibi est leno perjur*us,* et amator fervi*dus,* et servulus call*idus,* et amica illud*ens,* et uxor inhib*ens,* et mater indulg*ens,* et patruus objurg*ator,* et sodalis opitul*ator,* et miles præli*ator,* sed et parasiti ed*aces,* et parentes ten*aces,* et meretrices proc*aces* » (1). Quel enfantillage, n'est-ce pas ? On dirait une gageure. L'accessoire est devenu le principal ; la modulation a fait taire la voix qu'elle ne devait qu'accompagner : *Nugæ canoræ !*

Passons aux assonances et aux rimes en « or ». Pour n'être pas long à ce propos, nous ne citerons qu'un exemple de chacun des trois auteurs classiques, Horace, Virgile, Cicéron, mentionnés plus haut.

.... Seu vocat instit*or,*
Seu navis Hispanæ magister,
Dedecorum pretiosus empt*or* (2).

.... Effusâ si quando grandine nimbi
Præcipitant, omnis campis diffugit ar*ator,*
Omnis et agricola, et tutâ latet arce vi*ator* (3).

Ipse ille Mucius, paterni juris defens*or,* et quasi patrimonii propugnat*or* sui (4).

Dans le dernier de ces exemples, que nous n'avons pas le loisir de chercher à multiplier, la pause, pour que l'assonance soulignée fût parfaitement conditionnée, aurait dû se produire immédiatement après « propugnator ». N'eût-il pas mieux valu ne pas séparer l'adjectif possessif « sui » du substantif « patrimonii » ? S'il était permis de ne pas trouver toujours parfait dans l'arrangement de tous ses mots le Prince des orateurs latins, nous pencherions pour l'affirmative. Il nous semble que le rejet de « sui » après « propugnator » donne à la phrase, dont la marche était grave

(1) Apul. Florides III, ouvrage dont le fond et la forme sont aussi prétentieux que le titre. — (2) Hor. od. III, 6, 30, 33. Cf. Art. Poet. 172-4. Dila*tor,* spe longus... lauda*tor* temporis acti, Cens*or* castiga*tor*que minorum. Cf. ibid. 134-136. — (3) Virg. Æn. X, 804-806. — (4) Cic. de Orat. I, 57.

jusque-là, quelque chose de sautillant qui rappelle la cadence et l'enjambement de l'Ode à Mécène :

.... Otium et oppidi
Laudat rura sui (1)....

Quoiqu'il en soit de la justesse de cette observation, il reste acquis pour nous que les meilleurs d'entre les classiques n'ont évité systématiquement, ni dans leurs vers, ni dans leur prose, l'assonance et la rime produites par les finales en « or ». Après cela, que ces finales reparaissent dans la période de saint Cyprien, beaucoup plus fréquemment que dans la leur, c'est un fait qu'il ne nous coûte pas de reconnaître.

2° Ce que nous ne saurions admettre, c'est qu'elles y soient, comme dans les écrits païens de la Décadence, par suite d'un effet de style à obtenir. Si les mots « scrutator, consummator » etc... reviennent sous la plume de l'Evêque de Carthage, ce n'est pas qu'il veuille, par le changement de quelques verbes en substantifs, dissimuler aux autres et à lui-même, à l'exemple de Lucain (2) « qu'il passe par où d'autres ont passé » ; ce n'est pas qu'il cherche, comme le Misanthrope de Molière, à multiplier pour le succès d'une tirade (3), les répétitions de sons extraordinaires ; c'est qu'il doit et veut, d'un seul mot, évoquer et résumer un texte sacré : « v. g. *scrutans* corda et renes Deus » (4), « *consummatum est* » (5). Voilà ce qui a échappé à ceux qui ne sont pas instruits de nos mystères, « Sacramentum ignorantibus », selon le mot déjà cité de Lactance (6).

Du moins, la nécessité où s'est trouvé saint Cyprien d'employer les mots en « or », a-t-elle nui à l'harmonie et à la beauté de son style ? Il n'en est rien. Le retour de cette finale sonore à certains endroits où le mouvement de la

(1) Hor. Od. I, 16-17. — (2) Cf. Nisard, Poètes latins de la Décadence. — (3) V. g. *diseurs* d'inutiles paroles, *donneurs* d'embrassades frivoles... Cf. le Misanth. acte I, sc. I. — (4) Psalm. 7, 10. — (5) Joan. 19, 30. — (6) Cf. plus haut, p. 23.

phrase se suspend, communique à la diction de l'auteur quelque chose d'ample, de grave et de majestueux, qui rappelle un effet analogue obtenu par l'orateur romain, quand il recourt avec complaisance, dans plus d'un passage émouvant ou indigné, à la sonorité de génitifs ou d'accusatifs de son choix. « Alban*orum* obrutæ aræ, sacr*orum* populi romani sociæ » (1)... — « Non sacrileg*um* sed hostem sacro*rum* religion*um*que ; non sicar*ium* sed crudelissim*um* carnificem civ*ium* socio*rum*que in vest*rum* judic*ium* adduximus » (2).

Il y a plus : l'Eglise, si opposée à tout ce qui n'est qu'*airain sonore et cymbale retentissante* (3), répète trop souvent l'assonance et les mots en « or », dans ses prières les plus solennelles, pour que ce soit là une rencontre et un hasard.

Deus omnium fidelium pas*tor* et rec*tor* (4)....

Fidelium Deus omnium cond*itor* et Redemp*tor* (5)...

Deus veniæ larg*itor* et humanæ salutis ama*tor* (6)...

Deus, qui es totius orbis cond*itor* et humani generis Redemp*tor*, cunctarumque creaturarum visibilium et invisibilium perfectus dispos*itor* (7)....

Domine sancte,... justitiæ auc*tor*, veniæ larg*itor*, bonorum da*tor*, sanctitatis origo, charismatum distribu*tor* ; omniumque ad te venientium pius recep*tor* (8)...

Domine Deus, pas*tor* æternæ gloriæ, lux et hon*or* sapientiæ, custos et vig*or* prudentiæ (9)...

Omnipotens sempiterne Deus, cre*ator* et conserv*ator* humani generis, et d*ator* gratiæ spiritualis, ac larg*itor* æternæ salutis (10)...

Deus æternorum bonorum fidelissime promiss*or*, certissime persolut*or* (11)...

Domine Deus bonarum virtutum dat*or* et omnium benedictionum largus infus*or* (12).

Cre*ator* et conserv*ator* humani generis, d*ator* gratiæ spiritualis, larg*itor* æternæ salutis (13)...

.... Omnipotens æterne Deus, honorum da*tor*, ordinumque distribu*tor* atque officiorum dispos*itor* (14)...

Sans doute, si la pensée n'avait pas la gravité qu'annon-

(1) Pro Milone. — (2) In Verrem. — (3) I. Cor. 13, 1. — (4) Or. Pro summo Pontif. — (5) Or. pro defunct. — (6) Ibid. — (7) Pontific. Rom. de Cæmet. benedict. — (8) Ibid. — (9) Ibid. — (10) Ibid. de Eccl. dedic. seu consecrat. orat. — (11) Ibid. de Bened. et consecr. Virg. — (12) Ibid. — (13) Ibid. de Consecr. Electi in Episc. — (14) Ibid. de Ordin. diac. : Præfat.

cent ces sortes de débuts, on aurait raison de crier à la décadence et de se demander dédaigneusement avec le poète :

> Quid dignum tanto feret hic promiss*or* hiatu (1) ?
> Pourquoi tant ouvrir la bouche pour ne dire que des riens ?

Ce travail de la montagne enfantant une souris (2) ne se découvre pas dans les œuvres de saint Cyprien, non plus que dans les prières liturgiques dont j'ai cité les premières lignes (3). Ecoutons plutôt. Après avoir réfuté, par l'exemple du saint homme Job, les objections de ceux qui invoquaient le nombre « numerositas » de leurs enfants, pour ne faire désormais l'aumône qu'avec parcimonie, l'apologiste des bonnes œuvres poursuit le cours de ses victoires ; et, voyant qu'à la pensée d'un père valétudinaire « infirmi » qui peut disparaître d'un jour à l'autre, la famille se détermine à restreindre ses libéralités, il lui rappelle que les Chrétiens ont au ciel un Père commun, sur qui ni la maladie, ni la violence, ni la mort, ni le temps ne sauraient avoir aucune action. La vérité principale, celle qui doit, en éclairant l'intelligence, attendrir le cœur sur la misère du pauvre : la voilà. Aussi quel soin l'écrivain n'apporte-t-il pas à bien exprimer, à faire *entendre,* à rendre *éclatantes* la leçon et la conclusion qui en découlent !

« Ille sit liberis tuis tu*tor,* ille cura*tor,* ille contra omnes injurias sæculares divinâ majestate protec*tor* ». « Homme charitable, songez qu'à votre mort vos enfants ne seront point orphelins : Dieu sera leur tuteur, leur curateur, leur protecteur. Et vous, qui par une prudence malentendue privez vos enfants des bénédictions dues à l'aumône, vous êtes un prévaricateur et un traître, puisque vous les sous-

(1) A. P. 138. — (2) Ars Poet. 139. — (3) Qu'on lise, par exemple, la magnifique prière « Sanctificare per verbum Dei, unda cœlestis »..., à laquelle l'oraison citée plus haut : « Omnipotens sempiterne Deus creator et conservator humani generis » etc. sert d'introduction.

trayez, autant qu'il est en vous, à la tutelle de Dieu ». « Prævaric*ator* itaque et prod*itor* pater es » !....

Je le demande, sont-ce là des assonances ambitieuses et déplacées ; et l'esprit, pendant que l'oreille est flattée, n'est-il pas en présence de pensées graves et saisissantes ?

E) DES MÉTAPHORES ET DES ANTITHÈSES.

Lactance nous apprend que saint Cyprien, avant de se convertir, avait enseigné la rhétorique. Il ne l'eût pas dit qu'un examen approfondi des œuvres de l'Evêque africain eût permis de le supposer. Je ne sais quel luxe de couleurs et d'antithèses trahit, une fois ou l'autre, le rhéteur naguère applaudi de Carthage et le disciple de Tertullien.

Produisons quelques exemples à l'appui de notre assertion.

« Petamus hanc sedem : dant secessum vicina secreta, ubi dum *erratici* palmitum lapsus nexibus *pendulis* per arundines *bajulas* repunt, *viteam* porticum *frondea* tecta fecerunt » (1).

Nous croyons avec saint Augustin que cette période, où la plupart des substantifs sont précédés ou suivis d'une épithète, se ressent de la redondance un peu vaine qu'on remarque parfois dans Tive-Live. Il y a quelques coups de pinceau de trop, sans qu'on puisse dire lesquels ; tellement chaque trait, examiné à part, paraît être dans le ton du tableau !

« Certamini suo adfuit, præliatores atque assertores sui nominis *erexit, corroboravit, animavit* » (2).

La différence de sens entre ces deux derniers verbes est-elle assez accusée pour qu'on les place par gradation ? Ne serait-ce pas une imitation, bien inférieure au modèle, de la fin d'une phrase de Cicéron, « excessit, erupit, evasit » (3) !

(1) Ep. ad Don. — (2) Epist. X. — (3) Cic. In Catilin.

« Hoc sunt ejusmodi lapsis *quod grando frugibus,* quod *turbidum sidus arboribus*, quod *armentis pestilens vastitas,* quod *navigiis sæva tempestas*. Solatium æternæ spei adimunt, arborem à radice subvertunt, sermone morbido ad lethale contagium serpunt, navem scopulis ne in portum perveniat, illidunt » (1).

Il n'y a rien à redire à ces deux phrases sous le rapport de l'harmonie et de la propriété des termes. Les comparaisons énoncées dans l'une, développées dans l'autre et suivant le même ordre, sont parfaitement réussies. Elles rappellent, comme en se jouant, les beaux vers où le poète nous raconte la ruine du laboureur près de moissonner (2) ; la chute de l'orme antique, image de Troie à son moment suprême (3) ; l'épizootie (4) se propageant par la contagion ; le naufrage (5) à deux pas du prix des régates. Elles ont, à mes yeux, un inconvénient, celui d'être trop nombreuses pour l'espace qu'elles occupent ; et si elles me déplaisent en quelque sorte, c'est par leur profusion : « nimiâ profusione displicent » (6).

C'est aussi le reproche que j'adresserais à certains membres de phrase où les synonymes se suivent deux à deux.

Ce sont d'abord des substantifs, puis des verbes et des adverbes, des verbes surtout etc. : « *Si vos acies vocaverit, si certaminis vestri dies venerit, militate fortiter, dimicate constanter,....* Sed et ipse *luctatur* in nobis, ipse *congreditur.... Arcana perspicit,* et *intuetur occulta* » (7).

L'impartialité me fait un devoir d'ajouter que ces synonymies n'appartiennent pas toutes à la même période, mais à la même lettre, et que, par exemple, les deux dernières

(1) De Laps. — Cf. Epist. ad Pompeium : « Et cedat Ecclesia hæreticis, lux tenebris, fides perfidiæ, spes desperationi, ratio errori, immortalitas morti, caritas odio, veritas mendacio, Christus antichristo ». — (2) Deplorata coloni Vota jacent. — (3) Æn. II. 626-631. — (4) Georg. III. 464-473, priusquàm Dira per incautum serpant contagia vulgus. — (5) Æn. V. 159 etc. Jamque propinquabant scopulo. — (6) S. Aug. — (7) Epist. X. passim.

propositions « arcana perspicit et intuetur occulta » sont séparées des précédentes par deux phrases.

On pourrait encore trouver çà et là dans les œuvres de saint Cyprien quelques antithèses qui ne valaient peut-être pas la peine qu'il les risquât, v. g. « Et Romanos geminos unum non capit regnum quos unum uteri cepit hospitium » (1) ; quelques répétitions de la même pensée sous des formes légèrement différentes, v. g. « Illa fuerunt remanentibus *vincula,* illæ *catenæ* quibus et virtus *retardata* est, et fides *pressa,* et mens *vincta,* et anima *præclusa* » (2). Ce sont là des négligences qui trouvent leur explication, sans recourir aux auteurs de la Décadence païenne, dans la fertilité d'un esprit porté de lui-même et par la matière sur laquelle il s'exerçait, à multiplier les nuances et les oppositions de mots, comme devait le faire plus tard Massillon.

Quant à les excuser par voie de comparaison, rien ne serait plus facile et plus juste, si nous prenions la peine de relever, dans les écrivains, prosateurs ou poètes, de la Décadence, les métaphores fausses ou forcées, les accumulations de mots métaphoriques qui s'excluent. Ne serait-il même pas possible de surprendre chez les meilleurs auteurs classiques « le luth harmonieux trahissant le doigt et la pensée de l'artiste, la flèche manquant plus d'une fois le but qu'elle menaçait » (3) ?

Ut igitur paulo ante animum inter Fidenatem Romanamque rem ancipitem gessisti, *lisons-nous dans Tite-Live,* ità jam corpus passim distrahendum dabis (4).

C'est là, je m'imagine, un langage bien subtil, un mauvais emploi des artifices de la rhétorique.

Quid enim tam commune quam spiritus vivis, terra mortuis, mare fluctuantibus, littus ejectis ? Ità vivunt, dum possunt ut ducere animam de cœlo non queant : ità

(1) De Idol. Van. — (2) De Laps. — (3) A. P. 348-350. — (4) Liv.; Orat. Tulli ad Mettium. — Cf. le commencement de l'ode à Pollion : Motum ex Metello (Hor.). Les figures y sont trop nombreuses.... etc.

moriuntur ut eorum ossa terra non tangat ; ità jactantur fluctibus ut nunquam alluantur : ità postremo ejiciuntur ut ne ad saxa quidem mortui conquiescant etc.

De qui est cette déclamation emphatique sur le supplice des parricides ? De Cicéron lui-même, qui a été, du reste, le premier à condamner ces ambitieuses antithèses de sa jeunesse (1).

Ecoutons-le encore, mais cette fois dans la pleine maturité de son merveilleux talent.

« Tenuerunt enim, P. Popilio P. Rupilio consulibus, illum locum servi, fugitivi, barbari, hostes ; sed neque tam servi illi dominorum quàm tu libidinum ; neque tam fugitivi illi à dominis quàm tu à jure et à legibus ; neque tam barbari linguâ et natione illi quàm tu naturâ et moribus ; neque illi tam hostes hominibus quàm tu diis immortalibus. Quæ deprecatio est igitur ei reliqua qui indignitate servos, temeritate fugitivos, scelere barbaros, crudelitate hostes vicerit » (2) ?

Cette gradation ascendante « servi, fugitivi, barbari, hostes », avec les petites antithèses et les jeux de mots auxquels elle donne lieu, est fort déplacée dans la situation. — N'insistons pas ; mais contentons-nous de conclure que les meilleurs auteurs sont tombés dans quelques fautes, qu'on leur pardonne volontiers, parce qu'elles sont les effets d'une négligence et d'une faiblesse passagères (3).

F) DES PHRASES COURTES ET SENTENCIEUSES.

Ce qui d'abord frappe d'étonnement le lecteur, quand, au sortir de Cicéron, de Salluste, de Tite-Live ou de César, il parcourt les prosateurs de la Décadence, à commencer par Sénèque, c'est la phrase brève, généralement sentencieuse, des seconds, succédant à la période, sans gravité affectée, des premiers. On croirait revoir, sous la simple tunique de l'ouvrier ou sous le petit manteau du philosophe, un Romain qui se drapait naguère dans les plis amples de sa toge.

(1) De Orat. XXX. — (2) Cic. de Signis, L. — (3) Hor. A. P. 351-353.

Saint Cyprien a-t-il payé le tribut de l'imitation au style laconique et pédant de Sénèque et de l'école stoïcienne, lequel avait pour lui la vogue au défaut de la gloire ? Citons, avant de porter notre jugement.

Pugnant ad bestias, non crimine, sed furore.
Spectant filios suos patres.
Frater in caveâ est et soror præsto est (1).

Castores alternis moriuntur ut vivant.
Æsculapius ut in Deum surgat fulminatur.
Hercules ut hominem exuat Æteis ignibus concrematur.
Apollo Admeti pecus pavit (2).

Est enim nobis cum Deo virtus ista communis.
Inde patientia incipit, inde claritas ejus et dignitas caput sumit.
Origo et magnitudo patientiæ Deo auctore procedit.
Diligenda res homini quæ Deo cara est.
Bonum quod amat, majestas divina commendat (3).

Mori timeat qui non Christi cruce et passione censetur. Mori timeat qui ad secundam mortem de hâc morte transibit. Mori timeat quem de sæculo recedentem perennibus pœnis æterna flamma torquebit (4).

Libidinem subegisse continentiæ palma est. Contra iram, contra injuriam repugnâsse corona patientiæ est. De avaritiâ triumphus est pecuniam posse spernere. Laus est fidei, fiduciâ futurorum, mundi adversa tolerare. Et qui superbus in prosperis non est, gloriam de humilitate consequitur (5).

Vince vestem quæ virgo es. Vince aurum quæ carnem vincis et sæculum. Non est ejusdem non posse à majoribus vinci et imparem minoribus inveniri (6).

Provectæ annis, junioribus facite magisterium. Minores natu, præbete comparibus incitamentum. Hortamentis mutuis excitate, æmulis de virtute documentis ad gloriam provocate. Durate fortiter, spiritaliter pergite, pervenite feliciter (7).

Nous venons de citer, au hasard, bon nombre de phrases consécutives qui nous ont frappé, dans la lecture de saint Cyprien, par leur peu d'étendue. Quelle est sur elles notre appréciation ? Chacune d'elles ou renferme un sens complet, ou exprime un fait indépendant de ce qui précède et de ce qui suit, ou formule un précepte, une conclusion que la

(1) Ad Donat. — (2) De idol. Vanit. — (3) De bon. Pat. — (4) De Mortal. — (5) De Zel. et liv. — (6) De hab. Virg. — (7) Ibid. in fine.

brièveté fait saisir vite et retenir pour toujours. Elles ne marquent donc point, dans le style de l'auteur, de ces mouvements brusques, inattendus, de ces arrêts sans motif, de ces soubresauts qui font éprouver au lecteur quelque chose de la fatigue du cavalier monté sur un cheval à l'allure sautillante et désordonnée. Elles commencent et finissent avec la pensée, dont leur concision fait ressortir toute la vivacité ; et je les comparerais, non au trait insignifiant et sans portée du vieux Priam (1), mais au javelot court, acéré, qui, de la vigoureuse main de Nisus (2), vole droit au but où il se fixe immanquablement.

G) DES ARCHAÏSMES.

« Il ne faut pas croire, a dit P. L. Courier, qu'Hérodote ait écrit la langue de son temps commune en Ionie, ce que ne fit pas Homère même, ni Orphée, ni Linus, ni de plus anciens, s'il y en eût ; car le premier qui composa, mit dans son style des archaïsmes » (3). Rien de plus fondé et de plus facile à justifier que cette remarque, si on l'applique à tous les grands auteurs, en quelque langue qu'ils aient écrit, et à quelque siècle qu'ils appartiennent. Aussi ne comprenons-nous pas que M. Littré, qui l'a reproduite dans son *Histoire de la langue française,* regarde comme une illusion la croyance d'Horace à la renaissance future d'une foule de mots tombés en désuétude (4). « L'auteur de l'*Art poétique* des Latins a dit que la déchéance frapperait ce qui est présentement en honneur et que l'honneur reviendrait à ce qui est en déchéance. Il fut trompé par cette antithèse, et par la vue imparfaite qu'on avait alors du cours

(1) Æn. II, 544. — (2) Ibid. IX, 410 et sq. — (3) Préf. d'une nouv. trad. d'Hérod. cit. par Littré. — (4) Ars. Poet. 70.

des choses humaines. La déchéance vient à ce qui fut en honneur, sans que l'honneur revienne *à ce qui fut en déchéance :* ce sont des dépouilles rejetées pour n'être plus reprises » (1).

Non, non ; Horace n'était ni inattentif, ni étranger aux renaissances de mots qui avaient lieu de son temps. Il voyait clair dans les réhabilitations à venir, quand il annonçait d'avance la résurrection, non point, indistinctement, *de ce qui fut en déchéance,* comme on le lui fait dire, mais de beaucoup de termes « multa, multa renascentur », injustement descendus dans l'oubli (2). « Les mots antérieurs au grand siècle » (3) ne sont pas tous, il s'en faut, pour les écrivains du grand siècle, des inconnus, et, si l'on me permet l'expression, des *hors-d'usage.* Où trouver, même dans l'âge d'or de la littérature latine, un auteur qui n'ait pas, une fois ou l'autre, je ne dis pas cité dans ses ouvrages, mais enchâssé, mais fondu dans son style quelques-unes des formes vieillies de la vénérable antiquité (4) ?

Sans parler de Salluste, si connu pour l'emploi, où il a excédé, de l'archaïsme ; de Cicéron, épris de la poésie des anciens, au point de s'en être fait l'imitateur ; de Virgile, *adorateur de l'antiquité,* « amantissimus vetustatis » (5) ; qu'on prenne César le plus pur et le plus *attique* des écrivains, s'il ne s'agit que du choix des mots, et, sous ce rapport, le prince des prosateurs latins ; qu'on l'étudie, et l'on verra avec quel soin il s'attache à restituer à certains termes

(1) Introd. p. LV, op. cit. — (2) Cf. *Voyages d'un Critique à travers la vie et les livres*, par Phil. Chasles, p. 89 : « Plus que toute autre, la langue française a changé de forme ; toujours la même et toujours diverse ; — sous les Romains éliminant les mots gaulois ; — sous les Germains éliminant les mots latins ; procédant par secousses et par fantaisies, *reprenant certains vocables pour en quitter d'autres, sauf à reprendre ensuite ceux qu'elle avait quittés* »..... — (3) Définition ordinaire des archaïsmes. — (4) « Quo plus auctoritatis habeant, paulo antiquiora » Cic. de Leg. II, 7. — (5) Quintil. Instit. I, 3, « eo ornamento acerrimi judicii P. Virgilius unicè usus est » (ibid. VIII, 3).

leur signification primitive, négligée de ses contemporains (1). Tant il est vrai que les vieux mots, « verba à vetustate repetita », communiquant au discours une sorte de majesté qui n'est pas sans charme, et joignant à l'autorité du temps l'attrait de la nouveauté, ont toujours compté de nombreux et illustres partisans (2) !

La conclusion est facile à tirer de ces prémisses. Je ne saurais mieux la formuler qu'en appropriant à mon sujet ce que disait M. Littré lui-même pour recommander à l'Académie la vieille langue française. Pendant que le latin vivait, au temps de saint Cyprien par conséquent, « c'était une affaire de tact et de goût, et, dès lors, non indigne *des bons écrivains,* de reprendre *parmi les mots latins tombés en désuétude* ceux qui se comprenant sans peine et étant le mieux dans l'analogie de la langue, avaient la marque de la précision et de l'élégance » (3).

Les archaïsmes recueillis par saint Cyprien, dénotent-ils chez l'écrivain qui les adopta, du tact et du goût ? Les a-t-il employés avec aussi peu de raison et de succès que les deux avocats naïfs et arriérés dont Aulu-Gelle raconte la plaisante aventure (4), ou du moins, — préoccupation commune aux auteurs païens de la Décadence, — dans l'intention de faire du neuf avec du vieux et à tout prix ? Les voici selon l'ordre alphabétique :

1° **Calcaneum** (Testim. II, cap. IX p. 74, l. 14).
2° **Faventia** (Epist. ad Moys. etc. p. 576, l. 17).
3° **Odibiles** (De Exhort. martyr. cap. XI p. 335, l. 15). Cf. *etiam* Test. III, 142, 18 ; 143, 14.
4° **Pænituerint** (Ep. ad Antonianum, p. 647, l. 14 et 15).
5° **Tutari** (Ep. ad Steph. de Marciano Arelat. p. 746, l. 21).
6° **Valentia** (Testim. I, cap. XXII, p. 58, l. 1).

(1) V. g. « *videri,* être vu » de B. G. 11, 28; « *initium,* entrée » ibid. III, 28. — (2) Cf. Quintil. Inst. 1, 6. — (3) Littré, op. cit. tom. II, p. 103. — (4) Nuits Att. XI, 7.

M. Quicherat les fait précéder, dans son dictionnaire, d'une croix indiquant qu'ils n'ont plus cours, qu'ils ont vécu (1).

1° **Calcaneum**. — « Et tu observabis *calcaneum* ejus ». Test. II, *loc. citat.*

Ce terme vieilli se rencontre dans l'un des vers du *Moret :*

Continuo rimis *calcanea* scissa rigebant (2).

Lampridius emploie le même substantif pour désigner, non plus le talon de l'homme, mais le sabot des chameaux (3).

Et d'abord, comment le mot « calcaneum » est-il devenu substantif ? — Est-il synonyme de « calx, calcis » ? — Est-ce tout simplement un nom surabondant ? — Comment expliquer la présence de ce nom surabondant, à côté de l'autre forme « calx », seule classique ? — Nous essayons de répondre d'une manière satisfaisante à ces quatre questions.

a) Comment « calcaneum » est-il devenu substantif ?

La terminaison — *aneus, anea, aneum* — est réservée, à peu près exclusivement, aux adjectifs, v. g. *extraneus, consentaneus, contemporaneus, consecraneus, succedaneus, supervacaneus* etc. : ce qui nous porte à penser que « suppedaneum » (4), par exemple, était primitivement le neutre d'un adjectif « suppedaneus », aujourd'hui introuvable. Ce vocable, formé de l'inusité « suppedare », dont le fréquentatif « suppeditare » s'emploie fort bien, a désigné, comme adjectif, *ce qui se met sous les pieds,* avant de devenir substantif, à la manière de notre mot « souterrain », et de signifier en français « marche-pied ». — « Calcaneum » ne sera pas

(1) Cf. Quicherat. Dict. lat. fr. — (2) *Moretum,* 36. Cette composition poétique, attribuée à Virgile, mérite, bien plus que certaines Eglogues du Poète de Mantoue, d'être confiée à la mémoire de nos jeunes humanistes. — Cf. Bonnetty, *Docum. sur la relig. des Rom.* p. 212 et suiv. — (3) Lamprid. Heliog. 20. — (4) Testim II, cap. IV, p. 66, l. 4.

différemment devenu substantif. Dérivé du verbe « calcare », il aura signifié, comme qualificatif neutre, ce qui concerne *le pied qui foule,* avant de servir à désigner, comme substantif, la *partie principalement foulante* du pied, c'est-à-dire le talon.

b) « Calcaneum » est-il synonyme de « calx, calcis » ?

Dans l'affirmative, comme « calcaneum » signifie invariablement la partie postérieure du pied (1), le mot « calx », (v. g. de λάξ, λήγω, *desino*), en désignerait plutôt la partie antérieure (2) : ce qui viendrait à l'appui de l'opinion soutenue par Saumaise (3), savoir : que le *calx* du cirque doit sa dénomination, non à la chaux ou à la craie « calx » de la corde blanchie « γραμμή », tendue à travers l'entrée de l'arène (4), mais au bout des pieds des coureurs ou des coursiers, rangés sur une seule et même ligne, et prêts à partir au premier signal. Malheureusement, ce n'est là qu'une pure hypothèse, qui a contre elle, outre les données positives de Cicéron sur le cirque (5), le sens de *talon* qu'assignent à *calx,* d'où « calcare », les principaux auteurs classiques. « Calx » et « calcaneum » ne sont donc point *synonymes,* dans la rigoureuse acception du terme. Il reste à conclure que « calcaneum » est un nom surabondant.

d) Comment expliquer la présence de ce nom surabondant dans la langue latine ?

Le mot « calcaneum » employé pour « calx » se comprend de la même manière que « ossum » pour « os ». De même que pour distinguer « os, ossis » de « os, oris », on a formé « ossum » (6) ; de même, pour ne pas confondre « calx, *talon* » avec « calx, *chaux* », on a imaginé

(1) Gen. III, 15 ; Joan. XIII, 18. — (2) Cf. Dict. de Philol. sacrée, Migne, art. *calx*. — (3) Salmas. ad Solin. p. 642. — (4) Cassiodor. — Var. Ep. III, 51 « Alba linea, non longè ab ostiis in utrumque podium, quasi regula recta producitur ». — (5) Tusc. 1, 8 ; Lœl. 27 ; de Sen. 23. — (6) S. Aug. De Civit. Dei 3, 3, 7.

« calcaneum », aussi légitime que « suppedaneum », son analogue pour la dérivation. Enfin, est-il besoin de le dire ? la forme « calcaneum » appartient, non aux lettrés, mais au peuple, son véritable inventeur. C'est au langage populaire que l'empruntèrent à propos l'auteur du *Moret* et le traducteur latin de la *Genèse :* le premier, pour désigner les talons calleux et gercés de la servante du paysan romain,

« Continuo rimis calcanea scissa rigebant » ;

le second (1), pour signifier le pied virginal et immaculé de la *Servante du Seigneur,* victorieusement posé sur la tête du Serpent infernal, qui cherche à le mordre au talon :

« Ipsa tuum calcabit caput, et tu observabis *calcaneum* ejus ».

2° **Faventia.** — « Domini faventiam postulamus ». (Ep. Moys. *loc. cit.*).

Ce mot est l'un des plus anciens de la langue latine. Il signifiait « l'action d'*être favorable* par un religieux silence, pendant qu'on prenait les présages ou qu'on offrait le sacrifice » (2).

Nous le trouvons avec ce sens dans Accius ou Attius : « Augustam adhibeant *faventiam* » (3), ou bien « Omnibus faustis acceptam habeant *faventiam* » (4). Nul doute que les premières villes, assez nombreuses (5), qui se sont

(1) Vulgate, Genèse, *loc. citat.* — Saint Cyprien *(loc. cit.)* écrit « ipse », parce qu'il y a « αὐτός » dans le texte grec. « Ipse » se rapporte-t-il. dans sa pensée, à « mulier », comme cela semble plus naturel, où à « semen », au rejeton de la femme, à celui qui parlant de sa personne disait par l'organe du prophète-roi : « Calcaneum meum observabunt » ? Dans les deux cas, comme « mulier » est du du féminin, « semen » du neutre, et que néanmoins « ipse » est du masculin, il y a là une syllepse de genre qui mérite d'être signalée. — (2) Cf. Cic. Divin. 1. 45, 102; item Fest. p. 88 : « Veteres poetæ pro silere usi sunt favere ». — (3) Attius dans Non, 206, 2, Freund. — (4) Leçon adoptée par Hadrianus Junius. Cf. Cyp. édit. Migne p. 265, notes. — (5) Cf. Freund.

appelées « Faventia », — aujourd'hui *Faënza,* en italien ; *Fayence,* en français —, n'aient tiré de là leurs noms, comme pour attester à la postérité le recueillement liturgique qui *favorisa* leur fondation. « Les compagnons du fondateur, dit M. Fustel de Coulanges, marchent derrière lui, en observant un silence religieux » (1). N'est-ce pas à une préoccupation également religieuse du navigateur chrétien que la petite île de l'*Ascension* doit de pouvoir nous rappeler, d'elle-même, quel jour de l'année elle fut découverte par Christophe Colomb ?

Tant que le paganisme conserva son empire sur les âmes, cette assistance recueillie aux cérémonies du culte fut universellement en usage et en honneur. Mais lorsque le scepticisme se fut communiqué des hautes classes aux classes inférieures de la société, et que, selon le mot de Caton (2), deux aruspices ne purent se regarder sans rire, la cité, aussi bien les acheteurs de pois chiches que les chevaliers et les sénateurs (3), ne fréquenta plus les sacrifices qu'attirée ou par l'appât du repas final, ou par le désir de *paraître* fidèle à la religion des ancêtres.

Ce que devait devenir, dans de telles conditions, l'antique « faventia » de ceux-ci, on se le figure aisément. Le peu de religieuse attention que pouvaient apporter leurs descendants, d'autres spectacles le réclament. Le voyez-vous cet acteur qui s'avance sur la scène pour amuser, au sortir du sacrifice, un public dont le vin a troublé la raison (4) ? Il pourra bien, pour flatter un auditoire incroyant ou grossier, décocher plus d'un trait acéré contre l'augure (5), contre le sacrificateur.

(1) La Cité antique. Cérémonie de la fondation des villes d'après une foule de témoignages anciens, p. 153-156. — (2) Cic. de Divin. 2, 24. « Vetus autem illud Catonis admodùm scitum est, qui se mirari aiebat, quod non rideret haruspex, haruspicem cum vidisset. — (3) Hor. Ars P. 249. — (4) Ibid. 224. — (5) Attius dans Aulu-Gell. Nuits att. XIV, 1 etc.

Il est néanmoins une formule que l'auteur de la pièce, pour venir en aide à l'ïambe, souvent impuissant, quoi qu'en dise Horace (1), à dominer le bruit de la foule, leur empruntera, à l'exemple du poète lyrique (2) ou élégiaque, prenant au sérieux son titre de « prêtre des Muses ». Tantôt, comme ce dernier (3), il la reproduira aussi littéralement que le permettra la mesure du vers de son prologue (4); tantôt il se contentera d'exprimer en d'autres termes (5) la recommandation qu'elle contient. Ce qu'il demande à son tour, c'est la faveur d'être religieusement écouté pendant la représentation, en attendant celle d'être bruyamment applaudi à la fin (6). Cette action de se montrer favorable aux acteurs, le peuple l'appellera tout naturellement « faventia ». Les lettrés, soit respect, soit dédain d'un terme consacré ou suranné, préfèreront le mot nouveau « favor » (7), que l'auteur de la *Lettre à Donat* emploie d'ailleurs, avec tant d'à propos, en parlant de la faveur populaire (8).

Mais le peuple latin, à Rome et en Europe, n'a pas de littérature proprement dite. Sous ce rapport, on peut lui appliquer l'affligeante définition de l'esclave par Caton : *Non tam vilis quàm nullus.* Aussi l'archaïsme « faventia » ne serait-il connu de nous que grâce au fragment cité plus haut de l'*Œnomaüs* (9), s'il n'avait existé, quelque part, dans l'empire romain, des lettrés pour l'adopter, et pour élever le latin populaire à la hauteur d'une langue vraiment digne d'être écrite.

Ces écrivains se sont rencontrés en Afrique, où « faventia » avait pénétré avec le parler, les superstitions et

(1) Ars P. 81-82. Cf. Hor. Epist. II, 1, 185-186. — (2) Musarum sacerdos, Hor. Od. 3, 1, 2 ; sacra facit vates, Prop. 4, 6, 1. — (3) Ibid. Favete linguis ; sint ora faventia sacris.... — (4) Favete ; Ter. Prol. de l'Andr. etc. — (5) Facietis huic fabulæ silentium. Plaut. Amphitr. Prolog. etc. — (6) Hor. Ars P. 154-155. — (7) Virg. Æn. 5, 343 ; Cic. Rosc. Comæd. 10, 29 ; Phæd. V, 5, 25. — (8) Favor vulgi (Ad Don. 13, 13. — (9) Attius dans Non. loc. cit. p. 88 ; cf. *ibid.* notes 3 et 4 de cette Etude.

les institutions des enfants de Romulus. C'est là que saint Cyprien le trouve en possession des deux sens que nous avons dits : du premier, au Capitole ; du second, au théâtre et à l'amphithéâtre de Carthage. C'est là qu'ayant à traduire, dans un ordre supérieur d'idées et de faits, *l'action d'être favorable et d'applaudir,* il le préfère à son équivalent classique « favor », terme, du reste, théâtral plutôt que religieux. Au surplus, voici l'archaïsme avec son contexte : « .... Coronis ac laudibus vestris plenam Domini *faventiam* postulamus » (1). Les prêtres Moyse et Maxime ont été incarcérés à Rome avec d'autres confesseurs. On peut, d'un jour à l'autre, les faire reparaître en public pour le dernier acte, pour la consommation de leur sacrifice. Qui les soutiendra, les encouragera, et, s'ils persévèrent, leur applaudira au moment suprême ? Seront-ce les spectateurs ? Plus cruels qu'autrefois, s'ils réclament à grands cris des ours et des gladiateurs « aut ursum, aut pugiles » (2), ce n'est pas pour la satisfaction de revoir gambader ou se battre sur la scène leurs acteurs préférés ; c'est pour le plaisir de savourer en quelque sorte les souffrances des Chrétiens sous la dent des bêtes ou sous la hache du bourreau.

Sans doute les martyrs ont la consolation de croire, comme le leur écrit saint Cyprien, « vobiscum quodam modo sumus », qu'il y a en Afrique, dans leur voisinage même, et peut-être dans la foule si hostile des païens, plus d'une âme fraternelle et compatissante « personæ faventes » (3) qui prend part d'esprit et de cœur à leurs luttes et à leurs épreuves. Cette pensée, quelque douce et fortifiante qu'elle soit, ne suffit pas. Le chrétien, ici-bas, est donné en spectacle non-seulement aux hommes et au monde (4), mais encore aux anges et surtout à Dieu (5).

(1) P. 576, l. 17. — (2) Hor. Epist. II, 1, 186. — (3) Vita S. Cyp. p. CIX, l. 3. — (4) I. Cor. 4, 9. — (5) Ps. 32, 18 ; 33, 16 ; 90, 15 etc. — Cf. Senec. De

« *Ecce oculi Domini super metuentes eum.... Oculi Domini super justos* ».... *Cum ipso sum in tribulatione....* Le voilà, l'assistant, le spectateur (1) et le juge invisible dont saint Cyprien demande l'approbation pleine et entière « plenam Domini *faventiam* » pour les couronnes et la gloire que les confesseurs en prison sont à la veille de moissonner. *Et nos quidem vestrî diebus ac noctibus memores, et quando in sacrificiis precem cum pluribus facimus, et cum in secessu privatis precibus oramus, coronis ac laudibus vestris plenam Domini faventiam postulamus.*

Ainsi saint Cyprien, après avoir enlevé aux sacrifices (2) et aux spectacles (3) du paganisme le plus d'assistants et d'habitués qu'il a pu, adopte, pour le faire servir à l'occasion, le mot religieux et populaire que leur non-fréquentation a laissé sans emploi dans le vocabulaire des nouveaux convertis. Cette occasion ne tarde pas à se présenter. Comme on ne détruit sûrement que ce qu'on remplace d'une manière durable, il fait voir, dans les souffrances endurées pour la Foi, un spectacle glorieux, « spectaculum gloriosum », un sacrifice, méritant à l'instar de l'oblation Eucharistique (4), qu'au besoin il supplée dignement, d'attirer le regard pleinement favorable du Seigneur, « plenam Domini *faventiam* ». Je puis le demander à présent, — pour exprimer cette dernière pensée, cette approbation souveraine, objet de tant de supplications (5), parce que

Provid. I, cap. II : « Ecce spectaculum dignum, ad quod respiciat... Deus... : Vir fortis cum malâ fortunâ compositus ». — (1) Illic Christus fuit etc. (492, 5-9). Scientes vos sub oculis præsentis Domini dimicare (494-8). Spectat militem suum Christus ubicumque pugnantem (659, 26). Testis ille (660, 4). Ecce agon... ut spectet vos Deus etc. (663, 16-21). — (2) V. g. par le Traité de la Vanité des idoles. — (3) V. g. par l'Ep. à Donat ; et par les enseignements du Traité « De spectaculis », lesquels sont certainement ceux de saint Cyprien, quel que soit le véritable auteur de cet opuscule. — (4) P. 830, l. 14 etc. — (5) .... Diebus ac noctibus.... et quando in sacrificiis precem cum pluribus facimus — et cum in secessu privatis precibus oramus, plenam Domini faventiam postulamus (Cyp. loc. cit.). — Quant à l'ordinaire de la Messe, s'il est une prière qui y revienne fréquente, variée,

seule elle est indispensable, est-ce que la forme « faventia », archaïque aux yeux non du peuple mais des lettrés, ne s'imposait pas d'elle-même à l'Evêque-écrivain, comme une conséquence, comme une nécessité de son sujet (1) ? Nécessité heureuse, au demeurant ; car elle ne restituait à la littérature un terme injustement négligé par elle que pour le porter avec le vulgaire qui l'avait gardé, dans des régions supérieures, dans une sphère plus élevée :

« Major mihi rerum nascitur ordo » (2).

3° **Odibiles.** — « Et eritis *odibiles* omnibus gentibus ». De Exh. martyr. *loc. citat.*

Cet adjectif date d'une époque qui ne saurait être postérieure au IIe siècle avant Jésus-Christ. Nous le trouvons dans un fragment du poète tragique Attius. « Falsidica, audax, gnati mater pessimi, *odibilis,* naturâ impos » (3). Sommes-nous en présence d'un terme populaire ? Ou, tout simplement, d'un mot créé par Attius, traduisant un passage des tragiques grecs, ses devanciers et ses modèles ? Quelle est cette mère haïssable, digne de haine, « odibilis », dont le portrait et le fils sont si peu flattés, « gnati mater pessimi » ? Ce sont des questions auxquelles, pour ne point divaguer ou nous attarder, nous n'essayerons pas de répondre. Il suffit que, sans remonter si haut, nous puissions expliquer la réapparition de l'adjectif « odibilis » au IIIe siècle de l'ère chrétienne.

« Et eritis *odibiles* omnibus gentibus propter nomen meum », dit saint Cyprien, traduisant littéralement le participe « μισούμενοι » avec son contexte : « Καὶ ἔσεσθε μισούμενοι

insistante, c'est celle par laquelle on demande à Dieu qu'il daigne agréer le saint Sacrifice, le Sacrifice de louange etc. « Suprà quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris » etc. — (1) Nous avons vu précédemment quelle était la grande préoccupation des sacrificateurs et des acteurs de l'antiquité : « Favete, favete... plaudite ». — (2) Æn. VII, 44. — (3) Attius dans Prisc. p. 709, Freund.

ὑπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν διὰ τὸ ὄνομά μου » (1). La Vulgate a recours, il est vrai, à la tournure élégante du verbe « sum » avec le nom de la *chose* au datif : « Eritis odio.... ». Mais en douze autres endroits (2), c'est par « odibilis » qu'elle rend les participes présents ou parfaits de « μισέω », « μισουμένῃ » (3), « μεμισημένου » (4) etc., ainsi que les formes équivalentes de « στυγέω », v. g. « στυγητοί » (5).... On peut d'ailleurs remarquer que, dans l'un de ces passages (6), saint Cyprien emploie, de son côté, au lieu de l'adjectif « odibiles », « Deo odibiles » (7), le participe présent « abhorrentes », « abhorrentes Deo » (8).... Ce qui est hors de conteste, en dépit de toutes les variantes, c'est que le mot « odibilis » s'explique, dans les textes cités ou indiqués précédemment, par les termes grecs qu'il a servi à traduire en latin. En est-il de même de sa présence dans les deux phrases suivantes de l'Evêque africain ?

« In evangelio secundùm Lucam : Et eritis *odibiles* (9) omnibus propter nomen meum » (10).

« Alii autem erunt sapientes.... alii capaces et fortes in fide Altissimi et *odibiles* alieno » (11).

Le premier de ces textes répond littéralement au verset de saint Luc : « Καὶ ἔσεσθε μισούμενοι ὑπὸ πάντων διὰ το ὄνομά μου » (12). Il ne diffère d'un verset, déjà reproduit (13), de saint Matthieu que par le substantif « gentibus », « τῶν ἐθνῶν », qui est ici sous-entendu.

Le second, que nous donnons en abrégé, et sur lequel nous aurons à revenir, ne se trouve ni dans les versions latines, ni dans les versions grecques de la Bible, ni dans l'hébreu, leur archétype. L'édition d'Oxford et celle de Pamélius le passent entièrement sous silence. Baluze, le

(1) Matth. 24, 9. — (2) Cf. Concord. Dutripon. — (3) Eccl. 7, 28. — (4) Apoc. 18, 2. — (5) Tit. 3, 3. — (6) Rom. 1, 30, θεοστυγεῖς... — (7) Vulgat. ibid. — (8) Ep. 743, 5. — (9) *Et eritis odio,* dit encore la Vulgate. — (10) Testim. III, cap. XIX, 142, 18. — (11) Ibid. 143, 11-14. — (12) Luc. 21, 17. — (13) Voir à la page précéd.

premier, l'a recueilli, sur la foi de deux *Codex* (1), avec un autre fragment encore plus considérable (2), dont les différentes parties ont, du moins, l'avantage de pouvoir être confrontées avec leurs correspondantes de la version grecque et contrôlées par elles. Ce passage de Baruch, introuvable ailleurs, saint Cyprien l'a-t-il emprunté à un exemplaire, exceptionnellement complet, de l'ancienne Vulgate ? L'a-t-il traduit directement d'une page, aujourd'hui perdue, des Septante ou de quelque Théodotion ? Ce qui paraît certain, c'est que, longtemps avant le IIIe siècle de l'ère chrétienne, les œuvres du disciple et secrétaire de Jérémie ne se rencontraient plus dans leur texte original, mais seulement en grec et en latin : en grec, au sortir de l'hébreu ou du chaldéen ; en latin, en passant par le grec, comme l'eau d'une source par un canal.

Nous sommes donc en présence d'un fragment latin, venant immédiatement du grec par la voie de la traduction. Ce qu'y représente le mot « odibiles », est-ce, comme précédemment, ou « μισούμενοι », ou « στυγητοί », ou « μεμισήμενοι » ? Ne serait-ce pas plutôt, à cause du complément « alieno », « odibiles alieno », ou « ἀλλοστυγεῖς », ou « ἀλλοτριοστυγεῖς », deux adjectifs, composés sur le modèle de « θεοστυγεῖς », « odibiles Deo » ? Impossible de répondre avec quelque certitude, en l'absence du texte original. Il n'en reste pas moins vrai que le terme « odibiles », de quelque mot grec qu'il soit ici le représentant, doit être regardé, une fois de plus, dans saint Cyprien, non comme un archaïsme, emprunté au vieil Attius, mais comme un de ces néologismes auxquels recourent les traducteurs dans leurs interprétations les plus littérales. Au radical « odi » du verbe défectif « odio », que les classiques ne conjuguent à aucun mode

(1) Cod. sancti Albini, Cod. Attrebatensis S. Eligii. Cf. Cypr. édit. Migne, 747. Steph. Baluzii notæ. — (2) Testim. III, cap. 20, de la ligne 15, p. 134 à la moitié de la ligne 21, page 138.

du présent, à presque aucun du futur, s'est ajoutée la désinence « bilis » qui marque, passivement, la faculté d'être l'objet d'une action, v. g. odi-bilis, haïssable, pouvant être l'objet d'une haine. C'est assez dire que l'adjectif verbal dont nous venons de raconter l'apparition ou plutôt la renaissance, ne laisse rien à désirer sous le rapport de sa formation, qui est très régulière.

4° **Pœnituerint.**— « Qui pœnituerint, debent suscipi ». Cf. Ep. ad Anton. *loc. cit.*

Par l'emploi du verbe impersonnel « pœnitet » à une autre personne que la troisième du singulier, saint Cyprien a-t-il voulu imiter l'archaïsme de Pacuvius : « Nunc pœnitebunt » (1) ? Comment l'auteur de la brillante Epître à Donat a-t-il pu oublier sa langue maternelle, qu'il connaissait si bien, jusqu'à écrire dans une lettre très importante à un collègue, à un Evêque : « Qui ex toto corde *pœnituerint* et rogaverint, in Ecclesiam debent interim suscipi » (2)... ? Si ce n'est pas là une réminiscence ou une imitation de quelque texte de Pacuvius, n'est-ce pas, du moins, une distraction, s'expliquant par la longueur même de l'écrit, dans les dernières lignes duquel elle se serait glissée ? C'est tout simplement une importation de la langue populaire, d'où la conjugaison du verbe « pœnitere » avec un sujet *réel,* avait pénétré dans les traductions latines de la Bible. Saint Cyprien s'est-il inspiré directement des Saintes Ecritures, qui lui étaient très familières ? Nous ne pouvons que l'affirmer, quand nous rapprochons de la consultation *« qui... pœnituerint... debent... suscipi »,* les considérants qui la motivent. *« Et, quia apud inferos confessio non est, nec exomologesis illic fieri potest,* qui ex toto corde pœnituerint et rogaverint, in Ecclesiam debent interim suscipi »...

(1) Pacuv. cité par M. Quicherat. — (2) S. Cypr. *loc. cit.* Voir aussi Draconce (Migne) ; Carmen de Deo 1, 694 ; Satisfact. ad Gunth. vers 100 et 304.

Comment ne pas reconnaître dans cette phrase les deux versets suivants, l'un du psaume VI, l'autre d'un chapitre des Paralipomènes ? « Apud inferos autem quis *confitebitur* tibi » (1) ? « Ἐν δὲ τῷ ᾅδῃ τίς ἐξομολογήσεταί σοι » (2) ;

« Et conversi in corde suo... *egerint pœnitentiam,* et deprecati te fuerint » (3) ; « ... καὶ ἐπιστρέψωσι πρὸς σὲ ἐν ὅλῃ καρδίᾳ... καὶ προσεύξωνται » (4)...

Saint Cyprien ne lisait-il pas « pœnituerint », au lieu de « egerint pœnitentiam », dans son exemplaire latin ; « μετανοήσωσι », au lieu de « ἐπιστρέψωσι », dans sa version grecque des saintes Lettres ? Il n'est nul besoin qu'on le suppose. Les deux textes sacrés que j'ai cités, sont trop reconnaissables dans la phrase qui les réunit, pour qu'on ne voie pas dans leur rapprochement, dans leur juxtaposition, une intention bien arrêtée de l'écrivain. On dirait une sentence dans laquelle le juge aurait fait entrer les termes mêmes de la loi.

5° **Tutari.** — « Stabulum quo *tutari* possint » Cf. Ep. ad Steph., *loc. cit.*

Serait-ce là un archaïsme emprunté à Nævius (5), à Pacuvius (6), à Pomponius (7), chez qui le verbe « tutari » se trouve sous la forme active ; ou à Plaute, dans les vers duquel il est tour à tour actif (8), déponent (9) et même passif : *Patria et prognati tutantur et servantur* (10) ? N'est-ce pas plutôt une imitation de Salluste, qui emploie « ulcisci » au passif, dans sa *Guerre de Jugurtha* (11) ? Voici, dans ses parties indispensables à notre travail, la phrase de saint Cyprien : « ... Stabulum commeantibus præbeamus tale quale est in Evangelio, quo a latronibus

(1) Ps. VI, 6. Traduct. de S. Cypr. — (2) Ibid. Septante. — (3) II Paralip. 6, 37, Vulgate. — (4) Ibid. 6, 38, Septante. — (5) Apud Non. 476, 10. — (6) Ap. eumd. 13. — (7) Ap. eumd. 12. — (8) Mercat. 5, 2, 24. — (9) Amphit. 1, 1, 196 ; Men. 5, 6, 4 etc.... — (10) Amphit. 2, 2, 20. — (11) De B. Jugurth. 31, 8.

sauciati et vulnerati suscipi et foveri et *tutari* ab stabulario possint ». L'écrivain, faisant allusion à la parabole du blessé de Jéricho, développe, à l'aide d'une gradation bien réussie, le mot de l'Evangile : « Ἐπιμελήθητι αὐτοῦ », « ayez soin de lui » (1)... « quo *suscipi* et *foveri* et *tutari* ab stabulario possint ». Les deux premiers verbes étant au passif, le troisième s'y met comme de lui-même et sans qu'on s'en aperçoive : tellement il paraît à sa place et à l'unisson des précédents ! Il existait d'ailleurs, avec la forme et la signification actives, dans un livre sacré, antérieur aux Evangiles. Nous l'y lisons, dans une page bien connue (2), où le juste, vulnérable sinon blessé, est guidé, assisté, protégé, tout le temps de son exil, par la Sagesse elle-même, cette immortelle devancière du bon Samaritain. « Custodivit illum ab inimicis et a seductoribus *tutavit* illum » (3).

L'infinitif passif « tutari » de saint Cyprien est, selon nous, une réminiscence du parfait actif « tutavit » de l'Ancien Testament; et, si la reproduction n'est pas pure et simple, c'est que la paraphrase de la recommandation évangélique « Curam illius habe » (4) exigeait de son auteur qu'il employât le verbe « tutare » à un autre temps que le parfait, à une autre voix que l'active.

6° **Valentia.** — « Dominus auferet *valentiam* panis » Cf. Test. 1, *loc. cit.*

Le mot « valentia » est, sans contredit, antérieur à l'époque classique. On le trouve dans les fragments de Titinius et de Nævius.

« Sapientiâ gubernator navem torquet, non *valentiâ* » (5).
« Omnes formidant hominis ejus *valentiam* » (6).

C'était un de ces noms de bon augure que les anciens

(1) Luc X, 35. — (2) Sap. cap. X. — (3) Ibid. X, 12. — (4) Luc X, 35 Vulg. — (5) Titin. apud Non. 186, 25. — (6) Nœv. ibid.

aimaient à donner aux villes qu'ils fondaient (1). L'imposèrent-ils, dès l'origine, à Rome même ? C'est ce qu'affirment des érudits latins (2). D'après eux, la ville de Rome, avant l'arrivée de l'arcadien Evandre, s'était appelée « Valentia », nom que les Grecs traduisirent et remplacèrent par Ῥωμή. Quoi qu'il faille penser de cette signification, assez vraisemblable, attribuée peut-être tardivement au mot « Rome », ce n'est ni dans le texte des vieux auteurs, ni dans les commentaires des érudits que saint Cyprien a puisé l'archaïsme romain « valentia ». Ce terme, dédaigné ou ignoré du siècle classique, continuait d'avoir cours, au IIIe siècle après Jésus-Christ, dans le langage du peuple. C'est à la langue populaire que le disciple, à l'exemple de son maître (3), ou plutôt que le traducteur des saintes Ecritures l'a emprunté pour rendre en latin le mot « ἰσχύς » du texte d'Isaïe : « Ὁ δεσπότης Κύριος... ἀφελεῖ... ἰσχὺν ἄρτου καὶ ἰσχὺν ὕδατος, dominator Dominus... auferet... *valentiam* panis et *valentiam* aquæ. Is. III, 1.

Aux archaïsmes qui précèdent, nous pourrions joindre quelques autres mots, v. g. factor etc. (4), relégués par les lexicographes dans la catégorie des termes vieillis et hors d'usage. Mais, comme ce sont plutôt des néologismes, au sens où les emploie saint Cyprien, le moment de les examiner n'est pas encore venu. Ils sont donc très peu nombreux (5), dans le premier Père latin, les mots archaïques

(1) Cf. *Valentia,* nom propre de villes et de provinces dans Freund. — (2) Serv. ad Æn. 1, 277 ou 280 ; Plin. 3, 5 ; 28, 2. — (3) Tertul. 1, 238 A. II, 619 A. (Migne). — (4) De Exh. mart. p. 319, l. 19. — (5) C'est à dessein que nous n'avons pas mis au compte de saint Cyprien l'archaïsme *acceptor* employé pour *accipiter,* dont il est le synonyme expressif dans le vers de Lucilius : « Exta *acceptoris* et unguis ». Cette variante, qu'a préférée M. Hartel (692, 23), sur la foi des trois seuls manuscrits *Monacensis, Laureshamensis* et *Reginensis,* a dû provenir originairement d'une lecture fautive de l'abréviation *accipter,* que la leçon *accepter* du codex Parisinus reproduit pour ainsi dire en toutes lettres. Le mot *acceptor,* pris dans son sens étymologique et sans application à aucun oiseau de proie, appartient au latin de la Bible et des Pères de l'Eglise. Le détourner de cette large acception, sans y

repris par lui avec leur signification d'autrefois. Nous n'en voyons pas un seul qu'il ait adopté sans raison et qu'il n'ait trouvé dans le vocabulaire des traducteurs sacrés, ses devanciers, et surtout de ses nombreux diocésains. C'est ainsi qu'on se servirait, dans un pays où elle continuerait d'avoir cours et d'être indispensable aux transactions, d'une monnaie que tous les autres Etats auraient retirée de la circulation. Je ne puis mieux préciser le caractère des archaïsmes de saint Cyprien. Quant à leur petit nombre, comment se l'expliquer, alors que les termes primitifs abondent dans les pages des auteurs païens de la Décadence (1), comme les feuilles tombant des arbres en automne dans la forêt (2), ou plutôt, pour continuer la précédente comparaison, comme les vieilles médailles et les vieilles pièces de monnaie dans le musée d'un antiquaire ? Pour se rendre raison de cette différence bien remarquable, il suffit de se rappeler que le Christianisme venait renouveler la face de la terre (3), et devait, par conséquent, dans le monde des mots comme dans celui des hommes, songer moins à ressusciter les morts qu'à convertir les vivants du paganisme.

En résumé, les éléments communs à saint Cyprien et aux auteurs païens de la Décadence prouvent tout simplement que « les Chrétiens ne sont distincts des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ne se servent pas de quelque dialecte insolite, ne se conduisent pas d'une façon excentrique » (4). Nous ne saurions trop le répéter, ce n'est pas à des littérateurs de second ordre, c'est aux

être contraint par les exigences de la versification par exemple, pour en faire le remplaçant d'*accipiter,* qui a également cours dans la prose et dans la poésie, dans la Bible et dans les écrits de l'antiquité profane, c'est ce qui n'entre pas dans les habitudes de style de saint Cyprien, ami avant tout de la simplicité et de la clarté. Aussi croyons-nous, en adoptant la leçon *accipiter,* rétablir dans son intégrité primitive le membre de phrase « Ut *accipiter* columbam ab agmine volantium separare tentaverat ». — (1) Cf. Gell. ; Apul. — (2) Hor. A. P. 60 et sq. — (3) Psalm. 103, 30. — (4) Ep. à Diognète. Annal. de Philos. chrét. mars 1881, p. 562.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAELS COLLEGE
LIBRARY

écrivains du siècle d'Auguste que le premier Père de l'Eglise latine a emprunté l'or, l'argent et les vêtements précieux dont on l'a dit si chargé (1). Si quelques coups de pioche ont suffi aux explorateurs pour faire surgir du sol africain, d'où ils émergeaient presque, quantité de monuments du plus bel art romain, il suffirait au lecteur d'un peu de réflexion pour reconnaître dans les phrases de l'Evêque de Carthage des allusions à peine voilées aux belles pages de la littérature païenne.

Les limites que nous trace le programme du présent Essai, ne nous permettent pas de dresser ce facile et intéressant inventaire. D'ailleurs, « *réduite à son propre fonds* », la langue de la Décadence, non plus que celle du siècle d'Auguste, « ne pouvait suffire à l'humanité retrempée dans le sang de la Rédemption » (2). Il était indispensable de puiser à d'autres sources, de recourir à d'autres emprunts.

CHAPITRE II.

ÉLÉMENT POPULAIRE.

L'auteur d'une très intéressante *Etude sur le culte, le droit et les institutions de la Grèce et de Rome,* après avoir montré la plèbe romaine parvenant à force d'habileté, d'énergie et de patience aux plus hautes charges, tant de l'ordre civil que de l'ordre politique, ajoute que « le patriciat resta toujours une caste sacrée, mais ne fut plus une caste domi-

(1) S. Aug. loc. cit. — (2) M. l'abbé Pimont, Hymn. du Brév. Rom. p. xxv.

nante » (1). Cette remarque, pour s'adapter à notre sujet, a besoin d'être modifiée dans sa dernière partie. Dans le domaine de la littérature, le patriciat resta toujours *une caste sacrée et dominante.*

En vain les plébéiens avaient-ils obtenu de partager avec les patriciens toutes les magistratures, tous les sacerdoces qu'ils convoitaient ; ils avaient encore, pour que leur victoire et l'égalité qui en était le fruit, ne laissassent rien à désirer, un dernier avantage à remporter, une dernière conquête à faire. La langue que parlaient la plupart d'entre eux, était regardée par ce qu'on appelle les classes instruites et éclairées, comme un idiome grossier sentant l'ail (2), comme un véritable patois, et traitée en conséquence. *Odi profanum vulgus et arceo :* tel me paraît avoir été le mot d'ordre, j'allais dire le cri de guerre, des classiques en présence de l'idiome populaire. « Arrière cet ennemi ! Il profanerait le sanctuaire des Lettres. Loin d'ici les expressions empruntées à la foule » ! « Sumendæ voces à plebe submotæ, ut fiat : Odi profanum vulgus et arceo » (3).

Nul n'ignore combien les écrivains du siècle d'Auguste se montrèrent persévérants à refuser toute place à la langue vulgaire dans leurs ouvrages, qui devaient servir de modèles à la postérité. Sans doute, il se rencontrera, une fois ou l'autre, sous la plume des prosateurs et des poètes les plus distingués, quelques expressions, quelques tournures d'origine peu patricienne, v. g. « cætera de genere hoc » (4), au lieu de « cætera generis hujus » etc. Mais, outre qu'elles seront fort rares, l'auteur, en les employant, aura eu, la plupart du temps, une intention manifeste, peu flatteuse pour elles. La formule « cætera de genere hoc », par exemple, de la première Satire d'Horace s'applique à d'iné-

(1) F. de Coulanges. La Cité antique p. 363, note 2. — (2) Varron dans Nonius 201, 6. — (3) Petron. Satyric. 118. — (4) Hor. Satir. I, 1, 13.

puisables lieux communs, et rappelle assez bien, pour le ton quelque peu méprisant ou dédaigneux, les deux mots italiens « *tutti quanti* », dont nous nous servons familièrement pour signifier « tous, tant qu'ils sont ».

Ainsi, pendant que la langue des lettrés manifestait sa vitalité et se perpétuait par d'immortels chefs-d'œuvre qui la retenaient, « scripta manent », dans une certaine fixité, le patois du profane vulgaire restait pour ainsi dire flottant, « verba volant », sans principes arrêtés, indépendant dans ses allures, regardant comme non-avenues les règles positives formulées par les rhéteurs, accueillant, enfin, sans examen, tous les mots nouveaux qui affluaient continuellement à Rome des autres parties de l'Italie et du monde connu. Les écrivains le désignent sous différents noms : « Sermo *rusticus, plebeius, quotidianus,* usualis, pedestris, humilis, trivialis, vulgaris, communis, sordidus ».

Les trois premières de ces dénominations sont les plus usitées. Expriment-elles un seul et même parler, un seul et même patois ? Sont-elles synonymes, dans toute la force du mot ?

1° Le *sermo rusticus* désigne, non le son de voix rude, la prononciation pesante, le ton lourd et agreste que Cotta affectait et que lui reprochait Cicéron (1), non cette prononciation rustique et grossière, cet accent par trop dur que condamnait l'orateur romain, mais le langage du peuple des campagnes, par opposition à celui du peuple des villes. Il y avait, vraisemblablement, entre ces deux parlers, la même différence qu'entre le patois de nos paysans et le mauvais français des ouvriers illettrés de nos usines.

2° Le *sermo plebeius,* c'est le langage du petit peuple (2), et plus spécialement du peuple de la ville, par opposition au langage des patriciens, des gens instruits et lettrés. Est-il

(1) Or. I, 56. — (2) Minuta plebes (Phæd.).

besoin d'ajouter que dans l'interrogation posée par Cicéron à l'un de ses correspondants : « Quid tibi ego videor in epistolis ? Nonne *plebeio sermone* agere tecum » (1) ? l'expression « sermo plebeius » doit s'entendre, ainsi qu'on le voit par ce qui suit, du style familier, usité dans le genre épistolaire : « Epistolas vero quotidianis verbis texere solemus ». Le latin de Cicéron, dans ses correspondances les plus familières et les moins soignées, ne pouvait pas plus ressembler au véritable « sermo plebeius » que ne ressemblait le français des causeries de Bossuet au français des ouvriers les plus arriérés de sa ville épiscopale. Pour avoir une idée de ce qu'était la « lingua plebeia », il faut feuilleter, non les pièces de Térence ou de Plaute, dans lesquelles le valet parle en aussi bon latin que le maître, mais quelques pages du Satiricon de Pétrone (2), où les gens de la lie du peuple s'expriment en un langage digne de leur extraction et de leur milieu.

3° Le *sermo quotidianus* fait-il opposition au *sermo forensis*, comme nous opposons le langage de la conversation au style académique ? Oui, dans les auteurs classiques (3). Aussi Quintilien le définit-il « cette langue courante dont les Romains faisaient usage quand ils s'entretenaient avec leurs amis, leurs femmes, leurs enfants ou leurs esclaves », « quo cum amicis, conjugibus, liberis, servis loquamur » (4). Mais au sens de langue vulgaire, où on l'entend communément, l'adjectif « quotidianus » qui le différencie est purement et simplement le synonyme de « usualis, pedestris (5), humilis, vulgaris, communis, sordidus » etc. L'homme du peuple n'avait pas plus de langage que d'habits de rechange. De même que le Romain pauvre qui briguait une charge en était réduit à *blanchir* avec de la craie, pour

(1) Ad Fam. IX, 21. — (2) Cf. le souper de Trimalchion. — (3) Cf. Cic. ad Fam. I, 1 : in sermone quotidiano. — (4) Inst. XII, 10. — (5) Cf. Hor. A. P. 95 « sermone pedestri » ; mais ici « pedestris » est pris dans le sens classique.

marquer sa *candidature,* l'unique toge de couleur sombre qu'il eût et qui restait invariablement la même pour la matière comme pour la coupe, de même l'homme du peuple qui voulait hausser le ton et se mettre en frais de style, n'avait d'autre ressource que d'émailler sa diction journalière de termes étrangers et prétentieux. Ces mots s'y trouvaient, d'ordinaire, à peu près à leur place, comme la calotte et la chaussure de table sous l'aisselle du convive campagnard (1) dont se moque agréablement Horace. Donnons un exemple tiré de Pétrone. « Noluisses de manu illius panem accipere. Nunc nec quid, nec quare in cœlum abiit, et Trimalchionis *tapanta* est (2)... Ipse nescit quid habeat, adeo *zaplutus* est (3); sed hæc *eupatria* providet omnia, et ubi non putes est » (4). Les mots grecs dans ces phrases produisent un effet analogue, nous semble-t-il, à celui du latin « factotum » dans la bouche de maître Jacques : Aussi bien vous mêlez-vous céans d'être le « factoton » (5).

Les voilà, avec la nuance de signification qui les distingue respectivement, les trois principaux noms sous lesquels se désigne, en latin, la langue populaire, la langue du vulgaire. A cette langue, qu'elle s'appelât *rustica, plebeia* ou *quotidiana,* les classiques interdisaient impitoyablement les abords et l'entrée du temple des Lettres. Insistons sur ce fait important, au risque de nous répéter. Non content d'éviter la présence odieuse (6), on fait fi de l'admiration de la foule :

« Neque te ut miretur turba, labores » (7).

Quelques lecteurs suffisent, qui formeront, non une coterie, mais une élite : « contentus paucis lectoribus » (8).

(1) Epist. I, 13, 15. — (2) Equivalent grec « τά πάντα » de notre « factotum ». — (3) ζάπλουτος pour διάπλουτος... — (4) Satiric. 37. — (5) Cf. l'Avare, acte III, scène V. — (6) Hor. III, Od. 1, 1. Ec. cit. — (7) Hor. Satir. 1, 10, 73. — (8) Id. ibid. 74.

Vouloir que ses œuvres figurent, dans les écoles de vilains, au catalogue des livres de classe, c'est une folie :

« An tua demens
Vilibus in ludis dictari carmina malis » (1) ?

Ce qu'on demande pour ses vers, c'est l'applaudissement, non des illettrés « illitteratum nec plausum desidero » (2), mais des chevaliers « satis est equitem mihi plaudere » (3).

Cependant, il est, redisons-le, des auteurs païens qui n'ont pas craint, avant et après le siècle d'Auguste, d'admettre dans leurs ouvrages des termes et des locutions populaires. Mais que sont ces emprunts ? Des saillies peu spirituelles que les contemporains de Plaute avaient, au jugement d'Horace, la simplicité d'admirer (4) ; des bouffonneries, des mots burlesques ou indécents, comme dans certaines pages de Pétrone et d'Apulée. Ainsi, la « lingua rustica, plebeia, quotidiana », lorsque, par hasard, elle figure dans une comédie de l'antiquité (5), dans une composition romanesque de la Décadence païenne (6), est loin d'y paraître avec honneur. Vous diriez un homme du peuple que le directeur d'un théâtre inviterait ou forcerait à monter sur la scène, pour lui faire jouer un rôle humiliant.

Mais voici qu'avec le Christianisme s'ouvre pour le peuple et pour sa langue une ère de réparation et de rédemption. Il n'y a point de distinction, aux yeux de la Foi, entre les Juifs et les Grecs (7), entre les savants et les ignorants, entre ceux qui se disent civilisés et ceux qu'ils appellent des *Barbares*. Il n'y a plus ni Gentils, ni Juifs, ni Barbares, ni Scythes, ni esclaves, ni hommes libres (8) : il n'y a désormais, en dehors des païens, que le peuple chrétien, auquel l'apôtre se doit, sans acception de personnes (9).

(1) Hor. Satir. 74-75. — (2) Phædr. — (3) Hor. loc. cit. 76. — (4) A. P. 270-273. — (5) Cf. Plaute. — (6) Cf. Pétrone et Apulée. — (7) Rom. 10, 12. — (8) Coloss. 3, 11. — (9) Rom. 1, 14.

Le mot « populus » revêt donc une nouvelle signification, à l'exemple de son synonyme « plebs ». Il ne désigne plus la foule de plébéiens par opposition aux patriciens, la masse des citoyens par opposition aux sénateurs, « Senatus Populusque Romanus », la population tout entière à l'exclusion des prolétaires et des esclaves, mais l'assemblée des simples Fidèles, quelles que soient dans l'ordre temporel l'élévation ou la bassesse de leurs conditions. Aussi quelle place importante le nouveau peuple n'occupe-t-il pas dans la nouvelle religion ! Son nom reparaît fréquemment dans la sainte liturgie et dans les prières les plus vénérables par leur antiquité (1). On le consulte sur les affaires les plus graves : sur la promotion d'un Laïc au Lectorat, d'un Lecteur au Diaconat (2) etc. ; et il est, dans le *Pontifical romain,* plus d'un texte qui rappelle et atteste sa présence et sa participation aux ordinations : « Si quis habet aliquid contra illos, pro Deo et propter Deum cum fiducia exeat et dicat ; verumtamen memor sit conditionis suæ » (3). — Dès lors, quoi d'étonnant que certaines expressions aient pénétré de la langue populaire, qui était celle du grand nombre, dans la langue liturgique ; et, de là, dans les écrits des Pères de l'Eglise, et réciproquement ? Sans cet échange, à peu près inévitable, les prédicateurs eussent été pour leurs auditoires, et leurs auditoires pour eux, selon le mot de saint Paul, des *Barbares*. « Ero ei cui loquor barbarus, et qui loquitur mihi barbarus » (4).

SERMO QUOTIDIANUS ou LANGAGE FAMILIER.

A moins d'indication contraire, nous regarderons comme appartenant au langage familier, tel que l'entendaient César

(1) Cf. les différentes Oraisons ; et, entre autres, celle du Vendredi Saint : « Oremus... et pro omni *populo* sancto Dei ». — (2) Cf. passim Epist. S. Cypriani, — (3) Cf. Ordin. Diaconi et presbyteri etc. — (4) I. Cor. 14, 11.

et Cicéron, les pléonasmes et les ellipses qui se rencontrent dans la phrase de saint Cyprien. Les autres formes, moins fréquentes et moins importantes, particulières au *« sermo quotidianus »,* seront signalées, au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

A) PLÉONASMES.

Rien de moins rare dans les écrits de saint Cyprien que certains termes, adverbes, prépositions etc. y paraissant inutiles et même à charge. Ce sont des pléonasmes. Nous allons en citer les principaux exemples.

* Préposition « ante » prise adverbialement.

« *Ante præ*cessit » (Ep. ad Don. p. 13, l. 7).

Cicéron et surtout César nous offrent quantité de pléonasmes analogues : Reducam iterùm (Cic. de Supplic. LIX). — Rursùs reverterunt (Cæs. de B. G. IV, 4) etc.

* Préposition « de ».

« Rogemus *de* intimo corde » (Ep. XI, p. 497, l. 1).

L'emploi de la préposition « de » surabondante avec l'ablatif se rapproche des procédés en usage dans les langues analytiques. Les auteurs les plus classiques l'ont connu. Ils écrivent indifféremment « more » et « de more » etc. L'expression « de scripto dicere » est cicéronienne. La préposition « de » dans le texte de saint Cyprien et dans celui de Cicéron a pu provenir de l'application des règles de la question « unde ». La prière, en effet, sort du cœur, « rogemus de intimo corde » ; et c'est dans l'écrit qu'il a en main, « oratio dicta de scripto est », que l'orateur puise en quelque sorte les paroles qui vont couler de ses lèvres.

*** Préposition « in ».**

« *In* tantùm me lætatum esse confiteor *in* quantùm fueram et ante lætatus » (Ep. 54, p. 621, l. 6).

« Episcopi *in* ætate antiqui, *in* fide integri » (55, 642, 20).

La même observation que précédemment à propos des procédés analytiques peut et doit se renouveler au sujet de la préposition « in » explétive. « In amicis fideles », fidèles à leurs amis, dit Salluste. « In tantùm » (Virg. Liv.)... « Lætari in re » (Cic.) etc. etc.

*** Adverbe « magis ».**

« *Magis*que occulta et clandestina jaculatio, quo minùs perspicitur, hoc et *graviùs* et *crebriùs* in vulnera nostra grassatur » (De Zel. et liv. p. 420, l. 19-21).

Les exemples de « magis » ajouté au comparatif ne sont pas très rares, surtout dans les pièces de Plaute. Ce même adverbe de comparaison, en tant qu'explétif, se voit dans un poème, le « Culex », attribué à Virgile :

« Quis *magis* optato queat esse *beatior* ævo » ?

Ce n'est point là une licence poétique nécessitée par les difficultés de la versification ; car Tite-Live a écrit (Lib. IX, 7) : « *Tristior* deinde ignominiosæ pacis, *magis* quàm periculi, nuntius fuit ».

« Magis » est explétif après le comparatif « tristior ». C'est que l'auteur voulait insister sur ce dernier mot, sur ce *comparatif de supériorité :* « Une plus triste nouvelle, celle du honteux traité, plus (triste) que la nouvelle du péril ».

*** Adverbe « retro ».**

« *Retro* respexit » (Ep. XI, p. 501, l. 2).

Il est ici question de la femme de Loth, qui n'observa

point « ἐπέβλεψεν... εἰς τὰ ὀπίσω » (1) la défense *de regarder en arrière* : « μὴ περιβλέψῃ εἰς τὰ ὀπίσω » (2), « noli respicere post tergum ». Ainsi s'explique par le grec de la Genèse le pléonasme latin « retro respicere » de saint Cyprien (3).

B) ELLIPSES.

Nous extrayons de saint Cyprien les exemples d'ellipses que réprouvent, à tort ou à raison, nos grammaires et nos dictionnaires classiques.

« Horum autem omnium », au lieu de « harum autem omnium rerum ». De idol. Van. p. 23, l. 10.

«In his omnibus » — sous-entendu *rebus* (4). De Unit. Eccl. p. 223, l. 19).

« Modicæ fidei (s.-ent. *homo*) ad quid dubitasti » (5) ? (Test. III, p. 150, l. 16).

« Meliorum » (s.-ent. *rerum*). Ep. ad Don. p. 6, l. 2.

« De longinquo » (6) (s.-ent. *loco*). De Unit. Eccl. 270, 14.

« Quotquot » (7) (s.-ent. *homines*). Test III, 178, 10.

« Quando (s.-ent. *quo*) quisque inferior fuerit, (s.-ent. *eo*) sublimior fiat » (Ep. p. 507, l. 17-18).

« Vapulabit multis » (8) (s.-ent. *verberibus*). Ep. XI, 496, 9.

« Integris omnibus » (9) (s.-ent. *rebus*). Ep. 33, 571, 3.

« De hoc ipso », au lieu de « de hâc ipsâ re ». Ep. LVI, p. 649, l. 23-24.

Les mots dont nous venons de constater l'omission, est-il nécessaire de les exprimer pour que les membres de phrase auxquels ils appartiennent, soient corrects et classiques ?

(1) Gen. 19, 26. — (2) Ibid. 19, 17. — (3) Cf. Cic. « tam longè retro respicere ». — (4) Cf. Job. I, 22. In omnibus his... Ἐν τούτοις πᾶσι. — (5) Ὀλιγόπιστε, εἰς τί κ. τ. λ. Matth. 14, 31. — (6) Ἀπὸ μακρόθεν. Luc. 18, 13. — (7) Ὅσοι κ. τ. λ. Rom. 2, 12. — (8) M. Hartel lit « multas » (s.-ent. plagas), variante qui répond très bien au grec « δαρήσεται πολλάς ». Luc. 12, 47. — (9) Expression juridique : « toutes choses étant en l'état ».

Que penser, par exemple, de l'ellipse la plus fréquente et la plus remarquable, celle du substantif, quand l'adjectif qui le qualifie est à un cas oblique ?

Lorsqu'un pronom neutre, un adjectif neutre etc. se trouvent au génitif, au datif ou à l'ablatif, soit du singulier, soit du pluriel, il faut, d'après nos grammaires, exprimer le nom de la chose qu'ils modifient ; car à ces cas le neutre ne se distingue pas, par une terminaison spéciale, du genre masculin. — La règle a évidemment pour but unique de faire éviter l'équivoque, la confusion qui résulterait, si le nom de la chose, à l'exemple de celui de la personne, pouvait se sous-entendre, alors que les qualificatifs sont à des cas indirects. De là, chez certains auteurs, l'emploi fréquent jusqu'à devenir parfois fastidieux, du terme vague par excellence « res, rei » (1).

Une fois que le but est atteint, je veux dire lorsque le sens de la phrase, d'après le contexte, est parfaitement clair, sans qu'au qualificatif neutre restant à un cas indirect s'ajoute le nom de la chose « negotium », l'observation de la règle est-elle obligatoire ?

Si les grammairiens se taisent, les meilleurs auteurs répondent négativement. Ils la regardent comme facultative, non-seulement dans le langage du droit et dans les écrits familiers, mais encore dans le style soutenu. Ce n'est donc ni à l'influence des Lettres grecques, ni à l'avènement du Christianisme que l'ellipse du substantif « res etc. », même aux cas obliques, doit d'être usitée en latin. Elle l'était dès les commencements.

Que sont, en effet, les adverbes *quo, eo,* sinon d'anciens datifs (2) ou d'anciens ablatifs de *quis, is,* avec ellipse de *loco ?* Que sont ces deux autres, *quà, eà,* sinon des ablatifs féminins elliptiques et tombés en désuétude (3) ? Combien

(1) Cf. les Comm. de César. — (2) Des datifs, dit M. Burnouf, gram. lat. § 88. — (3) Avec lesquels on sous-entend « viâ » (Id. ibid.).

d'adverbes ne sont autre chose que des ablatifs masculins d'adjectifs débarrassés de leurs substantifs, v. g. *consulto, falso* etc. (1) !

D'ailleurs, si, pour venir en aide à nos souvenirs, nous jetons les yeux sur les écrivains païens, des exemples justifiant les ellipses de saint Cyprien se présentent en foule à nos regards, même dans les œuvres de l'âge d'or de la littérature latine.

Neque multum abesse ab *eo* quin (Cæs. de B. G. V, 2).
In *eo* (au lieu de in eâ re) constare intelligebant (Id. ibid. VII, 21).
De *illo* nihil dixit *in quo* ego interfui (Cic. in Verr. Act. II).
Quo (pour quâ re) continetur (De B. G. VII, 2).
In *aliis* (sous-entendu rebus) gloriari licet (Liv. lib. 1).
His freti (Id. l. II). Pleins de ces idées...
*Parvo*que assueta juventus (Æn. IX, 607).
Vivere *rapto* (Ibid. 613).
Utilium tardus provisor (Hor. A. P.).
Qao constituto facilior (Cic. pro Murenâ, 6).
Est in *eo* diligens (Id. de Lege agr. Orat. XV, 2).
In *quo* cum doceret (Id. Orat. XIII, item passim).
In *quo* est ipsa vis (Id. de Or. partit. I, 5).
Atque in *illo* (Id. de Orat. II, 77).
*Eo*que sum usus (Id. de Orat. I, 34).
Sed quàm in *eo* magnus error esset (Id. de op. q. Orat. 5).
Videte, quæso, quàm in *parvulis* sitis (Id. q. 26).
In *quo* eo magis nobis est elaborandum (Id. Tuscul. I, 3).
In *quo* Alcibiades cachinnum dicitur sustulisse (Id. De Fato. 5).
De *quo* cum consulerent (Id. de Legib. II, 16).
In *quo* falli facile est (Id. de Offic. l. I, 26 et 28).
Ut in *cæteris* (sous-entendu rebus) (Id. de Offic. l. I, 39).
Ex *quo* et *multis aliis* (sous-entendu rebus) (Id. ibid. 17).
Aut *cujus* (sous-entendu rei) egentes (Æn. VIII, 197).
Quo audito, vehementer sum commotus (Cic. ad Fam. XV, 4). A cette nouvelle etc.
Quo (pour quâ re) gaudent, reges habent (Liv. lib. XXXVII).
Vivitur *parvo* benè (Hor. Od. II, XVI).
Illis utitur ante *Quæsitis* (Id. Serm. I, I).
Assisto *divinis* (Id. Serm. I, VI).
Desperatis omnibus (sous-entendu rebus) (De B. Civ. III, 11).
In *eo* (pour in eâ re) non offendebantur homines (Cic. de Supplic. XIII, 31).

(1) Cf. M. Burnouf p. 91 et p. 246.

Pro *quo* (pour pro quâ re) (Æn. III, 604).
Fit in *eo* gemitus (Cic. de Supplic. XXIX, 76).
In *eo* positam esse victoriam. (Liv.).
In medio *positorum* abstemius (Hor. Ep. I, 12, 7).
Adde *queis* humana sibi doleat natura *negatis* (Id. Satir. I, 1, 75).
Talibus orabat (Æn. IV, 437).
Quo facto (De B. G. IV, 34).
In *eo* (pour in eâ sententiâ) consistit (Ibid. V, 36).
Non possum contentus vivere *parvo* (Tibul. II, Eleg. I).
*Successorum*que Minervæ
Indoluit (Ov.) etc. (1)...

Mais il est temps de clore cette liste, déjà longue, de textes classiques. Nous y voyons des pronoms, des adjectifs neutres à des cas indirects, sans que l'*expression* ou l'addition du mot « res » ait été jugée nécessaire. De fait, à quoi bon charger une phrase, claire par elle-même, d'un terme de plus, quelque court qu'il soit ? Sans doute, cet acheminement vers les langues analytiques des temps modernes, ou plutôt cette tendance à ce que j'appellerai l'émancipation de l'adjectif et du pronom se passant du substantif dans toute la déclinaison, est redevable d'avoir été suivie *plus fréquemment* à l'influence de la littérature grecque sur la littérature latine des Païens d'abord, puis, par l'intermédiaire que l'on sait, des Chrétiens, nés, pour ainsi parler, comme l'ïambe d'Horace, pour l'action (2).

Peut-être cette tendance n'a-t-elle été suivie dans l'un et l'autre latin, en plus d'une rencontre, qu'au prix de la clarté sacrifiée à la brièveté : « Brevis esse laboro,
Obscurus fio ».

Peut-être, pour recourir à une comparaison toute romaine, la pensée, trop laconiquement exprimée, est-elle impuissante parfois à pénétrer dans l'esprit du lecteur, comme le légionnaire « expeditus » échouait devant une place forte, parce

(1) Cf. par exemple Plin. J. et Sen. — (2) A. P. 82. — Cf. Jacob. I, 22-25. Estote autem *factores* verbi etc.

qu'il était trop légèrement armé, non pour la marche, mais pour l'assaut... Le principe n'en reste pas moins incontestable, et il a été appliqué sur une échelle plus ou moins grande par les auteurs les plus classiques, savoir : Toute ellipse qui ne nuit en rien à la clarté, cette qualité maîtresse du style, est de bon aloi, et mérite, sinon l'éloge, du moins l'indulgence : « Vitavi denique culpam
Non laudem merui ».

LINGUA RUSTICA ou PLEBEIA. LANGUE POPULAIRE PROPREMENT DITE.

Des éléments empruntés par saint Cyprien à la vraie langue populaire nous avons déjà examiné quelques-uns au paragraphe des archaïsmes. Nous verrons les autres au chapitre des néologismes. En attendant, nous pouvons tirer les conclusions suivantes, aussi bien de la place occupée par eux dans les œuvres de l'Evêque africain que de leur confrontation avec des formes analogues employées par d'autres auteurs :

A) Ces éléments viennent tous, sauf de très rares exceptions, qui seront signalées en leur lieu, de la traduction latine de la Bible. Saint Cyprien, dans ses trois Livres des Témoignages, comme Bossuet dans sa Politique de l'Ecriture (1), rend les textes sacrés le plus simplement, le plus littéralement, je voudrais dire le plus populairement qu'il peut.

Mais n'a-t-il plus à traduire ou à reproduire quelque verset de l'un des deux Testaments, ou à y faire allusion ? Aussitôt, bien différente de celles de saint Irénée et de

(1) V. g. Lib. IV : « Que vous a fait ce peuple et pourquoi l'avez-vous induit *à* un si grand mal » ? (Exod. 32, 21). — Ibid. Liv. V : « Ne consultez pas *avec* un homme suspect » (Eccli. 37, 8-9). — Ibid. Liv. X, art. 5 : « J'ai été son fils tendre et aimé et l'*unique* de ma mère » (Prov. 4, 3). — Ibid. Liv. X : « Il est juste *d'*être soumis à Dieu et *qu'*un mortel ne s'égale pas à sa puissance » (II Macch. 9, 12).

Tertullien, sa phrase renonce aux termes populaires, consacrés par la Bible latine, comme le prêtre dépose les ornements liturgiques à l'issue du saint Sacrifice. Est-ce à dire pour cela qu'elle cesse d'être à la portée du peuple ? Non, non : tout en conviant à monter plus haut les intelligences et les cœurs auxquels elle s'adresse, elle arrive, par l'emploi de mots et de tournures appartenant au style familier, de comparaisons empruntées à la vie du laboureur, du marin etc. (1), à paraître si claire, si simple que le *premier venu pouvait avoir, tout d'abord, l'ambition d'en faire autant* (2).

Ainsi les Instructions pastorales de saint Cyprien donnaient *par surcroît* aux fidèles qui les lisaient, ou les entendaient lire, des modèles de bon langage.

B) Les éléments empruntés par saint Cyprien à l'idiome populaire témoignent d'un double respect 1) pour le lecteur, 2) pour la langue elle-même.

1) RESPECT DU LECTEUR.

Ici, aucune de ces obscénités sotadiques, aucun de ces termes indécents, aucune de ces bouffonneries impures qui souillent les pages de Plaute, de Martial, de Pétrone et d'Apulée. Jamais peut-être n'avait été mieux observé le précepte de l'apôtre : « Nec nominetur in vobis aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas » (Ephes. V, 3-4). Que Tertullien aime les images crues, les mots grossiers ; qu'il préfère trop souvent le langage du peuple à celui de la bonne compagnie ; qu'en s'adressant à ses lecteurs il se les figure, non dans l'assemblée des *saints,* mais dans leurs

(1) Ep. XVII — ad plebem — « Nemo adhuc importuno tempore acerba poma decerpat... Nemo navem suam quassatam et perforatam fluctibus priusquàm diligenter refecerit, in altum denuo committat. Nemo tunicam scissam accipere et induere properet, nisi eam et ab artifice perito sartam viderit et à fullone curatam receperit ». — (2) Hor. A. P. 240-242.

boutiques, dans les rues, dans les carrefours : nous n'en disconvenons pas. Saint Cyprien, qui n'imite aucune des exagérations du Maître, ne le suivra point dans ce travers. Lui aussi, il parlera, il écrira, de préférence, non « aux lettrés, aux savants qui viennent rejeter en public les restes mal digérés d'une science acquise sous les portiques et dans les académies » (1), mais aux simples fidèles qui n'ont rien appris que ce qui s'enseigne dans l'église, aux assemblées dominicales. Mais il le fera de manière à édifier toujours, à ne scandaliser jamais, laissant à d'autres les trivialités et toute expression bravant tant soit peu l'honnêteté, même quand il traitera de la licence du théâtre (2), et qu'il sera forcé d'aborder les sujets les plus délicats (3).

2) RESPECT DE LA LANGUE.

Oui, dans les écrits de saint Cyprien, *la langue* latine *est révérée*. Vous n'y trouverez ni les barbarismes (4), ni les solécismes du *Souper de Trimalchion*. Jamais il n'eût souscrit à l'arrêt d'Arnobe traitant de bagatelle et d'enfantillage le souci, je ne dis pas du purisme, mais de la correction. « Barbarismis, solæcismis obsitæ sunt, inquit, res vestræ et vitiorum deformitate pollutæ. Puerilis sanè atque angusti pectoris reprehensio » (5) ! Que la plupart de ses contemporains ou de ses correspondants aient donné lieu à cette accusation dont le rhéteur de Sicca semble se faire gloire, on ne saurait le nier.

Si les lettres de Célérinus et de Lucien expriment « l'héroïsme et la mort, une conviction, une force d'âme

(1) Tertullien, cité et traduit par M. G. Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1875, p. 71. — (2) Cf. Ep. ad Don. — (3) Cf. de hab. Virg. — (4) V. g. cœl*us*, viu*us* etc. — (5) Arnob. adv. Gent. lib. I, p. 341, édit. Perisse.

et une grandeur magnifiques » (1), elles n'en sont pas moins écrites « dans un jargon singulier et convenu, dans un argot barbare et populaire » (2). L'expression est loin d'être à la hauteur de la pensée. « Cyprien, ancien philosophe, homme de lettres, orateur, reprend les mêmes idées et leur imprime la forme élégante et énergique de son talent consommé » (3).

La longue réponse de Firmilien de Cappadoce à saint Cyprien est aussi pauvre de forme que de fond. En vain l'Evêque de Césarée a-t-il lu et relu, à tête reposée, la lettre de son collègue de Carthage ; en vain l'a-t-il, et plus d'une fois, apprise par cœur, il n'est heureux ni dans ses redites, ni dans ses additions (4).

Quant aux clercs de Rome, à cette époque, nous n'accorderons pas à M. G. Boissier que leur latin fût excellent. « Nous avons, dit-il (5), *une* letttre adressée par les clercs de Rome à saint Cyprien. La forme en est remarquablement soignée ; et nous y trouvons déjà cette élégance et cette harmonie qui ont été jusqu'ici une tradition dans la chancellerie romaine ».

Ce n'est pas *une,* mais *plusieurs* lettres que nous avons du clergé romain à saint Cyprien. La première, « affectée et barbare, écrite en très mauvais latin (6), contraste étrangement avec la noblesse élégante et l'excellent style de l'Evêque : « *Didicimus secessisse benedictum papam Cyprianum à Clementio subdiacono, qui à vobis ad nos venit* » etc. — « Nous avons appris que le saint père Cyprien s'est retiré, de Clément, sous-diacre, qui est venu de vous à nous » etc.

(1) Phil. Chasles. — (2) Cf. « In eo quod ab eo ex quo »... (Ep. XXI, p. 529, l. 13-14) etc. Ajoutons, pour être juste, qu'il y a plus d'une allusion à des textes sacrés dans cette diction qui témoigne de l'humble condition et de la fatigue de l'écrivain : « *Jam lassus eram* », dit Lucien à Célérinus. — (3) Phil. Chasles. — (4) Ep. p. 812, l. 11-15. — (5) *Revue des Deux-Mondes,* septembre 1875, p. 85. — (6) M. Phil. Chasles ajoute ces mots « sans franchise ». La lettre nous semble plutôt pleine de réserve que manquant de franchise.

Le mot « didicimus » se rapporte aux mots « à Clementio », tandis que la construction de la phrase semble indiquer la liaison de « secessisse à Clementio ». Il n'y a qu'un écrivain très peu exercé qui puisse se rendre coupable d'une amphibologie aussi barbare. Tout le reste de la lettre atteste la même ignorance ».

Il est pourtant une autre lettre dont la forme nous paraît, à nous aussi, remarquablement soignée. Elle commence par ces mots : « Quanquam benè sibi conscius animus et evangelicæ disciplinæ vigore subnixus » etc. (1). Mais à qui doit-on en attribuer la rédaction ? A un Africain, à Novatien. C'est saint Cyprien qui nous l'apprend. Après avoir communiqué à Antonien (2) un passage (3) de cette encyclique (4), il ajoute : « Additum est etiam, *Novatiano tunc scribente et quod scripserat suâ voce recitante* » (5) etc...

C'était donc à l'Afrique que la chancellerie romaine empruntait, vers le milieu du IIIe siècle, l'*élégance* et l'*harmonie,* devenues pour elle *une tradition ;* et, si le souci du style était, dès lors, général dans l'Eglise, comme l'affirme M. Boissier, il n'était guère couronné de succès que sur la terre africaine.

En dernière analyse, l'élément populaire, si abondant dans Tertullien, ne se montre dans les œuvres de saint Cyprien qu'à titre d'emprunt ou d'allusion à la Bible latine, dont il conserve toute la décence et toute la correction.

---

(1) Ep. XXX, p. 549, l. 4-5. — (2) Ep. LV, p. 627, l. 1-6. — (3) Ep. XXX, p. 553, l. 9-13. — (4) Ep. p. 627, l. 10-11. — (5) Ibid. l. 7-8.

CHAPITRE III.

AFRICANISMES.

Jusqu'à présent nous semblons avoir oublié que saint Cyprien naquit, vécut et mourut en Afrique. Avant de faire le relevé des locutions et des tournures étrangères qui se remarquent dans ses écrits, il convient de signaler les idiotismes qu'a pu lui fournir sa patrie.

Et, d'abord, qu'est-ce qu'un africanisme ?

Le terme « africanisme », dit Ad. Ebert (1), est un mot auquel on a recours toutes les fois que les idées claires manquent.

Essayons cependant de le définir.

Nous entendons par « africanisme » un mot, une tournure ou *un accent* (2) propre à l'Afrique, à la province ou aux provinces d'Afrique. « Africanisme » est donc à « provincialisme » ce qu'est une partie comparée au tout. Nous n'avons pas à nous occuper de *cet accent,* sur lequel les auteurs ne nous ont laissé aucun renseignement satisfaisant. Quant « à la tournure et au mot particuliers à l'Afrique », un exemple aidera à comprendre cette partie principale de notre définition.

Lorsque j'entends dire, en français, *contrôleur,* au lieu de *receveur de l'enregistrement ; curé,* au lieu de *vicaire ; maltôtier,* dans le sens de *receveur des contributions indirectes ; recteur,* dans le sens de *curé ;* « lancer *avec* le mur », dans le sens de « lancer *contre* le mur »... je reconnais, à ne pouvoir m'y méprendre, des provincialismes, propres, pour la plupart, à la Bretagne bretonnante, ou, si l'on veut, des *celticismes.*

(1) Les Lettres chrét. N° 2, p. 257. — (2) « Afrum quiddam usque ad senectutem sonans ». Spartian. Sever. 15.

De même, lorsque je lis, en latin, dans un auteur africain « dedicare » comme synonyme de « incipere » (1) ; « forma », au sens biblique du mot grec « τύπος » (2) ; « ad instar », au lieu de « instar ».... je vois là des provincialismes particuliers à l'Afrique, des *africanismes*.

Existe-t-il des mots et des tournures propres aux écrivains africains ? Nous croyons devoir l'affirmer. En dresser une liste exacte et complète n'est pas chose facile. Il faudrait, pour ne pas échouer dans ce travail, connaître parfaitement le vocabulaire et la syntaxe, non-seulement des auteurs classiques et des auteurs de la Décadence, mais encore du latin populaire, tel qu'il se parlait, en dehors de l'Afrique, dans les provinces romaines de l'Occident.

Quels sont, du moins, les africanismes présumés de saint Cyprien ? Il ne se rencontre pas de mots *africains* proprement dits dans les écrits de l'Evêque de Carthage. Il ne sera guère question de ce qualificatif qu'à propos de « mammona ». En vain avons-nous cherché à retrouver quelques-uns des termes puniques intercalés par Plaute dans une de ses pièces (3), ou introduits par Pline, Martial, Virgile, Quintilien etc., dans la langue latine, v. g. *lalisio, magalia* ou *mapalia, mappa* etc.... Tout au plus, ce dernier mot apparaît-il comme racine, dans le « Mappalicus » de saint Cyprien, un de ces nombreux noms propres que n'insèrent nos lexicographes dans aucun *index* historique, et que nous avons dû renoncer à énumérer.

Quant aux termes africanisés, c'est-à-dire détournés de leur signification ordinaire dans un sens particulier à l'Afrique, ou modifiés soit par la perte d'un préfixe accoutumé, soit par un changement insolite de désinence, nous verrons, à

(1) Ep. XXXVIII « auspicatus est pacem, dum *dedicat* lectionem ». On lit plus haut : « placuit ut ab officio lectionis *incipiat* ». — (2) Ep. XIX. « Desiderantis in hâc re *formam* a me vobis dari ». — Ep. XXVII. « Scripsit... hanc *formam* per me... innotescere velle ». — (3) Pœn. 5, 2, 22.

l'article des *sens nouveaux* et à celui des *mots nouveaux,* qu'ils sont relativement peu nombreux. La plupart appartiennent à la catégorie des mots simples employés au lieu des composés, v. g. *acerbatio,* au lieu de *exacerbatio; luminare* pour *illuminare*... Pour les tournures enfin, la moisson est-elle abondante ? Il s'en faut de beaucoup ; et il y a bien à craindre que, à l'exception de la formule non elliptique « ad instar », déjà citée en exemple, nous ne trouvions dans ce champ absolument rien à glaner.

Comment expliquer le peu d'influence de l'élément africain sur le style de saint Cyprien ? C'est qu'en Afrique, comme nous l'apprend saint Augustin (1), le latin était devenu la langue vulgaire, connue même des nourrices, et par elles, des enfants en bas-âge. Des quatre cents évêques de l'Eglique d'Afrique on ne pourrait nommer un seul qui prêchât en une autre langue (2). Bien plus, le punique était tombé dans l'oubli, même parmi les gens du peuple, au point qu'il fallait traduire en latin, sous peine de n'être pas compris, les proverbes africains : « Latinè vobis dicam, quia Punicè omnes non nôrunt » (S. Aug. Serm. de Verb. Apost. 167).

L'explication est-elle suffisante ? Nous ne le voyons pas ; car elle ne rend pas compte des nombreux africanismes de Tertullien. Il faut ajouter que si *« les matériaux linguistiques dont s'est servi le maître, étaient empruntés à la langue populaire, parlée en Afrique* (3), ceux qu'a mis en œuvre le disciple, appartenaient, pour la plupart, à la langue romaine écrite. Aussi chercheriez-vous vainement, dans saint Cyprien, beaucoup d'expressions et de formes qu'on a coutume et qu'on a raison d'appeler *latin punique de Tertullien,* puisque, n'existant pas ailleurs, pas même dans le latin des provinces romaines de l'Occident, elles n'ont été employées que par

(1) Cf. lib. I, cap. 14. — (2) Cf. Martigny. Dict. des Antiq. chrét. p. 355. — (3) Fried. Boehringer, cité par M. Aymeric. Lettres chrét. N° 2, p. 249.

le Prêtre africain. Leur absence des œuvres de l'Evêque de Carthage ne prouve pas plus contre leur cachet de provincialismes propres à l'Afrique tripolitaine que ne le ferait leur présence, à titre d'imitations ou d'emprunts, dans des pages écrites en Espagne, en Gaule ou en Italie.

La comparaison que nous avons hasardée plus haut, en vue de la clarté, nous servira à faire ressortir la légitimité de cette conclusion. De deux auteurs nés et écrivant en Bretagne, l'un emploie, aux sens que nous avons dits, les mots « contrôleur » etc., et l'expression « lancer avec le mur » du parler populaire ; l'autre, le seul mot « recteur » « parochus », au sens ecclésiastique et passé en usage, même dans le langage écrit. A-t-on le droit de conclure de la réserve et du goût littéraire du second que les formes extraordinaires, usitées chez le premier, ne sont pas de véritables celticismes ? Et, s'il plaît à un écrivain étranger d'imiter le style du premier, que je suppose très éloquent, s'ensuit-il que les provincialismes du modèle doivent perdre, par cela même, leur nom propre, et, pour ainsi dire, leur nationalité ? Le premier, ici, le modèle, c'est Tertullien ; le second, c'est saint Cyprien : l'un, descendant jusqu'à écrire la langue de ses lecteurs ; l'autre, élevant ses auditeurs jusqu'à leur faire comprendre la sienne ; l'un, continuant de mêler à ses compositions les plus littéraires ce levain punique, toujours en fermentation dans le parler des rues et des boutiques de Carthage, et de leur donner ce *goût tout à la fois âcre et quintessencié* que M. Amédée Thierry a trouvé au style d'Apulée (1) ; l'autre, greffant *heureusement* et *fructueusement,* sur le langage familier des classiques, le rameau d'or de la littérature chrétienne :

> Exiit ad cœlum ramis *felicibus* arbos,
> Miraturque novas frondes et non sua *poma* (2).

(1) *Revue des Deux-Mondes,* 15 juin 1873, p. 793 etc. — (2) Virg. Georg. II, 81.

CHAPITRE IV.

HÉBRAÏSMES.

Les hébraïsmes de saint Cyprien viennent tous de l'hébreu indirectement, c'est-à-dire en passant par la Bible grecque. Nous ne le saurions pas *à priori,* par sa vie si bien remplie d'ailleurs, où ne trouvèrent pas de place les études hébraïques, que la confrontation de ses écrits avec les Septante nous permettrait de le conclure.

Une édition fautive portera-t-elle « ἱμάτια » au lieu de « ἰάματα » (1) ? Qu'elle tombe entre les mains de l'Evêque africain ; et nous lirons, dans la traduction qu'il donnera du verset d'Isaïe, « vestimenta », au lieu de « sanitates ».

De plus, à part quelques membres de phrase, insignifiants quant au nombre des mots, à part surtout un passage (2) introuvable dans les Septante et dans la Vulgate, les textes bibliques de saint Cyprien ont été traduits du grec, aussi littéralement que le permettaient à l'écrivain ses travaux apostoliques, sa situation d'exilé et de proscrit, et par conséquent sa mémoire laissée parfois à elle-même (3).

Aussi, au lieu de recourir, pour expliquer l'acception nouvelle de « adaquare », « potare » etc., à la conjugaison « hiphil », qui double en hébreu la signification des verbes (4), nous irons, sur les pas de notre auteur, consulter la version des Septante (5), d'où il a *translaté,* en toute

(1) Καὶ τὰ ἰάματά σου ταχὺ ἀνατελεῖ. Is. 58, 8. — (2) Cf. Testim. III, cap. 29. — (3) « Quantùm mediocris memoria suggerebat » (Epist. ad Quirin. — (4) Cf. Dict. de Phil. sacrée, t. IV (Migne). — (5) Sur quelle famille de manuscrits saint Cyprien, — supposé que ses textes ne soient pas autant de citations de l'Itala, — a-t-il fait sa version latine de l'Ancien Testament ? L'édition « juxtà exemplar vaticanum » ne contient pas tous les versets qu'il reproduit.

confiance et sans songer à l'original, les innombrables versets de son *spicilegium* sacré.

Cependant, pour qu'il n'y ait pas trop de disproportion entre le présent chapitre et le suivant, nous signalerons immédiatement les mots et les principales tournures venant de l'hébreu.

1° MOTS VENUS DE L'HÉBREU.

Abennezer, id est lapis auxiliator (Test II, 84, 1-2).

Amen (Test. III, cap. 1), terme signifiant « En vérité », et confirmatif de ce qui va être dit : « Non peribit merces ejus ».

Beelzebub (Test. III, p. 172, l. 2), *nom propre,* dieu des mouches, chef des démons.

Corban (De Op. et eleem. p. 384, l. 21), présent fait à Dieu ; et, par *métonymie,* tronc (1).

Corbona, æ (2), mot dérivé de l'hébreu ou du syriaque « corban », et servant à désigner le trésor sacré.

Emmanuel (T. II, p. 71, l. 14), nom propre, signifiant « nobiscum Deus », « Dieu avec nous », et désignant Celui qu'a en vue le prêtre quand il dit aux fidèles : « Que le Seigneur soit avec vous ».

Gehenna, æ (De Exh. mart. p. 327, l. 2 ; Test. III, p. 126, l. 16 ; Ep. p. 491, l. 19), vallée maudite, connue sous ce nom, auprès de Jérusalem ; et, par extension, la vallée des gémissements sans fin, l'Enfer.

Gomor (Ep. p. 763, l. 16), mesure de capacité chez les Hébreux.

Jesus, c'est-à-dire *Sauveur* (De id. Van. 29, 10).

Levita, æ, levites, æ, — étymologiquement fils de Lévi, lévite ; et, *métaphoriquement,* diacre (3).

(1) Le mot « corban », hébreu ou syriaque, manque au Dict. de M. Freund. — (2) Cf. Matth. 27, 6. — (3) Cf. Lettre au clergé de Furnes, p. 466, l. 1.

Leviticus, le Lévitique, un des livres du Pentateuque.

Manna (Ep. p. 763, l. 14), la manne.

Maria (1), i. e. domina : « Maria quæ fuerat mater Jesu (De cath. Eccl. Un. 232, 8).

Pascha (Test. III, p. 122, l. 16), la Pâque. « Pascha est Domini, i. e. transitus », comme il ressort du contexte. Lactance s'est trompé, en faisant venir ce mot du grec « πάσχω », *je souffre*. Son erreur s'explique par le symbole que rappelle (2), par l'idée que réveille d'ordinaire (3) le substantif Pascha (indéclinable) ou Pascha, æ (De Unit. Eccl. p. 217, l. 8-9). « Cum sacramentum Paschæ nihil aliud in Exodi lege contineat quam ut *agnus* qui in figurâ Christi *occiditur,* in domo unâ edatur ».

Rabbi (Test. III, p. 118, l. 8), maître, docteur.

Racha (Ep. p. 670, l. 13). Ce mot, en usage, du temps de Jésus-Christ (4), était un terme de mépris, équivalant, dit-on (5), à l'expression française « tête légère ».

Sabaoth (Test. I, p. 44, l. 12 etc.) « Domine Sabaoth », Seigneur des armées.

Sabbatum (De Laps. p. 270, l. 12), le jour du repos, le samedi, le sabbat.

Satan (indéclinable); **satanas, æ** (Test. III, 119, 9), l'adversaire ; et, par *antonomase,* le démon, l'adversaire par excellence.

Zizania, orum ; zizania, æ, ivraie, mauvaise herbe (Ep. ad Maxim. 622, 15 etc.).

Resterait le mot « *mammona, æ* » (De Op. et eleem. p. 380, l. 4-5 etc.). Comme les Docteurs de l'Eglise ne sont pas d'accord sur l'origine à lui assigner, nous n'avons

(1) Comme les noms propres n'ajoutent et n'ôtent rien au style de saint Cyprien, nous croyons inutile d'en citer d'autres. — (2) Cf. *Agnus Paschæ* (Prose *Lauda Sion.* — (3) Cum *Pascha* nostrum *immolatus* est Christus (Préf. pour le temps pascal). — (4) Matth. V, 22. — (5) Cf. Dict. de Philol. sacrée, Migne.

pas cru devoir l'insérer parmi les termes de provenance certainement hébraïque. Tandis que saint Jérôme (Ep. XV) le fait venir du syriaque (1), saint Augustin (Lib. de Serm. Dom. in monte, cap. 14) lui attribue une origine africaine ou punique. *Non nostrum inter eos...*

2° TOURNURES VENUES DE L'HÉBREU.

a) Emploi du féminin au lieu du neutre.

« *Unam* petii à Domino, *hanc* requiram » (2) (De Exh. mart. cap. 10). — M. Hartel lit : *unum* petii à Domino, *hoc* exquiram (p. 332, l. 20). Il fait ainsi disparaître du verset latin l'hébraïsme qu'avait conservé le grec « μίαν... ταύτην », et qu'avaient reproduit les précédents éditeurs de saint Cyprien.

b) Emploi de l'abstrait au lieu du concret.

« In carcere captivitatis » (Ep. Jan. etc. 700, 8), au lieu de « in carcere captivorum ». — « De carcere servitutis » (Ibid., l. 10), au lieu de « carcere servorum ». — Cet hébraïsme, dont nous venons de donner un double exemple (3), ne se rencontre ni dans le texte grec de saint Matthieu, ni dans la Vulgate. Nous n'y lisons que « ἐν φυλακῇ », « in carcere », sans complément (4).

(1) Μαμμωνᾶς, mot syriaque, dit Freund ; *mammon,* richesse ; fortune en mauvaise part, comme le veau d'or : Matth. 6, 24 ; Luc. 16, 9. — (2) Psalm. 26, 4. Cf, Ronsch, p. 452. Il renvoie, à tort, au psaume 27. Cf. les éditions de Fell, de Baluze, de Pamélius etc. et la Vulgate. — Voir plus haut, page 88, note 1, un emploi du masculin au lieu du féminin et au lieu du neutre. — (3) Cf. Jerem. 30, 10, de terrâ captivitatis eorum... — Cf. la périphrase « Filii captivitatis », « τῆς ἀποικίας ». I. Esdr. 4, 1 etc. — (4) Matth. 25, 36.

c) Emploi de la préposition « ab » après un positif.

« Descendit hic justificatus in domum suam *ab* illo »... (Luc 18, 14). Au comparatif hébraïque « justificatus *ab* » de la Vulgate, saint Cyprien a préféré l'expression analytique « justificatus magis quàm ». « Descendit hic justificatus in domum suam magis quàm ille » (De Dom. orat. p. 270, l. 17). Il a traduit par « magis quàm », comme s'il y avait eu, dans le grec, non « παρ' ἐκεῖνον » (1), mais « μᾶλλον ἢ ἐκεῖνος » (2).

d) Emploi du positif au lieu du comparatif.

« Bonum est confidere in Domino quàm confidere in homine » Test. III, p. 121, l. 11 (3). « Bonum est sperare in Domino quàm sperare in principibus » (ibid. ib. l. 12). « Bonum » au lieu de « melius », ou de « bonum magis ». L'hébreu n'a ni comparatif (4), ni superlatif (5). L'absence du premier de ces degrés de comparaison, dans le texte original, est accusée, dans les traductions, par l'emploi du positif avec la conjonction « ἢ », « quàm », laquelle doit être régulièrement précédée ou d'un comparatif, ou d'un adverbe « μᾶλλον », « magis », servant à le remplacer. « Ἀγαθὸν πεποιθέναι ἐπι Κύριον » κ. τ. λ.

e) Emploi de certains verbes dans des locutions où ils ont le sens d'adverbes (6).

* *Verbe « esse » employé dans le sens de « certè ».*

« Et *erit* in illo die occidet sol meridie » Test. II, 91, 3 (7).

(1) Cf. Luc. 13, 2 etc. ἁμαρτωλοὶ παρὰ πάντας. « Præ omnibus... peccatores ». — (2) Cf. Is. 54, 1. — (3) Psalm. 117, 6 sq. — (4) Cf. Exspectans, exspectavi. Ps. 39. — (5) Cf. le *Trisagion*. — (6) Cf. le grec ἀμέλει « sans aucun doute » ; *littéralement :* « n'aie pas peur, sois sans inquiétude ». — (7) Amos, 8, 9.

Je vous l'assure, en ce jour là, se couchera le soleil en plein midi.... « Καὶ ἔσται ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ » κ. τ. λ.

* *Verbe « adjicere » employé avec la signification de « rursùs »* (1).

« Et *adjecit* Dominus loqui ad Achaz » Test. II, 73, 20 (2). Et *de nouveau* le Seigneur parla à Achaz. « Καὶ προσέθετο Κύριος » κ. τ. λ.

Nous ne saurions mieux clore ce chapitre des *Hébraïsmes* qu'en redisant de la traduction latine des saintes Lettres qui servit à saint Cyprien, ou qu'il fit à son usage (3), ce que Fr. Ozanam écrivait de la Vulgate, incontestablement supérieure aux versions antérieures de la Bible (4) :

« Par elle entra dans la civilisation romaine tout le flot pour ainsi dire du génie oriental, non pas tant par le petit nombre de mots hébreux intraduisibles (5).... dont il est inutile de tenir compte, mais par les constructions hardies qu'elle s'est appropriées (6), par ces alliances de mots inattendues (7), par cette prodigieuse abondance d'images (8), par le symbolisme des Ecritures, où les évènements et les personnages sont les figures d'autres évènements (9) et d'autres personnages (10) ; où, en un mot, toute image du passé se rapporte à l'avenir » (11).

(1) Ses synonymes, le remplaçant parfois en pareil emploi, sont « addere, apponere ». — (2) Is. 7, 10. — (3) Græcæ autem linguæ æquè ac latinæ peritissimum fuisse (Cyprianum) ex eo probatur quod posteà christianus factus *peculiari pœnè sibi soli* Scripturarum et potissimùm Psalmorum utatur versione ; ut certo mihi persuadeam de ipso inter cœteros verissimum esse illud Divi Augustini quod *unusquisque ex græco propriam interpretationem Scripturarum commentatus sit* (Pamélius). — (4) La civilisation chrétienne au ve siècle, leçon XVe : *Comment la langue latine devint chrétienne,* 2e édition, 1862, tome II, p. 125. — (5) Cf. plus haut, p. 124-5. — (6) Cf. page 126 : in carcere captivitatis. — (7) Torcular vini iræ Dei (Test. II, 99, 19) ; oleum lætitiæ (Ibid. 70, 1). — (8) Et dormieris cum patribus tuis (Test. I, 49, 10) ; ecce odor filii mei sicut odor agri pleni (Ibid., 54, 8) ; arundinem quassatam non confringet (Test. II, 78, 8). Cf. au chap. de l'*Infl. chrèt.*, Agnus, ovis, lapis etc. — (9. 10. 11) Cf. tres libros *Testimon.* librumque de *Exhort. mart.*, passim.

CHAPITRE V.

HELLÉNISMES.

Horace a dit que la Grèce, à peine domptée, *domina* son farouche vainqueur :

« Græcia capta ferum victorem cepit » (1).

Rien de plus vrai et de plus facile à constater que cette pacifique revanche de la civilisation et de la littérature supérieures des vaincus sur la force matérielle et la discipline militaire des vainqueurs. Elle se fait sentir non seulement chez les poètes, Virgile (2), Horace etc., et dans la rédaction des actes publics de leur temps (3), mais encore dans les pages des historiens, Tite-Live (4), et César (5), et même du grand orateur romain, si attaché à imiter les Grecs (6), qu'il jalousait néanmoins jusqu'à contester à leur langue son incomparable richesse.

Quelque réelle qu'eût été cette *première* victoire de la Grèce sur le Latium, à quoi avait-elle abouti ? Tout au plus, à communiquer aux Latins quelque chose de la facilité naturelle et du succès des Grecs dans le domaine littéraire en général, et, en particulier, dans l'art de la parole (7).

J'ai parlé d'une *première* victoire. Il y eût, en effet, une

(1) II Ep. 1, 156. — (2) Cf. Virg. et Hor. passim. — (3) Cf. Quintil, IX, 3. — (4) Incertus animi. Liv. 1 etc., etc. Hic metus. Codrionem ut dederetur Romanis effecit (id. XXXI, 27) etc. — (5) Rem frumentariam ut satis commodè supportari posset, timere dicebat (De B. G. I, 39). Neque subeuntes intermittere. Ibid. 2,25 etc. — (6) Quum se totum ad imitationem Græcorum contulisset (Quintil. X, 1). « Cicéron, dit le R. P. Daniel dans son livre des Etudes classiques (p. 352), Cicéron, je le sais, se sert *quelquefois* de mots grecs »... Quelquefois ! Disons « souvent et très souvent ». Voir en particulier la correspondance de Cicéron ; voir aussi son Lexique grec-latin par Henri Estienne, recueil de locutions, tours et passages empruntés au grec par l'orateur romain. — (7) Hor. A. P. 323-324.

seconde, moins éclatante peut-être, mais plus féconde assurément et trop peu remarquée. La Grèce, domptée de nouveau, mais par un conquérant *venant sans armes, excepté la Croix du Sauveur,* comme s'exprime Fénelon, aide son vainqueur à soumettre Rome au joug de l'Evangile.

Ecoutons ici Bossuet, caractérisant la nouvelle éloquence, celle du Christianisme, à propos de saint Paul qui la personnifie si bien devant l'Aréopage.

« N'attendez pas de l'Apôtre ni qu'il vienne flatter les oreilles par des cadences harmonieuses, ni qu'il veuille charmer les esprits par de vaines curiosités. Saint Paul rejette tous les artifices de la rhétorique. Son discours, bien loin de couler avec cette douceur agréable, avec cette égalité tempérée que nous admirons dans les orateurs, paraît inégal et sans suite *à ceux qui ne l'ont pas assez pénétré ;* et les délicats de la terre, qui ont, disent-ils, les oreilles fines, sont offensés de la dureté de son style irrégulier. Mais n'en rougissons pas. Le discours de l'apôtre est simple, mais ses pensées sont toutes divines. S'il ignore la rhétorique, s'il méprise la philosophie, Jésus-Christ lui tient lieu de tout ; et son nom qu'il a toujours à la bouche, ses mystères qu'il traite si divinement, rendront sa simplicité toute puissante. Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, *avec cette phrase qui sent l'étranger,* il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs ; et, malgré la résistance du monde, il y établira plus d'églises que Platon n'y a gagné de disciples par cette éloquence qu'on a crue divine. Il prêchera Jésus dans Athènes, et le plus savant de ses sénateurs passera de l'Aréopage en l'école de ee barbare. Il poussera encore plus loin ses conquêtes ; il abattra aux pieds du Sauveur la majesté des faisceaux romains, et il fera trembler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on le cite. Rome même entendra sa voix ; et, un jour, cette ville maitresse se tiendra bien plus honorée d'une lettre du style de Paul, adressée à ses concitoyens, que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron » (1).

« Les richesses théologiques du christianisme grec, ajoute Fr. Ozanam, passèrent à leur tour dans la langue latine, et là aussi je tiens peu de compte des mots nouveaux que l'on fut contraint d'emprunter aux Grecs, comme, par exemple, tous les mots relatifs à la liturgie, à la hiérarchie : *episcopus, presbyter* etc. » (2).

(1) Extrait du *Panégyrique de saint Paul,* à la fin du premier point. — (2) La civil. chrét. au ve siècle, *loco citato.*

1° MOTS EMPRUNTÉS AU GREC.

Abyssus (Test. II, p. 62, l. 5 etc.) : ἡ ἄβυσσος, sous-ent. λίμνη ; de là le genre féminin du mot en latin. Ni « gurges », endroit où l'eau est profonde (1) ; ni « vorago », tournant d'eau engloutissante ; ni « barathrum », fondrière et profondeur (2) ; ni « præcipitium », précipice, ne suffisaient à bien rendre l'idée d'un gouffre sans fond, d'un abîme. Aussi le mot grec « ἄβυσσος » a-t-il passé des Septante dans la Vulgate même, comme l'intraduisible « βάραθρον » d'Athènes dans l'Æneïde (3).

Acolythus (Ep. VII, p. 485, l. 13 et passim), acolythe, clerc promu au dernier des quatre ordres mineurs. Le latin n'offrait au traducteur de l'ἀκόλουθος des Grecs que des mots ou trop vagues, v. g. *comes, socius,* ou trop précis, et par conséquent impossibles à détourner de leur signification primitive, v. g. *anteambulones, nomenclatores, pedisequi, sodales*. Au reste, le mot ἀκόλουθος se latinisait sans effort.

Agape, es (Testim. III, cap. 3). — *Agape,* au singulier, est ici comme dans tout le Nouveau-Testament, l'équivalent du grec « ἀγάπη, ης », du mot latin « charitas », charité, amour aussi bien de Dieu que du prochain (4). J'ai dit « le Nouveau-Testament » seulement ; car on trouve ἀγάπη dans l'Ancien, à propos d'un amour incestueux (5).

Au pluriel, il désigne les *agapes* ou repas de charité que les premiers chrétiens faisaient en commun (6). Pour arriver de là à signifier la sainte *Eucharistie,* il n'avait qu'un pas à faire. Il l'a franchi (7).

Agonisticus, ἀγωνιστικός : « *agonisticam* coronam quærit

(1) Virg. Æn. I. — (2) Æn. VI, 296. — (3) Æn. III, 421. — (4) Tertul. ad martyr. 2. — (5) II Reg. XIII, 15. — (6) Tertul. Apol. 39 fin. — (7) Cf. Tertul. lib. de Orat. cap. XXVIII (Migne).

adipisci » (ad Fortun. p. 317, l. 19). Il s'agit de la couronne du *martyre* (1).

Allophylus (Test. II, cap. XVI), d'une autre tribu ; de tribu étrangère (2).

Le composé « alienigena », *« étranger de nation »,* était impuissant à traduire pleinement le grec « ἀλλόφυλος », *« étranger de tribu seulement »*. Ce sens étymologique et biblique du mot « ἀλλόφυλος », rappelle la répartition du peuple d'Israël en douze tribus.

La véritable traduction latine devait être « alienitribulis » — alienus, tribulis (3). La longueur démesurée du substantif ainsi composé, « sesquipedale verbum », l'aura sans doute empêché d'être mis en circulation.

Anathema (Test. II, p. 70, l. 13) : Optabam ego ipse *anathema* esse, ἀνάθεμα εἶναι (Rom. 9, 3). Ce mot grec latinisé est remarquable par les deux sens bien différents qu'il a, selon qu'on l'identifie avec « ἀνάθημα », don, offrande (4), ou avec « ἀνάθεμα » (5), excommunication, anathème ; et, par métonymie, excommunié.

Angelus, ἄγγελος, messager de Dieu (Test. II, cap. 5).

Je lis dans le dictionnaire de M. Quicherat : « Angelus, i, m. (Ἄγγελος) Sen. (?) messager » ; — dans celui de M. Freund : « Nec ego Epicuri *angelus* scio (6) etc. (Sen. Ep. 20, vers le milieu). Leçon douteuse ».

A la place du substantif si biblique « angelus », qui ne semble guère admissible dans la phrase de Sénèque, je proposerais son synonyme et quelque peu son ressemblant « angarius » (ou angarus ?), mot venu du persan (7), en passant par le grec « ἄγγαρος » (8). « Concursans velut

(1) Ronsch omet le substantif *agon* et l'adjectif *agonisticus*. — (2) Tertul. Pudic 7 ; id. adv. Marcion. 4, 37. — (3) Cf. Ter. Adelph. vers 440 ; Hor. Ep. ad Vin. Asellam 15 ; Cic. etc. — (4) Prud. Psych. 540. — (5) Tertul. adv. Hæres. 6, t. II, p. 18 (Migne) ; cf. Rom. 9, 3 ; Galat. 1, 8. — (6) Cf. p. 56, l. 29. La phrase de Sénèque y a été citée à peu près en entier. — (7) Cf. item Gaza, Æn. I. — (8) Xénoph. Cyrop. VIII, 6, 17 ; cf. item Æsch. Ag. 259 « ἀπ' ἀγγάρου πυρὸς ».

angarius » (Lucil. dans Non. 21, 21). De là « *angaria* », *angarialis, angariare* (1)... — Ces citations prouvent qu'en latin le terme « angarius » joint à l'avantage de n'être pas nouveau, celui de n'être pas sans dérivés. Si on le substituait à « angelus », Epicure serait assimilé au *grand roi ;* Sénèque, son fidèle disciple, à ce messager, à ce *courrier du cabinet persan* qui portait, au moyen de relais toujours prêts (2), les instructions de son maître aux différentes provinces de l'Empire. En quoi la philosophie d'Epicure, en quoi l'admiration de Sénèque pour lui trouveraient-elles à redire à cette comparaison ?

« Nescio, inquis, quomodo iste (dives) paupertatem laturus sit, si in illam inciderit. Nec ego Epicuri *angarius* scio an pauper iste contempturus sit divitias, si in illas inciderit » (3). — « Vous ne savez pas, dites-vous, comment ce riche, *s'il tombe* dans la pauvreté, saura la supporter. Et moi, confident, messager, écho d'Epicure, j'ignore si ce pauvre, *tombant* (4) dans l'opulence, saura la mépriser ».

Comment s'expliquer la substitution de « angelus » à « angarius » dans la 20e lettre à Lucilius ? La voyelle (i) se sera-t-elle changée en (l) dans certains manuscrits ?.... Le vieux mot « angarius », qui ne figura guère dans des œuvres littéraires, n'aura-t-il pas disparu devant son glorieux et nouveau synonyme « angelus », comme nous voyons le composé « malle-poste » céder, de nos jours, la place au substantif « wagon », son remplaçant ? A d'autres, plus compétents et plus experts, le soin de répondre, au cas où l'hypothèse que je hasarde, méritât d'être prise en considération. — Quant au mot « ἄγγελος », à propos

(1) Cf. Matth. 5, 41 ; 27, 32 ; Marc. 15, 21 ; cf. item Ulp. Cf. item Aug. Ep. 5. — (2) Cf. Xénoph. Cyrop. loc. cit. — (3) Sen. Ep. 20 loc. cit. — (4) Nous traduisons littéralement. Le rhéteur se laisse entrevoir dans cette répétition affectée du verbe « incidere » avec des compléments qui s'excluent, dont l'un suppose à « in » la signification de « dans », l'autre celle de « sur ». On tombe *dans* la pauvreté, *dans* la misère ; on tombe *sur* un trésor, *sur* un monceau d'or.

duquel j'ai osé l'émettre, — tant que la leçon « angelus » de Sénèque n'aura point été démontrée véritable, — on devra continuer à faire honneur de son introduction en latin aux seuls écrivains chrétiens.

Angelicus, angélique, relatif aux anges, ἄγγελος, ἀγγελικός (1).

Antichristus, ἀντίχριστος, l'antechrist (Ep. p. 750, l. 6, 7, 11 et passim) ; antichristos (accus. plur.) p. 789, l. 5.

Anthropiani (781, 13) — R. ἀνθρωπία. — Hérétiques qui ne voyaient sans doute en Notre Seigneur que son *humanité*.

Apocalypsis (Test. I, p. 53, l. 12), Apocalypse, littéralement *révélation :* Ἀποκάλυψις.

Apostasia, apostata, apostatare (passim), apostasie, apostat, déserter ou apostasier. Ἀποστασία, ἀποστάτης, ἀποστατέω.

Apostolus (2), **apostolicus**, apôtre, ἀπόστολος, ἀποστολικός.

Azymus, ἄζυμος, azyme, sans levain : « *azymi* sinceritatis et veritatis » (De hab. Virg. 199, 3).

Baptisma, baptismus, baptismum (passim), βάπτισμα, βαπτισμός.

Baptizare, baptizatus (passim), βαπτίζω (3).

Basilion (génitif pluriel). Item in *Basilion* primo (Test. I, p. 53, l. 9).

Ce génitif pluriel est l'équivalent de « Regum », qu'on lit ailleurs ; et il pourrait, devrait peut-être, s'écrire avec des caractères grecs « Βασιλέον ». « Basileion », leçon de l'éditeur anglais (4), équivaut à « Regnorum ». « Basileion,

(1) M. Alexandre semble avoir exclu de son dictionnaire grec cet adjectif purement biblique, employé v. g. par saint Grégoire de Nazianze dans son *Panégyrique de la Nativité de N. S. J.-C.* — (2) Ep. 14 et passim. Cf. « ἀπόστολος », envoyé. Herod. 1, 21. — (3) Tertullien préfère le verbe latin « tingere ». — (4) M. Hartel emploie de son côté, *Basileion* concurremment avec *Regnorum*.

Regnorum », écrit-il, au lieu de « Basilion, Regum ». On sait quelle dénomination a prévalu définitivement en français et en latin : Les livres des Rois, *Libri Regum*. Saint Cyprien, à l'exemple du Maître (1), préfère généralement conserver leurs noms grecs aux différents livres de la Bible.

Blasphemus, blasphemare (passim), βλάσφημος, βλασφημέω-ῶ, blasphémateur, blasphémer.

Botronatum, Βότρυς, ornement en forme de grappe raisin pour la chevelure des femmes (2).

Capsaces, καψάκης ou κραψάκης (De Op. et eleem. 387, 1) : Vase ou burette à huile d'après la Bible (3) : « *capsaces* olei non minuetur ». *Nec lecythus olei minuetur,* dit la Vulgate.

Cata (préposition). In Evangelio *cata* Joannem (Test. III, cap. 5 et passim), κατὰ Ἰωάννην. M. Hartel préfère la traduction latine « secundùm » (p. 42, l. 2 ; p. 116, l. 12 et 21 ; p. 117, l. 17 et 18 etc.). — A-t-il raison en cela ?

Le sens de la *préposition,* dans l'*intitulé* que nous examinons, est en dehors de toute discussion par sa clarté même. Elle signifie « par ». L'Eglise, en effet, en faisant précéder les quatre Evangiles de titres rédigés par elle-même, a voulu donner à entendre qu'ils avaient été écrits *par* les apôtres ou *par* les disciples dont ils portent les noms (4). Ainsi la triple formule « τὸ κατὰ Ἰωάννην Εὐαγγέλιον », « *Evangelium secundùm Joannem* », « Evangile selon saint Jean », renferme la même signification que « τὸ ὑπ' Ἰωάννου γεγραμμένον Εὐαγγέλιον », « *Evangelium à Joanne litterarum monumentis consignatum* », « Evangile d'après la *rédaction* de saint Jean ».

(1) Tertul. t. II, p. 350 ; id. ibid. p. 389 etc. (Migne). Nous avons cependant remarqué (p. 134, note 3) qu'à « baptizare » le maître préfère « tingere ». — (2) De hab. Virg. 196, 24. — (3) Cf. Reg. III, 17, 14 ; cf. Hieron. Ep. 54. — (4) « Κατα Ἰωάννην » ne ressemble qu'en apparence à « κατά Διόδωρον », « κατά χρύσιππον » : « Κατὰ Διόδωρον κρίνειν », *ex sententiâ Diodori judicare* (Cic. ad Famil. IX, 4) : « Κατὰ χρύσιππον δυνατὸν », *secundùm Chrysippum fieri potest* (Id. ibid.). Même remarque à propos de ces mots du *Credo :* « Resurrexit... secundùm scripturas ».

Or, en laissant de côté la préposition française « selon », dont nous tenions à faire ressortir, à l'occasion, le sens extraordinaire et trop peu remarqué, nous constatons que « d'après le style du temps et d'après des exemples fournis par les classiques grecs » (1), l'expression « κατὰ Ἰωάννην » peut signifier la même chose que « par saint Jean », indépendamment des intentions qu'avait l'Eglise en l'employant. Il n'en est pas de même de la préposition « secundùm ». Vous la chercheriez vainement, au sens que nous avons dit, dans les dictionnaires les plus renommés et parmi les idiotismes que nos meilleurs lexicographes se plaisent à énumérer. On croirait que ces derniers se sont, une fois, donné le mot d'ordre pour regarder la Vulgate comme non-avenue. Bien plus, parcourez des yeux ce qu'ils appellent l'*Index vocum barbararum,* vous ne tarderez pas à y découvrir, au nombre des barbarismes annoncés (2), l'intitulé latin des saints Evangiles : Vox barbara « secundùm Lucam », y est-il écrit ; Vox latina « scriptore Luca ». — *Vox barbara !* Barbarisme ! C'est tout simplement un hellénisme, qui, étant donné le titre préexistant « κατὰ Ἰωάννην κ. τ. λ. », ne pouvait manquer d'entrer tôt ou tard en latin. S'il y a quelques doutes sur l'époque de son placement en tête des Evangiles, il ne saurait y en avoir aucun sur sa légitimité. A l'élégance cicéronienne qui lui manque, le nouvel hellénisme supplée par l'exactitude avec laquelle il traduit et rend le texte original.

Est-ce la formule grecque « κατὰ Ἰωάννην », *cata Joannem ;* est-ce le néologisme « secundùm Joannem » qu'il faut lire dans saint Cyprien ? Nous nous prononçons pour la formule grecque, avec quelques caractères qu'on l'écrive.

(1) Bon sens de la Foi, R. P. Caussette, t. 1, p. 452. Pour nous en tenir au grec du Nouveau Testament, cf. Rom. 1, 4 ; 2, 7 ; 4, 16 et beaucoup d'autres textes, où « κατά » a la signification de « par » *(per).* — (2) Lexicon latinum Wagner. Nova editio.. in Gallicam linguam translata à P.A. Borgnet p. 753 (anno Domini 1878).

Nous pourrions, pour justifier nos préférences, nous appuyer sur ce double fait, savoir : 1° que la leçon « *cata* » ou « κατά » est mentionnée à l'exclusion de « secundùm » dans l'*Itala und Vulgata* d'Hermann Ronsch (1) ; 2° que la préposition « secundùm », au sens dont il s'agit, n'apparaît, sauf erreur de notre part, dans aucune œuvre originale antérieure au IVe siècle etc...

La présence de « cata », *au bas des pages,* dans les éditions qui ont adopté « secundùm » (2), ne constitue-t-elle pas, à elle seule, en faveur de notre variante, une très forte présomption ? Qu'après la publication de la Vulgate, « secundùm » ait été substitué à « cata », dans des textes et surtout dans des intitulés où la préposition grecque était la *première occupante,* on se l'explique aisément. Que le contraire ait eu lieu ; que le mot « cata », tombé en désuétude, ait été mis à la place de son nouveau synonyme latin « secundùm » plein d'actualité, on le comprend difficilement.

Par conséquent, que la préposition « secundùm », en tant que précédant une cause efficiente, attende son temps et son tour ; et que, remontant les âges, elle n'aille pas supplanter injustement « κατά », auquel elle doit sa signification extraordinaire de la Vulgate.

Une dernière remarque : *Cata Joannem,* ou mieux « κατὰ Ἰωάννην », dans les écrits de saint Cyprien, n'étonne pas plus que « κατὰ Διόδωρον » sous la plume de Cicéron, que l'intitulé « Somme *contra Gentiles* » sur nos lèvres.

Catechumenus, κατηχούμενος, catéchumène (Ep. Jub. p. 795, l. 16).

Catholicus, καθολικός, catholique.

Chrisma (3), **Christus, Christiani,** χρίσμα, χριστός κ.τ.λ. « *Christianorum* novum nomen » (Test. 38, 13).

(1) P. 451 — cata [κατά] Cyprian. Testim. I. 3. 7. 10. 12. 13. 22. — II. 3. 6. 7... o. : evangelium cata... — (2) Cf. Hartel p. 42 et p. 44. — (3) Le sacrement de confirmation.

Cimiterium (Ep. Successo p. 840, l. 9), ou *cæmeterium,* κοιμητήριον, cimetière, littéralement dortoir (Cf. saint Paul : Nolumus vos ignorare de dormientibus).

Clerus, Clericus (κλῆρος, κληρικός) clergé, clerc (passim).

Colaphizo, Κολαφίζω, (Test. III, p. 119, l. 10), souffleter [de *colaphus,* « κόλαφος », coup de la main, soit ouverte, soit fermée ; différent de « alapa », coup du revers ou du plat de la main sur la joue (Cf. Ter. And. 2, 1 etc.].

Collyrium (κολλύριον, collyre), « collyrium Christi » (384, 15), par opposition à « stibium », « stibium Diaboli ».

Dæmonium (23, 16), δαιμόνιον, dæmoniacus (436, 16), δαιμονιακός.

Deuteronomium, Δευτερονόμιον, le Deutéronome, cinquième livre du Pentateuque (1).

Diabolus (De Exh. p. 320, l. 15), le démon, διάβολος.

Diaconus, (passim), **diaconium,** (Ep. Corn. 617, 1), **hypodiaconus** (Ep. p. 548, l. 4), διάκονος, διακονία, ὑποδιάκονος.

Dismyriades myriadon (Testim. III, p. 163, l. 8).

Ces deux mots grecs (2), dont l'un est le complément de l'autre, ont passé de l'Apocalypse (3) dans le latin de saint Cyprien : δις μυριάδες μυριάδων (δίς, deux fois ; μυριάδες, des myriades ; μυριάδων, de myriades). La traduction latine « bis decem millia decem millium » ou « vicies millia decem millium » eût été peu précise, très encombrante et trop longue. L'auteur a aimé mieux s'en tenir à la transcription pure et simple du texte grec en caractères latins.

Ecclesiastes (passim), Ἐκκλησιαστής, l'Ecclésiaste, un des livres sapientiaux.

Ecstasis ou **extasis** (p. 520, l. 7 ; p. 817, l. 4), vision extatique, extase, ἔκστασις.

Ecclesia, Ecclesiasticus (passim), Ἐκκλησία, Ἐκκλησιαστικός.

(1) Cf. Test. III, 134, 15 et *passim.* — (2) Introuvables dans les dict. de MM. Freund et Quicherat. — (3) Apoc. 9, 16.

Eleemosyna, ἐλεεμοσύνη, l'aumône (passim).

Episcopus, (passim), Ἐπίσκοπος. Le mot « ἐπίσκοπος » (1) répond à « inspector » en temps de paix, à « speculator » en temps de guerre. Il désigne dans le grec classique un inspecteur chargé de veiller dans tout le pays de l'Attique à la répression des abus (Cf. Aristoph. *Les Oiseaux*). L'Eglise en a fait le nom de l'Evêque, surveillant et au besoin réformateur des mœurs dans la société chrétienne (2).

Episcopatus, (passim), la dignité et les fonctions épiscopales, l'épiscopat.

Ethnicus (p. 301, l. 7 etc.) ἐθνικός, *gentil,* païen.

Eucharistia (passim), l'Eucharistie, Εὐχαριστία.

Evangelium, evangelicus (passim) Εὐαγγέλιον, εὐαγγελικός.

Exodos (passim), l'Exode, Ἔξοδος, deuxième livre du Pentateuque.

Exomologesis, ἐξομολόγησις, (Ep. martyr. 514, 10 ; Ep. au clergé 519, 3). Ce mot « plus expressif » que « confessio » signifie, d'après son étymologie, *révélation, aveu d'une faute cachée.* Il comprend, chez saint Cyprien, non seulement le sacrement en général, mais, en particulier, les différentes parties de la *Pénitence.* « Nondum pœnitentiâ actâ, nondum *exomologesi* factâ » (p. 519, l. 2).

Exorcismus, exorcista, exorcizare, exorcisme etc. Ἐξορκιστής, ἐξορκίζω, ἐξορκισμός.

Gazophylacium (De Op. et eleem.) γαζοφυλάκιον, mot hybride, composé du persan « gaza » et du grec « φυλακή ».

Genesis (passim), Γένεσις, la Genèse, premier livre de Pentateuque.

Hæreticus (adjectif, Ep. Pleb. Thib. 689, l. 19 ; substantif, ibid. 672, 2 ; 688, 13 ; hérétique. Αἱρετικός.

Holocaustoma, holocaustum (3), holocauste, ὁλοκαύτωμα, ὁλόκαυστον.

(1) Cicéron l'écrit ainsi. Att. 7, 11. — (2) Cf. Tit. 1, 7. — (3) Test. 1, 49, 21

Idololatres, æ (p. 320, l. 1-2) ; **idololatria** (p. 320, l. 3), idolâtrie. Εἰδωλολάτρης, εἰδωλολατρία.

Laicus (Ep. Cornel. p. 616, l. 15), laïc, Λαικός.

Martyr, martyrium (passim), martyr, martyre, μάρτυς, μαρτύριον.

Mogilalus (1), muet. « Quis fecit *mogilalum* et surdum et videntem et cœcum » (2) ?

Ce mot grec « μογιλάλος », latinisé par saint Cyprien, semble pittoresque et expressif. Il se compose de « μόγειν », *avoir de la peine,* v. g. « ᾧ ἔπι πόλλ᾽ ἐμόγησα » (Iliad. I, 162), ou de l'adverbe « μόγις », *à peine, avec peine,* et de « λαλεῖν », *parler sans choix et sans ordre,* comme dans la conversation, dans le commerce habituel de la vie (3), *parler comme un enfant* (4). Racine λα —, dérivé Λαλαγή ; d'où *Lalagé,* pseudonyme enfantin, imaginé par les poètes élégiaques ou lyriques (5).

Quand on ne le sépare pas du contexte et qu'on songe à sa signification de « muet », *mutus,* comme traduit la Vulgate, on y reconnaît avec plaisir un de ces euphémismes si bien rappelés par Horace : « Strabonem
Appellat pœtum pater » (6)...

« Quis fecit *mogilalum* et surdum et videntem et cœcum ? Qui a créé le bègue (le muet) et le sourd et le voyant et l'aveugle » ? — L'euphémisme n'existait-t-il pas dans le texte grec ? Saint Cyprien, quand il écrivait son Traité sur le martyre, n'avait-il pas sous les yeux ou dans la mémoire le terme « μογιλάλος » des versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, et non le synonyme, moins précis (7), « δύσκωφος », adopté par les Septante ?

(1) Introuvable dans les dict. de MM. Freund et Quicherat. — (2) De Exh. martyr. p. 333, l. 21. — (3) Cf. Synon. grecs par Al. Pillon. — (4) Xénoph. Cyr. 1, 4, 12. — (5) Cf. Hor. — (6) Satir. lib. 1, 3, 44-53. — (7) Δύσκωφος se dit le plus souvent de quiconque à l'ouïe dure. Cf. Dict. grec d'Alexandre aux mots κωφός et δύσκωφος.

La réponse à ces questions, en quelque sens qu'on la donnât, n'ajouterait rien et n'ôterait rien à la valeur intrinsèque de « mogilalus ». Concluons que la forme latine « mogilalus » d'un vrai mot grec « μογιλάλος », a droit, comme les autres hellénismes du même genre, aux honneurs du dictionnaire.

Ophitæ (781, 13) — R. ὄφις, serpent. — Hérétiques qui avaient, dit-on, un véritable culte pour le Serpent.

Orphanus (95, 18), ὀρφανός, orphelin.

Paradisus (De Exh. mart. 320, 11), jardin, le paradis, παράδεισος, mot d'origine persane.

Paralipomenon (1), les Livres des Paralipomènes, ainsi nommés « παραλειπομένα », de plusieurs faits qu'ils renferment et qui n'avaient pas trouvé place dans les *Livres des Rois*.

Patriarcha, æ (De Mort. 313, 19), patriarche, πατριάρχης.

Plasmare (2) (R. πλάσμα), façonner : « à Deo plasmatus » (804, 17).

Poderes ou **poderis, is** (3), ποδήρης, mot grec employé substantivement pour désigner la longue robe de lin qui serrait le corps et descendait jusqu'aux pieds des prêtres juifs.

Presbyter (Test. III, p. 106, l. 1) : « Surgendum cum Episcopus aut *presbyter* veniat ». Πρεσβύτης, senex, prêtre.

Presbyterium (passim), πρεσβυτέριον, l'assemblée des prêtres, l'ordre sacerdotal.

Propheta, æ ou **prophetes** (De idol. Van. 28, 6), προφήτης.

Prophetare (Test. 1, 46, 8), προφητεύω, prophétiser.

Prophetia (p. 140, l. 7), προφητεία, prophétie.

Protoplastus (4), πρωτόπλαστος, le premier homme, nos premiers parents.

(1) Chronicorum, dit M. Hartel après saint Jérôme. — (2) Cf. Job. 10, 8 Psalm. 118, 73 etc. — (3) Test. II 93, 9. — (4) De hab. Virg. 190, 15. Ce mot, d'origine et d'inspiration évidemment bibliques, rappelle le verset grec de la Genèse : « ἔπλασεν ὁ θεὸς τὸν ἄνθρωπον ».

Psalmus (passim), psaume, ψαλμός.

Pseudoapostolus (827, 5), **pseudobaptizatus** (438, 4); **pseudochristus** (827, 5); **pseudoepiscopus** **pseudopropheta** (634, 17; 335, 17), ψευδοπροφήτης, κ.τ.λ.

Scandalum (σκάνδαλον); **scandalizare** (passim).

Schisma (Test. III, p. 106, l. 2); **schismaticus** (614, 14), σχίσμα, σχισματικός.

Stibium (στίβι), couleur métallique (d'antimoine) dont on se teignait les sourcils : « Stibium Diaboli » (1), par opposition à « collyrium Christi » : « Oignez vos yeux, non avec le fard du Démon, mais avec le collyre de Jésus-Christ » (Cf. de Op. et eleem. loc. cit.). Les deux mots mis ainsi en opposition ont été empruntés à la Bible (Apoc. 13, 18; Ezech. XXIII, 40), où l'on voit qu'ils sont pris l'un en bonne, l'autre en mauvaise part.

Synagoga, æ (Test. I, 38, 8), συναγωγή, synagogue.

Thesaurizare (De bon. Pat. p. 400, l. 4), θησαυρίζω.

Zelare (passim), ζηλόω, porter envie (2).

Zizania, orum (p. 622, l. 15 et 16 etc.), l'ivraie. Le mot, d'après quelques auteurs, vient, non du syriaque « Zizania » déjà mentionné, mais du grec « ζιζάνιον », dont la racine serait « ζέω », ferveo. L'origine hébraïque ou syriaque me paraît de beaucoup la plus vraisemblable, quand je songe à quel auteur et à quel récit le terme « zizania » doit d'avoir été accrédité en grec et en latin (3).

2° TOURNURES EMPRUNTÉES AU GREC.

Le nombre des mots grecs latinisés est relativement considérable, comme on l'a vu, dans les œuvres de saint

(1) (384, 15). V. plus haut « collyrium ». — (2) Nous ne signalons ici ni *zelus*, ni *sophia*, ni *boirus* etc., parce que ces mots, venus du grec, avaient déjà été employés sous leur forme latine par Vitruve, Martial, Pline l'Ancien. — (3) Cf. Matth. XIII, 25-40, *passim*.

Cyprien ; mais tous ont été empruntés, non aux auteurs profanes, mais à la Bible grecque ou aux traductions latines de cette Bible. De même que Denys l'aréopagite, dont parle Bossuet, ne fut admis qu'après sa conversion à prendre part aux travaux de saint Paul, de même les mots grecs ou d'origine grecque qui se remarquent dans saint Cyprien n'ont été employés par lui qu'après avoir passé, pour ainsi dire, au service et dans le sens du christianisme. Constaterons-nous la même influence dans l'emploi des tournures grecques adoptées par l'Evêque de Carthage ?

Citons d'abord celles qui portent avec elles leur signalement, nous réservant de reconnaître les autres, à l'article *des Tournures nouvelles*.

A) SYNTAXE DES VERBES.

* Verbes construits avec le génitif.

« Non audivimus puer*orum* tu*orum* prophet*arum* quæ locuti sunt » (Laps. 260, 20) : « οὐκ εἰσηκούσαμεν τῶν δούλων σου » (1).

« Dominabitur mult*arum* gent*ium* » (Test. II, 74, 20) : « κυριεύσει ἐθνῶν πολλῶν » (2).

« Horum omnium indigetis » (Test. III, 122, 19) : « χρήζετε τούτων ἁπάντων » (3).

* Verbes construits avec l'accusatif, au lieu de l'ablatif.

« In me oculos tuos fixus es ». Ad Don. 4, 4 (4).

« Amicta erat pallium purpureum ». De h. V. 196, 9 (5).

* Verbe au pluriel, son sujet non collectif étant au singulier.

« Cœcus autem cœcum ducens simul in foveam cadent »

(1) Dan. 9, 6. — (2) Num. 24, 7. — (3) Matth. 6, 32. — (4) *Variante :* oculus tuus fixus est. — (5) Comme le texte grec (Apoc. 17, 4) porte « πορφύρᾳ καὶ κοκκίνῳ », nous préférons la leçon « pallio purpureo ».

(De Un. Eccl. p. 225, l. 23-24) : « τυφλὸς δὲ τυφλὸν ἐὰν ὁδηγῇ, ἀμφότεροι εἰς βόθυνον πεσοῦνται » (1). — La Vulgate traduit plus littéralement : « Cœcus autem si cœco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt », à l'exception du dernier mot qui devrait être « cadent », « πεσοῦνται », et non « cadunt ».

*** Verbe, au mode indicatif, au lieu d'être au subjonctif.**

« Vide magna potestas ejus qualiter et semen tuum torquebit » (Test. III, p. 132, l. 22), au lieu de : « Vide qualiter magna potestas ejus te et semen tuum tortura *sit* ». C'est qu'il y avait dans le texte grec des Machabées (2) : « Θεώρει τὸ μεγαλεῖον αὐτοῦ κράτος ὡς σὲ καὶ τὸ σπέρμα σου βασανίσει ».

B) SYNTAXE DES PRÉPOSITIONS.

*** « A » ou « ab » explétif.**

« Formosi oculi ejus *a* vino » (Test. I, p. 55, l. 7), au lieu de « formosiores oculi ejus vino » (3)... « χαροποιοὶ οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ὑπὲρ οἶνον ». — Au reste, il vaut mieux voir dans le verset latin de saint Cyprien un hébraïsme analogue à ceux que nous avons déjà mentionnés (4).

*** « A » ou « ab », au lieu de « è » ou « ex ».**

« *Ab* agnis et hædis accipietis » (5) Test. II, 80, 25) : « ἀπὸ τῶν ἀρνῶν καὶ τῶν ἐρίφων λήψεσθε » (Ex. 12, 5).

*** « A » ou « ab », au lieu de « inter ».**

« Maledictus tu *ab* omni genere bestiarum » (T. II, 74, 10) : « Ἐπικατάρατος σὺ ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν » (Gen. 3, 14).

(1) Matth. 15, 14. — (2) II. Macchab. 7, 17. — (3) La Vulgate porte : « Pulchriores » Gen. 49, 12. M. Hartel lit « Formidolosi oculi ejus a vino ». — (4) Cf. page 127, les deux versets « Bonum est confidere »..., « Bonum est sperare »..., et, surtout le précédent : « Descendit hic justificatus » etc. — (5) Cf. item (Ep. p. 758, l. 6) « Nolite tangere *ab* omnibus » etc. (Num. 16, 26).

*** « In » explétif.**

« Ne incitetis me *in* operibus manuum vestrarum » (Test. I, p. 40, l. 5) : « μὴ παροργίζητέ με ἐν τοῖς ἔργοις τῶν χειρῶν ὑμῶν » (Jerem. 5, 6).

*** « In » au lieu de « pro ».**

« Sancta Domini *in* quibus dilexit et affectavit deos alienos » (T. I, 39, 16) : « ἐν οἷς ἠγάπησε »... (Malach. 2, 11).

Mais nous n'en finirions pas, si des textes sacrés de saint Cyprien nous voulions reproduire tous ceux qui se font remarquer par une tournure manifestement hellénique (1).

Tous ces textes, disséminés çà et là dans les Œuvres de l'Evêque de Carthage, accumulés par lui dans son *Traité de l'Exhortation au martyre* autour de *douze,* dans ses trois *Livres des Témoignages* autour de *cent soixante-quatorze* propositions doctrinales, nous les avons confrontés, un à un, avec leurs originaux grecs tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

Pour épargner à nos lecteurs la peine de lire tout un *spicilegium* latin-grec, à nous-même la fatigue de le retranscrire, contentons-nous de formuler la conclusion suivante, au lieu de multiplier sans fin les exemples d'où elle se tire : *Il n'est pas, dans les extraits bibliques de saint Cyprien, une seule tournure extraordinaire qui ne soit venue du grec, tel que l'écrivirent les traducteurs de l'Ancien Testament, les auteurs ou les traducteurs du Nouveau.* Tel membre de phrase vous semble renfermer, non un latinisme, non un hellénisme, mais un hébraïsme. Vous avez raison ; car il est impossible d'en expliquer la construction d'une manière satisfaisante, si l'on ne tient compte que des syntaxes du latin et du

(1) Cf. Testim. III, p. 122, l. 1-2 ; p. 124, l. 13 ; Test. I, p. 38, l. 24 etc. ; p. 49, l. 4. Ep. p. 708, l. 5. De Un. Eccl. p. 215, l. 18 etc.

grec. Remontez, cependant, à la source ; et, à moins que le texte original, ce qui a pu arriver une fois ou l'autre (1), n'ait été perdu à jamais, vous vous convaincrez que l'hébraïsme du latin avait déjà passé dans le grec, chargé de le conserver et de le transmettre : « *Græco fonte cadit* ».

Mais nous voici au beau milieu de versets bibliques dont le tour, en désaccord avec les lois strictes de la syntaxe latine, est loin de se trouver sans analogues chez les meilleurs d'entre les classiques. Dirons-nous de ces irrégularités, pour les justifier, qu'elles sont, comme celles de César et de Cicéron, en parfaite conformité avec le mouvement de la pensée et la libre allure de la langue familière ? Puisque le grec, à lui seul, suffit à les expliquer, nous n'en appellerons, en cas de besoin, à César ou à Cicéron que pour la juste appréciation de passages où saint Cyprien se montre, non plus traducteur, mais auteur. Plus d'une fois, d'ailleurs, même dans ces passages, une allusion discrète de l'écrivain à un texte sacré qu'il n'aura pas cité, nous permettra de reconnaître, dans la tournure insolite de la phrase, un véritable hellénisme ; comme la vue d'Ascagne, au défaut de sa parole, ravivait, loin de Troie, dans l'âme d'Andromaque, l'image si ressemblante d'Astyanax. Nous aurons ainsi l'occasion d'appliquer à l'Evêque, sortant de l'Egypte des Septante, ce qui a été dit du néophyte, quittant, tout chargé de riches dépouilles, l'Egypte des littérateurs païens : *Nonne adspicimus quanto auro, argento et veste suffarcinatus exierit de Ægypto Cyprianus ?...* Pourquoi ne déclarerait-on pas à l'avance, aussi justifiables que ceux des meilleurs auteurs latins, les autres hellénismes de saint Cyprien ? Ce n'est pas lui qui hasarderait, en dehors de sa version des saintes Lettres, certaines tournures inconnues aux classiques (2). Je me trompe ; il en hasardera une en tête de

(1) *Voir un passage d'Habacuc.* Test. III, cap. 29, *loc. cit.* — (2) Cf. Epistolam Firmiliani : *Accepimus per Rogatianum carissimum...* (Hartel, pages 810-827).

sa Lettre à Pupien ; mais ce sera pour répondre sur le même ton (1) à une salutation épistolaire quelque peu ironique. Mais n'empiétons pas, en ce qui concerne les *tournures nouvelles,* sur le chapitre des *néologismes.*

CHAPITRE VI.

INFLUENCE CHRÉTIENNE.

L'action du christianisme dans les compositions de saint Cyprien ne s'est pas bornée à y introduire un nombre plus ou moins considérable d'hébraïsmes et d'hellénismes ; elle s'y fait sentir à toutes les pages, soit qu'on examine le vocabulaire, soit qu'on envisage la syntaxe.

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LE VOCABULAIRE.

1° L'influence chrétienne fera tomber certains termes que le paganisme avait mis en honneur ou en usage :

« *Cadent*que
Quæ nunc sunt in honore vocabula » (2).

Ce sont d'abord les mots qui *bravent l'honnêteté.* Leur condamnation est formelle et irrévocable : « Nec nominetur in vobis » (3). Horace, dont la muse peu chaste en emploie quelques-uns, pouvait-il soupçonner qu'ils fussent si proches de leur fin ? Ils seront suivis dans leur chute par ces

(1) « Cyprianus, qui et Thascius, Florentio, cui et Pupiano, fratri salutem ». — (2) Hor. A. P. 70-71. — (3) Saint Paul, Ephes. 5, 3.

termes *nobles* de la mythologie, v. g. « mehercule » (1), qu'inséraient avec soin les orateurs dans leurs phrases les plus retentissantes. « Periit memoria eorum cum sonitu » (2). Saint Cyprien, désespérant de rendre aux premiers la décence, de faire oublier l'origine et la signification païennes des seconds, les sacrifie les uns et les autres : « Et, quæ

Desperat tractata nitescere posse, relinquit » (3).

2° Elle relèvera, elle remettra en honneur des mots irréprochables, v. g. faventia (4), que la décadence religieuse du paganisme a fait tomber en désuétude :

« Renascentur quæ jam cecidere » (5).

3° Elle restituera à d'autres leur sens étymologique ou primitif (6), comme Notre-Seigneur rétablissait l'indissolubilité du lien matrimonial en disant du divorce que c'était une innovation attestant la corruption des mœurs : « Ab initio autem non fuit sic » (7).

4° Elle créera des mots nouveaux, ou donnera à des mots déjà existants des significations nouvelles. Il ne suffit pas, en effet, à une armée, hier démoralisée, qui veut aujourd'hui remporter la victoire, d'exclure de ses rangs les soldats lâches et corrupteurs ; de rappeler à sa tête les chefs valeureux qu'avait frappés une disgrâce imméritée, et de replacer aux postes qui leur conviennent, le fantassin, l'éclaireur et le cavalier. Il faut que des troupes fraîches et aguerries complètent son effectif, notoirement insuffisant. Ce n'est point encore assez. A ces jeunes et vaillantes recrues il faut des armes bien trempées. Quel contingent d'idées, destinées à renouveler le monde, le christianisme n'apportait-il pas à la langue latine en décadence ! Ces idées qui demandaient à entrer pour toujours dans l'idiome

(1) Cf. Pro Milone : Religiones, mehercule, ipsæ etc. — (2) Psalm. 9, 7. — (3) Hor. A. P. 150. — (4) Cf. p. 88-93. — (5) Hor. A. P. — (6) V. g. au mot « *consistens* » cf. art. *Sens nouveaux*. — (7) Matth. XIX, 8.

du peuple-roi, « Fac spatium mihi ut habitem » (1), comment les exprimer ? Grave question, grande difficulté. Deux principes me semblent avoir servi à saint Cyprien à résoudre le difficile problème :

I. *Ne point innover, à moins de nécessité.*

II. *Innover, en cas de nécessité, mais le moins possible.*

C'est en vertu du premier principe, traduction française de la célèbre formule « Nihil innovetur, nisi quod traditum est » appliquée à la linguistique et à la littérature, que saint Cyprien exprime à l'aide de mots, usités, communs, et demeurant extérieurement les mêmes, le plus d'idées chrétiennes qu'il peut. Il commence par prendre les armes dont il a besoin, dans un arsenal connu de tous, « ex noto » (2), et ouvert à tous, « de medio sumptis » (3). Ainsi il appelle :

a) *le vrai Dieu,* Creator ; Dominus ; Factor ; Fons aquæ vivæ ; Rex mundi ; Rex gentium...

b) *la Première Personne de la Très Sainte Trinité,* Altissimus, Dominus (4) ; Pater (5), Pater cælestis, Vetus dierum...

c) *la Seconde,* advocatus noster (637, 7), agnus (80, 6), arbiter gratiæ (28, 6), auctor salutis (31, 15), — brachium Dei (65, 12), — deductor generis humani (28, 7), deprecator noster (637, 7), dies, dies verus (293, 5), Dominus et caput (203, 6), domus et templum Dei (37, 24), dux itineris (31, 15), — Filius, Filius Dei (31, 12), Filius hominis (60, 17), — hostia dominica, — gloria Dei (28, 8), — imago Dei, initium et finis (178, 21), — janua *ou* ostium (94, 4), justus (79, 10), judex, — lapis (293, 9), lux (28, 7), — magister (511, 14), magister gratiæ (28, 6), magister salutis, manus Dei (60, 9), mons (84, 3), —

(1) (Is. 49-20). — (2) Hor. A. P. 240. — (3) Id. ibid. 243. — (4) Domino et Christo ejus quibus servio (Ep. p. 733, l. 18). — (5) De là les *Patripassiani* (781, 12), hérétiques qui soutenaient, comme l'indique leur nom, que le Père, et non le Fils, a souffert pour nous sauver.

ovis (80, 6), — panis, panis noster, panis spiritalis, panis vitæ (280, 6), pastor bonus, pater filiorum spiritalium (85, 8), petra (579, 9), plenitudo (704, 9), primogenitus (62, 1), primus et novissimus, A et Ω (63, 1), princeps (659, 1), princeps lucis (31, 15), — ratio Dei (28, 8), Redemptor, regnum Dei, rex gloriæ (97, 12), rex regum (99, 21), — sacerdos magnus (78, 17), sacerdos novus (38, 1), sanctus (91, 14), sanctus Domini, sapientia Dei (28, 8), secundus homo, sermo Dei (28, 6), sol, sol justitiæ, sol verus, Spiritus Sanctus (1), sponsus (85, 8), — templum novum (37, 25), — verbum Dei, via, veritas et vita (94, 4), virtus Dei (28, 8), vitis vera...

d) *la Troisième,* Spiritus Patris, Spiritus Sanctus, Spiritus sapientiæ (76, 6), — Virtus Altissimi...

e) *la Création,* factura, plasma...

f) *l'homme pécheur,* homo antiquus (429, 3), vetus homo (204, 6)...

g) *le Chrétien,* benedictus Patris, confessus, conservus, consistens, coheres, credens, domesticus Dei, domesticus fidei, fidelis, fidens, filius Dei, filius lucis, filius regni Dei, filius pacis, frater, « quem spiritalibus castris cœlestis militia signavit » (2), heres Dei, homo lucis, homo novus (3), homo renatus, illuminatus, justus, servus Dei, templum Dei, tinctus...

h) *l'Eglise,* Christi et plebis conjunctio (712, 6), domus fidei (777, 20), hortus conclusus (808, 24), plebs sacerdoti adunata (733, 4), Domini tunica (215, 11)...

i) *le ministre de la religion,* antistes templi (188, 16),

(1) De id. Van. 28, 9. » Carnem *Spiritus Sanctus* induitur ». Les Pères de l'Eglise appliquent parfois à la Seconde Personne de la Trinité cette dénomination qui est propre à la Troisième. Ils font ainsi de πνεῦμα le synonyme de Λόγος, ce qui leur permet d'exprimer en trois mots « Carnem Spiritus Sanctus induitur » les deux natures de Jésus-Christ. — (2) Ad Donat. 15, 15. — (3) C'est là une expression familière à Cicéron, mais dans un sens bien différent.

doctor audientium (548, 8), homo Dei, lector, Dei minister (465, 9), prædicator veritatis (708, 16), sacerdos Dei, sal terræ, senior, vas electionis (543, 19)...

j) *le Baptême,* aqua (706, 3), aqua aspersionis, aspersio (762, 3), aqua vitalis, aqua vitæ æternæ (707, 22), lavacrum, lavacrum salutare, lavatio, nativitas secunda...

k) *la Confirmation,* impositio manuum (785, 4 *et sæpè*)...

l) *la Pénitence,* absolutio, manûs impositio (518, 19), indulgentia, pœnitentia, satisfactio (262, 8)...

m) *l'Eucharistie,* calix dominicus, ebrietas dominici calicis (710, 7), communicatio, communio, corpus et sanguis Domini, dominica saturitas, poculum salutare, sanctum Domini...

n) *la Messe,* missa (289, 15), oblatio...

o) *la Grâce,* dignatio dominica, gratia, gratia inundans (7, 12), gratia spiritalis (7, 6), indulgentia (6, 20) indulgentia cœlestis, lux immortalitatis æternæ, lux justitiæ (15, 26), mors criminum, pigmentum innocentiæ (15, 25), cœlestis sagina (15, 20), stola innocentiæ, vita virtutum...

p) *la concupiscence,* concupiscentia carnalis (192, 1), vetus fermentum (198, 25)...

q) *la prière,* oratio, statio (1), supplicatio (2), postulatio, « postulationum preces » (319, 12)...

r) *le salut éternel,* salus, « fructus regni æterni, complexus et osculum Domini, conspectus Dei (484, 5-6) ; regnum cœlorum (38, 14), regnum Dei (645, 3-4), vita æterna (51, 13-14)...

s) *l'apostasie,* fidei naufragium (616, 18), perfidia ; *le péché,* adulterium spiritale (715, 21), flamma delictorum (374, 10), labes superioris ævi (6, 4), lapsus (586, 8), nau-

(1) *Littéralement* prière faite debout, *par opposition* à « supplicatio » prière faite à genoux. Le mot « statio » a passé au figuré du langage militaire dans la langue liturgique. — (2) Cf. de B. G. Cæs. « Supplicatio » y veut dire, non *supplication,* mais *action de grâces.*

fragium (530, 24), nodus injustitiæ (108, 16-17), peccatum (passim), sordes contagionis antiquæ (204, 6), venena antiqua (635, 5), vulnera Adami (373, 14)...

t) *le martyre,* actus, agon, confessio, corona (244, 11).

u) *le démon,* Bestia, infestans inimicus (15, 6), infestationis princeps (582, 11), malus, nequissimus, *le vaurien par excellence ;* serpens, (210, 1) ; spiritus immundus (764, 1), vetus hostis (7, 2) ; *les démons,* potestates hujus mundi, principes hujus mundi et tenebrarum harum (183, 5), erratici spiritus, spiritalia nequitiæ (183, 6), spiritus nequitiæ, spiritus insinceri et vagi (23, 12)...

v) *la mort,* dormitio, excessus, exitus, expeditio, prima mors (2), secunda mors (3), profectio (4)...

x) *le jour du jugement,* Dies (254, 14), dies Domini, dies iræ et revelationis, judicium (178, 8)...

La colère de Dieu, poculum iræ Dei, vinum iræ Dei...

y) *l'enfer,* ignis (474, 18 ; 638, 20), pœnalis flamma (665, 8), pœnalis locus (577, 12), pœnale receptaculum (578, 15), portæ inferorum (212, 10)...

z) *les armes du Chrétien,* arma cœlestia (695, 1), arma Dei (183, 7), galea salutis, gladius spiritûs, lorica justitiæ, munimenta spiritalia, scutum Fidei, tela divina (695, 3)...

Ces simples citations nous font déjà entrevoir comment l'idée chrétienne a su s'exprimer, sans rien innover dans le corps des mots innombrables qu'elle prenait à son service en les affranchissant du sens usuel et vulgaire (5). N'est-ce

(1) Ep. p. 664, l. 13 « Ignita jacula nequissimi ». L'épithète « ignita » est remarquable par la couleur locale. Elle rappelle le feu éternel préparé aux mauvais anges. — (2) Prima mors, mors corporis. — (3) Secunda mors, mors animæ. De Op. et eleem. 377, 22. — (4) De là tout naturellement l'idée d'un viatique. Cf. p. 311, l. 14. — (5) Cf. Nous verrons plus loin, au chap. des *néologismes,* art. *sens nouveaux,* à propos de *Botruus,* un exemple remarquable de cet affranchissement. « Domini vineæ pingues racemi, et jàm maturis fructibus botrui, pressuræ sæcularis infestatione calcati, torcular vestrum carcere torquente sentitis etc. » — Cf. item

pas ainsi qu'Hector et les Troyens s'étaient revêtus, sans y rien changer, l'un, des armes d'Achille conquises sur Patrocle (1) ; les autres, des dépouilles des Grecs vaincus par eux (2) ?

Saint Cyprien n'est pas moins heureux dans les nouvelles alliances de mots que sobre et réservé dans la création de termes nouveaux. Pour ne parler que de la *panoplie* spirituelle du chrétien, la Foi est devenue, dans le langage apostolique du Père de l'Eglise (3), un véritable bouclier, *scutum Fidei ;* l'Espérance du salut, un casque, *galea salutis ;* la parole de Dieu, un glaive, *gladius spiritus* (4) ; la justice, une cuirasse, *lorica justitiæ.* De fait, la Foi n'est-elle pas contre les suggestions de l'invisible ennemi, si bien nommé le diable « diabolus » (de διαβάλλω), ce qu'est le bouclier contre les traits et les flèches du dehors, l'arme de la défense et de la résistance (5) ? Ce qu'est le casque pour la tête, qu'il garantit et d'où dépend la vie de tout le corps, la considération et l'attente du salut éternel le sont pour l'intention, dont elles sauvegardent la pureté, et d'où tous nos actes tirent leur valeur morale. Rien de plus naturel et de hardi que l'assimilation de la parole au glaive, *gladius spiritûs,* et de l'intégrité chrétienne à une cuirasse impénétrable, *lorica justitiæ.* Ces deux métaphores n'eussent pas manqué de plaire, je m'imagine, la première, à l'orateur romain préférant comme plus glorieuses les palmes de l'éloquence aux lauriers de la guerre (6) ; la seconde, au poète lyrique célébrant, dans des vers dignes du sujet, l'indomptable constance de l'homme juste (7).

Secretam missæ in festo sacratissimæ coronæ spineæ : « Tuorum *militum,* rex omnipotens, virtutem robora : ut quos in hujus mortalitatis *stadio* unigeniti Filii tui *Corona* lætificat, consummato cursu *certaminis,* immortalitatis *bravium* apprehendant ». De part et d'autre, les mots, tout en restant les mêmes, ont changé de signification : ils ont été pris au sens chrétien. — (1) Æn. II, 275. — (2) Ibid. 389-395. — (3) Cf. Eph. 6, 17 ; I Thess. 5, 8 ; Ep. LVIII, 664, passim. — (4) Cf. Eph. loc. cit. Cf. Hebr. 4, 12; Ep. LVIII, p. 664. — (5) Cui resistite fortes in fide (leçon brève à Complies). — (6) Concedant laurea linguæ. — (7) Hor. III Od. 3, 1-8.

Sans vouloir multiplier les exemples de ces alliances de mots (1), dont la convenance et la beauté sautent aux yeux de quiconque a la science de la religion « sacramenta non ignorantibus » (2), nous sommes en droit de dire de saint Cyprien qu'il avait rempli la double condition posée par le législateur du Parnasse latin au littérateur désireux de bien écrire :

> In verbis etiam tenuis cautusque serendis
> Dixeris egregiè, notum si callida verbum
> Reddiderit junctura novum (3).

Cet éloge, si mérité, ne suffit pas. A la plupart des termes que nous avons vus s'affranchissant, un à un, ou deux à deux, du sens vulgaire, s'applique ce que l'apôtre enseigne de la future délivrance des créatures corporelles et insensibles, assujetties à la servitude et à la corruption (4). Ils ont participé, autant qu'ils en étaient susceptibles, à la glorieuse mise en liberté des enfants de Dieu « in libertatem gloriæ filiorum Dei » (5).

Mais les mots déjà existants ne pouvaient tous se prêter avec un égal bonheur à l'expression exacte et adéquate d'idées nouvelles. Que faire ? Etendre brutalement les rebelles, comme sur un lit de Procuste, pour les allonger ou pour les raccourcir ? Le respect de saint Cyprien pour la langue s'y oppose : plutôt les abandonner que les maltraiter (6) ! Créer de toutes pièces, comme le permet Horace, des termes inconnus à l'oreille des vieux Céthégus (7) ? Non, à moins d'une absolue nécessité.

Saint Cyprien n'innove que dans la mesure du nécessaire, de manière *à enrichir,* sans le violenter, *l'idiome national* (8). A quoi se réduisent, en effet, celles de ses

(1) Cf. precum tuba, modestiæ tela (Ep. p. 554, l. 19-20) ; collyrium Christi, stibium Diaboli etc. — (2) Lact. loc. cit. — (3) A. P. 46-48. — (4) Rom. VIII, 19-22. — (5) Rom. VIII, 21. — (6) A. P. 150. — (7) A. P. 50-51. — (8) A. P. 57.

innovations qui sont dues à l'influence chrétienne, dans le corps du mot latin ? A l'emploi de certaines désinences de flexion à un cas (1) et à un nombre (2) parfois inusités ; à l'addition d'un suffixe (3) ; à l'addition (4) ou au retranchement (5) de quelque préfixe. Que ces sortes de modifications, naturelles dans une langue vivante comme l'éclosion des fleurs au printemps et la chute des feuilles en automne, fussent indispensables à la fidélité littérale de la traduction ou à la précision des termes ; qu'elles aient des analogues dans les œuvres les plus classiques, on le verra à l'article des *mots nouveaux*. Quant aux néologismes chrétiens qui auraient tout gardé du grec, excepté la désinence de flexion ou de dérivation, et, par extraordinaire (6), la partie servant de préfixe, s'ils ont été adoptés par saint Cyprien, de préférence à leurs équivalents latins devenus leurs concurrents (7), c'est qu'ils étaient les *premiers occupants,* et que, s'étant latinisés sans effort, ils avaient déjà passé en usage. Est-il possible, je le demande, d'user avec plus de discrétion et d'à-propos du privilège de créer des mots nouveaux pour exprimer des idées nouvelles ?

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LA SYNTAXE.

Nous venons d'entrevoir ce qu'a été l'influence du christianisme sur le lexique profane de saint Cyprien. Qu'a-t-elle été sur sa syntaxe et sur son style ? Ce que voulait Horace de son Aristarque, critiquant une phrase prétentieuse ou obscure :

> ... Ambitiosa recidet
> Ornamenta, parùm claris lucem dare coget (8).

(1) V. g. l'accusatif « precem ». — (2) Cf. altitudines etc. — (3) Cf. Longinqu*are*. (4) Cf. *im*pænitens. — (5) Cf. acerbatio. — (6) Cf. *co*episcopus. — (7) V. g. « tingere », synonyme de « baptiz*are* »... — (8) A. P. 448.

« La contexture savante et périodique de la prose, qui était devenue, en quelque sorte, naturelle à la langue grecque, dit F. Schlegel, demeura toujours étrangère à la langue romaine. Parmi les écrivains romains distingués, il n'en est qu'un fort petit nombre qui aient triomphé de cette difficulté et soient parvenus à une construction de phrase simple et noble. Mais nous voyons aussi d'autres écrivains du plus grand mérite succomber sous le poids des difficultés que leur présentait l'imitation d'un style étranger, s'égarer et se perdre dans le *dédale* d'une construction savante de périodes, à l'imitation de celles des Grecs. C'est ainsi que les poètes romains paraissent souvent contraints, *obscurs* et étudiés, lorsqu'ils veulent s'approprier l'*éclat vif* et brillant de la muse grecque » (1).

« La prose du grand siècle, ajoute M. D. Nisard, me fait l'effet d'une belle statue grecque, vêtue d'une robe aux longs plis majestueux, qui reste immobile pour ne pas s'embarrasser dans son large et magnifique vêtement » (2).

Quel changement le génie chrétien apportera-t-il à la phrase latine pour qu'elle acquière ce qui lui manque parfois de clarté et d'aisance ? A l'exemple de l'esprit sentencieux, bref et antithétique de Sénèque et de l'école stoïcienne, relèvera-t-il sur l'épaule ou rognera-t-il le manteau de la statue, afin de donner à celle-ci une allure plus libre ? Mais, comme le fait observer le judicieux critique des *Poètes latins de la Décadence,* ce qu'elle gagnerait en mouvement, elle le perdrait en noblesse. Voici à quelles innovations de tournures s'arrête saint Cyprien :

1° Tout en se gardant bien de multiplier outre mesure les incidentes subordonnées les unes aux autres, s'enchevêtrant les unes dans les autres, il a recours, en cas de besoin, à la conjonction « quod » (3) entre deux verbes,

(1) Hist. de la litt. anc. et mod., trad. par Wil. Duckett, t. I, p. 210. — (2) Et. sur les Poètes lat. de la Décad. t. II, p. 207, 2e éd. — (3) Cf. *Tourn. nouv., synt. des conjonctions.*

comme on se servait d'une agrafe, dans l'antiquité, pour attacher des draperies amples sous la gorge ou sur l'épaule.

2° Parmi les conjonctions dubitatives, il en est une, « an » (1), sur le sens exact et sur l'emploi de laquelle ne sont parfaitement d'accord avec eux-mêmes ni les écrivains du siècle d'Auguste, ni surtout ceux de la Décadence païenne. De là, plus d'une obscurité jusque dans la poésie didactique d'Horace. Par une innovation qui prévient les malentendus, saint Cyprien, conséquent avec lui-même, fait toujours de « an » entre deux verbes le synonyme de « ne », et l'équivalent de notre « si » français, purement dubitatif.

Telles sont les deux seules modifications importantes qu'ait introduites la littérature chrétienne dans la syntaxe latine. Toutes deux satisfaisaient à un besoin de clarté :

« Parùm claris lucem dare coget ».

Nous devons ajouter que l'influence du christianisme a peu à peu fait disparaître du style de saint Cyprien l'emphase naturelle aux écrivains du paganisme :

« Ambitiosa recidet
Ornamenta ».

Que de fois, même chez les plus classiques d'entre ces derniers, la pauvreté du fond se cache sous le luxe de la forme ! Le prince des orateurs romains n'est-il pas, lui aussi, à certains moments, sinon en théorie, du moins en pratique, de l'avis d'Isocrate déclarant qu'il est donné à l'éloquence de rabaisser ce qui est grand, *de rehausser ce qui n'a nulle importance* (2) ? A cette emphase, cent fois plus fréquente et plus frappante chez les auteurs de la Décadence, il faut assigner deux causes principales : l'une objective, le peu d'élévation des idées païennes ; l'autre subjective, la vanité de l'écrivain païen (3), poursuivant, à

(1) Cf. p. 55 et sq. — (2) Panégyr. d'Athènes, 1. Cf. Cic. Orat. 30 etc. — (3) Cf. Phæd. lib. III, fabul. 9 ; Prolog. lib. III, IV, 5 ; lib. IV, fab. 20. Epilog.

tout prix (1), la gloire littéraire, et demandant à l'expression ce que lui refuse la chose (2). Or, d'un côté, le christianisme élève l'esprit de l'homme à une hauteur que n'avaient pu pressentir les plus grands génies du paganisme ; il propose aux littérateurs aussi un idéal de perfection qui ne saurait jamais être atteint, quelques glorieux efforts qu'on fasse pour en approcher de plus en plus ; de l'autre, en patronnant l'humilité, recommandée à tous, il déclare la guerre à l'orgueil ; il ne souffre pas que le mensonge serve d'ornement à la vérité : *Sit autem sermo vester : Est, est : Non, non.*

Voulons-nous dire, par là, que Cyprien, en se convertissant au christianisme, en adopta tout de suite et d'emblée le langage, ennemi de la recherche, de la déclamation et du charlatanisme ? Non, non : un changement si soudain, si complet, si radical, n'est pas possible. Dans la phrase trop chargée du néophyte d'aujourd'hui, décrivant à un ami les merveilleux effets de la Grâce, se reconnaît le rhéteur païen et applaudi de la veille. Il y a, nous le répétons (3), dans sa description du lieu de l'entretien, trop de détails minutieux, trop d'épithètes élégantes et poétiques. C'est le sentiment, déjà mentionné, de saint Augustin, qui semble comparer le style recherché de l'auteur, en cet endroit, au *cours sinueux* et à l'écume d'un

lib. IV (passim), lib. IV, fab. 7 etc. — Cf. Cic. ad Attic. lib. I. ep. 15 ; ad Famil. IX, 14. Laudis avidissimi semper fuimus. — Sum enim avidior etiam quàm satis est gloriæ etc. — (1) Cf. ad Famil. V, 12. Cicéron ira jusqu'à prier et supplier l'historien Lucceius de mentir pour le louer. — Cf. Hor. Exegi monumentum etc. Ov. Opus exegi etc. — (2) « Le style de Virgile n'est pas sans défauts. On y a relevé un pathétique cherché, des traits de rhétorique artificiels. Sans doute il est bien loin du cliquetis de mots de ses imitateurs. Néanmoins plus d'une fois chez lui l'expression s'exagère et l'effet est dans le mot plus que dans la chose... Il semble abuser du droit que donne le style poétique de ne pas appeler les choses par leur nom propre ; ... il ne dit jamais « *panis* » pour le pain, mais toujours « *ceres* » ; il abuse des figures, ... au point qu'il est impossible de trouver chez lui six vers de suite où le langage ne soit pas figuré ; de plus ces figures sont souvent entassées et ne sont pas toujours naturelles »... (*Virgilii Opera* par E. Benoist ; Vie de Virgile p. 15 et 16). — (3) Cf. plus haut, page 78.

faible ruisseau dans un *pré fleuri*. « Exigua et fragilia bona *spumeo verborum ambitu ornantur,* quali nec magna atque stabilia decenter et graviter ornarentur. Est tale aliquid in epistolâ beatissimi Cypriani » (1). Accidentel ou calculé, ce luxe d'ornements n'en est pas moins, à ses yeux, une leçon ménagée par la Providence pour faire apprécier à la postérité la langue latine, bientôt débarrassée de cette redondance vaine, ramenée et réduite à une élocution plus modeste et plus grave. Or, à quelle influence fait-il honneur d'une si heureuse réformation. *A l'influence de la pure doctrine chrétienne.* « Quod ideo puto vel accidisse, vel consulto factum esse, ut sciretur à posteris quam linguam *doctrinæ christianæ sanitas* ab istâ redundantiâ revocaverit, et ad eloquentiam graviorem modestioremque restrinxerit » (2).

Par son Epître à Donat, conclut saint Augustin, l'Evêque-martyr prouva aux amateurs du style trop fleuri qu'il pouvait les servir selon leur goût ; par ses autres écrits subséquents, qu'il ne le voulait plus. « Qui vero hæc amant, profecto eos qui non ità dicunt, sed castigatius eloquuntur, non posse ità eloqui existimant, non judicio ista devitare. Quapropter iste vir sanctus et posse se ostendit sic dicere, quia dixit alicubi ; et nolle, quoniam postmodùm nusquàm » (3).

Que telle ait été l'intention de l'interlocuteur de Donat (4) ; tel, son renoncement aux ornements trop chargés de la littérature profane (5), nous ne le croyons pas, moins indulgent en cela pour lui que l'illustre Evêque d'Hippone.

Mais que sont, dans ses Lettres pastorales, quelques antithèses, quelques métaphores de trop ? Des réminiscences

(1) Et il cite la phrase si connue : *Petamus hanc sedem : dant secessum* etc. — (2) Qualis in ejus consequentibus litteris securè amatur, *ajoute S. Augustin,* religiosè appetitur, sed difficillimè impletur. — (3) S. Aug. De Doct. Christ. lib. IV, cap. 14. — (4) Cf. Ep. ad Don. p. 4, l. 10-15 ... non eloquentiæ viribus... nec ad audientiæ popularis illecebram culto sermone fucata... — (5) Cf. plus haut, p. 78 et 79.

involontaires d'un art qu'il apprit et enseigna trop bien *pour qu'il ne lui en restât pas toujours quelque chose ;* ou des concessions passagères au goût littéraire de ses correspondants ; dans tous les cas, des traces de l'influence païenne sous laquelle s'étaient écoulées les années de ses études et de son professorat profanes.

Quant à l'influence chrétienne, elle se manifeste, elle triomphe dans un grand nombre de pages qui n'ont ni précédentes dans la littérature ecclésiastique, ni équivalentes dans la littérature même classique ; dans des pages d'un style élégant et sobre où le critique le plus judicieux et le plus sévère ne trouverait rien à retrancher (1). Grâce à elle, plus l'Evêque approche du martyre qui lui est réservé, plus est émouvante et admirable de simplicité la forme dont il revêt ses pensées (2). Il faut d'ailleurs se garder bien de prendre pour de l'exagération ce qui n'est que la simple annonce d'une héroïque fermeté, inconnue, en réalité, aux écrivains païens. Chez eux, les actes de l'homme ne répondent pas aux promesses du littérateur. Après s'être éloquemment écriés par exemple : « Dulce et decorum est pro patriâ mori », *ou* « facere et pati fortia romanum est », l'un déserte honteusement le champ de bataille en y laissant son bouclier ; les autres ne savent pas se résigner à perdre noblement la vie. Aussi sommes-nous réduits à leur appliquer à tous, alors même qu'ils formulent d'excellents conseils en un langage irréprochable, ce que disait Jésus-Christ des Scribes et des Pharisiens, assis sur la chaire de Moïse ; et à conclure avec lui : « Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite ; secundùm opera vero eorum nolite facere : dicunt enim et non faciunt » (3).

Cette contradiction et cette faiblesse qui font percevoir

(1) Cf. *Epist.* de redemptione fratrum ex captivitate Barbarorum. — (2) Cf. *Epistolas* de nuntiis Româ reversis persecutionem nuntiantibus ; de suo secessu paulo ante passionem. — (3) Matth. 23, 1-4.

à l'oreille, dans les morceaux les plus éloquents des auteurs classiques, je ne sais quel son lointain et affaibli d'*airain* et de *cymbale,* ne se rencontrent pas chez saint Cyprien. Il ira, dans son *Traité de la Mortalité,* jusqu'à s'étonner que les victimes de la peste ne jettent pas au Ciel, en mourant, le cri de la reconnaissance : « Dieu soit loué » ! « *Deo gratias* » !... « Et tu non *Deo gratias* agis... quod exitu maturiore substractus ruinis et naufragiis et plagis imminentibus exuaris » (1) ?... C'est vrai ; mais entendez sa réponse à la sentence qui lui a été lue à haute voix et qui le condamne à être décapité : « Dieu soit loué » ! s'écrie-t-il, *Deo gratias* (2) !

« Dieu soit loué » ! Ce simple mot du confesseur bientôt martyr me convainc, mieux que ne le feraient toutes les dissertations, de la sincérité de l'écrivain-orateur exhortant des pestiférés à voir dans la mort une grâce et une faveur du Ciel. Impossible de l'expliquer autrement que par l'influence du christianisme, qui fait un devoir aux prédicateurs, aussi bien qu'aux auditeurs, de passer des paroles aux actes, de conformer leurs actes à la parole de Dieu : *Estote factores verbi et non auditores tantùm* (3). *Estote factores verbi et non locutores tantùm.*

CHAPITRE VII.

DES NÉOLOGISMES.

« Les langues sont assujetties, comme le reste, *à la loi du changement,* forte et juste expression de Bossuet, qu'il est

(1) De Mort. p. 313, l. 8-10. — (2) Act. Proconsul. S. Cypr. 4. — (3) Jacob. I. 22.

permis d'appliquer ici. Tout le prouve, l'expérience et la raison. Le genre humain a maintenant des annales assez longues pour savoir que les langues changent et se transforment... Voilà ce que dit l'expérience. Le raisonnement ne dit pas autre chose. Il est impossible, toute chose changeant par l'histoire, que par cette même histoire les langues ne changent pas aussi. Une usure inévitable en frappe certaines parties ; une production non moins inévitable s'exerce à côté de ce qui s'en va » (1)...

« En définitive, ajoute M. Littré (2), un néologisme inévitable affecte toute langue vivante ; c'est en présence de ce fait certain qu'il importe de définir ce qu'on doit entendre par conservation de la pureté. La pureté ne peut être le maintien immuable des formes classiques ; cela est impossible en fait, et j'ajouterai en droit ; car ces formes s'usent d'elles-mêmes : elle est dans le soin d'appuyer la langue à ses traditions et de contrôler le néologisme par les origines »... Et passant au latin chrétien dont il est ici question : « Le latin n'est pas tout entier renfermé, dit-il, dans ce qu'on nomme l'époque classique. Il n'a pas seulement servi à la République et aux premiers temps de l'Empire... L'empire romain déclinant, la latinité romaine déclina ; mais à côté d'elle sortit comme un rejeton vigoureux la latinité chrétienne, qui se couvrit, non pour longtemps de feuillage et de fruit (3)... Des traductions firent passer dans le style les locutions bibliques ; si bien qu'un néologisme impérieux modifia mainte partie et inclina le langage classique vers d'autres formes. Qui négligerait cette précieuse latinité aurait bien tort. Là, on trouve rendue,

(1) Littré. *Hist. de la langue française. Introd.* — (2) *Ibid.* t. II, p. 485. Cf. *item,* F. Schlegel, *Hist. de la litt. anc. et mod.* — (3) « Avec la traduction de la Bible en langue romaine commença pour cette langue une vie toute nouvelle, une postfloraison tardive, mais, à certains égards, très riche, de la littérature latine » (*F. Schlegel, op. cit.* t. I, p. 209).

par un vrai latin (puisque c'est celui d'hommes latins qui se virent obligés de parler de choses chrétiennes dans la langue de Cicéron) toutes ces idées qui sont aussi la propriété moderne en tant que monde chrétien » (1).

On ne saurait mieux penser ; et nous sommes heureux d'emprunter à un érudit des plus autorisés et des moins suspects de partialité pour le catholicisme, avec l'assurance *qu'on aurait bien tort de négliger la latinité chrétienne,* la constatation d'un fait et d'un droit que proclamait, il y a dix-neuf siècles, avec les réserves connues de tous (2), le législateur du Parnasse romain :

> Ut sylvæ foliis pronos *mutantur* in annos
> Prima cadunt : ita verborum vetus interit ætas...
> ... *Licuit,* semperque *licebit*
> Signatum, præsente notâ, producere nomen (3).

Que d'exemples latins nous pourrions citer de ce changement permis, et inévitable, du reste, comme celui des forêts, au retour du printemps ! Prenons l'adjectif « piissimus ». Du temps de Cicéron, ce superlatif était un néologisme, regardé comme barbare, ainsi que le prouve le passage suivant de la XIIIe Philippique : « Tu porro ne pios quidem sed *piissimos* quæris : et quod verbum omnino nullum in linguâ latinâ est, id, propter tuam divinam pietatem, novum inducis ». Au premier siècle de l'ère chrétienne, il figurera avec honneur dans la phrase élégante de Quinte-Curce (4).

Un exemple plus curieux encore, c'est celui d'un autre superlatif, « novissimus ». Cicéron, au rapport d'Aulu-Gelle (5), condamnait comme des nouveautés les mots « *novissimus* et *novissimè* », employés si souvent par Salluste et surtout par César. Attendez quelques années, peut-être

(1) Littré, *Op. cit.* t. II, p. 375. — (2) In verbis tenuis, cautusque serendis. *Hor. A. P.* — (3) *Id. ibid.* 58-59. — (4) Q.-Curt. l. IX, cap. 6. — (5) N. A. X, 21.

quelques mois seulement ; laissez le grand orateur romain plaider pour Roscius, et vous surprendrez sur ses lèvres et dans son style la forme nouvelle qu'il réprouvait naguère : « Qui ne in *novissimis* quidem erat histrionibus, ad primos pervenit comædos » (1).

La conclusion à tirer de ces principes et de ces précédents, qu'il importait d'établir, nous paraît toute simple, toute lumineuse. Puisque le latin n'était pas une langue morte, au IIIe siècle après Jésus-Christ, nous ne rejetterons pas d'emblée et de prime-abord, en parcourant les œuvres de saint Cyprien, toutes les expressions nouvelles qui n'y rappelleraient point à l'œil et à l'oreille le vocabulaire du règne d'Auguste ; mais, à l'exemple de l'érudit cité plus haut, nous repousserons les mauvaises et admettrons les bonnes, comparant les premières, c'est-à-dire non seulement les mots nouveaux, mais les locutions et les tournures nouvelles nullement autorisées par l'analogie, aux hypothèses hasardées que dans les sciences on imagine au lieu d'étudier et d'observer les faits ; les secondes à ces belles semences que Virgile recommandait aux cultivateurs de son temps de choisir, s'ils ne voulaient point voir dégénérer rapidement leurs cultures (2).

Nous nous occuperons, dans un premier article, des *mots nouveaux ;* dans un second, des *tournures nouvelles*.

Article 1er. — Mots nouveaux.

Un mot peut être nouveau ou le devenir 1° par une modification de forme, 2° par un changement de sens. De là deux paragraphes, que nous diviserons, autant que le demanderont l'ordre et la clarté.

(1) Pro Roscio Com. XXX. — (2) Georg. I, 197.

Paragraphe 1er. — Formes nouvelles.

La forme ou le corps du mot, par opposition au sens, qui en est l'âme, se modifie dans les œuvres de saint Cyprien I° par la flexion, v. g. *diaconibus,* au lieu de *diaconis ; prodient,* au lieu de *prodibunt*... II° par la dérivation, v. g. *remissa, æ,* au lieu de *remissio, onis*... III° par la composition, v. g. *coepiscopus,* au lieu de *synepiscopus*...

I° FLEXION.

A) FLEXION OU DÉCLINAISON DES SUBSTANTIFS.

a) **Changement de déclinaison.**

* *Diacones, diaconibus* (passim).

Cette forme, qui se retrouve dans la Vulgate (1), dans les auteurs ecclésiastiques (2) et dans les livres liturgiques (3), concurremment avec l'autre « diaconi (4), diaconos, diaconis », plus usitée même chez saint Cyprien, paraît répréhensible au premier abord.

Le nom « διάκονος », étant de la seconde déclinaison en grec, devait régulièrement passer dans la seconde en latin et dans la seconde seulement. Aussi la forme que nous examinons, serait-elle à rejeter comme barbare, si, au-dessus de l'obligation imposée aux mots dérivant du grec *de ne pas trop s'éloigner de la source* (5), il n'y avait pas l'usage, arbitre absolu, maître et régulateur du langage (6). C'est assez dire que nous sommes en présence, non d'une faute

(1) Philipp. I, 1. — (2) Cf. S. Hil. Comment. in Matth. 25 etc. — (3) Cf. les oraisons, si vénérables par leur antiquité même, de l'Office du Vendredi saint. — (4) Cf. I. Timoth. 3, 12 ; ibid. 3, 8. — (5) Hor. A. P. 53. — (6) Ibid. 71-72.

de déclinaison, mais d'un terme hétéroclite, d'un de ces noms surabondants qu'on peut relever dans toutes les langues, v. g. *vultur, vulturis ; vulturius, vulturii* (1) etc.

Au surplus la forme latine « diacon, onis etc. », incriminée à tort, du « διάκονος » des Grecs n'est pas sans analogues dans la langue classique (2), cicéronienne même.

Le mot grec ἐλέφας, ἐλέφαντος, par exemple, devient sous la plume de Cicéron *elephantus, elephanti,* alors que d'autres écrivains le rendent par « *elephas, elephantis* », traduction plus régulière, en vertu du précepte que nous invoquions tout à l'heure (3).

Mais cette forme surabondante que nous venons de justifier, à qui la langue latine en est-elle redevable ? Au peuple seul, dont la langue « sermo vulgaris ou plebeius » florissait, en Afrique, au IIIe siècle de l'ère chrétienne, au point d'y être non seulement parlée, mais écrite, et d'y avoir une littérature. C'est ce qui explique la place ordinaire du datif pluriel « diaconibus » en tête des Lettres de saint Cyprien, v. g. « Cyprianus Presbyteris et *diaconibus* (4) et plebi Furnis consistentibus Salutem ». Dans le corps même de toutes, à l'exception d'une où le datif pluriel « diaconibus » de l'en-tête reparaît, la seconde déclinaison est seule usitée et à tous les cas, v. g. « Singuli cum singulis diacon*is* (5) alternent... Salutat vos diacon*us*... Credideram diacon*os*... ut diacon*i* ad carcerem commeantes ». N'est-ce pas en vertu d'un procédé ou d'un usage analogue que, de nos jours, la suscription de certaines correspondances présente

(1) Cf. Burnouf, gram. lat. p. 115, § 122. Cf. les adjectifs français « frêle, fragile » etc. — (2) Cf. tapetum, i ; tapes, etis, du grec τάπης, ητος ; — grypo, grypis ; gryphus, i, du grec γρύψ, υπός ; — Druides, um ; druidæ, arum, du grec Δρυΐδαι, ῶν etc. — (3) *Græco fonte cadant parcè detorta.* A. P. — (4) Cf. Ep. I, p. 465, l. 2 ; V, p. 478, l. 9 ; VII, p. 484, l. 18 ; VIII, p. 488, l. 20 ; XI, p. 495, l. 10 ; XII, p. 502, l. 5 etc. — (5) Ep. V, p. 479, l. 15 et 21 ; XIV, p. 512, l. 10 ; XV, p. 513, l. 14 et 16 etc.

les formules vieillies et quelque peu latines : « Près l'église, près l'évêché », alors que, dans les phrases de la composition épistolaire, sont employées de préférence les expressions modernes et grammaticales : « Près *de* l'église ; près *de* l'évêché ?

b) Changement de genre.

* *Autumna* (ad Demetr. p. 353, l. 2).

La forme neutre « autumnum » avait déjà été employée par Varron et le fut plus tard par le grammairien Charisius. Ne serait-ce pas un nouvel emprunt, provenant de la même source que le précédent ? Le parler populaire est si porté, sous toutes les latitudes, à rétablir ou à introduire dans la langue certaines modifications grammaticales réclamées par la plus simple analogie ! *Hyems* et *æstas* étant deux noms féminins, rien de plus naturel, semble-t-il, que de donner « *autumnum* » pour pendant, pour correspondant, quant au genre, à « *ver* », qui est neutre, venant du grec « ἦρ » pour « ἔαρ ». C'est ainsi que le mot français « automne », féminin au temps de Madame de Sévigné (1), féminin et masculin de nos jours, d'après les lexicographes (2), va se confondre désormais pour le genre, même dans le langage écrit — celui de la poésie excepté (3) — avec les noms des trois autres saisons. Tant le besoin de simplifier, et d'obéir à l'analogie, ou, pour parler comme nos modernes érudits (4), tant *le principe de l'uniformité* exerce d'action sur les langues les plus savantes et les plus abstraites, en dépit de toutes les Académies !

Remarquons toutefois que ce n'est pas le singulier « autumnum », mais le pluriel « autumna », que nous

(1) *Je me représente cette automne-là délicieuse.* Sév. citée par M. Littré. — (2) Cf. abrégé du diction. d'E. Littré. — (3) Cf. dict. Larousse. — (4) Sam. Reinach, Man. de Philol. p. 110.

lisons dans saint Cyprien. Comme le mot est à un cas direct, au nominatif, l'explication qui précède, serait la seule plausible, possible même, si au substantif « autumnus, i » les dictionnaires n'ajoutaient pas l'adjectif « autumnus, a, um », *automnal*. Au reste, voici, telle que la donnent Baluze et Rigault, la phrase tout entière (1) :

« Non hyeme nutriendis seminibus tanta imbrium copia est, non frugibus æstate torrendis solis tanta flagrantia est, *nec sic vernante temperie sata læta sunt,* nec adeo arboreis fœtibus *autumna* fæcunda sunt ».

Malheureusement, il y a autant de variantes que d'éditeurs de l'avant-dernière partie de ce texte.

Nec sic verna de temperie sua læta sunt (Edit. Oxon.).

Nec sic verna de temperie sua sata læta sunt (Edit. Pamélius).

Est-ce « sua », est-ce « sata » que des éditeurs distraits auront malencontreusement introduit dans la rédaction primitive ? Faut-il lire *« vernante temperie » ?* ou « verna de temperie » ? La leçon étant douteuse, il y a lieu de recourir, pensons-nous, pour la fixer, à celui que saint Cyprien appelait le Maître : « Da magistrum ». Quoi de meilleur que l'original pour jeter quelque jour sur les points obscurs de la copie ?

De fait, nous lisons dans Tertullien (2) la phrase suivante, que le disciple se contente d'étendre et de développer selon son habitude :

« Revolvuntur hyemes, æstates, *verna* et *autumna,* cum suis viribus, moribus (3), fructibus ».

Nous n'hésitons pas, confrontation faite du modèle avec l'imitation, à lire « verna » dans celle-ci, aussi bien que

(1) Cf. *S. Cyp. opera juxta Baluzii et Rigaltii editiones, apud Perisse fratres* (1847) *p. 194, 1re col... item, Ejusdem Opera omnia ad integram Steph. Baluzii editionem expressa p. 546* (Migne). — (2) De Resur. carnis XII, t. 2, p. 810 (Migne). — (3) On est porté à écrire « floribus » au lieu de moribus. « Floribus » répond si bien à « verna », au « verna *læta* » de saint Cyprien, et est si naturellement à sa place, immédiatement avant « fructibus » !...

dans celui-là : l'ordre même où se suivent, dans les deux phrases, les noms des trois autres saisons est absolument le même. D'ailleurs la leçon « nec sic verna etc. », sans nuire en rien à l'assonance des orateurs si fréquente dans les compositions des Pères latins, rétablit dans le texte de saint Cyprien ce rapprochement habituel à l'auteur, j'allais dire cette opposition, un peu recherchée, de mots voisins se faisant en quelque sorte écho, et par leur terminaison, et par leur signification, et par leur nombre, ici singulier, là pluriel, *hyeme... æstate... verna... autumna...*

« Non *hyeme* nutriendis seminibus tanta imbrium copia est ;
Non frugibus *æstate* torrendis *solis tanta* (?) flagrantia est ;
Nec sic *verna* de temperie suâ læta sunt ;
Nec adeo arboreis fœtibus *autumna* fecunda sunt ».

Quant au développement « de temperie suâ læta », il suffit de parcourir quelques pages de saint Cyprien pour reconnaître que c'est là une tournure familière à l'écrivain (1).

Nous croyons, avec l'éditeur anglais (2), avoir ainsi restitué dans son intégrité primitive le troisième membre de la phrase. Par suite de cette restitution, le mot « autumna » du quatrième membre devient ou plutôt reste ce qu'est son précédent et son opposé « verna », un adjectif pris substantivement, qui trouve son explication et sa justification dans une simple ellipse, celle de « tempus, tempora », plutôt imitée des auteurs postérieurs à Auguste (3), que particulière à la latinité chrétienne.

Ajoutons que la restitution du texte, pour être complète, exigerait qu'on substituât « solita » à « solis tanta », comme l'a fait M. Hartel. Autant saint Cyprien a mis de soin à répéter les mêmes sons à la fin des quatre membres de

(1) Cf. *Lib. De Mortalit.* « De suâ incolumitate secura... de nostrâ salute sollicita »... — (2) Ed. Fell. Oxon. — (3) Et autumno, non verno, omnia ea (Plin. l. XI, 24, 1 éd. Lemaire) ; ibid. XVII, 24, 9 ; XVIII, 43, 3 ; XIX, 30, 2 ; XIX 29, 1 et 2 ; XIX, 42, 2 ; XVII, 30, 6 ; XIX, 13, 1. Cf. item Colum. 4, 10, 3...

phrase pris deux à deux ; autant il nous paraît en avoir apporté à varier son style dans le corps même de la phrase, par l'emploi de quatre expressions synonymes : *Non tanta... non solita... nec sic... nec adeo...* « *Non* hyeme nutriendis seminibus *tanta* imbrium copia est ; *non* frugibus æstate torrendis *solita* flagrantia est ; *nec sic* verna de temperie suâ læta sunt ; *nec adeo* arboreis fætibus autumna fecunda sunt ».

c) Emploi d'un substantif à un cas inusité.

* Precem (De Orat. dom.).

Le substantif « prex », *prière,* disent les grammairiens, est inusité à tous les cas du singulier, excepté à l'ablatif « prece ».

Sans parler du génitif « precis », employé par Priscien, du datif « preci », accrédité par Térence (1), nous ferons remarquer que Plaute (2) et Caton (3) ont fait usage de l'accusatif « precem ». Est-ce à dire que saint Cyprien s'appuie sur l'autorité de ces deux auteurs au style suranné, pour enrichir d'un cas nouveau la déclinaison incomplète de « prex » ? Faut-il, du moins, voir dans cette forme, qui revient souvent sous sa plume, une hardiesse plus ou moins heureuse, rappelant par exemple « le pleur éternel » de Bossuet ? Nullement. Il ne s'agit point ici d'un effet de style à produire par la substitution du singulier au pluriel (4), mais d'une vérité importante à exprimer à l'aide d'un terme usuel, indispensable, consacré. Permis aux Païens de n'employer guère qu'au pluriel le mot « preces » : n'ayant pas de prière proprement dite, ils s'imaginaient, comme le dit Notre Seigneur (5), qu'à force de paroles « multiloquio » ils seraient exaucés. Quant aux Chrétiens,

(1) Nihil est preci loci relictum (And. III, 4, 22). — (2) Te oro per precem (Capt. 2, 1, 47). — (3) Cato apud Festum. — (4) V. g. Armato milite complent *pour* armatis militibus. Virg. Æn. l. II. — (5) Matth. VI, 7-8.

qui avaient reçu de leur divin Maître, avec la défense de tomber dans le travers reproché aux Gentils (1), *une* prière, la prière par excellence, l'Oraison dominicale, n'avaient-ils pas le droit et le devoir, n'étaient-ils pas dans la nécessité de traduire cette innovation dans leur langage (2) ?

« Agnoscat Pater Filii sui verba cum *precem* facimus », s'écrie saint Cyprien, paraphrasant le « sic ergo vos orabitis » de l'Evangile (Matth. VI, 9).

Mettez « preces » au lieu de « precem ». Vous commettez une erreur, car il n'y a qu'*une* Oraison dominicale, dont il est longuement question dans le Traité qui porte ce nom. L'*unique* prière, composée des paroles mêmes du Fils de Dieu « Filii verba », je ne la reconnais pas dans le *pluriel* « preces ». Dans la proposition incidente « cum *preces* facimus », à peu près aussi vague que l'expression classique « verba facere », je ne vois rien qui dénote la pensée et le style d'un auteur chrétien.

Rétablissez, au contraire, le singulier « precem » dans le membre de phrase. Tout s'éclaire ; tout s'illumine dans le texte de saint Cyprien. Le Père que nous prions, c'est notre Père du ciel « Pater noster, qui es in cœlis » (3) ; son Fils, c'est Jésus-Christ ; les paroles du Fils, ce sont celles qui lui ont servi à nous enseigner ce que nous devons demander ; *la prière,* enfin, c'est la formule contenant ces paroles sacrées que le Père céleste, avant de nous exaucer, veut reconnaître sur nos lèvres suppliantes : « *Agnoscat Pater Filii sui verba,* cum *precem* facimus. Que Dieu le Père reconnaisse les paroles de son Fils, lorsque nous faisons la prière, lorsque nous récitons l'Oraison dominicale ». — N'est-ce pas le lieu de s'écrier : « Et quoi ? les Romains

(1) Orantes autem nolite multùm loqui, sicut Ethnici.... Nolite ergo assimilari eis (Matth. loc. cit.). — (2) Il est à remarquer que le substantif « preces », si répété dans les livres de l'Ancien Testament, ne s'y trouve que trois fois au singulier. Psalm. 87, 3 ; id. 101, 1 ; id. 101, 18. — (3) Matth. VI, 9 etc.

accorderaient-ils à Cécilius et à Plaute un droit qu'ils refuseraient à saint Cyprien et à saint Jérôme » ?

Quid autem
Cœcilio Plautoque dabit Romanus ademptum
Virgilio Varioque (1) ?

S'il est un droit qu'on a toujours eu, qu'on aura toujours, c'est celui de mettre en circulation un mot autorisé, exigé par l'usage, et frappé à son coin (2).

d) Emploi de substantifs à un nombre inusité.

* Altitudines (Test. II, p. 69, l. 11-12) ; crassitudines (Testim. II, 75, 3) ; injustitiæ (De Op. et eleem. 377, 6) ; justitiæ (Test. III, p. 119, l. 21) ; miserationes (De Op. et eleem. 377, 6) ; murmurationes (Test. III, 127, 15) ; reputationes (Test. III, p. 127, l. 15).

Les noms abstraits qui représentent des qualités ou des défauts, n'ont pas, généralement, de pluriel dans la langue classique. Aussi y trouverait-on difficilement plus d'une des formes que nous venons de transcrire. Un auteur païen a-t-il eu à exprimer au pluriel l'idée contenue sous quelqu'une d'entre elles ? Il a dû, pour traduire sa pensée, prendre un autre tour, écrire par exemple « iniquè facta », au lieu du mot « injustitiæ ».

Irons-nous, pour justifier le pluriel des termes abstraits de saint Cyprien, signaler des exemples analogues, empruntés aux écrivains classiques : *amicitiæ,* des amitiés ; *cupiditates,* des ambitions ; *insaniæ,* des folies ; *invidiæ,* des jalousies, *miserationes* (3), le pathétique ; *mortes,* des aspects de la mort ; *pulchritudines,* les beautés ; *paces,* la paix (Hor.) ;

(1) Hor. A. P. 53-55. — (2) Ibid. *loc. citat.* — (3) Métaphor. terme de rhétor. « miserationibus... uti », employer le pathétique. Cic. Brut. 21.

scientiæ, les connaissances humaines ?... Il nous suffira 1° de rappeler que la loi de la sobriété dans l'expression oblige, non seulement les fidèles vaquant à la prière, mais encore les traducteurs des saintes Lettres, 2° de faire remarquer que les substantifs pluriels latins dont il s'agit, sont la traduction littérale d'autant de substantifs pluriels grecs :

« Καὶ τὰς ἀδικίας ἐν οἰκτιρμοῖς πενήτων (1), et injustitias tuas miserationibus pauperum »...

« Ποῦ εἰσὶν αἱ δικαιοσύναι σου (2) ; ubi sunt justitiæ tuæ » ?...

« Τὰ πάχη (3), crassitudines ; τὰ βάθη (4), altitudines »...

« Χωρὶς γογγυσμῶν καὶ διαλογισμῶν (5), sine murmurationibus et reputationibus »...

La brièveté et la concision de ces traductions latines n'échappent à personne. Pouvaient-elles s'obtenir moyennant une interprétation qui ne fût pas littérale et en quelque sorte servile ? Evidemment, non.

Mais, me dira-t-on, vous qui vous appuyez à l'occasion sur l'autorité des classiques, que faites-vous de la défense formulée par Horace :

> Nec verbum verbo curabis reddere fidus
> *Interpres* (6) ....?

Je réponds que saint Cyprien, dans sa traduction des textes sacrés, n'entendait point se livrer à un exercice littéraire, à la manière de Cicéron, traduisant librement, mais avec force inexactitudes (7), une partie du deuxième livre de l'Iliade. Ce qu'il avait à faire passer d'une langue dans une autre, et cela à l'usage du « profane vulgaire », c'étaient précisément des préceptes, matière où la concision est de mise et même de rigueur (8), des préceptes divins qu'il était de la dernière importance de proposer à des

(1) Dan. IV, 24. — (2) Tob. II, 14. — (3) Num. 24, 8. — (4) Zachar. X, 11. — (5) Philipp. 2, 14. — (6) A. P. 133. — (7) Cf. Patin. *Etudes sur la Poésie lat.,* t. II, p. 453, note 1. — (8) A. P. 335.

intelligences dociles, de déposer dans des mémoires fidèles (1). Aussi, s'il avait été interrogé sur son genre de traduction, eût-il pu répondre comme je ne sais plus quel vieil éditeur de l'avant-dernier siècle et avec infiniment plus d'à-propos :

« Non hic latinè loqui, sed græca intelligere necessarium est. Malui in puerorum gratiam balbutire, ut pueri esse desinant, quàm cerussâ aut purpurisso latinæ eloquentiæ græcam puritatem contegere » (2).

« Il s'agit ici non de se mettre en frais de littérature et d'éloquence, mais de traduire aussi fidèlement que possible, à l'intention des enfants de Dieu, les admirables enseignements des livres sacrés ».

Ce procédé, ce système de traduction qui tient compte, avant tout, de l'avertissement évangélique « Nolite multùm loqui », se retrouve d'ailleurs chez tous les autres Pères latins. Tous, sans exception (3), assimilent l'Ecriture sainte à la sainte Eucharistie. Rien ne donne mieux à entendre avec quels soins jaloux ils veillaient à ce qu'il ne s'en perdît pas pour ainsi dire un *iota* que l'anecdote suivante, rapportée par *Nicéphore* au livre 8e (chap. 42) de son *Histoire*.

Dans une assemblée d'évêques, l'un des assistants changea un simple mot du texte qu'il citait, disant « σκίμπουδα », *lectum,* au lieu de « γράββατον », *grabatum :* « Ἆρον τὸν γράββατόν σου ». Aussitôt le célèbre Spiridion, qui était présent, de s'indigner, d'interpeller le malencontreux orateur, et de quitter la salle, témoignant par ses paroles et par son acte combien lui déplaisait la substitution qu'il venait de constater (4). Il n'y a que l'Ecriture-Sainte, nous dit le prince des traducteurs de la Bible, où il ne soit jamais permis de s'écarter de la lettre le moins du monde, parce que tout y est sacré et mystérieux jusqu'à l'ordre des mots (5).

(1) A. P. 336. — (2) Luciani dialogi in lat. ling. versi *per steph. Mocquot Soc. Jesu 1620 Præf. p. 10-11.* — (3) Cf. S. Aug. — (4) *Script. Sacr. cursus complet. tom. I, p. 130, Migne.* — (5) Hier. Ep. XXXVI ad Pammach. *De optimo genere interpretandi.*

Bien plus, cet attachement, non seulement à l'esprit, mais encore à la lettre, les Païens mêmes le professaient pour ceux de leurs livres qu'ils regardaient comme inspirés par les dieux. « Quant aux vers des Saliens, écrit Quintilien (1), la religion interdit d'y rien changer, et il faut s'en servir comme de formules consacrées. *Sed illa mutari vetat religio, et consecratis utendum est* ».

Enfin, lorsque la maison Firmin-Didot, il y a une cinquantaine d'années, a entrepris une nouvelle édition des Œuvres d'Homère, la traduction latine qu'ont préférée les éditeurs, a été la littérale. « Interpretationes latinæ, bono ut nobis videtur consilio, in hoc antiquissimo poetâ *verbum verbo reddunt* ». C'est, avant tout, à ce genre d'*interprétation* qu'ils ont consacré, ajoutent-ils, leurs efforts, ne reculant, pour arriver à leurs fins, que devant les véritables barbarismes d'expression ou de tournure. « Hoc autem præsertim enisi sumus ut quàmproximè posset latina lingua, Græcorum vestigia legeremus, quo patris poetarum membra et motus omnes, quantùm per latinam vestem licebat, conspiciendi præberentur ; sed in tali incæpto non potuit impediri quin nonnulla quæ rarissimè sibi indulserunt latini, hæc translatio offerat frequentissimè ; nonnulla etiam quæ argenteam ætatem egrediuntur, recipi necesse erat : à barbaris tamen verbis et locutionibus sedulo cavimus » (2).

Que conclure ? Verrons-nous, dans les noms pluriels abstraits de saint Cyprien, des expressions éminemment littéraires (3), ou des termes barbares ? Ni si haut, ni si bas ! Que, dans ces traductions littérales, l'Evêque de Carthage, comme plus tard saint Jérôme s'appliquant avec ardeur à l'étude de l'hébreu (4), ait perdu la fleur de la langue latine, sa langue maternelle, nous le reconnaissons

(1) *Inst. orat. 1, 6.* — (2) Ὁμήρου ποιήματα, præfatio. — (3) Hor. Ep. l. II, 1, 27. — (4) Præf. Comment. in Ep. ad Galat.

volontiers. Qu'il n'ait obtenu qu'au prix de l'incorrection la fidélité ou la transparence, ce grand mérite des versions latines, qui les fait équivaloir aux textes originaux, nous ne pouvons l'accorder. Nous croyons, en particulier, qu'il lui était permis, et qu'il n'a pas abusé du privilège, de créer des formes nouvelles pour reproduire jusque dans les moindres détails, celui du nombre par exemple, des expressions bibliques auxquelles la religion, selon le mot de Quintilien, interdisait de rien changer dans la traduction.

B) FLEXION OU CONJUGAISON DES VERBES.

Considéré au point de vue de la conjugaison, chaque verbe, sous peine de donner naissance à une foule de termes barbares, doit se contenter a) de la voix, b) des temps, c) des formes tant personnelles qu'adjectives etc., qui lui conviennent ou appartiennent.

a) **Voix. — Exemples de verbes ayant changé de voix.**

1° Tæduit — tæduit anima (Testim. II, 91, 6).
2° Vivitur — vita jam vivitur (Ep. Moysi etc., 578, 21-22).
3° Compluetur (ad Demetr. 355, 15).
4° Confusus (me), — confundetur (eum) (De Lapsis, p. 258, l. 6 etc.).
5° Consolabuntur, — ipsi consolabuntur (Test. III, 119, 5), — remetietur (ibid. 140, 1).
6° Demolierunt (Testim. I, p. 40, l. 9).
7° Pœnitemini (Ep. Jubaïano, p. 791, l. 9).

1° **Tæduit.** — « Tæduit anima ejus » *(loc. citat.)*.

Le verbe « tædet », régulièrement unipersonnel, a été pris ici neutralement. « Tæduit anima ejus » est la traduc-

tion littérale de « ἀπεκάκησεν ἡ ψυχὴ αὐτῆς » (1). Elle n'eût rien perdu de son exactitude et de sa concision, à donner à « tæduit » un sujet, non au nominatif, mais à l'accusatif : « tæduit animam ejus ». Après tout, cette incorrection grammaticale n'est pas particulière à saint Cyprien et au latin chrétien. Elle se constate dans le latin antérieur, non-seulement avec un pronom neutre au singulier (2) ou au pluriel (3) comme sujet, ainsi que le dit Madvig (4), mais encore avec un nom féminin (5) : « Ira ea tædet quæ invasit ».

2° **Vivitur.** — « Vita jam vivitur, non præsentis sæculi, sed futuri » *(loc. cit.)*

Dans la locution « vita jam vivitur », le verbe, de neutre qu'il est ordinairement, est devenu passif. Ce n'est point là une forme nouvelle, ayant pour auteur saint Cyprien. Qui ne connaît l'hémistiche « nunc tertia vivitur ætas » (6), à rapprocher de la proposition, si peu différente : « Tertiam enim ætatem vixerat » (7) ? — Mais, me dira-t-on, il y a dans « vita vivitur » un pléonasme qui n'est ni dans « vivitur ætas », ni dans « vixerat ætatem ». C'est vrai ; mais ce pléonasme existait en latin bien longtemps avant le IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il se trouve dans Plaute : « Faciam ut meî memineris, dum vitam vivas ». — Pers. et alibi, passim (8). — Il se trouve dans Cicéron : « Tutiorem vitam sese... victuros esse » *(In Verr. Act.* II, *lib.* II, 47).

Du moins, s'il n'y a pas innovation, n'y a-t-il pas, comme l'assure l'auteur d'une *Prose latine,* hardiesse (9) à dire en prose « vitam vivere », barbarisme (10) à écrire en

(1) IEPEM, XV, 9. Defecit anima ejus, dit la Vulgate (ibid.). — (2) Tædet *id ipsum* (Cic.). i. e. tædio est, tædio afficit. *Sanctius,* lib. III, p. 198. — (3) Nonne te hæc *pudent ? Ter. And.* IV, 7, 36. — (4) Gram. lat. § 218, Rem. 2. — (5) Sen. de Irâ, lib. I. — (6) Ovid. Metam. 12, 187. — (7) Cic. de Senect. — (8) Cf. *Mil. glorios.* — *Epid.* — *Amphytr. etc.* — (9) *Prose lat.* par M. l'abbé Reniez, p. 121 (Belin, 1876). — (10) Ibid. p. 7, *au bas.*

prose « vita vivitur » ? Les témoignages sur lesquels nous venons de nous appuyer, nous permettent de répondre négativement.

3° **Compluetur** (Ad Demetr. p. 355, l. 15).

Ce verbe, unipersonnel dans Varron, est ici à la voix passive : « Pars una compluetur ». Il y a des exemples analogues, tant antérieurs (1) que postérieurs (2) aux écrits de saint Cyprien. Le passif « complui » de l'*Avertissement à Démétrien* n'est-il pas aussi correct que l'actif « impluere » d'Ovide, et le participe passé passif « implutus » du grammairien Nonius (3) ? Nous aurions à nous le demander, si le futur passif « compluetur » n'était tout simplement la traduction aussi littérale, aussi concise que possible, du « βραχήσεται » d'un passage d'Amos : μερὶς μία βραχήσεται (4), *pars una compluetur.*

4° **Confusus me ; confundetur eum** *(loc. cit.).*

C'est un double exemple du verbe actif « confundere » prenant la forme déponente. Cette anomalie, ce changement, inconnu aux auteurs classiques et passé sous silence dans les dictionnaires les plus complets (5), témoigne des efforts et peut-être des sacrifices de saint Cyprien, déterminé à conserver, à tout prix, dans sa traduction, ce que les hellénistes appellent « la voix moyenne ». Ὃς γὰρ ἐὰν ἐπαισχυνθῇ με...., καὶ ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου επαισχυνθήσεται αὐτόν (6)...

Il est vrai que certains vieux manuscrits portent « confundet eum » (Bodl. 2 N. C. — 1 Ebor. Rembolt) ; que

(1) Cf. Pallad. (Oct. 9). — (2) Cf. S. Aug. De Gen. contra Manich. — Area... *compluebatur.* — Cf. item Cassiod. Inst. Divin. litt. 3. — (3) Cf. Solin. (Al. 15). Nautæ *compluti.* — (4) Amos IV, 7. — (5) Cf. MM. Quicherat et Freund. — (6) Marc. VIII, 38.

d'autres (1 Remig. — le Divion. — le Gratianopolit.) emploient le verbe, bien différent, « confessus fuerit, confitebitur ». La difficulté subsiste tout entière, ainsi que le fait observer Pamélius dans ses notes (1), avec la leçon « confundet eum » ; car il reste le membre de phrase « confusus me », aussi peu classique, il faut l'avouer, que « confundetur eum ». Quant à l'autre variante dont le verbe « confiteri » fait tous les frais, nous ferons une simple observation, c'est que la version « confusus me, confundetur eum » est donnée, pour ainsi dire à l'unanimité, par les manuscrits les plus anciens, par les plus anciennes éditions (2).

Il y a plus : le premier verbe qui tombe de la plume de l'écrivain, après la citation du texte évangélique, c'est encore le déponent « confunditur ». Et christianum se putat qui christianus esse aut *confunditur*, aut veretur (3) ? — Concluons. Qu'un autre verbe, par exemple « erubescere », employé à l'actif par Cicéron (in Sallust.) et nullement ignoré de saint Cyprien, qui s'en sert une ligne plus bas, eût été le vrai mot latin de la traduction, nous n'en disconvenons pas. Mais puisque l'auteur, imité en cela par saint Jérôme (4) et par saint Augustin (5) etc., a jugé à propos de modifier, quant à la voix, le verbe « confundere », prenons acte de cette modification, en portant sur elle telle appréciation qu'il nous plaira. Pour moi, je n'y puis voir qu'une imitation de la forme et de la syntaxe du verbe grec ἐπαισχύνομαι, ou mieux συναισχύνομαι, à la voix moyenne, un hellénisme par conséquent.

(1) Cf. Pamel. Ep. Cypr. LXII. — (2) A notre avis, le copiste ou l'éditeur de la variante « confessus », déconcerté par la forme nullement classique de « confusus me » aura confondu le texte de saint Marc (VIII, 38) avec celui de saint Luc (XII, 8). — (3) De Lapsis, p. 258, l. 6. La leçon « confusus me, confundetur eum », que nous avons adoptée, est aussi celle de l'édition Hartel, non-seulement dans le Traité *de Lapsis,* mais encore dans la Lettre à Cécilius, p. 714, l. 2. — (4) Vulg. Marc. VIII, 38. — (5) S. Aug. contra Adiimantum.

5° **Remetietur** (Test. III, p. 140, l. 1 ; de Orat. dom...) ; **consolabuntur** (Test. III, *loc. cit.*).

Nous mettons tout naturellement sur la même ligne ces deux exemples de verbes déponents employés au passif.

1er exemple. *Remetietur,* traduction littérale du futur passif « ἀντιμετρηθήσεται ». Ἐν ᾧ μέτρῳ μετρεῖτε, ἀντιμετρηθήσεται ὑμῖν » (1). In quâ mensurâ mensi fueritis, in eâ *remetietur* vobis » (2).

2e exemple. *Consolabuntur*. Cette forme passive se rencontre, non seulement dans Nonius citant Varron (3), mais encore, chez Aulu-Gelle (XV, 13) : « Vehementer *consolor* (4), j'éprouve une grande consolation ». Si elle se retrouve dans saint Cyprien : « Beati plangentes (5), quoniam ipsi *consolabuntur* », c'est qu'elle était dans le grec du Nouveau Testament : « Μακάριοι οἱ πενθοῦντες, ὅτι αὐτοὶ παρακληθήσονται » (6). La Vulgate ira jusqu'à se servir du verbe « consolor », d'abord déponent, puis passif, dans un seul et même texte, fidèlement traduit du grec : Ego *consolabor* (7) vos et in Jerusalem *consolabimini* (8), « κἀγὼ παρακαλέσω ὑμᾶς καὶ ἐν Ἱερουσαλὴμ παρακληθήσεσθε ». C'est donc au grec que le verbe « consolor « doit la forme et la signification passives qu'il a dans le latin biblique.

6° **Demolierunt** *(loc. citat.)* — Verbe *déponent* devenant *actif.*

Que ce verbe s'autorise, en tant qu'actif, des noms de Névius et de Varron (9) ; en tant que neutre, de ceux de Palladius et d'Ulpien, c'est ce qui n'intéresse guère, et n'ex-

(1) Marc. IV, 24. — (2) Test. III, p. 140, l. 1-2. — (3) Cf. Freund. — (4) Cf. Dict. Quicherat.. — (5) Hartel, loc. cit. p. 119, l. 5, écrit : Beati qui lugent... — (6) Matth. V, 5. — (7) *Consolabo* eût été plus littéral et n'eût pas été sans analogue ; cf. par ex. *reverto, revertor,* dépon. etc.). — (8) Isaï. 66, 13. — (9) *Nævi. et Varr. dans Diom. p. 395, P ; Lex apud Frontin. Aquæd. 129.* Cf. Freund.

plique point la présence de « demolierunt » chez saint Cyprien. La forme « demolierunt » du 1er Livre *des Témoignages,* moins usitée que « demoliti sunt » (1), moins régulière que « destruxerunt » (2), moins littérale surtout que « defoderunt », est due à la traduction de l'aoriste actif κατέσκαψαν : « τὰ θυσιαστήρια σου κατέσκαψαν » (3), *altaria tua demolierunt.*

7° **Pœnitemini** (loc. cit.) — Verbe *impersonnel* devenant *déponent.*

Cette forme déponente, introuvable chez les auteurs païens, apparaît deux fois (4) dans la Vulgate. L'impératif « pœnitemini » est, dans la Lettre à Jubaïen, comme dans le chapitre III des *Actes* d'après la Vulgate (5), la traduction de l'impératif aoriste « μετανοήσατε ». « Pœnitemini (6), et baptizetur unusquisque vestrum », « μετανοήσατε... καὶ βαπτισθήτω ἕκαστος ὑμῶν » (7). Saint Cyprien ne lisait-il pas, dans son exemplaire des *Actes des Apôtres,* « μετανοήσασθε, » au lieu de « μετανοήσατε » ; l'impératif aoriste moyen, au lieu de l'impératif aoriste neutre ? Je serais porté à répondre affirmativement. En l'absence de toute variante et jusqu'à plus ample et meilleur informé, je dois voir dans la forme déponente « pœnitemini » de saint Cyprien, une imitation, plutôt qu'une innovation personnelle à l'auteur. *Da magistrum.* Tertullien, en effet, dans un texte traduit dont nous n'avons pu (8) trouver ni l'original dans les Septante, ni le semblable dans la Vulgate, change en déponent l'impersonnel « pœnitet » : « *Pœnitere* (9) et salvum faciam te », au lieu de « Te *pœniteat* » etc... Ne serait-ce pas une forme em-

(1) Cf. *demolior,* Concord. Dutripon. — (2) Cf. la Vulg. III, Reg. 19, 10. — (3) III, Reg. 19, 10. — (4) Marc, 1, 15. Act. III, 19. — (5) Act. loc. cit. — (6) Ep. Jub. p. 791, l. 9. — (7) Act. II, 38. — (8) Bien que nous ayons tenu compte de l'indication des éditeurs, l'équivalent du « Pœnitere » de Tertullien ne s'est offert à nos yeux qu'au 30e verset du XVIIIe chap. d'Ezéchiel. — (9) Ezech. XVIII, 21-23 (?). Voir la note précédente. Cf. Tertul. t. II, p. 1216 et t. I, p. 1233 *de Pœnit.* (Edit. Migne).

pruntée par lui, selon toutes les probabilités, à la version africaine des saintes Ecritures, et, certainement, en dernière analyse, à la langue populaire ? Oui, à la langue populaire, dans laquelle, sous l'influence du christianisme, le verbe « pœnitere », *se repentir,* à l'exemple de « confiteri » et de « misereri », devait avoir toute l'actualité, toute l'importance de l'idée qu'il exprimait.

b) Temps. — Verbes à des temps inusités pour eux.

1° *Odient* (De Exh. martyr. 335, 17) ; *prodient* (Test. III 161, 16) — futurs inusités.

2° *Odiit* (Test. III, 142, 20) ; *labavit* (De Laps. 242, 19-23) — parfaits inusités.

1° *Futurs inusités.*

1er exemple. *Odient.* — Voici un verbe « odi », irrégulier et défectif chez les classiques, repris en sous-œuvre et enrichi de plusieurs *temps* par les auteurs chrétiens, d'après toute apparence, alors qu'ils s'occupaient à traduire les saintes Lettres. J'ai dit, en faisant une restriction, « d'après toute apparence » ; car la conjugaison « odio, is, ire », n'étant pas *d'origine savante* (1), ne peut être que d'origine populaire. Aux traducteurs sacrés le mérite, et, dans tous les cas, la responsabilité d'avoir introduit dans les versions latines de la Bible cette affranchie du peuple, comme autrefois saint Paul, si l'on me permet la comparaison, faisait entrer dans la cléricature l'esclave Onésime, devenu l'affranchi de Philémon. Μισήσουσιν ἀλλήλους, « *Odient* invicem », lisons-nous dans saint Matthieu (2). Le verbe latin « odi », très classique, très énergique, répondait fort bien à « μισέω ». Pour qu'il traduisît exactement « μισήσουσι », saint Cyprien n'a pas hésité à l'employer au futur de l'indicatif.

(1) Expression empruntée aux grammairiens et aux lexicographes. — (2) 24, 10.

2e exemple. *Prodient* pour *prodibunt*.

Ce futur latin, usité chez Lactance, répond au futur grec « ἐπιβήσονται ». Αἰρόμενα ἀρθήσονται, ὅτι οὐκ ἐπιβήσονται (1), « tollentes tollent ea, quia non *prodient* ». La modification a eu évidemment pour auteur « le profane vulgaire », qui a toujours eu, qui aura toujours une tendance invincible (2) à ramener aux conjugaisons-modèles qu'il connaît, les verbes irréguliers, dont le nombre est parfois considérable. Les composés de « ire », « aller », ne pouvaient guère ne pas perdre peu à peu leurs irrégularités, d'abord dans la conversation, puis dans le langage écrit, en attendant de se ranger définitivement dans le groupe, avec lequel ils avaient le plus de ressemblance, des verbes de la quatrième conjugaison. N'est-ce pas en vertu de cette loi de simplification, peu soucieuse, je l'avoue, de l'étymologie, qu'en français les composés du verbe « dire » tendent et arrivent à se conjuguer, du commencement à la fin, non plus sur le *simple,* qui fait « *dites* », à la 2e personne plurielle de l'indicatif présent, mais d'après le paradigme de « lire » par exemple — v. g. « prédire, vous prédisez » ; comme « lire, vous lisez » ? Mais c'est assez parler des modernes et des Pères latins.

Les anciens eux-mêmes, j'irai plus loin, les auteurs païens les plus classiques n'ont-ils jamais admis dans leur prose ou dans leur poésie patriciennes quelque forme plébéïenne analogue à « prodient » pour « prodibunt » ? Ne reste-t-il pas, même chez eux, quelque chose de rural ou d'agreste ? Voici ce que je lis dans d'anciennes éditions d'un poète dont la muse ne frayait point avec le peuple, devenu pour elle « le profane et l'ennemi » :

« Merses profundo, pulchrior *exiet* » (3),

(1) Hierem. 10, 5 (a) (Les Septante, éd. Didot). — Hartel écrit : *tollunt* p. 161, l. 16. — (2) Cf. S. Aug. *De Doctr. Christ.* p. 9, à propos de l'inévitable « floriet » des habitants d'Hippone. — (3) Hor. Od. IV, 4, 65.

s'écrie-t-il, en parlant de Rome. La même leçon « exiet » se trouve reproduite, comme étant la véritable, dans l'*Œdipe Roi* (1) de la librairie *Hachette, 1861, texte grec revu par L. de Sinner avec des notes par C. O. Delzons, professeur au Lycée Saint-Louis*. Que la correction « evenit », qui a prévalu, soit moins expressive que *« exiet »;* qu'elle cadre moins bien, quant au temps, avec les verbes subséquents « proruet, geret », il n'entre pas dans notre sujet de le faire ressortir. Il nous suffit d'avoir expliqué la présence du futur « prodient » dans les écrits de saint Cyprien. Cette forme insolite qui n'a, nous le reconnaissons volontiers, sur la classique « prodibunt », ni l'avantage de l'exactitude, ni celui de la concision, est donc un reste de la langue populaire, si florissante en Afrique au IIIe siècle de l'ère chrétienne :

« Manserunt, hodièque manent vestigia ruris » (2).

2° *Parfaits inusités.*

1er exemple. *Odiit.* — « Si sæculum vos odit, scitote quoniam me primo *odiit »* (3). M. Hartel a préféré « odit » à « odiit », qu'il relègue avec « odivit » parmi les variantes. La leçon qu'il adopte, a l'inconvénient de ne pas mettre en relief, en latin, la différence de temps qui existe, en grec, entre les deux verbes : « μισεῖ, μεμίσηκεν » (4). Si le premier « odit » traduit bien « μισεῖ », le second rend-il suffisamment « μεμίσηκεν » ? N'est-on pas porté à les regarder tous deux comme des troisièmes personnes singulières d'un seul et même temps ? Ce que nous avons vu des habitudes de traduction de saint Cyprien, ne nous permet pas d'hésiter entre les trois formes de parfait : « odit, odiit, odivit ». Nous nous prononçons pour celle qui accuse le mieux la différence de « μεμίσηκεν » à « μισεῖ ». L'Evêque de Carthage

(1) Cf. page 88, note 4, se rapportant au vers 23 de cette tragédie de Sophocle. — (2) Hor. II. Epist. 1, 160. — (3) Test. III, *loc. cit.* — (4) Joan. XV, 18.

a dû l'employer pour mieux faire ressortir le *passé* du verbe grec, comme l'avait employée Antoine pour mieux marquer la haine de Pompée pour le parti contraire : « Deserere partes quas Pompeius *odivit* » (1). Cicéron, qui relève si vertement le superlatif prématuré « piissimus » (2) de son ennemi, laisse passer, sans y trouver à redire, le parfait « odivit ». Et l'on condamnerait dans saint Cyprien, traduisant l'Evangile, une forme de langage que l'auteur des Philippiques absout dans les Lettres d'un Antoine !

2e exemple. *Labavit*. — M. Quicherat prétend que le verbe « labare » n'a point de parfait. La forme, que je signale, lui a-t-elle échappé dans sa lecture de saint Cyprien ? A-t-il préféré, sur la seule autorité d'un *codex* de Vossius, la variante « lapsus est » à la leçon unanimement adoptée par les éditeurs (3) ? Pour nous, les variantes fussent-elles nombreuses, nous continuerions à lire « labavit » ; tellement ce parfait de la première conjugaison nous paraît nécessaire à la rime et à l'assonance *recherchées* (et ce qualificatif n'est pas ici une critique) de l'Evêque-écrivain !

Au reste, voici, afin qu'on en puisse juger, le passage tout entier (4) : « Nonne quando ad Capitolium sponte vent*um est,* quando ultro ad obsequium diri facinoris access*um est,* lab*avit* gress*us,* calig*avit* aspect*us,* tremu*erunt* viscer*a,* brachi*a* concid*erunt ?* Nonne sensus obstupu*it,* lingua hæs*it,* sermo defec*it* » ?

Que dans la première phrase, dont la marche et la structure rappellent les interrogations de Véturie à Coriolan (5), on substitue « lapsus est » à « labavit », l'oreille vous avertit aussitôt que « le cri d'un oison s'est mêlé au chant mélodieux des cygnes » (6), ou, pour parler sans image, qu'un mot est survenu qui détruit la rime intérieure et

(1) Cic. Philipp. XIII, 19. — (2) Id. ibid. — (3) Cf. Ed. Fell, Baluz., Pamel· Hartel... — (4) De Laps. *loc. cit.* — (5) Liv. lib. II. — (6) Virg. Eglog. IX, 36.

l'assonance finale si bien marquées précédemment : « lab*avit* gress*us*, calig*avit* aspect*us* ». Quant au parfait « labavit » pris séparément, s'il y avait à l'examiner, nous le trouverions aussi harmonieux et aussi régulier que « cibavit », « amavit » etc. S'il ne se rencontre pas, lui aussi, à la fin d'un vers hexamètre par exemple, ce n'est pas que les poètes l'aient dédaigné (1) ou n'en aient pas eu besoin (2), c'est que la plus grande partie de leurs Œuvres n'est pas venue jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit de cette explication, « labavi » fait son apparition dans la langue latine sous le patronage de saint Cyprien. Demander que les lexicographes en prennent acte, est-ce montrer trop d'exigence ?

c) Formes personnelles ; formes adjectives.

1° Formes personnelles : 1re personne « **pluam** » (ad Demetr.) ; (3mes personnes « **licent** », « **expediunt** » (De hab. Virg.).

1re personne « pluam ».

Le verbe « pluit », bien qu'il soit impersonnel, ne laisse pas de se trouver au neutre et à l'actif dans les écrivains mêmes de l'antiquité païenne : Saxa *pluunt* (3) ; bella adorea *pluebant* (4) ; quæ vicina *pluit* vipsanis porta columnis (5) ; imber *pluit* (Ovid.) ; multus ut in terras *depluerit*que lapis (Tibull. l. 11) ; nec tantum *pluit* ilice glandis (6) ; effigies quæ *pluit,* spongiarum fere similis fuit (Plin. M. II, 56) ; *pluit* sanguinem (Liv.) etc...

On objectera que, s'ils l'ont parfois employé à la troisième personne avec un sujet réel, ils ne s'en sont jamais servis à la première. Qu'il existe ou non, chez eux, des exemples de « pluam », cette première personne singulière du futur

(1) Cf. Hor. Od. IV, 9, 28. — (2) Cf. Virg. Æn. II. — (3) *Stat.* Theb. VIII, 416. — (4) *Id.* Silv. 1, 6, 10. — (5) Martial, l. IV. — (6) Georg. IV, 81.

de l'indicatif ne s'explique sous la plume de saint Cyprien que par le futur « βρέξω » du quatrième chapitre d'Amos : καὶ βρέξω ἐπὶ πόλιν μίαν (1). « Et *pluam* super unam civitatem ».

3mes personnes du pluriel : licent ; expediunt *(De hab. Virg. 194, 8).*

La 3me personne du pluriel, « licent » à l'indicatif présent, « liceant » au présent du subjonctif, se trouve dans les écrits de Suétone et de Sénèque (2). Ces deux auteurs ne sont, parmi les païens, ni les seuls, ni les premiers qui se soient servis de « licet » devenu verbe neutre, d'impersonnel qu'il était. « Cui *tantum* de te *licuit* (Virg.) — *Id licet* (Cic.) — *Quantum liceat* vobis ? (id.) Quelle est l'étendue de votre pouvoir (3) ? — Vereor ne *quid* illi in mores tuos *liceat* » (Plin. J.) etc.

Nous pourrions faire des remarques, apporter des citations analogues, à propos de « expediunt », v. g. « ut non *idem expediret,* incidere sæpe (4)... Eloquar quemadmodum *expediant* » (5) etc...

Seul, le texte de l'apôtre saint Paul explique suffisamment la présence de ces deux 3mes personnes du pluriel dans les Œuvres de saint Cyprien. « Πάντα μοι ἔξεστιν, ἀλλ' οὐ πάντα συμφέρει » (6), omnia *licent,* sed non omnia *expediunt* (7).

2° Formes adjectives, savoir : α) Participe futur ; β) participe présent ; γ) participes passés ; δ) participes en **bundus**.

α) *Participe futur.* — Pasciturus (Test. II, in fine).

Le texte grec porte « ποιμανεῖ » (8), que la Vulgate traduit d'une manière vraiment romaine par « reget » (9), et dont

(1) Amos. IV, 7. — (2) Sen. Clem. I, 18. « Quum in servum omnia *liceant* »... — (3) Cf. Dict. lat. franç. de M. Quicherat. — (4) Cic. Lœl. X. — (5) Plaut. *Trin.* 2, 1, 10. — (6) I Corinth. 6, 12. — (7) De hab. Virg. *loc. cit.* — (8) Apocal. XIX, 15. — (9) « Tu *regere* imperio populos » (Virg.)

le véritable équivalent me paraît être « pascet », surtout quand je songe à la vie pastorale de l'Ancien Testament, à la mission pastorale du Nouveau.

Si le verbe « pascere », choisi par le traducteur, est parfaitement classique, au futur de l'indicatif « pascet », l'est-il également, au participe futur, sous sa forme adjective « pasciturus » ? « Pasciturus », au lieu de « pasturus » ! Est-ce une faute d'impression ? Le silence absolu des lexicographes le ferait supposer.

Cependant, tous les manuscrits (1), à part les Bodl. 2, 3, 4, où se lit la variante « pasturus », d'ailleurs inusitée (2), s'accordent à reproduire la leçon « pasciturus » (3). Ne mérite-t-elle pas, dès lors, les honneurs de la discussion et de la prise en considération ?

Le participe futur « pasciturus » réveille dans l'esprit le souvenir de « nasciturus », que nous trouvons dans le « *De re rusticâ* » de Palladius, et dans l'hymne : « Ut queant laxis » (4)... Ressemblance de forme, identité même, à part la première lettre ; ressemblance et peut-être identité de conjugaison (5) : c'est ce qui se constate au premier coup d'œil, entre ces deux mots si remarquables l'un avec l'autre, à certains temps et à certains cas, au point de vue de la richesse de la rime. Est-ce tout ? N'y aurait-il pas entre les deux participes une ressemblance de plus, celle de la formation ? Examinons-les alternativement.

D'un côté, pourquoi le participe futur actif de *nasci, nascor,* n'a-t-il pas été ce qu'il devait être régulièrement, *naturus, a, um ?* A cause de l'existence du substantif « natura, æ », avec toute la déclinaison duquel se seraient

(1) Cf. édit. Fell. p. 37, Oxonii MDCC. note hh. — (2) On verra tout à l'heure pour quelle raison. — (3) M. Hartel a préféré « pasturus » à « pasciturus », que recommanderait, d'après lui, un seul *Codex,* le *Monacensis*... Cf. Test. II, 99, 18-19. — (4) Off. de S. Jean-Bapt. — (5) De fait, « pasciturus » peut être le participe futur du déponent « pasci, pascor », qui se conjugue comme « nasci, nascor », et se voit dans Virgile : *Pascuntur* sylvas (Georg. III, 314).

confondus tous les cas féminins de ce participe. De là, sans doute, la forme *exceptionnelle* « nasciturus, a, um » (1). De l'autre côté, même question à propos de *pasci, pascor,* dont le participe futur actif aurait dû être *« pasturus, a, um »*. Même réponse. Il existait déjà un substantif bien connu « pastura, æ » (2), dont toute la déclinaison se serait confondue avec les cas féminins de ce participe si régulier. De là, également, la forme insolite « pasciturus, a, um », qui a dû appartenir primitivement à une langue, ennemie des confusions de mots, à la langue populaire.

Pour rappeler, en passant, une innovation à peu près semblable dans la catégorie des adjectifs, n'est-ce pas pour éviter les homonymies que les écrivains les plus classiques n'ont pas craint de donner « victrix, victricis », féminin de « victor, oris », comme qualificatif à des noms pluriels neutres : « victricium armorum, victricia arma » (3).

6) *Participe présent.* — Exorbitans (Ep. Jan. 768, 22). « Ne quis *exorbitans* et à viâ veritatis exerrans »...

Nous avons été longtemps indécis sur la place à donner à ce participe présent. Ne fallait-il pas le réserver, à cause de sa préposition préfixe « ex », pour le groupe des mots composés ? Ne valait-il pas mieux le mettre, en considération de son radical *« orbit a »,* au nombre des verbes qui dérivent de substantifs ? — La pensée que, de toute la conjugaison de « exorbitare », la forme adjective « exorbitans » est seule usitée chez saint Cyprien, comme elle est entrée seule dans le français, « exorbitant », nous détermine à la reproduire et à l'examiner dès à présent.

Le participe présent « exorbitans », venant de « exorbitare », est aussi régulier que l'est « exterminans », de « exterminare » (4), que le serait « semitans » de « semi-

(1) Cf. Madvig. § 150. — (2) Cf. *Palladius.* — (3) *Virg.* — (4) Terme cicéronien, dans le sens de *bannir.*

tare » (1). Abstraction faite de la préposition « ex », bien choisie d'ailleurs, le verbe dont il est une forme adjective est tiré, comme les deux autres, d'un substantif; au radical s'est ajoutée la désinence de la 1re conjugaison : *orbit(a), [ex]orbit are ; termin(us), [ex]termin are ; semit(a), semit are.* Quant à la signification du mot, il n'y a, pour la bien saisir, qu'à faire attention à l'expression suivante : « à viâ veritatis exerrans », véritable paraphrase du participe « exorbitans », sur lequel « exerrans » renchérit, tout en l'expliquant. Comme rien ne serait ici plus convaincant que la reproduction et la traduction du texte, reproduisons-le, essayons de le traduire. « *Scire autem et meminisse debemus scriptum esse : Oleum peccatoris non ungat caput meum. Quod ante in psalmis præmonuit Spiritus Sanctus, ne quis* exorbitans *et à viâ veritatis exerrans apud hæreticos et Christi adversarios ungeretur* » (2). « Nous devons savoir et nous rappeler le texte de l'Ecriture : *L'huile du pécheur n'oindra jamais ma tête* (3). C'est l'avertissement préalable qu'a donné l'Esprit Saint dans les Psaumes, pour qu'on n'aille pas, *sortant de la voie* et *s'écartant du chemin* de la vérité, recevoir l'onction des mains de l'hérétique, ennemi de Jésus-Christ ».

« Orbita », c'est la trace profonde que marquent, c'est la routine, l'ornière que creusent les roues dans un chemin.

« Via », c'est le chemin lui-même.

Exorbitans, c'est, en prenant le participe au sens étymologique, celui qui *est dérouté, dévoyé ;* qui *a,* comme nous dirions aujourd'hui, *déraillé.*

Exerrans à viâ, c'est celui qui erre hors du chemin.

Mais n'insistons pas davantage sur la raison d'être et sur l'à-propos du mot « exorbitans » dans la phrase de S. Cyprien.

Ce mot nouveau, à quelle époque, à quel pays appartient-il ? M. Freund se contente de le dire *postérieur,* tant

(1) Plin. 17, 22. — (2) Ep. cit. p. 768, l. 20 et sq. — (3) Num. 19, 22.

au propre qu'*au figuré, à l'époque classique*. N'aurait-il pas pu préciser quelque peu, sans se tromper, en l'assignant au IIe siècle après Jésus-Christ ? Aucun des textes qui le contiennent (1), ne paraît remonter plus haut.

Si la date approximative de son apparition dans une œuvre littéraire est intéressante à connaître, le lieu de sa naissance ne l'est pas moins. Le verbe « exorbitare » ne serait-il pas d'origine africaine ? Les noms des auteurs qui, les premiers, en ont fait usage (2), nous portent à l'affirmer. Allons au devant de deux objections.

La première, c'est la présence de la forme adjective « exorbitantes » dans la version latine des *cinq livres* « *Contra hæreses* » de saint Irénée, Evêque de Lyon. « Necessitatem ergo habent prædicti hæretici, quoniam sunt cœci ad veritatem, alteram et alteram ambulare *exorbitantes* viam » (3).

La seconde, c'est la répétition du verbe « exorbitare » dans les Lettres du gaulois S. Sidoine Apollinaire. « *Exorbitare* à catholicæ fidei regulis (4)... — Nec animum tuum à tramite communium gaudiorum vicinæ obsidionis terror *exorbitat* » (5)...

Essayons de répondre, en quelques mots satisfaisants, à l'une et à l'autre.

Le traducteur latin des *cinq livres contre les hérétiques,* de quel pays était-il ? En l'absence de tout renseignement historique, on ne peut que se laisser aller aux conjectures. Pourquoi ne hasarderions-nous pas celle qui nous paraît la plus simple et la mieux fondée ? *Is fecit cui prodest*. Pour quels écrivains les Œuvres, en langue grecque, du disciple

(1) Tertul. Apol. cap. VI, p. 298 ; ibid. cap. IX ; ibid. cap. XVI ; id. de Pallio cap. V (éd. Migne, t. I) ; id. de Pudic ; id. Lib. ad Gnostic. ; cf. Tertul. (Migne, t. I. p. 234) ; id. Adv. *Marc.* 3, 2 ; S. Irén. lib. V, § 2, p. 36 (Guillon) ; S. Cyp. loc. cit. ; S. Aug. De Civit. Dei, 22, 8 ; Lact. Divin. Instit. 2, 5 ; Sid. Ep. 5, 16 ; id. Ep. 8, 11. — (2) Tertullien ; S. Cyprien ; Lactance, l'élève d'Arnobe ; S. Augustin... — (3) S. Irenæi, lib. V, loc. cit. *De hæreticorum novitate.* — (4) Sidon. lib. 8, ep. cit. — (5) Id. lib. 5, ep. cit.

de Papias ont-elles été, dès l'origine, comme un arsenal où l'on choisit des armes qu'il reste, tout au plus, à fourbir ? Pour les Africains, notamment pour l'auteur du *Traité contre les Valentiniens*. Ce n'est pas que nous voyions en Tertullien le traducteur cherché. Les génies de la trempe de Tertullien ne traduisent point ; ils créent, comme on l'a dit, même quand ils imitent. D'ailleurs, dans la traduction littérale, péniblement latine, qui nous est parvenue du principal ouvrage de saint Irénée, rien qui rappelle la manière et le style du célèbre apologiste : *Nec imbellem feroces*
Progenerant aquilæ columbam (1).

Supposé, au reste, que le traducteur « ad usum Afrorum » du grand Evêque de Lyon ait été, non un Africain, mais un Gaulois, l'hypothèse n'est concluante qu'en apparence contre l'origine africaine du verbe « exorbitare ». Un exemple le fera voir. Prenons la traduction latine du vers de l'Agamemnon d'Eschyle : « *Alter profecto tricorpor Geryon* » ; « τρισώματος κἂν Γηρυὼν ὁ δεύτερος » (2), supposons-la, vieille de plus de deux mille ans. Tant que l'adjectif « tricorpor », formé sur le modèle de « τρισώματος », n'apparaît pas dans une œuvre originale, littéraire, il est du nombre de ces mots *restés enfouis dans la nuit sombre* (3), parce qu'un écrivain ne s'est pas rencontré qui les adoptât. Mais, du jour où il trouve place, pour la première fois, dans le vers par exemple de Virgile (4), de ce jour-là date sa véritable naissance ; et je l'attribue, comme à son auteur, au poète qui le tira de l'obscurité et de l'oubli d'un *mot-à-mot,* pour le produire à la lumière dans un chef-d'œuvre immortel.

N'est-ce pas là précisément l'histoire du néologisme « exorbitare », en d'autres temps, sous un autre ciel et

(1) Hor. IV, Od. 4, 31. — (2) P. 89 (éd. Firmin-Didot), vers 870. — (3) Hor. IV, Od. 9, 25, 28. — (4) Æn. VI, 289.

dans d'autres écrits ? Quant à la présence de ce verbe dans les pages de S. Sidoine Apollinaire, que prouve-t-elle, sinon l'influence des écrivains africains sur les lettrés de la Gaule ? « Carthage, ambitieuse de prendre place en tout à côté de Rome, écrit M. Amédée Thierry (1), s'érigea en centre littéraire ; comme celle-ci, elle voulut avoir ses grandes écoles, ses lectures, ses improvisations, ses déclamations à la bibliothèque ou sur le théâtre. Orateurs, poètes, philosophes accouraient dans ses murs ; et la jeune cité punique, pour les enchaîner près d'elle, prit plaisir à leur prodiguer fortune, honneurs, dignités, leur élevant jusqu'à des statues sur ses places publiques. » De plus, c'est de l'Afrique carthaginoise que le sceptre littéraire devait passer à la Gaule, comme il avait passé de l'Italie à l'Espagne, de l'Espagne à l'Afrique. « A la fin du IIIe siècle, dans la capitale du monde romain, la seule langue littéraire qu'un bel esprit se piquât de comprendre et d'écrire était la langue grecque » (2).

Carthage, au contraire, « peu grecque d'instinct et de goût, toute latine,... était pour le mouvement intellectuel sorti de Rome ce qu'Antioche et surtout Alexandrie avaient été pour celui qui était venu de l'Orient et de la Grèce, un entrepôt et un foyer » (3). Mais quels écrivains d'entre les Africains contribuèrent plus que les autres, par l'influence qu'ils exercèrent sur leurs lecteurs, à la victoire, longtemps disputée, du latin sur le grec dans les provinces méridionales de la Gaule? Tertullien et saint Cyprien, que ne signale point M. Amédée Thierry dans son *Etude sur la littérature profane en Gaule au* IVe *siècle* (4) ; Tertullien,

(1) Cf. *Revue des Deux-Mondes,* N° du 15 juin 1873, p. 794 etc. — (2) Am. Thierry, ibid. p. 795. — (3) Histoire de sainte Monique par M. l'abbé Bougaud, p. 160. — (4) *Revue des Deux-Mondes,* loc. cit. — Une autre étude posthume de M. Am. Thierry sur les Ecoles chrétiennes au Ve siècle dans les Gaules avait été annoncée. Nous ne croyons pas que la *Revue* l'ait publiée.

dont les traités contre les hérétiques étaient trop pleins d'actualité, trop nourris de la doctrine de saint Irénée pour qu'ils n'aient pas eu, même de son vivant, du retentissement à Lyon et dans les provinces d'alentour ; saint Cyprien, que nous voyons échanger des lettres avec des évêques gaulois (1), et dont Prudence (2), entre autres (3), semble comparer l'influence au soleil éclairant l'univers, mais dardant ses rayons les plus chauds sur les régions équatoriales et sur la Gaule : « *Fovet Gallos* ».

A qui des deux saint Sidoine Apollinaire a-t-il emprunté le verbe « exorbitare » ? Le membre de phrase « *exorbitare* à catholicæ fidei regulis » (4) ne rappelle-t-il pas quelque peu cet autre « ne quis *exorbitans* et à viâ veritatis exerrans... ungeretur » (5) ? Ce qui me paraît certain, c'est qu'il n'y a pas là une de ces formules du paganisme littéraire que certains critiques, par haine ou plutôt par ignorance de la religion (6), se plaisent à relever, à l'exclusion de toutes les autres, dans les Œuvres des premiers écrivains latins de notre pays. On doit y voir, au contraire, une de ces expressions, nouvelles et chrétiennes, dont la littérature gauloise est redevable à l'école africaine, sinon au chef, du moins à quelqu'un des disciples.

Je pourrais ajouter que le terme « exorbitare » doit étonner, moins que tout autre, de la part d'un Africain, quand on songe ce qu'était l'Afrique des premiers siècles de l'ère chrétienne. Apulée fait parler, comme il suit, un esclave à longues oreilles condamné à tourner la meule : « Illico velatâ facie propellor ad incurva spatia flexuosi canalis ; ut in *orbe* termini circumfluentis, reciproco gressu, mea

(1) Cf. Ep. LXVIII (Ed. Hart.) ad Stephanum. « Faustinus, collega noster, Lugduni consistens..., semel atque iterum mihi scripsit » etc. — (2) Peristeph. hymn. XIII 102-104. — (3) V. g. S. Greg. Nazianz. Cf. Prudentii carmina ed. Migne t. II, p. 579, note au bas de la page. — (4) Sidon. Ep. VIII, 11. — (5) S. Cyp. *loc. cit.* — (6) Sacramenta ignorantibus (Lact. *loc. cit.*).

recalcans vestigia, vagarer *errore* certo » (1). « Aussitôt, on me voile la face ; et me voilà poussé en avant dans le creux d'une rainure circulaire, décrivant ainsi un tour interminable, foulant et refoulant mes propres traces, sans arriver, ni dévier ». Les habitudes d'un peuple ne finissent-elles pas toujours par se refléter dans son langage ? Or, l'action de sortir de cette rainure en forme de cercle « *orbe* », où trouver un meilleur mot que « *exorbitare* » pour la désigner ? Les chrétiens contemporains et compatriotes d'Apulée pouvaient-ils ignorer cette peine, ce supplice de la meule qu'un des futurs Souverains Pontifes (2), si nous en croyons les *Philosophumena,* avait alors à subir ? De plus, s'ils étaient fiers d'être les *esclaves* du Christ, dont le joug est doux et qui n'impose qu'un fardeau léger ; de marcher dans la *voie* étroite, mais véritable, qui est le Christ ; de *tourner,* de *graviter* autour du Christ, comme autour de leur centre et de leur soleil, ne devaient-ils pas naturellement comparer quiconque déclinait ce glorieux service, à l'esclave du *pistrinum* déviant et s'écartant du cercle qui l'emprisonnait : « *Exorbitans* et à viâ veritatis exerrans » ?... Autant de questions qu'il y aurait lieu d'examiner, et que nous contentons de poser, pour n'être pas retardé plus longtemps par un néologisme, au détriment des autres.

γ) *Participes passés :* humiliatus (Ep. Nemes. 830, 21) ; quæstionatus (Ep. Pupp. 732, 2).

1er exemple : *humiliatus.* — « Cor contritum et *humiliatum* Deus non despicit ». — Ce participe passé passif a été régulièrement formé, par la substitution de la désinence « us, a, um » à la désinence « um » du supin « humiliatum ». Cette observation suffit pour le moment. De plus amples

(1) Metamorph. l. IX. — (2) *S. Callixte.* Cf. *Hist. génér. de l'Eglise par M. l'abbé Darras.*

explications seront données ultérieurement, lorsqu'il sera question de la dérivation des verbes.

2e exemple : *quæstionatus*. — « Tot confessores *quæstionati* et torti », tant de confesseurs mis à la question et à la torture. —Le participe « quæstionatus » se tire régulièrement du supin « quæstionatum ». Si la flexion est irréprochable, la dérivation l'est-elle ? C'est ici l'unique moment opportun de se le demander ; car le verbe « quæstionare » ne se rencontre nulle part, chez saint Cyprien, à un mode personnel. Que penser d'un substantif en « io », *quæsitio,* par contraction *quæstio,* qui, formé du supin « quæsitum », ou à son exemple, donne, par l'addition de la désinence « are » au radical, naissance à un verbe transitif de la première conjugaison, *quæstionare ?* ou plutôt, que dire de l'infinitif et du participe résultant de cette dérivation ? *Latin ecclésiastique,* écrit M. Freund à propos du texte même que nous citons. Autant vaudrait soutenir qu'ils appartiennent au *français ecclésiastique,* ces mots « *réquisitionner, crocheter, expulser* », que nos évêques employaient naguère dans leurs lettres de protestation contre l'exécution de décrets attentoires à la liberté des Ordres religieux.

Rendons aux bourreaux « quæstionariis » (1) ce qui appartient aux bourreaux. « *Quæstionare* et *quæstionatus* », formés sur le modèle de *potionare* (2) et de *potionatus* (3), ont été empruntés aux habitudes et au langage de la Décadence, de l'intolérance et de la persécution.

δ) Participes en *bundus :* cruciabundus ; fluctuabundus ; palabundus.

1er exemple : *cruciabundus.* — Cum in tormentis *cruciabundus* flammæ cremantis ardoribus aduratur (Ep. Cornel. 670, 7).

(1) Act. SS. Lucian. et Marcian. apud Ruinart, cité par Dom Guéranger, Inst. liturg., tome I, p. 78. — (2) Veget. Vet. 1, 46 etc. — (3) Suet. Cal. 50.

« *Cruciabundus* » est aussi régulièrement formé que « *cunctabundus, deliberabundus, vitabundus* » (1). Il veut dire, d'après MM. Quicherat et Freund, « plein de tourments, qui martyrise, qui torture ». Remarquez que tous deux s'accordent à ne l'attribuer qu'à saint Cyprien. Bien plus, ils n'ont pu l'extraire que du membre de phrase cité plus haut. Le sens dans lequel ils le prennent, est-il suffisamment clair ? Est-ce le véritable ? L'expression « *plein de tourments* » doit-elle s'entendre du bourreau qui tourmente ou du patient qui souffre ? Du bourreau, si l'on s'en tient aux explications de Freund : « qui martyrise, qui torture » ; du patient, si l'on consulte le contexte « cum in tormentis *cruciabundus* aduratur ». Nos deux savants lexicographes auront fait venir « cruciabundus », non du moyen *cruciari* (2), comme *lætabundus* de *lætari,* mais de l'actif, très classique « *cruciare* », comme *vitabundus* de *vitare :* de là l'obscurité, pour ne pas dire le contre-sens de leur traduction. Saint Cyprien, dans une phrase où les mots de l'Ecriture sainte sont reconnaissables, nous parle du mauvais riche implorant, du milieu de ses horribles tourments, « in tormentis cruciabundus », le secours du pauvre et désormais bienheureux Lazare : « de Lazaro in sinu Abraham posito atque in refrigerio constituto implorat auxilium, cum *in* (3) *tormentis cruciabundus* (4) *flammæ cremantis ardoribus* aduratur ».

Nous devons ajouter que le participe « cruciabundus » est le mot propre, le mot de la situation. Qu'ailleurs (5) le pluriel « ὀδυνώμενοι » se rende fort bien par un simple participe présent « dolentes », nous le comprenons, car il ne s'agit là que d'une douleur morale plus ou moins vive.

(1) Cf. Madvig. § 115, 9. — (2) Cf. Plaut. Truc. 2, 5, 2. Ter. Andr. 5, 2, 10... ou de *cruciare* employé dans le sens neutre. Fronto, ad amic. Ep. 1, 18... — (3) Ὑπάρχων ἐν βασάνοις. — (4) Ὀδυνῶμαι ἐν τῇ φλογὶ ταύτῃ... *Crucior in hac flammâ* (Vulg.) ; cf. Luc. XVI, 23-24 ; σὺ δὲ ὀδυνᾶσαι (ibid. 25) ; tu autem *cruciarts*... (Testim. III, p. 165, l. 11. — (5) Luc, 2, 48 ; Act. 20, 38.

Mais qu'on ait à qualifier un riche « enseveli dans les enfers, plongé dans les tourments, en proie à toutes les ardeurs d'une flamme dévorante et inextinguible, séparé par un abîme infranchissable de la goutte d'eau qu'il implore d'un pauvre naguère méconnu et rebuté » (1), la forme adjective « cruciabundus », avec l'idée de supplice intolérable qu'elle entraîne, ne sera-t-elle pas de mise et même de rigueur ? Ne sera-t-elle pas parfaitement à sa place, comme le double spondée (2) aux deux derniers pieds de certains vers à effet ? Quant à l'à-propos du déponent « cruciari » ou du neutre « cruciare » (3), d'où vient « cruciabundus », si j'avais à le faire ressortir, j'aimerais à me rappeler le sens étymologique « être mis en croix » de ce verbe (4).

Cruciaris (5), répond Abraham au supplicié de l'enfer.

Cruciatus est (6), dit Lactance de Celui qui est venu nous délivrer des peines éternelles.

« Intingat extremum digiti sui in aquam ut refrigeret linguam meam » (7), s'écrie du sein de la flamme vengeresse le pécheur jadis riche, « dives ille peccator » (8).

« Sitio » (9), *j'ai soif ;* c'est l'avant-dernière parole du Juste expirant sur sa croix de bois.

Pourquoi a-t-il soif ? Nous n'excluons aucune des explications fournies par les commentateurs (10). A cette question, cependant, le Sauveur, *dont les souffrances incomparables* (11) *dans le temps nous ont rachetés des supplices de l'éternité,* n'aurait-il pas pu répondre, lui aussi : « Quia *crucior* in hâc flammâ (12)... Pericula *inferni* invenerunt me » (13).

2e exemple : *fluctuabundus.* — « Nunc mentis æstu *fluctuabunda* jactari (De Laps. 255, l. 12).

(1) Cf. Luc. XVI, 19-26 ; Marc. IX, 42-44. — (2) Virg. Eglog. IV, 49 ; Æn. II, 68. — (3) Cf. Fronton, *Bell. Parthic.* — (4) Ibid. — (5) Cf. loc. cit. — (6) De mort. Pers. 2. — (7) Luc. XVI, 24. — (8) Cypr. Ep. cit. p. 670, l. 5. — (9) Joan. 19, 28. — (10) Cf. Corn. à Lap. — (11) Thren. 1, 12. — (12) Luc. *loc. cit.* — (13) Ps. 114, 3.

Ni M. Quicherat, ni M. Freund n'ont inséré ce participe dans leurs dictionnaires. Pourtant « fluctuabundus » ne laisse pas plus à désirer sous le rapport de la flexion que « fluctuari » ou « fluctuare » sous le rapport de la dérivation. Il renforce l'idée de « fluctuans », bien connu de Cicéron et de Tite-Live. On le dirait amené dans la prose de saint Cyprien avec le même art que « fluctuat » dans le vers de Virgile : « Ingeminant curæ, rursùsque resurgens

Sævit amor, magnoque irarum *fluctuat æstu* » (1).

« Nunc ploratu concuti, nunc mentis *æstu fluctuabunda* jactari » (2).

Chez le prosateur et chez le poète, le mot « æstus » prépare, on le voit, à l'idée de « flotter », ou la fait trouver toute simple, toute naturelle. L'un accorde une épithète au substantif « æstus », *magno æstu ;* l'autre, à l'aide de la désinence « bundus », ajoute à la signification du participe « fluctuans », devenant « fluctuabundus ». C'est, de part et d'autre, produire le même effet par des procédés légèrement différents ; car les expressions « *magno fluctuans æstu* » et « *æstu fluctuabunda* » s'équivalent pour le sens. Reprocher à saint Cyprien l'emploi de « fluctuabundus » au lieu de « fluctuans », ce serait s'exposer, s'obliger, si l'on voulait être juste et impartial, à blâmer l'adjectif « magnus », comme un trait de trop dans le tableau de Virgile. Si la justification du poète est dans l'état moral de Didon, partagée entre un violent amour et une colère furieuse, celle du prosateur sera dans les convulsions de la jeune possédée qu'il nous met sous les yeux (3), d'autant plus réduite à s'agiter et à se débattre qu'elle n'a pas l'usage de la parole.

3e exemple, *palabundus*. — « *Palabundas* (4) et errantes oves... in Ecclesiam colligamus ».

(1) Æn. IV, 531-532. — (2) Cyp. de Laps. *loc. cit.* — (3) De Lapsis, p. 255, l. 1 et sq. — (4) Cf. Pamel p. 82 ; Fell. p. 232 ; Minut. Fel. p. 707 ed. Migne ; Cypr. Opera, apud Perisse, p. 50 ; Guillon, p. 120 etc.

M. Hartel édite : « *balabundas* (1) et errantes... in Ecclesiâ colligamus ». Avant de nous prononcer entre ces deux leçons, nous devons déclarer qu'au point de vue de la flexion toutes deux sont également satisfaisantes. Laquelle préférer ? Est-ce « palabundus », qu'adoptèrent les anciens éditeurs ? « Balabundus », qu'écrivent les nouveaux, vaudrait peut-être mieux. Ni M. Quicherat, ni M. Freund ne mentionnent cet adjectif verbal. Ne l'auraient-ils pas omis involontairement ?

Disons tout de suite qu'à nos yeux la leçon « palabundus » est la véritable, et hâtons-nous d'apporter des raisons à l'appui de notre sentiment.

1° « *Palabundus* », synonyme de « *vagans, errabundus, errans* » etc., se lit dans les Œuvres de Tertullien : « Dispersi, *palabundi,* et cœli et soli sui extorres, vagantur per orbem » (2). Or qui ne sait que saint Cyprien appartint toujours, pour le vocabulaire, à l'école du *Maître,* dont il n'évitait que les trivialités de langage (3), les exagérations et les erreurs doctrinales :

Illius addictus jurare in *verba* magistri (4).

2° Le mot « palabundus » se trouve, même d'après la *récension* de M. Hartel, dans des phrases analogues à celle que nous examinons, dans un Traité ayant pour auteur et dans une Lettre ayant pour destinataire saint Cyprien :

« Dispersi et *palabundi* vagantur » (5)...
« Quos errantes et *palabundos* tam diu viderant et dolebant » (6).

(1) Ep. Corn. p. 602, l. 20... au bas de la page, les variantes : Bullabundas L, palabundas C R V... Les Lettres chrét. reproduisent la leçon « Balabundas » Janv. Fév. *1882,* p. 243. — (2) Apologet. cap. XXI, pp. 393-394 (Migne). « Dispersi et *palabundi* vagantur soli et cœli sui profugi », écrit saint Cyprien *(De idol. Van. p. 27, l. 14).* L'imitation et l'emprunt ne sont-ils pas manifestes ? — (3) Ceci, en effet, ne doit pas infirmer ce que nous avons dit de Tertullien et de saint Cyprien, bien différents l'un de l'autre à l'endroit de la langue populaire. — (4) Hor. Epist. 1, 1, 14. — (5) De idol. Van. loc. cit. — (6) Ep. Cornelii Cypriano, p. 611, l. 3.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

3° Le rapprochement, la juxtaposition de termes synonymes est dans les habitudes de style de notre auteur (1). Or, toute gradation disparaît de la phrase « errantes oves in Ecclesiam colligamus », si l'on y substitue « *balabundus* » à « *palabundus* », duquel il diffère légèrement pour la forme, totalement pour le sens.

4° *Balabundus,* « bêlant », nous semble une épithète quelque peu étrangère à la parabole du Bon-Pasteur (2), à laquelle saint Cyprien fait évidemment allusion.

De fait, l'allégorie pastorale du saint Evangile ne fait aucune mention du *bêlement* de la brebis égarée. Ne nous donne-t-elle pas ainsi à entendre la miséricordieuse condescendance du Sauveur, qui va au devant de l'âme dévoyée, sans que celle-ci l'appelle par des gémissements ; qui la cherche jusqu'à ce qu'il la trouve (3) ; qui l'attend, pendant les heures de sécheresse où elle recourt aux plaisirs mondains, comme il attendit la Samaritaine étonnée auprès de la margelle du puits de Jacob (4) ? Ne nous enseigne-t-elle pas par là que le Bon-Pasteur épargne, quand il lui plaît, à sa brebis errante la détresse de l'agneau (5), bêlant en quête de sa mère et la sollicitant de loin à répondre, comme il lui épargnera, en la portant sur ses épaules (6), les fatigues du retour ?... « Jesus ergo *fatigatus* ex itinere sedebat « (7), raconte l'Evangéliste. « Quærens me sedisti *lassus* », chante l'âme pénitente dans la belle prose « Dies iræ ». Avec quel air de lassitude n'est-il pas *assis à terre,* d'après telle fresque, d'après tel bas-relief de l'antiquité chrétienne (8), ce berger attristé qui se repose de ses courses, jusqu'à présent sans succès, à la recherche de sa brebis perdue ! Cette fatigue, cette lassitude, cette attitude du repos, un seul mot les

(1) Cf. *Gaudibundus* et lætus, dispersi et *palabundi* (loc. cit.). — (2) Matth. XVIII, 12-13. — (3) Luc. XV, 4. — (4) Joan. IV, 5 et sq. — (5) Cf. S. Ambros. Hexaem., de agniculo. — (6) Luc. XV, 5. — (7) Joan. IV, 6. — (8) Cf. Martigny, dict. des antiq. chrét.

explique : « *errans ovis, nec balabunda* ». En vain le berger prêterait-il l'oreille du haut d'un rocher (1). Il ne percevrait aucun *bêlement* venant du lointain. Bien plus, sa voix resterait sans écho, sans réponse. Je dis « *sa* voix » ; car, d'après l'Evangile, c'est au pasteur de parler (2), aux brebis d'écouter. Oui, dans le Nouveau, oui, dans l'Ancien Testament, où l'épithète « balans » n'est appliquée qu'au chevreau de la femme de Tobie (3), ce qui caractérise la brebis et même l'agneau, soit qu'ils symbolisent les fidèles, soit qu'ils préfigurent le Rédempteur, c'est le silence : « Non aperuit os suum ; sicut ovis ad occisionem ducetur, et quasi *agnus* coram tondente se *obmutescet, et non aperiet os suum* » (4). Que dans la réalité (5) et dans des descriptions faites d'après nature la brebis égarée *bêle,* à l'exemple du petit agneau cherchant et demandant sa mère absente, nous le reconnaissons ; et, en y songeant, nous nous expliquons les préférences de M. Hartel pour « balabundus » : « *balabundas* et *errantes* oves, quas quorumdam pervicax factio et hæretica temptatio *à matre secernit,* in Ecclesiâ colligamus » (6). La présence de « balabundus » dans cette phrase est-elle due au souvenir involontaire des lignes suivantes de saint Ambroise ? « In magno grege agniculus per ovilia tota vagatus *errat à matre ;* et, cum eam reperire non possit, *balatu* frequenti absentem citat, ut responsuræ vocem excitet, quo ad ejus sonum *errabunda* replicet vestigia » (7). Nous n'oserions le nier.

Mais telle n'est point la brebis symbolique de la Bible et en particulier de l'Evangile du Bon-Pasteur. Son silence est aussi constant que significatif. Nulle part, dans l'Ecriture sainte, ne s'ajoute à son nom un qualificatif rappelant

(1) Virg. Æn. II, 308. — (2) Joan. X, 27 ; ibid. 3-4. — (3) Tob. 2, 21 (Vulgate). — (4) Isaï, LIII, 7 ; Act. VIII, 32 ; Matth. XXVI, 63. — (5) Virg. I Georg. 272 ; id. III, ibid. 457. — (6) Ed. Hartel, p. 602, l. 20-22. — (7) L'agneau, S. Amb. *op. cit.*

l'idée de *bêlement*. Au contraire, s'il est, dans les livres sacrés, un mot, adjectif ou verbe, qui se rapporte fréquemment au substantif « ovis », c'est un synonyme de « palabundus » ou de « palari » (1).

Du moins, si le commentateur des saintes Lettres n'est pas en défaut, le littérateur l'est-il ?

« Palari » (2), signifie « *courir* ou *rôder* sans aucune direction fixe », et suppose, avec la dispersion d'une multitude, les écarts respectifs des individus. — *Errare* (3) diffère de *palari,* en ce qu'il dénote chez celui ou ceux qui vont çà et là l'intention d'arriver à un endroit particulier et déterminé.

Signification générale, signification particulière du verbe « palari », nombre pluriel qu'il présuppose, gradation ascendante obtenue par son placement avant « errare » (4), tout est dans la phrase de saint Cyprien, telle que nous croyons la devoir rétablir :

« *Palabundas* et *errantes* oves, quas quorumdam *pervicax factio* et *hœretica tentatio* à matre secernit, in Ecclesiâ colligamus, illis solis foris remanentibus qui obstinatione suâ vel furore supersederunt et ad nos redire noluerunt, *discretionis* et *separationis* à se factæ et Ecclesiæ derelictæ ipsi rationem Domino reddituri ».

Elle se soutient jusqu'au bout (5), sans que le milieu soit en désaccord avec le commencement, la fin avec le milieu (6). La nuance de sens qui empêche de confondre « *palabundas* » avec « *errantes* », distingue « *pervicax factio* » de « *hœretica tentatio* », « *discretionis* » de « *separationis* ». Voyez-vous cette poignée de brebis qui changeant continuellement et pêle-mêle de place s'écartent sans une direc-

(1) Deut. 22, 1 ; 2 Paralip. 18, 16 ; Psalm. 118, 176 ; Isaï 53, 6 ; Ezech. 34, 5 ; id. 34, 12 ; Zach. 13, 7 ; Matth. 15, 24 ; id. 18, 12 ; id. 26, 31 ; Marc. 14, 27 ; Luc. 15, 4-6 ; 1 Petr. 2, 25 etc. — (2) Virg. Æn. XI, 734 ; X, 674 ; Tac. Hist. 4, 18. — (3) Cic. Nat. Deor. 36; Ep. fam. 5, 20. — (4) Nous avons vu plus haut, p. 200, « errantes et *palabundos* », mais dans une Lettre qui n'est pas de saint Cyprien. — (5) Hor. A. P. 127. — (6) Id. ibid. 152.

tion arrêtée, « *palabundæ* », du reste du troupeau ? Ce qui les éloigne du bercail qui les a vues naître, c'est leur commun entêtement « *pervicax factio* » ; mais leur retraite « *discretio* » n'est pas une séparation définitive « *separatio* ». Peut-être veulent-elles tout simplement n'être pas confondues avec la foule *(discerni),* mais se faire remarquer. Tout à coup, les voilà qui prennent, au lieu de retourner sur leurs pas, une *fausse direction,* « *errantes* », qu'on dirait voulue de chacune d'elles. C'est qu'elles ont ou derrière elles un meneur qui les pousse, ou devant elles un pâturage qui les tente et les attire, « *hæretica tentatio* ». Si le véritable berger ne survient pas, elles vont toutes, en entrant dans un bercail étranger, en se rangeant sous une houlette mercenaire, s'exiler sans retour, « *separatio* », de la bergerie natale, « *à matre* » ; et, pour parler un langage approprié aux hommes qu'elles représentent et symbolisent, au schisme elles joindront l'hérésie.

« Au labeur donc, les bons pasteurs, s'écrie saint Cyprien, s'adressant au successeur du Prince des Apôtres ! Autant qu'il dépend de nous, réunissons, ramenons à l'Eglise les ouailles vagabondes ou égarées ; et que seules restent dehors celles qui, dans leur fureur obstinée, se coucheraient à terre plutôt que de répondre à notre appel ».

« Hoc enim vel maximè, frater, et laboramus et laborare debemus ut unitatem à Domino et per apostolos nobis successoribus traditam, quantum possumus, obtinere curemus ; et, quod in nobis est, *palabundas* et errantes oves, quas quorumdam pervicax factio et hæretica tentatio à matre secernit, in Ecclesiâ colligamus, illis solis foris remanentibus qui obstinatione suâ vel furore supersederunt et ad nos redire noluerunt ».

(1) Ep. Cornel. *loc. cit.*

IIe DÉRIVATION.

1e DÉRIVATION DES SUBSTANTIFS.

A) Substantifs dérivés de verbes.

a) Désinence en *a, æ*.

Remissa, æ (passim). « *Remissa* peccatorum ».

Le mot « remissa, æ », au lieu de « remissio, onis », est propre à Tertullien (1) et à saint Cyprien. C'est ainsi que d'autres écrivains emploient *collecta, æ* (2) pour *collectio, onis; offensa* (3) pour *offensio; repulsa* (4) pour *repulsio*.... Comment expliquer cet emploi, particulier à l'Afrique chrétienne, de la désinence « a », au lieu de la désinence « io », quant au substantif « remissa » ?

Par une simple ellipse, celle de « culpa, æ ».

Quelle formule de *confession* l'Eglise du IIIe siècle mettait-elle sur les lèvres des pécheurs repentants ? Etait-ce celle que rapporte le Pontifical romain, s'occupant de la réconciliation des Pénitents : « Humiliati ac prostrati... clamant dicentes : Peccavimus, injustè egimus, iniquitatem fecimus ; miserere nostrî, Domine » ? Sans doute, ce devait être, substantiellement, sinon littéralement (5), la reproduction de l'exomologèse du prophète (6) : Ἐξωμολογησάμην (7)... Ἡμάρτομεν, ἠδικήσαμεν, ἠνομήσαμεν, κ. τ. λ. », ou l'équivalent de notre « Confiteor » d'aujourd'hui : « Confiteor... quia peccavi... meâ culpâ... meâ maximâ culpâ »...

Quant à la formule d'absolution, que pouvait-elle être,

(1) Adv. Marc. IV, 18, t, 2, p. 403 (Migne). — (2) 1 Cor. 16, 1-2. Ep. Luciani Celerino p. 535, l. 13, où ce mot est devenu nom propre. — (3) Cic. Attic. 9, 2 etc. — (4) Cæs. Cic. Hor. Phœdr. etc. — (5) S. Cyprien, au lieu de « iniquitatem fecimus », écrit : « facinus admisimus ». — (6) « *Prophetica* ad Dominum voce clamant » (Pontific. R.). — (7) Dan. IX, 4-5.

après cet aveu, sinon : « Remittuntur tibi peccata tua (1), remittitur tibi culpa tua, *remissæ* sunt iniquitates (2), *remissa* est iniquitas *ou* culpa » ? Pouvait-on rendre plus fidèlement en latin la sentence de pardon prononcée par Notre Seigneur : « Ἀφέωνταί σοι αἱ ἁμαρτίαι σου » (3) ?

Enfin, la parole de renvoi qui viendra d'elle-même sur les lèvres du prêtre, au moment de congédier le pénitent désormais réconcilié avec Dieu : « I », ou « vade, *remissa* est », rappellera celle du diacre annonçant au peuple que le saint Sacrifice est fini « Ite, *missa* est ». La principale différence entre les deux formules portera sur les mots sous-entendus de part et d'autre : ici, « congregatio » ; là, « culpa ».

Ainsi, le substantif latin « remissa », *rémission des péchés au tribunal de la Pénitence,* ne diffère pas, selon nous, pour l'origine, de son analogue « missa », *messe* (4). S'il a été adopté par Tertullien et par saint Cyprien, il le doit à l'influence du parler chrétien et populaire de l'Afrique sur la langue littéraire du maître et du disciple.

b) Désinence en *do.*

Mulcedo, douceur, harmonie : « prolectet aures religiosa *mulcedo* » (ad Don. p. 16, l. 14).

Ce substantif, dérivé de *mulceo,* comme *frigedo* (5) de *frigeo,* se rencontre dans Aulu-Gelle (lib. XIX, cap. 9) : « Quæ (lingua) nullam *mulcedinem* Veneris atque Musæ haberet ». C'est une forme de plus empruntée par saint Cyprien au latin de la Décadence païenne (6).

(1) Matth. IX, 2 (Vulg.). — (2) Rom. IV, 7 (Vulg.). — (3) Matth. IX, 2 (texte grec). Cf. Luc. 5, 20 ; id. 7, 47-48 ; Joan. 20, 23 ; Rom. IV, 7 ; 1 Joan. 1, 9 ; ibid. id. 2, 12. — (4) Cf. cette autre expression d'origine également populaire : *Aller à confesse.* — (5) Varron dans Nonius. Cf. item « torpedo » de « torpeo » etc. Il faut éviter de confondre ces sortes de dérivés avec d'autres mots venant d'adjectifs, v g. « dulcedo, gravedo, pinguedo » etc. — (6) Cf. Boet. lib. II, *de Cons. philosoph.*, « carminis *mulcedo* defixerat ». Cf. Sidon. V, 17 « alternante *mulcedine* ».

Pamélius (p. 10) et Le Nourry (Tertul. t. I, p. 958 — Migne) lisent « dulcedo », au lieu de « mulcedo », dans l'Epître à Donat. La correction n'est pas heureuse. Elle substitue sans raison un mot vague à un mot expressif. Le verbe « mulceo » appartient à la poésie de tous les temps et à la prose postérieure au siècle d'Auguste. Pacuvius (1), Horace (2), Virgile (3) l'emploient au figuré, en parlant de louanges, de vers, de chants etc. qui charment les oreilles. Les prosateurs du IIe siècle les imitent. « Delectari, *mulceri*que aures suas dicebat Antonius Julianus figmentis verborum novis » (4). Et l'on s'étonnerait de trouver un substantif dérivé de « mulceo », dans une Lettre dont le ton est, par endroits, presque celui de la poésie, et où se remarquent bon nombre de réminiscences poétiques ! « Prolectet aures religiosa *mulcedo*. Qu'une religieuse mélodie, qu'une mélodieuse psalmodie (5) charme nos oreilles ». On le voit, le mot « mulcedo », en désignant ici une mélodie flattant le sens de l'ouïe, a conservé sa signification originelle, celle qu'il avait déjà dans Aulu-Gelle, et qui rappelle à l'esprit plus d'un beau vers des deux princes de la poésie latine (6). Mais quel changement dans le sujet et dans la composition du chant festival ! Ce ne sont plus ces odes d'Anacréon ou de Sapho, ces petits poèmes érotiques (7) qu'*au dessert* faisaient entendre, à ravir, des adolescents, jeunes garçons et jeunes filles ; ce ne sont plus de ces vers, déplacés même dans un festin, que le rhéteur Julianus, piqué pourtant au vif (8) dans

(1) Pac. dans Festus : « Quid me... *mulces* laudibus ». — (2) Od. 3, 11, 22. — (3) Georg. IV, 510 ; Æn. V, 464 ; I, 201 etc. — (4) Gell. 20, 9. — (5) Il s'agit du chant des psaumes : « Sonet psalmos convivium sobrium » (ad Don. p. 16, l. 11). — (6) Cf. Virg. Hor. loc. cit. — (7) Idyllia quædam ἐρωτικὰ dulcia... Cf. Gell. lib. XIX, cap. 9, init. — (8) Des grecs d'entre les convives ont prétendu que la langue latine n'a rien qui puisse charmer Vénus et les Muses : « quæ nullas voluptates, nullamque *mulcedinem* Veneris atque Musæ haberet ». Cf. Gell. ibid. *med.*

son amour-propre, ne se décide à roucouler de sa voix la plus suave qu'en se couvrant la tête de son manteau. Autre religion, autre tenue même dans les repas. L'habitude des *solos* ou des chœurs à demi-voix « mulcedo » est entrée dans les mœurs des amphytrions et des convives (1). Comme elle n'est pas mauvaise en soi, qu'elle peut même parfois occuper avantageusement pour tous le champ laissé libre aux conversations (2), l'Eglise se gardera bien de la condamner. Aux chansons bachiques ou voluptueuses succèderont, en guise d'action de grâce (3), des chants pieux que ne désavouerait pas l'Apôtre (4) ; car ils édifieront celui qui les exécutera et ceux qui les entendront. « Post aquam manualem et lumina, ut quisque de scripturis sanctis vel de proprio ingenio potest, provocatur in medium Deo canere » (5). Cette religieuse mélodie, que le *maître* se contente de mentionner dans une page trop oubliée, sous quel nom le *disciple* la désignera-t-il ? Un mot existe, nouvellement et heureusement formé, qui semble dire à ceux qui le comprennent :

« Lenite clamorem, sodales » (6).

Saint Cyprien l'adopte et le fait servir à signifier, non un chant profane et peu chaste, mais une douce psalmodie, respirant la piété et l'innocence : « *Impium*
Lenite clamorem sodales ».

Arrière la sirène qui trouble les cœurs ! Place à David qui

(1) Nec sit vel hora convivii gratiæ cœlestis immunis (ad Don. 16, 10. — (2) Cf. Virg. Æn. I, 220-221. Postquàm exempta fames epulis, mensæque remotæ, Amissos *longo* socios *sermone* requirunt. Cf. Gell. loc. cit. init. « ubi sermonibus tempus fuit »…. — (3) Action de grâce préparatoire à la prière finale dont parle Tertullien : « Æquè oratio convivium dirimit » (Apolog.) et à ce que nous appelons l'*agimus*, formule manifestement inspirée par la recommandation de saint Paul [Eph. V, 20]. — (4) Ephes. V, 19. — (5) Tert. Apolog. cap. XXXIX, p. 477 (Migne). — 6) Hor. Od. 1, 27, 7.

les apaise ! « Sonet *psalmos* convivium sobrium ;... sit nobis *spiritalis* auditio, prolectet aures religiosa *mulcedo* ».

c) Désinence en *ela*.

Medela (ad Don. 7, 13) : « in *medelam* dolentium ». Ce dérivé de « medeor », *remédier, guérir,* appartient au latin de la Décadence païenne. Il est familier aux auteurs africains (1).

d) Désinence *io* (ou *ion*), gén. *is*.

Acerbatio (2) (Ep. Corn. 600, 21) : « congesta fuerant *acerbationibus* criminosis ». Il dérive aussi régulièrement de « acerbo » que « exacerbatio » de « exacerbo ». Pourquoi lui refuser une place dans le dictionnaire ?

Calcatio (3) : « quarè rubicunda sunt... indumenta tua velut *calcatione* (4) torcularis... Ὡς ἀπὸ πατητοῦ ληνοῦ » (5) ; *littéralement,* « velut à calcato torculare » ? La dérivation du substantif « calcatio » est irréprochable ; sa présence, dans la phrase de saint Cyprien, incontestable. Pourtant nos meilleurs lexicographes le passent sous silence.

Opitulatio (6) : « ut Dominus... *opitulatione* tueatur » (Ep. Corn. p. 608, l. 10).

Parturitio : « omnia autem ista initia *parturitionum* (7) sunt » (De Exh. mart. 335, 13).

Perditio : « cum populo *perditionis* (8) ac mortis » (De Op. et eleem. 390, 5).

Ploratio : « illic erit *ploratio* (9) et stridor dentium » (De dom. Or. 276, 16).

(1) Cf. Apul. Metam. 8 ; Gell. ; passim. — (2) Ce mot ne se trouve ni dans le dictionnaire de M. Quicherat, ni dans celui de M. Freund. — (3) Introuvable chez MM. Freund et Quicherat. — (4) Ep. Cæcil. p. 705, l. 13. — (5) Isaï, 63, 2. — (6) Cf. item. Ep. Steph. p. 746, l. 3 ; cf. I Cor. 12, 28. — (7) Ὠδίνων, Matth. XXIV, 8. — (8) Τῆς απωλείας, Joan. 17, 12 ; item. 2 Thess. 2, 3 etc. — (9) Ὁ κλαυθμὸς, Matth. 8, 12 ; cf. *comploratio, deploratio, exploratio.*

Pullulatio (1) : « comites tibi plures radicis atque originis tui *pullulatione* fecisti » (Ad Demetr. 352, 16).

Regeneratio : « *regeneratione* cœlesti Christo consurreximus » (429, 4-5).

Resurrectio : « nostra *resurrectio* » (De Orat. dom.). De là, par une allusion à la résurrection de Notre-Seigneur, l'expression précitée « Christo consurgere », naître ou renaître à la vie de la grâce.

Salvatio (Test. I, 57, 9) : « ità ut sis in *salvationem* usque ad fines terræ » (2).

Tribulatio : « Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio *tribulationis* » (3). Test. III, 118, 16, et passim.

e) Désinence *men*.

Pinguamen : (4) « *pinguamina* agnorum... nolo » (Test. I, cap. 16).

M. Freund tire ce mot de l'adjectif « pinguis ». Nous croyons qu'il vaut mieux le dériver de l'inusité « pinguare », comme « placamen » de « placare ». On le peut ; car le verbe « impinguare », si peu différent de « pinguare », existe et est bien connu. On le rencontre douze fois dans la Vulgate.

Putramen : « *putraminibus* amputatis medelâ fortiore curandum (De Laps. 247, 20). — Au lieu de « putramen », je voudrais lire « putrimen », *ou* « putrumen ». « Putramen », en effet, suppose, pour en dériver, un verbe de la première conjugaison. Or ni *putrare,* ni *imputrare,* ni *computrare* etc. n'existent. « Putrimen », au contraire, et « putrumen » viendraient de « putreo » (parfait *putrui*), comme *monimentum* et *monumentum* viennent de *monere, monui ; documentum,* de

(1) Introuvable chez M. Quicherat. Cf. *pullatio,* dont il est, bien qu'avec un sens différent, le diminutif. — (2) Act. 13, 47, εἰς σωτηρίαν... — (3) Eccl. 27, 6 ; item. ibid. Vulg., et passim. — (4) Adipem etc. Ed. Hartel, p. 49, l. 22 ; στέαρ ἀρνῶν... Isaï, 1, 11 ; *pinguamina,* Roënsch p. 26 ; Fell etc...

docere, docui. Du parfait supposé *putrevi* (infinitif *putrescere)* on dériverait *putremen, putrementum*. Le substantif « putra-men » laisse à désirer, à nos yeux, sous le rapport de la dérivation. Les premiers copistes l'auront-ils transcrit, par mégarde, au lieu de « putr*u*men » ? Nous serions porté à l'affirmer, et à voir ainsi dans *putrumen* la véritable leçon.

Sputamen (1) : « ut insultantium *sputamina* exciperet, qui *sputo* suo cœci oculos paulo ante formâsset » (De bon. Pat. 402, 11). — « Sputum » diffère de « sputamen » ; autant que « spuere », de son fréquentatif « sputare ». Comment ne pas admirer cette opposition de mots si simple et pourtant si frappante ?

« Sputum », c'est en général l'excès de salive dont se débarrasse, en crachant à terre, l'homme sain et bien porportant. Rien de bien choquant dans cette action toute naturelle. Aussi Virgile, quand il veut dépeindre la laideur hideuse du roi fainéant des abeilles, la compare-t-il à la poussière qu'un voyageur tout poudreux rejette « *spuit* » de sa bouche desséchée (2).

Ici, le mot désigne en particulier la salive abondante de l'Homme-Dieu. Détrempée avec de la boue, elle rend la vue à un aveugle-né : miracle tellement extraordinaire que les Juifs qui en sont les témoins, le reprocheront un jour au Sauveur, avec la mort de Lazare (3).

Quant à « sputamen », ce n'est plus de la salive, c'est le crachat lui-même, tel que l'obtiennent, au prix d'efforts renouvelés, « sputare », l'homme en pleine santé qui recourt à l'insulte, « insultantium sputamina », et le poitrinaire qui expectore pour diminuer son oppression, « ægrotantium sputamina » (4).

« Sputamen » équivaut donc à « fæditas sputorum », comme s'exprime saint Cyprien, quelques pages plus loin : « cum...

(1) Cf. Tertul. Marc. III, 5. Fug. 12. Resurrect. 20, adv. Gnostic. 10. Carn. 9. — (2) Georg. IV, 96-98. — (3) Joan. XI, 37. — (4) Cæl. Aur. Chron. II, 14, 199.

faciem suam non averteret à fæditate sputorum » (1).

Ainsi, d'un côté, Celui qui ne connut jamais les maladies que pour les guérir, a tant de respect pour sa créature, frappée de cécité, que sa salive si saine et si pure n'arrivera pas directement et sans mélange, même en considération du miracle, aux yeux éteints de l'aveugle-né. De l'autre, des ingrats, naguère aveugles, n'ont, semble-t-il, recouvré la vue contre toute attente que pour lancer plus sûrement à la face de leur bienfaiteur des crachats insultants et immondes : « ut *insultantium sputamina* exciperet qui *sputo* suo *cæci oculos paulo ante formâsset* ». N'est-ce pas assez saisissant ?

La véritable littérature, la voilà.

f) Désinence *tor*.

Fornicator (645, 2) : « omnis *fornicator*... non habet hereditatem in regno Christi » (Ephes. 5, 5).

Redditor (Test. III, 147, 20) : « patiens *redditor* » (2).

g) Désinence *ura*.

Comestura : « ubi tinea et *comestura* exterminat... (3) ; ubi neque tinea neque *comestura* exterminat » (4). — Βρῶσις, Matth. VI, 19-20. — Le substantif « comestura » veut dire « corrosion ». Il a une signification plus énergique et plus étendue que le terme « rubigo », « ἐρυσίβη », de la Vulgate (5), et surtout que « ærugo » (6), rouille de cuivre. Si nous le rangeons parmi les formes nouvelles, c'est que, dans l'*Economie rurale* de Caton, « comestura » (7) est une fausse leçon, à remplacer, dit M. Freund, par « commixtura ».

Creatura : « Primogenitus totius *creaturæ* (Test. II, 63, 16), πρωτότοκος πάσης κτίσεως » (8).

Metatura (I, 41, 15) : « *metatura* falsa, σχοῖνος ψευδής ».

(1) De Bon. pat. p. 414, l. 14-16. — (2) Item. Eccli. V, 4 « μακρόθυμος. — (3) De Op. eleem. p. 378, l. 26-27. — (4) Ibid. p. 379, l. 2. — (5) Deuter. 28, 42 etc. — (6) Psalm. 77, 46 etc. — (7) R. R. CLVII, init. — (8) Coloss. I, 15.

b) Désinence *us*, gén. *ûs*.

Dilectus, ûs (261, 12) : *dilectum*... veritatis non receperunt « ἀγάπην ». 2 Thess. 2, 10. — MM. Quicherat et Freund passent ce dérivé sous silence. Ronsch le signale, mais sans citer le nom de saint Cyprien à côté de celui de Julius Paulus. D'ailleurs, le jurisconsulte et l'évêque ont-ils attribué au mot « dilectus, ûs » une seule et même signification ?

Dans tous les cas, le mot mérite d'être mentionné ; car, d'un côté, aucune variante, à part l'inadmissible « delictum », ne lui dispute la place dans les Œuvres du premier Père de l'Eglise latine ; de l'autre, l'emploi de la désinence « us, ûs », au lieu de la désinence « io », n'est pas sans exemple chez les écrivains classiques, v. g. « accessus, ûs », concurremment avec « accessio, accessionis ».

B) **Substantifs dérivés d'autres substantifs.**

a) Désinence *arium*.

Cucumerarium (1), champ de concombres (de *cucumis*, concombre) : « in *cucumerario* » (Is. 1, 8), σικυηράτῳ.

Custodiarium (2), corps de garde, guérite (de *custodia*, garde) : « ὀπωροφυλάκιον » (3).

b) Désinence *culus*.

Sumpticulus (4), diminutif de *sumptus, ûs* : « de *sumpticulis* propriis quos mecum ferebam, misi vobis CCL ».

C) **Substantifs dérivés d'adjectifs ou de participes.**

a) Désinence *itas*.

Trinitas (Or. 292, 6) : « sacramento scilicet *Trinitatis* » (5).

(1) Test. I, p. 44, l. 10-11. — (2) Test. I, cap. VI. — M. Hartel écrit « custodia » Test. I, p. 44, l. 10. — (3) Is. I, 8 *littéralement* « autumnalium fructuum custodiarium ». — (4) Ep. XIII, p. 509, *Hartel*, dans les renvois. Le mot, quoique régulièrement dérivé (cf. Madvig. § 182 f.), n'est reproduit ni par M. Quicherat, ni par M. Freund. — (5) Cf. « bonitas » de « bonus » ; « claritas » de « clarus » etc., comme « Trinitas » de « Trinus »..

c) Désinence *um*.

Incensum (757, 7), encens, *littéralement* chose brûlée (1).

2° DÉRIVATION DES ADJECTIFS ET DES PARTICIPES.

A) **Adjectifs et participes tirés de substantifs.**

a) Désinence *aneus*.

Temporaneus (Test. III, p. 108, l. 21) : « tunc erumpet *temporaneum* lumen tuum » (Is. 58) : « πρώιμον »...

b) Désinence *arius*.

Fornicarius (Ep. 805, 20) : « de *fornicaria* nasci ».

c) Désinence *ans, antis*.

Sportulans (2), vivant d'offrandes ou d'aumônes : « In honore *sportulantium* fratrum (466, 12). — Le diminutif « sportula », qui a servi à former ce mot, désigne ici, non plus, comme chez les Païens, le cadeau ou présent que faisaient les riches patrons à leurs clients pauvres, mais la rétribution des clercs, imitée de la Synagogue (3).

B) **Adjectifs formés de verbes.**

a) Désinence *bilis*, (avec l'*i* de liaison) *ibilis*.

Docibilis (Ep. 807, 16) : « *docibilem* esse debere » (4).

3° DÉRIVATION DES VERBES.

A) **Verbes tirés de substantifs.**

a) Désinence *are* de la première conjugaison.

Angustiare (De Exh. mart. cap. 12) : « adversùs eos

(1) Num. 16, 14 : θυμίαμα. — (2) *Sportulari* est dérivé de *sportula*, comme *nidulari* de *nidulus*. — (3) Deut. XXVI, 2. — (4) II Tim. 2, 24, διδακτικόν.

qui se *angustiaverunt* » (1), « κατὰ πρόσωπον τῶν θλιψάντων ».

Ce verbe, employé à diverses reprises dans la Vulgate (2), correspond à « θλίβω », et mieux encore à « στενοχωρέω » (II. Cor. 4, 8), deux termes grecs empruntés au vocabulaire de la palestre et des athlètes. Son équivalent classique est *angustare,* formé, non plus de « angustia », mais de « angustus ». *Angustare* veut dire « resserrer » et n'est guère usité qu'*au propre.* Il faut descendre jusqu'à Sénèque avant de le trouver *au figuré,* dans le sens de réduire : *angustare sua gaudia,* restreindre ses plaisirs. Quant à « angustiare », il s'emploie, à peu près exclusivement *au figuré,* avec la signification de « inquiéter, mettre dans les angoisses, dans la détresse ». Il est dérivé de « angustia » ; comme « effigiatus » (3), de « effigies » ; comme « fastigiatus » (4), de « fastigium ».

Luminare (De Zel. et liv. p. 426, l. 3) : « si *luminavit* sensus tuos splendor diei ».

Le composé « illuminare » est fréquent chez tous les classiques. Le simple « luminare » (5) ne se trouve que chez les écrivains de l'Afrique. Il signifie ici « éclairer d'une lumière dont aucun Païen ne pouvait avoir l'idée » (6).

Oculare (De Idol. Van. p. 31, l. 8) : « cœcos et ignaros ad agnitionem veritatis *oculare* ».

b) *Verbe inchoatif.* — Désinence *escere.*

Tenebrescere (De Exh. mart. cap. XI) : « sol *tenebrescet* » (7)... « ὁ ἥλιος σκοτισθήσεται ».

(1) Sap. 5, 1. M. Hartel a lu « angustare » au lieu de « angustiare », introuvable dans le dict. de M. Freund. — (2) Cf. item *S. Irénée, Ronsch...* — (3) Apul. Florid. — (4) Cf. Plin. M. III, 22, 2, éd. Lemaire. Item. Cæs. B. G. 2, 8, d'après plusieurs éditions. — (5) Cf. Ad Don. p. 15, l. 11 ; Apul. Metam. XI. — (6) Cf. initium S. Ev. sec. Joan. : Vita erat Lux hominum etc. — (7) Matth. 24, 29. M. Hartel (p. 336, l. 17) écrit *tenebricare.*

c) Désinence *ire,* de la quatrième conjugaison.

Salire (Test. III, p. 174, l. 21) : « si autem sal infatuatum fuerit in quo *salietur* » (1) ?

Nous avions d'abord relégué cette forme « salire », au lieu de « sallire » ou de « sallere », au nombre des introuvables, avec d'autant moins d'hésitation que nous l'avions vainement cherchée à l'article du verbe « saler » dans le dictionnaire français-latin de M. Quicherat. Il nous arrive de la découvrir, non sans peine, dans le dictionnaire latin-français du même auteur. Et encore, est-ce bien elle ? Certes, « salio, je sale » ne donne pas à entendre que l'infinitif est *salere* plutôt que *salire;* mais « salo » suppose « salere » plutôt que « salire ». Les indications du savant lexicographe sont tellement sommaires et incomplètes : « Salo, voy. sallio » (2), que nous nous sommes demandé si « salire » dans le sens de « saler » était vraiment latin, et si ce n'était pas un dérivé inacceptable.

L'orthographe constante des autres dérivés du substantif monosyllabique « sal », *sel,* ne nous laisse aucun doute sur la bonne formation du verbe « salire ». *Salinæ, arum ; salinarius ; salinator ; salinum ; saliva* etc. s'écrivent et se prononcent, sans que la consonne finale du radical se redouble. Ainsi, *à priori,* « salire » vaut bien « sallire ».

Mais à combien de mots d'une dérivation irréprochable et conforme au génie de la langue l'hospitalité des dictionnaires n'a-t-elle pas été refusée pour toujours et avec raison, parce qu'il leur a manqué, pendant que vivait le latin, d'avoir été consacrés par l'usage ou adoptés par de bons écrivains : *quia carent vate sacro !*

Le verbe « salire, saler » serait-il du nombre ? Sans doute, par le redoublement, quelquefois permis (3), de la

(1) Matth. 5, 13. — (2) Cf. dict. lat. français de M. Quicherat. — (3) Cf. « relligio » pour « religio » ; « relliquiæ » pour « reliquiæ ».

liquide (l), on évitait pour ce terme son homonymie fâcheuse avec *salire,* équivalent plus ou moins parent du grec « ἅλλομαι », sauter etc... La modification, si motivée qu'elle fût, n'a pas été agréée par tous les auteurs. Plusieurs d'entre eux (1) ont préféré, malgré tout, ne pas admettre d'exception, à propos de « salire », aux règles strictes de la dérivation. « *Saliuntur et carnes eorum qui rabidi fuerunt* » (Plin. M. XXIX, 32, 3); « *salitis vice casei* » (id. XV, 21, 4).

B) Verbes formés d'adjectifs.

a) Désinence *are.*

Amænare (Ad Don. 4, 1) : « oblectante prospectu oculos *amænamus* ». Cf. *obscurare, maturare* etc. (Cf. Madvig. § 194).

Humiliare (Ep. 512, 2) : « exaltabitur qui se *humiliaverit* (2)... ὁ ταπεινῶν ἑαυτὸν.. ». — Ce verbe est tiré de l'adjectif *humilis,* comme *lævare,* de *lævis ; levare* de *levis.* L'*i* qui se trouve entre le radical et la désinence, est une voyelle de liaison. — Cf. *lævigare* etc.

Jucundare (Ep. p. 685, l. 4) : « ne *jucunderis* in filiis impiis » (3)... « μὴ εὐφραίνου »...

Longinquare (Ep. Firmiliani Cypriano, p. 812, l. 6) : « qui *longinquant* se abs te peribunt » (Ps. 72, 27). Οἱ μακρύνοντες ἑαυτοὺς... — Le mot, comme on le voit, est de Firmilien. Saint Cyprien emploie de préférence le verbe biblique *elongare,* dont nous aurons à examiner la composition.

Salvare (511, 11) : « Qui toleraverit usque ad finem *salvabitur* » (4). — Au surplus, le verbe « salvare », supposé qu'il ne fût pas inconnu aux écrivains païens, n'en appar-

(1) Nous avons pu, en révisant notre *Essai,* consulter le dictionnaire de M. Freund. Nous avons été heureux d'y trouver la forme « *salio* » « saler ». Si Pline n'y est pas cité en faveur de ce dérivé, on y lit, en revanche, les noms de quelques autres écrivains. — (2) Luc. 14, 11. — (3) Eccli. 16, 1. Cf. Test. II, p. 62, l. 13, *jucundabar* ante faciem ejus... — (4) Σωθήσεται, Matth. 10, 22. Cf. Cæsar. ed. Lemaire, t. III, 36. « Salvabit », Appian. lib. II, B. C.

tiendrait pas moins, par le sens qu'il a ici, à la latinité chrétienne.

Similare (Test I, cap. VI) : « quasi Gomorra *similaremur* » (1) « ὡς Γόμορρα ἂν ὡμοιώθημεν » (Is. I, 9).

Sordidare (Ep. p. 631, l. 12) : « ut... alienis rumoribus *sordidentur* »...

C) Verbes formés d'autres verbes.

* *Verbes fréquentatifs.*

a) Désinences *itare, itari.*

Hæreditare [T. III, de l'inusité *hæredare* (cf. *exheredare,* Cic. Plin.), comme *observitare* — Cic. de Divin. 1, 45 — de *observare*]. Certaines éditions de Cicéron portent : « Cum in Siciliâ *hereditatem* sæpe *hereditásset* » (Cic. Att. II, 1) ; mais cette leçon doit être regardée comme fausse et n'ayant aucune valeur.

Pigritari (2) (de *pigror, pigrari*) : « Ne *pigriteris* visitare infirmum... Μὴ ὄκνει » (Eccli. 7, 39)...

4° DÉRIVATION DES ADVERBES.

* *Adverbes tirés d'adjectifs.*

a) Désinence *è.*

Importunè (Ep. Laps. 567, 18) : « ad pacem... *importunè* properare ».

« Les adjectifs et les participes, dit un auteur à propos du mot qui nous occupe, n'ont pas tous nécessairement leur adverbe correspondant. Plusieurs en sont dépourvus, soit par raison d'euphonie, soit par caprice de la langue » (3).

(1) Similes essemus. Hartel. p. 44, l. 13. — (2) Test. III, p. 181, l. 5. Cf. Act. 9, 38. *Ne pigriteris venire usque ad nos.* — (3) Prose latine, par M. l'abbé Reniez, p. 12, *op. cit.*

— Si l'observation est juste, le choix de l'exemple ne nous semble guère heureux. L'euphonie étant ici hors de cause, il nous reste à consulter l'usage. Nous devons reconnaître qu'il ne s'est pas montré, cette fois, capricieux et bizarre. Le premier dictionnaire que nous ouvrons (1), attribue « importunè » à Pline, à Aulu-Gelle, à Justin, à *Cicéron* (2) et à Végèce. D'ailleurs, comment cet adverbe aurait-il pu se trouver exclu de la langue d'un peuple enserré presque de tous côtés par la mer et justement fier de ses *ports* nombreux ? « In maria excurrit Italia » (Plin.). « Tot maria, tot *portus,* gremiumque terrarum commercio patens undique » (id. l. III). — « An memorem *portus* » ? (Virg. Georg. II, 161 etc.). — Enfin, le mot *importunè,* connu de Cicéron, eût-il péri, qu'il serait ressuscité ; n'eût-il pas existé dans Rome païenne, qu'il serait né avec le latin chrétien. N'était-on pas, aux premiers siècles de l'Eglise, dans la nécessité de traduire la recommandation de saint Paul à son disciple Timothée ? « Ἐπίστηθι εὐκαίρως, ἀκαίρως ». *Insta opportunè, importunè.* — Ressuscité ou nouvellement créé, l'adverbe « importunè » eût, dans les deux cas, mérité de vivre.

b) Désinence *ter.*

Granditer (De Laps. p. 262, l. 18) : « quàm magna deliquimus, tàm *granditer* defleamus ».

Gubernanter, à la manière d'un pilote. — (Cf. Edit. Hartel. Ep. Cypriani Cornelio 608, 10). — Cet adverbe ne se trouve mentionné ni dans le dictionnaire de M. Quicherat, ni dans celui de M. Freund (3). Est-ce là un de ces rares et inévitables oublis qu'on découvre, sans les leur reprocher, dans nos deux savants lexicographes ?

D'ailleurs, la leçon « gubernanter », sur laquelle nous

(1) Dict. lat. Quicherat. — (2) « Confidere suis testibus et *importunè* insistere » Cic. Acad. 2, 25. — (3) Ni dans « l'Itala und Vulgata » de Ronsch,

avons à nous prononcer, M. Hartel, dans sa *recension* des Œuvres de saint Cyprien, est le premier éditeur et le seul, à notre connaissance, qui l'ait fait passer, du milieu des notes dans le texte. A-t-il tort ? A-t-il raison contre tous ses prédécesseurs ? « Gubernanter » n'a-t-il pas le même droit à sa place dans la prose de saint Cyprien que « dominanter » son pareil dans les vers de Draconce (1) ? Devra-t-on, l'unique fois qu'il s'y montre, le faire disparaître devant la variante « gubernantes » ? Reproduisons avec ses variantes le membre de phrase tout entier, tel que l'ont donné les différents éditeurs.

« Ut Dominus qui sacerdotes sibi in ecclesia sua eligere et constituere dignatur, electos quoque et constitutos sua uoluntate adque opitulatione tueatur, *gubernanter* inspirans ac subministrans et ad inproborum contumaciam frenandam vigorem et ad lapsorum fovendam pænitentiam lenitatem » (2).

« Ut Dominus, qui sacerdotes sibi in Ecclesiâ suâ eligere et constituere dignatur, electos quoque et constitutos suâ voluntate atque opitulatione tueatur *gubernantes* inspirans ; ac subministrans, et ad improborum contumaciam frænandam, vigorem ; et ad lapsorum fovendam pænitentiam, lenitatem » (3).

« Ut Dominus etc... tueatur, *gubernantes* inspirans ; ac subministrans » etc. (4)...

« Ut Dominus etc... tueatur, *gubernantes* inspirans, ac subministrans » etc. (5)...

(1) Carm. de Deo, 1, 331 : « Ut *dominanter* eat moderatior omnibus unus ». La principale variante est « Dominator » (Cf. Drac. *loc. cit.* édit. Migne p. 723). — (2) Hartel, 608, 7-11 ; au bas de la page : gubernantes, ϒ ; gubernans, gubernantes Z M. — ϒ = editiones vel omnes, vel aliquot ; Z = Cod. Paris. 1658, sæc. XIII ; M = Cod. Monacens. 442, sæc. XIII. — (3) Fell. p. 234, note (l). Gubernanter inspirans, Vet. Innom. Spir. — (4) Pamélius, p. 85. Il ajoute, note 11, p. 86 : [Gubernantes inspirans]. Antea erat corruptiss. *gubernanter,* debemus autem acceptam hanc castigationem Manutio et Morelio, nam desiderabatur hæc Epistola in Ms. omnibus. — (5) Ed. Migne, Patrol. t. III, Ep. ad Corn. Papam.

« Ut Dominus etc... tueatur, *gubernantes* inspirans ac subministrans » etc. (1)...

Les variantes, on le voit, se réduisent à deux, « gubernanter » et « gubernantes », entre lesquelles, du reste, la différence, pour l'œil et pour l'oreille, est à peine sensible. Malheureusement, elles ne peuvent guère se concilier, la première avec le sens de la phrase, la seconde avec les règles de la syntaxe.

Le vrai sens nous paraît être le suivant :

« De sorte que » *ou* « afin que le Seigneur, qui daigne élire *(eligere)* et établir *(constituere)* dans son Eglise des évêques à Lui, accorde aux élus *(electos)* déjà établis par Lui (*electos* quoque et *constitutos*) sa bienveillante et secourable protection dans le cours de leur administration et de leur gouvernement : les animant, d'un côté, et les armant de la vigueur nécessaire pour mettre un frein à la fureur des rebelles ; les pénétrant, de l'autre, de la douceur qu'il faut pour réchauffer la conversion des *Lapsi* repentants ».

La métaphore est empruntée à la navigation. Le vaisseau, c'est l'Eglise. Les pilotes, « gubernatores », ce sont les Evêques. Derrière eux et au-dessus d'eux se trouve le capitaine du navire, « magister (2), princeps », Dieu qui les a choisis, et les a fait asseoir au gouvernail : « Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei » (3). A Lui de les *inspirer* (4), d'*activer* ou de *ralentir* leur marche, de leur donner des ordres *dans l'exercice de leurs fonctions,* « *gubernantes* » ; à Lui de leur dire, à l'occasion, comme le Gyas de Virgile à son timonier timoré :

Quo tantûm mihi dexter abis ? Huc dirige cursum (5).

p. 712, note h. Vetus Codex Colb. gubernanter : forsitan verius. Alioquin « *gubernantibus* » orationis series videtur postulare. — (1) Collectio selecta § Eccl. Patrum, tom. XIV, p. 124 (D. M. N. S. Guillon) ; *item,* Divi C. Cypriani Opera omnia (apud Perisse fratres, 1847), p. 51, 2e colonne. — (2) Cf. Liv. XXIX, 25 ; cf. Virg. Æn. l. V, 168. — (3) Act. XX, 28. — (4) « Inspirans *ac* subministrans vigorem, lenitatem ». — (5) Æn. V, 162.

Telles sont, en substance, les considérations qui nous déterminent à rejeter la leçon « gubernanter » : « Dominus... sacerdotes... gubernant*er* inspirans » !... Le Seigneur inspirant les évêques à la manière de celui qui tient le gouvernail « gubernant*er* » ! Elle ne s'accorde ni avec la sainte Ecriture (1), assignant à l'évêque le rôle de pilote, et à Dieu (2), sous différentes appellations, celui de capitaine du vaisseau ; ni avec la littérature profane (3), distinguant expressément le « gubernator » du « magister » proprement dit. Elle ne saurait, par conséquent, être la véritable dans un auteur tel que saint Cyprien (4), également versé dans la doctrine chrétienne et dans les antiquités romaines.

Reste le participe présent « gubernantes », qui, en se rapportant à « sacerdotes », se prête parfaitement à l'achèvement et à l'expression de la pensée. — Mais si cette seconde leçon est fidèle au sens, l'est-elle aux règles de la syntaxe. « La syntaxe, dit avec raison un annotateur (5), semble exiger « gubernantibus ». Le remède nous paraît violent. Si nous n'y recourons pas, faudra-t-il nous résigner à croire que l'incorrection de la phrase est le fait de saint Cyprien ou à répéter mélancoliquement à notre tour (6) : « *gubernanter* forsitan verius » ? — Il suffit, pour tout concilier, du simple déplacement d'une virgule, v. g. « *electos* quoque et *constitutos* suâ voluntate atque opitulatione *tueatur gubernantes,* inspirans ac subministrans » etc... Cette ponctuation n'est-elle pas plus rationnelle que celle de Fell, de Pamélius etc. qui séparent par un [;] deux synonymes (7) unis par la plus copulative des conjonctions ? — D'ailleurs, loin de nuire au sens, elle le rend plus saisissant ; car l'élu

(1) Act. XX, 28, loc. cit. — (2) *Domine...* Matth. VIII, 25-26. *Præceptor..* Luc. VIII, 24-25. — (3) Cf. Liv. XXIX, 25 loc. cit. — (4) Au surplus, saint Cyprien, écrivant au pape Lucius qui était revenu de l'exil, félicite le *pilote d'avoir été rendu à son navire,* « ut gubernandæ navi gubernator redderetur » (695, 18).—(5) Voir plus haut, p. 222-3, note 5. — (6) Ibid. not. cit. — (7) Inspirans *ac* subministrans.

du Seigneur, l'Evêque sur son siège (1) eut-il jamais un plus pressant besoin de l'assistance divine que dans l'acte même de son gouvernement, « tueatur gubernantes » ? — Enfin « inspirans » et « subministrans », débarrassés d'un complément qui ne leur appartenait ni ne leur allait, n'en régissent que mieux, comme dans les textes les plus classiques (2), les seuls accusatifs placés sous leur dépendance directe et immédiate.

Sæcularitér (Test. III, p. 103, l. 22 ; et p. 148, l. 3) : « mulierem ornari *sæcularitér* non debere ».

Cette fois encore, le dictionnaire ne fournit aucune indication. (3). Il ne signale pas « sæcularitér », qu'ont pourtant adopté tous les éditeurs de saint Cyprien.

Que penser de ce dérivé extraordinaire ? N'a-t-il pas, sinon l'euphonie de l'adjectif « sæcularis », duquel il emprunte la signification nouvelle (4), du moins l'euphonie requise par l'usage ? Répondre négativement, ce serait réprouver implicitement la désinence « ter », qui s'est attachée, avec la voyelle de liaison *i,* aux radicaux de certains adjectifs de la même déclinaison que « sæcularis » pour en faire dériver autant d'adverbes : v. g. *salubr-i-ter* (Colum. Plin.), de *salubr-is,* génitif de *salub-er ; salutar-i-ter* (Cic.), de *salutar-is.*

Comment « sæcularitér » est-il entré dans la langue latine ?

Cet adverbe, comme le prouve le contexte, « mulierem *sæcularitér* ornari non debere », est une allusion à ce que les Païens appelaient le « mundus muliebris (5), à ces toilettes presque de courtisane (6), dont il est parlé avec détails dans la sainte Ecriture (7) et dans les saints Pères.

(1) Constitutus... — (2) Furor arma ministrat. Virg. Æn. I, 154 ; ibid. 192 etc. — (3) Le dict. de M. Quicherat. Celui de M. Freund reproduit le néologisme « sæcularitér » de S. Cyprien. — (4) De « séculier, profane, païen ». — (5) Liv. 34, 7 ; Plaut. Epid. 2, 2, 41-49 ; Ulp. Dig. 34, 2, 25. — (6) Prov. VII, 10. — (7) Ezech. XVI, 13 ; IV. Reg. IX, 30 ; Ose. 11, 13. Cf. Lib. de habit. Virg.

Avoir recours à tout l'attirail de la coquetterie féminine, aux pendants d'oreille, aux bracelets, à l'or, à l'argent, à la pourpre etc., c'est selon l'heureux laconisme de saint Cyprien se parer *mondainement,* « *sæculariter* ornari ». Le mot latin répond au grec κοσμικῶς, qui a dû servir au langage ecclésiastique (1), bien qu'on ne le trouve pas mentionné dans le dictionnaire grec-français de M. Alexandre.

III° COMPOSITION.

« La première partie du composé, dit Madvig (2), peut être un nom (*substantif, adjectif* ou nom de nombre) un adverbe, une préposition ou une des particules qui ne se rencontrent qu'en composition comme syllabe initiale ou préfixe ».

Dans l'énumération et la répartition des nouveaux composés de saint Cyprien, nous ne tiendrons compte que de cette première partie, quelle que puisse être la seconde. Ces composés peuvent ou avoir été faits avec deux mots simples, *vocabula composita,* ou avoir été formés d'un mot déjà composé, au moyen d'une préposition nouvelle ou de la particule « *re* », *verba decomposita*. De là deux catégories.

1re *catégorie. — Mots composés, proprement dits.*

A) **Substantifs servant de première partie:**

a) à des verbes composés.

Honorificare *(honor, facere)*, Testim. II, p. 96, l. 8-9 : Ut omnes *honorificent* Filium, sicut *honorificant* Patrem : qui

(1) Nous le rencontrons, de fait, dans le dict. français-grec du même lexicographe, avec mention de la source que nous avons dite. — (2) § 204 a.

non *honorificat* Filium, non *honorificat* Patrem... (1) ἵνα πάντες τιμῶσιν κ. τ. λ.

Mortificare : « opera carnis *mortificatis* (2), θανατοῦτε ».

b) à des adjectifs.

Deificus (Ep. Corn. 618, 22) : « *deificam* disciplinam ».

c) à des participes.

Thurificatus (624, 20), apostat ayant offert de l'encens aux idoles (3).

B) **Adjectifs servant de première partie**

a) à des substantifs.

Clarificatio (Ep. Nemes. 828, 15) : « *clarificationis* suæ honore »...

Multiloquentia (Testim. III, p. 179, l. 17 etc.) : « A *multiloquentiâ* temperandum ». « Ex *multiloquentiâ* (4) non effugies peccatum (5). Ἐκ πολυλογίας ». — Si nous lisons « multiloquentia », au lieu du mot classique « magniloquentia », c'est qu'il y a dans le texte grec « πολυλογία », et non « μεγαλολογία » ou « μεγαλορρημοσύνη ».

Sanctificatio (Ep. Magno 764, 20 etc.) : « ad baptismi *sanctificationem* venitur » (6).

Vivificatio (De dom. Orat. p. 275, l. 19) : « ut *vivificatio*... servetur ».

b) à des verbes.

Clarificare (Testim. II, 63, 12-13) : « Ego te *cla-*

(1) Joan. 5, 23. Cf. *horrificare* (Æn. 4, 465) de *horrificus* (ibid. 3, 571), comme *honorificare* (lat. eccl.) de *honorificus* (très class.). Cf. *fructificare, ludificare, modificare, mellificare, nidificare* etc., etc. — (2) Rom. 8, 13. — (3) Cf. *Modificatus*, ayant calculé, de *modificari* (A. Gell.). Cf. *ludificari, testificari, velificari etc.* — (4) *Ex multiloquio* (ed. Hartel). Cf. *superbiloquentia*. — (5) Prov. X, 19. — (6) Cf. *sacrificatio*, Cic. Nat. D. 2, 27.

rificavi in terrâ... ; et nunc tu *clarifica* me apud te (1)... Ἐγὼ σε ἐδόξασα ».

Justificare (Test. III, p. 177, l. 11) : « factores legis *justificabuntur* (2)... Οἱ ποιηταὶ νόμου δικαιωθήσονται ».

Sanctificare (De dom. Orat. 274, 22-25) : « *sanctificetur* nomen tuum (3)... ἁγιασθήτω ».

Vivificare (505, 14) : « nativitas salutaris... custodita *vivificat* ».

C) Nom de nombre servant de première partie à un adjectif.

Septiformis (4) (De Exh. mart. p. 338, l. 3-4) : « Lucerna *septiformis*... Ἑπτάλυχνος »... Le chandelier à sept branches (5).

D) Prépositions servant de préfixes

a) à des substantifs.

* *a* ou *ab*.

Abominatio (335, 23) : « cum videritis *abominationem* vastationis » (6).

* *ad*.

Accersitio (7) ou **arcessitio** *(accesso* ou *arcesso,* causatif de *accedo,* comme *incesso* l'est de *incedo)* l'appel, le grand appel, la mort : « cum *arcessitionis* propriæ dies venerit, incunctanter et libenter ad Dominum, ipso vocante, veniamus ». De Mortal. 312, 22. — Le mot est bien choisi ; car « arcessere » signifie *mander en vertu d'un droit ;* et ici c'est le *Seigneur* « Dominus » qui appelle son serviteur. Que celui-ci, comme autrefois Samuel, sans hésiter ni murmu-

(1) Joan. 17, 4-5. — (2) Rom. 2, 13. — (3) Matth. 6, 9. — (4) Cf. *uniformis, biformis, triformis, quatriformis ; septimontium, septimontialis* etc. — (5) Exod. 25, 37. — (6) Τὸ βδέλυγμα, Matth. 24, 15. — (7) Cf. Freund, au verbe « *arcesso* ». M. Quicherat ne cite ni *accersitio,* ni *arcessitio.*

rer, « incunctanter et libenter », *se lève et coure au rendez-vous : « Consurgens cucurrit : Ecce ego; vocâsti enim me »* (1).

Adorator (267, 20) : « quando veri *adoratores* adorarent (2) ... προσκυνηταὶ κ.τ.λ. ».

Adunatio (Ep. Corn. 692, 5) : « *adunatio* sequentis fraternitatis »... (Ep. Magno, 754, 6-7) : « Dominus corpus suum panem vocat de multorum granorum *adunatione* congestum » etc. — Le premier de ces passages rappelle l'instante prière de Notre-Seigneur « ut sint unum, sicut et nos « (3) et le verset des Actes (4) attestant qu'elle avait été exaucée ; le second, la Secrète de la messe du Très Saint-Sacrement : « *Unitatis* et pacis dona... sub oblatis muneribus mysticè designantur ».

* *circum.*

Circumcisio (Testim. I, p. 45, l. 18-19) : « circumcisi estis *circumcisione* non manufactâ in exspoliatione carnis, sed in *circumcisione* Christi (5), περιτομῇ τοῦ Χριστοῦ » : *circoncision spirituelle.* — Le qualificatif « spiritalis » de « circumcisio » est de saint Cyprien lui-même (6), ainsi que son opposé : *Circumcisio carnalis* (7), *circoncision charnelle.* La seconde circoncision appartient à l'Ancien ; la première au Nouveau-Testament.

Circumventio (595, 9) : « nemo suâ *circumventione* præcipitet » (8).

* *cum.*

Compresbyter (Ep. clero, 512, 16 etc.), au lieu de *sympresbyter* ».

Concarnatio (9), T. II, 64, 5, synonyme de *incarnatio.*

(1) I Reg. 3, 4-11. — (2) Joan. 4, 23. — (3) Joan. 17, 11 ; it. id. ibid. 21 ; it. id. ibid. 22 ; it. id. ibid. 23. Ut sint consommati in unum... — (4) Act. 4, 32. — (5) Colos. 2, II. περιτομῇ. — (6) Ep. collect. p. 477, l. 2 « circumcisio spiritalis ». — (7) Ibid. p. 477, l. 1. — (8) Μεθοδείᾳ. Cf. Eph. 4, 14. — (9) Le sens de ce mot, dans les dictionnaires de MM. Quicherat et Freund, est bien différent de ce que nous marquons ici. Il y a trait aux 3mes noces : « Occasio tertiæ *concarnationis* ». Tertul. de *de Monog.* 9.

Concupiscentia (Test. III, p. 125, l. 8-11) : « *concupiscentia* carnis est (1)... ἡ ἐπιθυμία τῆς σαρκὸς ».

Confessor (passim) ὁμολογητής. Ce mot a dû de naître, à la parole de Notre-Seigneur (2), à l'obligation qu'elle imposait, à la récompense qu'elle promettait : « Quicumque *confessus fuerit* me coram hominibus, et Filius hominis *confitebitur* illum coram angelis Dei ».

Conspectio (3), Test. III, p. 163, l. 1 : « in tempore *conspectionis* illorum peribunt (4), ἐν καιρῷ ἐπισκέψεως ».

Conspector, de Or. d. : « cordis auditor, sicut *conspector* ».

Consummator (5), De Laps. p. 242, l. 6 : « Dominus, in verbis doctor, et *consummator* in factis »...

Contritio (De Zel.), *au figuré*, la pénitence, la contrition.

Corroboratio (6), De Op. et eleem. 386, 1 : « ad *corroborationem* fidei » (7).

* ἐ ou *ex*.

Exaltatio (De Zel. et liv. 425, 18) : « *Exaltationis* (8) apud nos non potest esse contentio ». C'est une allusion sensible au verset de saint Luc : « Facta est autem et contentio inter eos quis eorum videretur esse major » (XXII, 24).

Exspoliatio (Test. I, 45, 19) : « in *exspoliatione* carnis (9). ἐν τῇ ἐπεκδύσει ».

Extollentia (De Eccl. unit. p. 229, l. 9) : « quomodo potest *extollentiam* diligere » etc. ? — L'auteur lui-même (10) prend soin d'indiquer le texte d'où a été tiré ce nouveau synonyme de « superbia ». Qui *se extollit*, humiliabitur (Luc. 18, 14).

(1) I Joan. 2, 16. — (2) Luc. 12, 8. — (3) Introuvable chez M. Quicherat. — (4) Hier. 28, 18. — (5) Cf. Hebr. 12, 2 ... Εἰς ...τελειωτὴν Ἰησοῦν, in *consummatorem Jesum*. Cf. *consummatum est* (Joan. 19, 30). — (6) Introuvable dans les dictionnaires de MM. Freund et Quicherat. Cf. *collaudatio*. — (7) Cf. Luc. 1, 80 ; id. 2, 40 ; Eph. 3, 16. — (8) Cf. Jacob. 1, 9 « ἐν τῷ ὕψει ». — (9) Col. 2, 11. Cf. *despoliatio*. — (10) De Eccl. unit. p. 229, l. 6.

* *in.*

Illuminator (De idol. Van. 28, 7) : « *illuminator* et deductor humani generis prædicatur » (1). Cf. « Erat lux vera quæ *illuminat* omnem hominem » (Joan. I, 9).

Improperium (Test. III, 128, 19) : « In similitudinem *improperii*... εἰς παραβολὴν ὀνειδισμοῦ » (Sap. V, 3).

Incarnatio (Test. II, cap. 2 Baluze etc.), l'incarnation. Ce substantif est comme un résumé du texte de saint Jean. « Et verbum *caro* factum est, et habitavit *in* nobis (2) ».

Infestatio (Ep. presb. p. 582, l. 11) : « cum ipso *infestationis* principe ».

Inosculatio (3), Ep. collect. ad Pomponium : « Ipsa confabulatio et *inosculatio* » (Cf. osculatio, Hart. p. 475).

* *Præ.*

Præfiguratio (Ep. p. 763, l. 14) : « futurorum *præfiguratione* » (4).

Præscientia (5) : « ad *præscientiam*... futurorum » (De Exh. mart. p. 339, 25).

* *sub.*

Sustinentia (Fell. de bon. Pat. 146, 14, *loc. cit.*) : « numquid opulentiam... *sustinentiæ* (τῆς ἀνοχῆς) contemnis » (6) ?

* *trans.*

Transpunctio (7), De Laps. 261, 12 : « dedit.... spiritum *transpunctionis* (8)... κατανύξεως ».

(1) Cf. Prov. 29, 13. Utriusque *illuminator* est Dominus... ἐπισκοπὴν ἀμφοτέρων ποιεῖται ὁ Κύριος. — (2) Cf. *init. S. Ev. sec. Joan.* — (3) Introuvable chez MM. Freund, Quicherat et Ronsch. Cf. *exosculatio, deosculatio*; *inoculatio*. On chercherait également en vain dans les dictionnaires le mot *offectura* (Conc. Carth. 442, 9). Comme il ne vient pas de saint Cyprien, nous nous contentons de le signaler en note à l'attention des lexicographes. — (4) Cf. *refrigeratio*. — (5) Cf. *conscientia*. — (6) Nous laissons de côté, à dessein, la forme « subdiaconus ». Elle appartient au latin du clergé de Rome (Ep. *Didicimus*) plutôt qu'à celui de saint Cyprien, dont les préférences sont toujours pour « hypodiaconus ». (Cf. p. 138). — (7) Introuvable dans les dictionnaires. — (8) Es. 29, 10. Cf. *compunctio*.

b) à des verbes.

* *ad.*

Aggaudere (Test. II, p. 62, l. 12) : « Ego eram cui *aggaudebat*. Ἐγὼ ἤμην ᾗ προσέχαιρεν » (1).

* *cum.*

Collætari (Ep. p. 521, l. 10) : « *collætantur* omnia membra, συνχαίρει » (2).

Confortare (Ep. p. 654, l. 13) : « quod infirmatum est non *confortâstis* (3), οὐκ ἐνισχύσατε ».

Conregnare (326, 19) : « si toleramus, et *conregnabimus*, συμβασιλεύσομεν » (4).

Consepeliri (5) : « alienigenis *consepultos* », enterrés avec des étrangers, au milieu d'étrangers (740, 21).

* *de.*

Delimare (6): « ut ea... examinata *delimare* possemus » (Ep. *Optaveram quidem, fratres)*. — M. Hartel préfère la leçon « limare » (p. 510, l. 4), familière à saint Cyprien (7) et très classique d'ailleurs (8).

* *e* ou *ex.*

Elongare (9), Test. II, p. 88, l. 2 : « ne *elongaveris* auxilium... μὴ μακρύνῃς » (Psalm. 21, 20).

Emedullare (10) (Test. II, 75, 3) : « crassitudines eorum *emedullabit*... τὰ πάχη αὐτῶν ἐκμυελιεῖ » (Num. 24, 8).

(1) Prov. 8, 30. Cf. *aggemere, aggredi*. — (2) Cor. I, XII, 26. Cf. *collaudare*. — (3) Ezech. 34, 4. — (4) II Tim. 2. — (5) Cf. Rom. 6, 4 ; Coloss. 2, 12 ; συνθάπτομαι, *consepelior*. — (6) Introuvable dans les dictionnaires de MM. Quicherat et Freund, ainsi que dans l'*Itala und Vulgata* de M. Ronsch. Cf. *Delimatus*, Plin. 34, 11. — (7) Cf. p. 523, l. 16 etc. — (8) Veritas ipsa *limatur* in disputatione. Cic. off. 2. 10. — (9) Cf. *Prælongare*. — (10) Ce verbe manque au dictionnaire de M. Quicherat. M. Freund n'en cite que le participe passé.

* *in.*

Improperare (Ep. pleb. Thib. 658, 9) : « si *improperatur* vobis... Εἰ ὀνειδίζεσθε » (I Petr. 4, 14).

« Improperare » et « improperium » viennent, d'après M. Freund, de *in-probrum.* N'est-il pas plus simple et plus naturel de les composer avec *in* et *properare ?* Le verbe « *improperare* » de saint Cyprien me paraît être, pour l'image comme pour le sens, le synonyme de « *invehi* in aliquem », et de « *insultare* alicui ». Il signifie « adresser de *vifs* reproches » ; littéralement et au propre (1), « *courir sus* à quelqu'un ».

* *ob.*

Offavere (Ep. ad Don.) : « ... sic vitiis *adhærentibus obsecundans* eram, et desperatione meliorum malis meis, veluti jam *propriis ac vernaculis, offavebam* » (2). — Rien de plus familier à saint Cyprien que cette synonymie de deux mots (3), de deux membres de phrase placés par gradation. Quant à « et » adverbe, au lieu du préfixe « ob », « et favebam », au lieu de « offavebam », je reconnais, avec M. Hartel (4), que ce remplaçant de « *etiam* » est bien connu de notre auteur ; mais je ne crois pas qu'il soit ici à sa place. Après deux compléments assez longs « desperatione meliorum », « malis meis » etc., le monosyllabe « et » précédant immédiatement le verbe « favebam », auquel il se lie si peu, termine la phrase d'une manière bien brusque, qui ne trahit ni le disciple des classiques (5), ni le littérateur applaudi de Carthage.

(1) Cf. *im*properare, se hâter d'entrer. *Varion dans Plin.* Freund. Cf. le grec « ἐνίπτω » (ἐν, ἵπτω) ; cf. en français *invectiver; s'élever, s'emporter, se déchainer contre quelqu'un.* — (2) Cf. *obsequi.* — (3) Cf. *ex*orbitans et à viâ veritatis *ex*errans (p. 768, l. 22-23) etc., etc. D'ailleurs l'emploi du préfixe « ob » n'est pas rare dans saint Cyprien. — (4) P. 6, l. 2-3. Cf. Præf. p. XXI, note *). — (5) Les exemples de « et » synonyme de « etiam » s'expliquent aussi facilement dans saint Cyprien (v. g., p. 203, l. 21) que dans Virgile (v. g. Timeo Danaos *et* dona ferentes.

Obtenebrare (Test. II, p. 91, l. 4) : « *obtenebrabitur* dies lucis... συσκοτάσει ἐν ἡμέρᾳ τὸ φῶς » (Am. 8, 9).

* *per.*

Perdelere (Ad Demetr. 367, 3) : « interficite ut *perdeleantur* (1) ... ἀποκτείνατε εἰς ἐξάλειψιν » (Ezech. 9, 6).

* *sub.*

Suppungere (Test. III, cap. I): « aut enim subjectos vobis *suppungitis* (2), καὶ πάντας τοὺς ὑποχειρίους ὑμῶν ὑπονύσσετε » Is. 58, 3. — M. Hartel (p. 108, l. 10) écrit « *con*pungitis », variante qui traduit moins exactement « ὑπονύσσετε ».

* *super.*

Supermiscere (Test. III, p. 152, l. 17): « sanguinem sanguini *supermiscent* (3), αἵματα ἐφ᾽ αἵμασι μίσγουσι » (Os. 4, 2).

Supervincere (Test. III, p. 133, l. 12) : « sed in his omnibus *supervincimus*... ὑπερνικῶμεν » Rom. 8, 37. — Ces composés « ὑπερνικᾶν » (4), « supervincere » sont très expressifs. Ils signifient « infliger à l'ennemi une défaite plus qu'ordinaire, plus que suffisante ».

c) à des adjectifs.

* *cum.*

Confixibilis (Test. III, 161, 14) : « et non movebuntur, quia *confixibilia* (5) sunt... καὶ οὐ κινηθήσονται » (Jérém. 10, 5). Le membre de phrase « quia confixibilia sunt » n'a pas son équivalent dans les Septante. Le précédent « et in clavis confirmaverunt illa » (6), « καὶ ἥλοις ἐστερέωσαν αὐτά »,

(1) Cf. *perdocere.* — (2) Cf. *supponere.* — (3) *Desideratur apud* Freund et Quicherat. Cf. *supersedere.* — (4) Cf. νικᾶν παρὰ πολὺ (Joseph. V, 7, 10), l'emporter de beaucoup sur l'ennemi. Cf. Lucian. in Timon. § 10. ὑπερπλουτεῖν, être plus que riche. — (5) *Introuvable dans les dictionnaires.* — (6) Le sens de la Vulgate est différent : « clavis et malleis compegit, ut non dissolvatur ». (Jer. 10, 4). Elle ajoute (verset 5). « Portata tollentur, quia incedere non valent ».

indique suffisamment à lui seul qu'il s'agit d'idoles *d'attache* fixées et clouées en leur place.

Consutilis (De Eccl. Unit. p. 215, l. 17) : « non *consutilis* (tunica), ἄραφος », Joan. 19, 23.

Corruptibilis (Test. III, p. 141, l. 6) : « ut *corruptibilem* coronam accipiant » (1).

Corruptivum (Test. III, 159, 12) : « Oportet enim *corruptivum* istud induere incorruptionem ». I Cor. 15, 53.

d) à des participes.

* *ad.*

Approximans (De Laps. p. 257, l. 14) : « Ego Deus *approximans* », « ἐγγίζων » (2).

* *cum.*

Contribulatus (Ep. p. 654, l. 14) : « quod *contribulatum* est, non consolati estis : τὸ συντετριμμένον οὐ κατεδήσατε (3). (Ezech. 34, 4).

* *ob.*

Oppignoratus (De Op. et eleem.) : « *Oppignoratis* vel distractis rebus suis ».

En composition, le radical, sans parler de la partie accessoire (4), qui doit s'accommoder avec la principale (5), subit parfois une modification plus ou moins sensible.

C'est ainsi que le composé de « terror-facere » est « terrificare » et non *terrorificare* etc. Assez souvent, surtout quand le verbe se compose avec une préposition, une permutation à faire entre deux voyelles (6) dans le corps du mot peut

(1) Φθαρτὸν. I Cor. 9, 25. — (2) Jerem. 23, 23. — (3) Non *alligàstis* (Vulg.), traduction plus exacte. La véritable leçon nous paraît être celle qu'a adoptée l'éditeur anglais : *Non consolidàstis*. — (4) V. g. *ob*. — (5) V. g. *ponere*. — *Opponere*, au lieu de *obponere*. — (6) V. g. « a » et « i » ; exemple : c*a*dere, con*c*idere.

échapper à l'écrivain. De là, si l'on n'y prend garde, beaucoup de néologismes condamnés par l'usage.

« Oppignoratus », au lieu de « oppigneratus », est-il de ce nombre ?

Remarquez d'abord que le génitif de « pignus » est plutôt « pignoris » que « pigneris », forme considérée comme archaïque ; que l'on dit également bien « pignoraticius » et « pigneraticius », « pignoratio » et « pigneratio », « pignorator » et « pignerator ». Sans doute, cette concurrence, ou, si l'on veut, cette prépondérance de la voyelle « o » ne prouve rien, puisqu'elle s'exerce, non dans la composition, mais dans la déclinaison et dans la dérivation. Aussi n'hésiterais-je pas à me prononcer avec M. Hartel pour la variante « oppigneratus » (1) qu'il a été seul à me faire connaître (2), si je ne trouvais mentionné par nos lexicographes, sans le moindre signe de réprobation, un composé analogue « repignorare » (3), à côté de « repignerare ».

D'autre part, c'est « pigneratus » (4), c'est « oppignerâsset » (5), c'est « oppignerator » (6) que je lis dans trois autres écrivains africains : ce qui m'empêche de voir un africanisme dans le participe « oppignoratus », emprunté à la langue de la jurisprudence et du droit. Il reste donc à demander à nos meilleurs lexicographes (7), pour le mot ainsi écrit, une place parmi les composés de *pignus, pignoris*.

* *per.*

Percalcatus (Ep. p. 705, l. 14) : « Velut calcatione torcularis pleni et *percalcati ?* ὡς ἀπὸ πατητοῦ ληνοῦ » ; (Is. 63, 2).

(1) P. 390, l. 18. — (2) Baluze, Fell, Gorini, Pamélius, Ronsch etc. écrivent tous « oppignoratus » sans variante. — (3) Cf. dict. Quicherat. Cf. *expignorare* (Muratori) lever l'hypothèque (Lex. man. du Cange). *Præpignorare* (cod. Pechianus) ; Judith. 8, 16, Ronsch. — (4) Ap. Metam. l. IX. — (5) Tertul. Apolog. cap. 6, p. 302, Migne. — (6) S. Aug. — (7) MM. Freund et Quicherat la doivent.

* *trans.*

Transpunctus (De Laps. p. 261, l. 17) : « *transpunctæ* mentis alienatione dementes » (1).

Le participe « transpunctus » est pris ici, non seulement au figuré, ce qui a échappé à M. Freund et à M. Quicherat, mais encore dans un sens particulier que n'indiquent point nos lexiques grecs, aux articles « κατάνυξις, κατανύσσω ».

Transpungere, traduction latine de « κατανύσσω », signifie dans le texte de saint Cyprien « assoupir, engourdir, plonger dans la stupeur », ou, pour parler comme Racine,

> « *Répandre cet esprit de vertige et d'erreur,*
> De la chute des rois funeste avant-coureur ».

E) **Particules « in » négatif et « re » servant de préfixes**

a) à des substantifs.

Inaudientia (569, 22) : « per *inaudientiam* » (2).

Inhonoratio (T. III, 120, 12) : « abscondit autem *inhonorationem* » (3).

Refrigerium (De Mort. 306, 14) : « Ad *refrigerium* justi vocantur ». — Ce mot désigne tout particulièrement la mort bienheureuse, le ciel ou le lieu du *rafraîchissement* (4), par opposition 1° aux chaleurs brûlantes de l'Afrique, 2° aux feux de la persécution, 3° aux flammes du purgatoire, 4° au feu éternel de l'enfer (5).

b) à des adjectifs et à des participes.

Insensatus (128, 19) : « nos *insensati*, ἄφρονες ». *Sap. V*, 4.

(1) Cf. Is. 29, 10, πνεύματι κατανύξεως. Cf. Rom. 11, 8. πνεῦμα κατανύξεως. — (2) Introuvable chez Freund. — (3) Ἀτιμίαν, Prov. 12, 16. — (4) Cf. le *Memento* des morts après la consécration : *locum refrigerii*. Cf. Virg. Æn. VI : *Devenere locos lætos* etc. — (5) Cf. item. Ep. Corn. 670, 6. « De Lazaro... in *refrigerio* constituto implorat auxilium ». *Voir plus haut, p. 197.*

Receptibilis (De Mort. cap. 9. *Fell*) : « homines *receptibiles*, δεκτοὶ » Eccli. 2, 5.

Retornatus (Test. II, cap. 4) : Ecce feci te sicut rotas vehiculi triturantis novas in se *retornatas* (1). Ἰδοὺ ἐποίησά σε ὡς τροχοὺς ἁμάξης ἀλοῶντας καινοὺς πριστηροειδεῖς. Nous n'hésitons pas à regarder comme fautive la leçon « in se retornatas ». Celle de M. Hartel « in serram tornatas » (2) nous paraît bonne. Pour qu'elle nous satisfît complètement, *formatus* devrait être substitué à *tornatus*. Si au substantif « rota » convient bien le participe « tornatus », à l'adjectif composé « πριστηροειδής » répond plus exactement le participe *formatus* : « πριστηροειδεῖς » équivaut à « in serram formatas ».

d) à des verbes.

Rebaptizare (771, 18), au lieu de « anabaptizare ».

2e *catégorie. — Mots formés d'un autre mot déjà composé.*

A) **Deux prépositions.**

* *ad, in.*

Adinvenio (De hab. Virg. cap. 14) : « Quod diabolus *adinvenit* » (3).

Adinventor (Ep. collect. 743, 7) : « *Adinventores* malorum, ἐφευρετὰς κακῶν ». Rom. 1, 30.

L'auteur aura considéré « invenio » comme un verbe nullement composé, l'assimilant ainsi au grec « εὑρίσκειν », qui signifie également « trouver ». Ayant à exprimer ou à

(1) Is. 41, 15. — (2) P. 66, l. 11. — (3) M. Hartel lit simplement *invenit*, moins expressif.

traduire l'idée de « trouver *de plus* », « trouver *de trop* », il a tout simplement, à la manière des Grecs surtout, mis en tête du verbe la préposition « ad » ; et il a formé « *adinvenire, adinventores* », comme les grecs avaient composé ἐφευρίσκειν, ἐφευρέτης...

Au reste, il ne faudrait pas croire que les verbes composés avec deux prépositions fussent tous rejetés par les auteurs latins (1). Il y a mieux. « *Adim*pleo », employé par Tite-Live, est formé des deux prépositions « *ad, in* » et de l'inusité « pleo ». Il rend précisément, comme son analogue « *adin*venio », cette nuance d'addition ou d'excès que nous venons de signaler.

* *cum*, ἐπί.

Coepiscopus (Ep. Corn. p, 598, l. 1), coévêque, collègue dans l'épiscopat. — *Coepiscopus* a été formé avec la préposition *cum* (en composition *co*) et le mot déjà composé *episcopus*, ἐπίσκοπος (ἐπί, σκοπέω-ῶ). Le véritable mot latin eût été régulièrement *synepiscopus* ou mieux *coinspector* (2). Qu'il nous soit permis, à l'occasion de ce terme « coepiscopus » un peu hybride, de citer quelques mots de composition analogue empruntés aux écrivains païens :

Biclinium (Plaut.) ; *condepso* (Cato) cum, δέψω ;
Epirhedium (Quintil ; Juven.) ; *epitogium* (Quintil.) ;
Monoculus (Firm.) ; *pseudo-porticus* (Plin.) ;
Pseudo-urbanus (Vitruv.) *subbasilicanus* (Plaut.) etc., etc.

Ces composés hybrides ont été adoptés, en latin, par l'usage, comme l'est, en français, l'adjectif « limitrophe ».

(1) Cf. *coadjicio* (Colum.), *coadjuvo* (Cels.), *subinvideo* (Cic.), *superimpono* (Liv.), *superobruo* (Prop.)... On n'en trouve d'exemples, *dit cependant Madvig*, qu'avec *super* (le plus souvent chez les écrivains de la Décadence) et dans quelques mots avec *re* (p. ex. *superinjicio, repromitto, recognosco*). § 206. *Rem.* I. — (2) *Superinspector*, mot analogue pour la composition, a été employé par saint Ambroise pour désigner l'Evêque *(De dignitate sacerdotum*, 6).

On les pardonne aux auteurs qui les hasardèrent. Ne nous en plaignons pas, pourvu que les hardiesses ou les négligences de la langue ecclésiastique bénéficient de l'indulgence accordée aux négligences ou aux hardiesses de la littérature profane :

Hanc veniam petimusque damusque vicissim.

* *ex; ambi,* par abréviation *amb.*

Exambire (528, 2), « aller de tous côtés pour circonvenir » : « *exambire* ad martyres ».

* *in, circùm.*

Incircumcisus (Test. I, 45, 20) : « Adam primus a Deo factus *incircumcisus,* ἀπερίτμητος ».

Le participe est pris ici, non *au figuré,* mais *au propre,* comme dans le texte suivant du livre de Josué : « Populus qui natus est in deserto, *incircumcisus* fuit » (Jos. 5, 6), « ἀπερίτμητοι ἦσαν, *id est* ἀκροβυστίαν ἔχοντες », « præputium habentes » (Act. II, 3 et passim).

* *in, cum.*

Incorruptio : « induere *incorruptionem* » (159, 12), « ... ἐνδύσασθαι ἀφθαρσίαν ».

* *in, de.*

Indesinens (394, 13) : « *indesinentium* operum magnanimitate ».

* *in, ob.*

Inobaudiens (67, 20) : « ne fueris *inobaudiens*... (1) μὴ ἀπείθει » (Exod. 23, 24).

B) **Une préposition et un adjectif.**

* *cum, magnus.*

Commagnificare (2) : « ut et *commagnificemur*.... συνδοξασθῶμεν ». Rom. 8, 17.

(1) Cf. *subimpudens* (Cic.) — (2) T. III, 13, 3. *Desideratur apud* Freund et Quicherat.

C) Une particule et un substantif.

* *re, ædes.*

Reædificare (325, 28) : « non *reædificabitur,* οὐκ ἀνοικοδομηθήσεται ». Deuter. 13, 16.

Paragraphe 2e. — Sens nouveaux.

1° SUBSTANTIFS.

Absolutio (passim), *absolution*. Le mot a été emprunté à la langue des tribunaux (1) ; mais le sens nouveau qu'il a pris, n'est dû qu'à l'influence chrétienne. Ce ne sont plus le même tribunal, le même juge, le même prévenu, le même aveu du crime, le même acquittement : *Recedunt vetera ; nova sunt omnia...*

Actus (2), l'acte par excellence, le martyre : « Acquiescatis his litteris meis, quibus vobis et *actui* ac laudibus vestris et scribo et simpliciter ac fideliter consulo » (604, 7). Le voilà, pour les Chrétiens du temps de saint Cyprien, le dernier acte de cette vie, que les Païens comparaient souvent a une tragédie, parfois à une comédie (3).

Ænigma (155, 6), mystère, *vue* en quelque sorte *spéculative,* par opposition à la *vision intuitive :* « Videmus nunc per speculum in *ænigmate* » (4).

Agnus (passim), « quod ipse dictus sic *agnus* » (T. II, 80, 6) : au figuré, l'Agneau sans tache, Jésus-Christ immolé pour notre salut.

Agon (Ep. ad Mart. 486, 2 etc.) : « In *agonis* promissi certamine ».

(1) Cf. Cic. Cluent. 27 ; id. Catil. 3, 4 etc. *Voir, pages 149, 150, 151, 152 et 153, les citations déjà faites d'expressions prises dans un sens chrétien.* — (2) Cf. Hor. A. P. « deducis in *actus* ». — (3) « Ecquid iis videretur *mimum vitæ* commodè transegisse » (Suet. *Octav.* 99). — (4) I Corinth. 13, 12. Cf. Cic. Divin. 2, 64.

Ce mot, employé en différents sens par les Païens, Homère (1), Isocrate (2), Xénophon (3), Platon (4), Cicéron (5), Suétone (6) et Pline-le-Jeune (7), désigne, chez saint Cyprien, l'épreuve du martyre (8). Il ne s'agit pas ici d'une simple querelle, d'une lutte ordinaire « certamen », « non pusillum vobis certamen cum hominibus », mais d'un combat dont Dieu est l'agonothète : « quoniam Deus præstat *agonem* ». Ce nouvel exercice ne pouvait être compris dans le « πένταθλον » des Grecs, dans le « quinquertium » des Latins. Il est amené dans la phrase de saint Cyprien, comme le jet du javelot dans le vers de Virgile :

Velocis jaculi certamina ponit, dit le poète (9) ;
In agonis promissi certamine coronatus est, écrit le prosateur (10).

Tous deux spécifient le genre de combat « certamen » par un complément : ici, « *agonis promissi* » ; là, « *velocis jaculi* ».

Anima (De Exh. mart. 345, 19), l'âme immortelle, *par opposition* au corps périssable : « vidi *animas* occisorum » (11). Le christianisme a restitué leur véritable signification au ciel, à l'enfer et aux âmes qui les habitent.

Animatio (De Or. d. 286, 11) : « superduxit super eos iram *animationis,* « θυμοῦ » (12) ». *Animatio,* dans le sens de *ressentiment,* est particulier au latin chrétien et peut-être à saint Cyprien.

Arma lucis (De Zel. 425, 25), l'armure de la grâce : « Induamus *arma* lucis ».

(1) Iliad. XXIII, 685. — (2) Paneg. I. — (3) Æcon. 7, 9 ; Mem. III, 12, 1. — (4) Alcib. 1, 119 ; Legg. VIII, 835 b. — (5) Cic. ad Attic, 14, 7 ; 1, 16. — (6) Ner. 22 et 23. — (7) Ep. 4, 22. — (8) Cæleste certamen, certamen Dei, certamen spiritale, prælium Christi. — (9) (Ep. ad Mart. p. 491, l. 10-11). — (10) Cf. certaminis et *agonis* diem (694, 22). Quand le mot « agon » est accompagné du qualificatif « sæcularis », il désigne le *spectacle.* — (11) Apocal. 20, 4, « τὰς ψυχὰς ». — (12) Is. 42, 25. *Animatio* désigne chez Cicéron l'*être animé lui-même.* Cf. Freund.

Assumptio (Ep. p. 493, l. 11) : « Ego jam libor et tempus instat *assumptionis* » (1). Ce synonyme chrétien du mot « mors » n'a pas jusqu'à présent attiré l'attention des lexicographes. Il me semble renfermer une allusion à l'Ascension de Jésus-Christ, notre véritable précurseur (2).

Auctor (Ep. Corn. 666, 20), dans son sens étymologique de « augmentator » (R. augere). — Félicissime, dont il est ici question, n'était pas l'*auteur* du schisme ; il n'en était que le *fauteur :* « schismatis et discidii *auctor* ». Saint Cyprien emploie le mot, au sens classique, dans le *Traité des idoles,* où il appelle Jésus-Christ « salutis *auctorem* », « l'*auteur* de notre salut » (De id. Van. 31, 15).

Bestia (T. III, 136, 7) : « victores *Bestiæ*.. Τοὺς νικῶντας ἐκ τοῦ θηρίου ». *Apoc. 15, 2.* — *Bestia,* la Bête, dans l'Apocalypse, désigne le démon ; l'Antechrist ; l'empereur romain, persécuteur des chrétiens ; la philosophie païenne venant en aide à l'idolâtrie etc.

Botrui (3). Ce mot latinisé de la Bible grecque signifie « raisin, grappe de raisin », dans la Lettre de saint Cyprien à Moyse... 578, 1 : « maturis fructibus *botrui* ».

La phrase où il figure est comme un petit tableau, où l'on voit, dans les confesseurs prisonniers, les belles grappes de raisin mûr de la vigne du Seigneur ; dans les tortures de leur captivité, l'action puissante du pressoir ; dans leur sang qui coule, le vin même du saint Sacrifice : « Domini vineæ pingues racem*i,* et jam maturis fructibus botru*i,* pressuræ sæcularis infestatione calcat*i,* torcular vestrum carcere torquente sent*itis,* vini vice sanguinem fund*itis* ». On croirait entendre, en lisant ces lignes, un de ces chants joyeux de vendange et de pressoir dont parle Jérémie (Jer. 25, 30 ; 48, 33). C'est un effet des trois assonances du commence-

(1) II Timoth. 4, 6. « τῆς ἀναλύσεως », *resolutionis.* Saint Cyprien aura lu « τῆς ἀναλήψεως ». Cf. Luc. 9, 51. — (2) Joan. 14, 2. — (3) Βότρυς, *botrus.* Vulg.

ment, et des deux rimes finales que nous avons soulignées (1).

Calix (514, 14) : « qui biberit *calicem* Domini indignè » (2). C'est le contenant employé pour le contenu, comme dans l'expression classique et poétique « haurire spumantem *pateram* ».

Cet ustensile « calix » ne servait qu'à des usages profanes chez les Latins (3) comme *vase à boire, plat à potage* ou *à légumes,* et comme *mesureur d'eau* (4). Il est devenu, chez saint Cyprien, un vase sacré, dont la forme devait rappeler, non le gobelet bachique des Grecs, « κύλιξ » (5), mais la coupe des Juifs, dans la langue et dans la liturgie desquels le calice occupait une place si importante. Le mot « calix » signifie aussi, dans le Nouveau-Testament, non-seulement le Précieux Sang (6), mais encore la Passion et la mort de l'adorable Victime (7).

Caminus (De Mort. cap. 9), *au figuré,* la fournaise : « in *camino* tribulationis » (8), dans la fournaise des tribulations (9).

Cathedra (Ep. p. 745, l. 12) : « adulteram *cathedram* collocare » ; *par métonymie,* siège épiscopal, chaire et fonctions épiscopales.

Charitas (231, 19), la charité : « vinculum *charitatis* ».

Cilicium (Test. I, 55, 5) : « deligans ad vitem pullum suum et ad *cilicium* pullum asinæ suæ » (10) : δεσμεύων τῇ ἕλικι, *littéralement* « ad helicem », si l'on fait de ce mot le syno-

(1) Le mot *botrus* avait été employé par Pline l'Ancien, mais dans le sens d'*armoise.* — (2) I, Cor. 11, 27, « τὸ ποτήριον ». — (3) Cf. Hor. Tractavit *calicem* manibus (II Satir. 4, 78). Et *calices* poscunt majores (ibid. 8, 35). — (4) *Calicis* positio habet momentum (*Frontin,* Aquæd. 36). — (5) Cf. *Macrob. Sat.* V, 21. — (6) I Cor. 10, 16; 11, 27. — (7) Joan. 18, 11 etc. — (8) Eccli. 2, 5, « Ἐν καμίνῳ ». M. Hartel voit dans ces mots un simple ajouté au texte de saint Cyprien (p. 302). — (9) Cf. Juven. 14, 118. Cic. Fam. 7, 10, 2. — (10) Gen. 49, 11. *Ad vitem,* traduit la Vulgate. Nous adopterions, de préférence à « cilicium », la variante « helicem », ἑλίκην, dont l'esprit rude (c) aura été changé en (c) par les premiers copistes. Le mot, devenu méconnaissable, aura été confondu par eux avec « cilicium », si peu différent de « celicem » ou « cilicem ».

nyme de « vitis », et non de « salix » (Cf. Plin. XVI, 69 Ed. Lemaire).

Cœli : « *cœlorum* regnum (58, 13) ; *tertium cœlum* » (511, 19), le troisième ciel dont il est parlé dans la IIe Epître aux Corinthiens.

Communicatio (passim), communion. « Per manûs impositionem jus *communicationis* accipitur » (Ep. 518, 19).

Concilium (passim), assemblée d'évêques, concile.

Confessio (passim), véritable profession de foi, faite devant les juges, devant les bourreaux, dans les supplices ; martyre. Ce terme, si élégant, est familier, mais dans un sens bien différent, à Tite-Live.

Confusio (sans complément), honte, confusion (Test. II, cap. 6) : « cadent in *confusione* ».

Congregatio (De bon. Pat.), au sens concret : *congregationes,* des assemblées.

Conservus (Test. III, 130, 19), compagnon d'esclavage, *au figuré,* comme le mot « serviteur » dans une salutation épistolaire : *confrère dans le service de Dieu.*

Conspersio (De hab. Virg. 198, 26), *au figuré,* dans le sens de pâte (1).

Continentia (De hab. Virg.), continence, dans le sens spécial de chasteté ou plutôt de virginité.

Conversatio (passim), dans le sens du grec « ἄσκησις » (2).

Conversio *(passim,* v. g. *Ep. ad Don.),* conversion, mouvement, changement de l'âme se tournant vers son Créateur et son Dieu.

Creator (T. III, 122, 2). L'idée de la création proprement dite a échappé au paganisme tout entier. Aussi le titre de « Creator » donné à Dieu a-t-il dans saint Cyprien une tout autre signification que dans Cicéron et dans Ovide.

(1) I, Corinth. 5, 7 « νέον φύραμα ». — (2) Cf. Philipp. III, 20 : « nostra conversatio in cœlis est ».

Dæmon (1), *De id. Van.* 23, 15, « δαίμων », le malin *par excellence,* le démon, le diable.

Debitum (Test. III, Cap. 32) : « Uxori vir *debitum* reddat (2). Ce mot, au sens où l'emploie ici saint Cyprien, ne se trouve que dans saint Paul. En attribuant une signification spéciale à un terme vague par lui-même (3), mais d'ailleurs très convenable, le grand Apôtre a su sauvegarder dans ses expressions cette honnêteté que bravèrent trop souvent le grec et le latin des classiques païens, v. g. Aristophane, Horace etc.

Dies (De Zel. 425, 23), le jour de la grâce : « *dies* autem appropinquavit ».

Dignatio, bienveillance, bonté, miséricordieuse bonté, grâce : « in amphitheatro, dominicæ *dignationis* testimonio honoratus (673, 14).

Dominus (Ad Don. 6, 21) : « in mentes nostras.... *Dominus* influxit ». Le mot *Dominus* n'est plus une désignation honorifique, déclinée par certains empereurs romains, acceptée par d'autres (4), un terme de salutation comme notre « monsieur » (5). Il est devenu le synonyme ou l'attribut exclusif de Dieu : « Dicam planè, *dit Tertullien,* imperatorem *Dominum,* sed voce communi, quando non cogor ut *Dominum,* Dei vice, dicam (6).

Dormitio, le sommeil de la mort : « nec sacrificium pro *dormitione* ejus celebraretur » (466, 19). Les apôtres eux-mêmes, la première fois que le Sauveur leur représenta la mort sous cette image, crurent qu'il parlait du sommeil naturel : « Putaverunt quia de *dormitione somni* diceret » (Joan, 11, 13).

(1) Apulée l'emploie pour signifier un *génie,* un *esprit* (De deo Socrat.). — (2) I. Cor. VII, 3, « τὴν οφειλὴν ἀποδιδότω ». — (3) De Orat. dom. p. 283, l. 14. (De Zel. et liv. p. 431, l. 25). — (4) *Læta perambulante* domino *viridia.* Phædr. *Servus ad Atriens.* — (5) Cf. Mart. lib. I, Epig. 82. — (6) Tert. 1049 (ed. Migne).

Examinatio (Ep. p. 500, l. 4), *examen :* « Persecutio ista *examinatio* est atque exploratio pectoris nostri ». Si le mot *examinatio,* pris au figuré, appartient, comme son synonyme *exploratio* (1), au latin de la Décadence, son alliance avec *pectus,* pour désigner l'*examen de conscience,* n'est-elle pas due à l'influence chrétienne ?

Factor (2), De Exh. Martyr. p. 319, l. 19 : « neque enim quæ fiunt *factore* suo et fabricatore majora sunt ». *Factor* est devenu le synonyme de *Creator.* « Credo in unum Deum... *factorem* cœli et terræ ».

Factura (De hab. Virg. p. 198, l. 7), œuvre, créature, ποίημα (Eph. 2, 10), l'œuvre elle-même, et non plus la façon seulement.

Fides (passim), la Foi.

Fornicatio (Ep. 644, 20), la fornication : « Non egerunt pœnitentiam de *fornicationibus* (3). Ἐπὶ πορνείᾳ ». — Le mot est venu, avec son sens nouveau, de ce terme classique « *fornix* » dont parlent Juvénal et Horace (Juv. XI, 171 ; Hor. *Sat.* I, 2, 30).

Fraternitas (Ep. 479, 20), confrérie, paroisse, assemblée des Frères, c'est-à-dire des Chrétiens : « *Fraternitatem* universam salutate » (4). Les Chrétiens s'appelaient les uns les autres des noms de *frères* et de *sœurs* (5).

Gentes *(passim),* les Gentils, les Païens, « τὰ ἔθνη ».

Gratia *(passim),* la Grâce.

Gremium (Test. III, cap. 16) : « Venient tollentes (*ou* portantes) *gremia* sua » (Ps. 125-6). C'est le contenant, au lieu du contenu. (Cf. Petron. Satir. 60, et Dict. A. Rich., article *gremium*). Si le mot « gremium » avait ici, comme

(1) Voir plus haut p. 31, l. 13. — (2) *Factor,* dans Plaute, désigne le joueur qui lançait la balle, par opposition à l'esclave *(dator)* qui la lui remettait. *Curcul. 2, 3, 18.* — (3) II Cor. 12, 21. *Fornicatio,* chez les écrivains païens de la Décadence, signifie « *action de cintrer* » etc. — (4) I Petr. 2, 17, « ἀδελφότης » 5, 9. — (5) Cf. *passim* les Epitres du Nouveau-Testament.

le pense à tort l'annotateur de l'édition d'Oxford, le sens de *cremium,* « bois sec », qu'il a dans Ulpien et dans Columelle, sa véritable place serait parmi les termes empruntés à la Décadence (1).

Hæresis (passim), hérésie, de αἱρέω, par opposition à *schisma,* schisme, de σχίζω (3).

Hœdi (100, 3), *au figuré,* les réprouvés.

Hostia (De Exh. mart. 330, 8), *au figuré* : « constituatis corpora vestra *hostiam* vivam » (2).

Humilitas (passim), l'humilité. Ce mot a la signification de *bassesse,* d'*abjection,* dans les écrits des Païens.

Idolum (37, 5), idole, image ou statue des faux dieux. Les Païens désignaient par *idolum* un fantôme, un spectre.

Immortalitas (210, 11), l'immortalité bienheureuse, bien différente de la *survivance* « non omnis moriar » d'Horace, et de la *félicité* « mihi immortalitas parta est » du Pamphile de Térence (4).

Indulgentia (passim), le pardon, la grâce. Les synonymes, en suivant une gradation ascendante, sont *indulgentia, absolutio* et *remissio.*

Inferi, orum (Test. II, cap. 24), le tombeau, les limbes, les enfers (5).

Infernus (Ep. LIX), l'Enfer (6). Cet adjectif, pris substantivement, n'a été employé au pluriel par les Païens que pour désigner les morts ou les hôtes du Tartare.

Infidelitas (230, 2), incrédulité. — *In,* négatif, et *fides.*

Inspiratio (De Exh. mart. 317, 9), l'assistance, l'inspiration : « auxilio divinæ *inspirationis* » (7).

Justitia (de bon. Pat.), l'innocence, la sainteté.

(1) M. Hartel lit, avec la Vulgate, « manipulos » p. 129, l. 9, « δράγματα ». — (2) Rom. 12, 1. — (3) Cf. *Schisma,* p. 142. Quant au mot *Hæresis,* il avait déjà été employé par Cicéron, mais dans un sens naturellement différent. — (4) Cicéron emploie ce mot, au pluriel, pour désigner les êtres immortels (N.-D. 18, 46). — 5) *Inferos cedere.* De Idol. Van. 29, 14. — (6) Luc. 16, 22. — (7) *Inspiratio,* dans la phrase du géographe Solin, signifie *verve, inspiration poétique.* Cf. Freund.

Lavacrum, le baptême (p. 188, l. 14, et passim).

Lavatio (p. 772, l. 11), le baptême : « Qui baptizatur à mortuo, quid proficit *lavatione* ejus ? (1) Βαπτιζόμενος ἀπὸ νεκροῦ... τί ὠφέλησε τῷ λουτρῷ αὐτοῦ ; » (2).

Lector (Ep. Rogat. p. 509, *au bas de la page*), « ex *Lectore* diaconus », Lecteur. Le *lectorat* est, comme on le sait, le second des quatre ordres moindres.

Libellus (passim). 1° Certificat acheté par certains Chrétiens et attestant qu'ils avaient, quoiqu'ils n'eussent pas, sacrifié aux idoles ; 2° Billet de recommandation (ou d'admission à la communion) que les martyrs et les confesseurs délivraient à certains apostats, désireux d'abréger le temps de leur pénitence (3).

Linum (Test. II, p. 78, l. 8) : « *linum* fumigans non exstinguet » (4), mèche de lampe.

Lumen, la Foi : « *lumen* Domini » (37, 15).

Misericordia (Ep. p. 497, l. 1-2), miséricorde, pitié à la vue des maux d'autrui, même quand ils sont mérités (5).

Mors criminum (Ad Don. 6, 12), la mort du péché.

Nationes (passim), les Gentils, et parfois les Juifs dissidents, par exemple les Samaritains (6).

Nativitas (Ad Don. 6, 6, et passim), naissance spirituelle ; « *nativitas secunda* », le baptême. Ce n'est pas le *mot* qui est *nouveau* (7), c'est le sens. Le mot se lit, en effet, dans Phèdre : « Facit parentes bonitas, non *nativitas* » (8).

Nox (De Zel. et liv. p. 427, l. 23), la nuit du péché : « *nox* transivit » (9).

Nubes : « omnes sub *nube* fuerunt » (42, 39), nuée mira-

(1) Eccli. 34, 30. « Σοφία, Σειρ », 31-30. — (2) Hoc igitur Cyprianum, non ex Siracide, sed ex vulgi proverbio, sumpsisse malim equidem arbitrari quàm dicere virum tantum non legisse aut non intellexisse Siracidem... (Rigaltius). — (3) Voir le mot pris successivement dans ces deux sens (Ep. XX, 528, 2 et 5). — (4) Is. 42, 3 ; Matth. 12, 20. — (5) Cf. Cic. Tusc. 4, 8, 18. — (6) Ep. Steph. p. 755, l. 15-20, Matth. 10, 5 etc. — (7) *Mot nouveau*, disent les Lettres chrétiennes, sept. oct. 1881, p. 401 (3). — (8) Phædr. lib. III, fab. 15, vers. 17. — (9) Rom. 13, 12.

culeuse de l'Ancien Testament, préfigurative du baptême (1).

Observatio (Ep. p. 739, l. 7-8) : « de traditione divinâ et apostolicâ *observatione* servandum est », l'observation, la mise en pratique.

Oleum (au figuré), Ep. collect. 768, 21 : « *oleum* peccatoris non ungat caput meum » (2).

Operatio (passim), les bonnes œuvres, l'aumône.

Opus (291, 27), l'œuvre de charité, l'aumône. — « **Opera** tenebrarum » (425, 24), les œuvres de ténèbres, le péché.

Oratio (passim), prière, oraison. C'est un synonyme de *prex, precis* (3) : « precis nostræ et *orationis* impatiens » (De hab. Virg.).

Ordinatio (p. 579, l. 17 etc.), ordination : « in *ordinationibus* clericis ».

Ovis (passim), *au figuré,* tantôt la divine Victime, tantôt les Fidèles et les élus.

Panis (De Or.), le corps eucharistique de Jésus-Christ.

Passio (passim), la Passion de Notre Seigneur ; *par extension,* les épreuves chrétiennement supportées, et surtout le martyre (4).

Pastor, *au figuré,* celui qui a charge d'âmes.

Pater (passim), le Père qui est aux cieux, par opposition au père terrestre, et aux faux dieux, qui vécurent sur la terre avant de recevoir les honneurs de l'apothéose.

Pax (passim), le saint Viatique.

Perfidia, apostasie : « nulla societas fidei et *perfidiæ* potest esse » (Ep. ad Corn. de Fortunato). — « Non tamen debet in domo fidei *perfidia* promoveri » (Ep. Steph. 777, 20).

(1) I Cor. 10, 1-2. — (2) Cf. Psalm. 140, 5. — (3) Cf. *precem,* p. 170-171. « Oratio » signifiait *harangue, discours,* chez les Païens. Il a passé au latin chrétien pour y désigner une suite, une série de prières, une sorte de discours adressé à Dieu, un entretien avec Dieu. — (4) Cf. *Excessus,* p. 30.

Persecutio, persécution (Ep. Mart. 514, 7, et *passim)*.

Petra, *au figuré,* Notre Seigneur Jésus-Christ (1) : « *Petra* autem erat Christus », dit saint Paul.

Plantatio, plantation : « *plantationem*... plantatam à Deo patre » (Ep. Cornelio p. 674, l. 24). Le substantif « plantatio », pris ici *au figuré,* avait été employé *au propre* par Pline l'Ancien (H. N. 21, 4), mais pour signifier l'*action de planter*. Saint Cyprien s'en est servi comme d'un équivalent latin du mot grec « φυτεία » (2).

Plasma (3), πλάσμα, créature humaine formée du limon terrestre.

Plastica (substantif) : « Opus Dei et factura et *plastica* » (De hab. Virg. 198, 7). Ce troisième synonyme, plus expressif que les deux précédents, rappelle en outre comment l'homme fut créé : « Manus tuæ fecerunt me, et *plasmaverunt* me totum in circuitu » (Ps. 118, 73).

Plebs (4), le peuple chrétien. Il y a entre « plebs » et « populus », dans les Œuvres de saint Cyprien, la même différence qu'entre « Fidèles » et « troupeau », dans le langage ecclésiastique d'aujourd'hui, par exemple dans les mandements de nos Evêques. « Cyprianus presbyteris et diaconibus et *plebi* universæ salutem ». — N... au clergé et aux *Fidèles* de notre diocèse salut... — « Populus » est ainsi un terme moins usité, et, pour ainsi parler, moins officiel que « plebs ».

Pœnitentia, la pénitence : « ante actam *pœnitentiam* » (Ep. Martyr. 514, 10, et *sæpè*).

Pompæ (De hab. Virg.), les pompes mondaines.

Præcursor (697, 18), saint Jean-Baptiste, le Précurseur du Messie.

Prædicatio, la prédication de l'Evangile : « compla-

(1) Super *petram*... fundati (579, 9. — (2) Matth. XV, 13. — (3) Chez les auteurs païens postérieurs à Auguste, *plasma* signifie « déclamation efféminée ». *Pers. 1, 17. Quintil. Instit. 1, 82.* — (4) Cf. *plus haut, p. 107.*

cuit Deo per stultitiam *prædicationis* salvare credentes » (I. Corinth. 1, 21. — Testim. III, 170, 3).

Prædicator, héraut, prédicateur : « *prædicator* dominicæ passionis », est-il dit du protomartyr saint Etienne (1), comme saint Paul est appelé « *prædicator* veritatis evangelicæ » (2).

Præfatio, la Préface de la messe (De Or. dom. 289, 15).

Præputium, *au figuré* (Test. I, p. 45, l. 12), mot hybride, « præ-πόσθιον ». « Circumcidite *præputium* cordis vestri. Περιτέμεσθε τὴν σκληροκαρδίαν ὑμῶν » (Hier. 4, 4).

Præsumptio (*passim*), présomption, dans un sens opposé à la défiance de soi-même, de ses propres forces et de ses seules lumières.

Pressura (Test. III, 119, 7 et passim) : « ut in me pacem habeatis, in sæculo autem *pressuram,* « ἐν τῷ κόσμῳ θλίψιν » (3). Ce mot est usité avec le sens de pression, de pressurage, de presse etc. chez plusieurs auteurs païens postérieurs à Auguste. Il signifie, dans le latin chrétien, « tribulation », « affliction », « persécution ». Comment y a-t-il été pris ainsi au figuré ? On sait au prix de quelles fatigues (4) se fabriquait le vin chez les anciens. Pour extraire tout le jus des raisins, il fallait non seulement les fouler aux pieds, mais encore les soumettre à une seconde pression bien plus violente. La première opération, celle du *foulage,* se trouve dans l'Ancien Testament, où le Seigneur, dont nous sommes la vigne (5), est représenté sous les traits d'un vendangeur laissé à lui seul (6) ; les deux, dans les écrits des Pères, où le Dieu de l'Eucharistie est comparé aux grappes de raisin, qui doivent être foulées et pressurées, pour que la liqueur qu'elles contiennent arrive aux lèvres des con-

(1) De bon. Pat. 408, 26. — (2) Ep. Cæcil. 708, 16. — (3) Joan. 16, 33. — (4) Cf. dict. des Antiq. rom. par A. Rich, art. *torcular*. — (5) Cf. Isaï ; Evang. sec. Matth. etc. et les « improperia » du vendredi-saint : « Ego quidem plantavi vineam meam speciosissimam » etc. — (6) Isaï, 63, 3.

vives. « Quomodo ad potandum vinum veniri non potest nisi botruus (*al.* botrus) calcetur ante et prematur, sic nec nos sanguinem Christi possemus bibere, nisi Christus calcatus priùs fuisset et pressus » (1)...

Profectio, le départ suprême, la mort : « in *profectione* hâc suâ... gaudere ». (De Mort. 311, 14).

Propositum (Ep. ad Anton.), vœu de religion. Il s'agit ici du vœu de chasteté : « Non continentiæ *propositum* gloriosum per aliena peccata languescit ».

Protector, protecteur : « Christus... et pugnavit et vicit *protector* fidei (492, 6) ».

Pulpitum (2), tribunal ou ambon du Lecteur dans l'église : « super *pulpitum,* id est super *tribunal* ecclesiæ » (583, 24). Ad *pulpitum* post catastam venire » (581, 1).

Redemptio, la Rédemption : « per *redemptionem* quæ est in Christo Jesu » (Test. II, 94, 14).

Redemptor, le Rédempteur. On se rappelle le sens d'entrepreneur, d'adjudicataire, de soumissionnaire, qu'avait ce mot chez les écrivains de l'antiquité païenne (3).

Religio, la hiérarchie, « *religionis* gradibus ascendit » (629, 11) ; la vraie religion (passim).

Sacerdotium, 1° le sacerdoce juif, 2° l'épiscopat, 3° la prêtrise.

Sacramentum (passim), *sacrement, mystère :* « sacramentum Christi » (36, 13), « salutaria sacramenta » (35, 9).

Sanctitas, la sainteté : « *sanctitatis* immemores » (601, 5).

Sapientia, la sagesse chrétienne, par opposition à la philosophie profane : « Christum... Dei *sapientiam* » (Test. II, 64, 4).

Sarcina (Test. III, 184, 5), *au figuré* charge, obligation : « nullam vobis imponere *sarcinam* ».

(1) Ep. p. 705, l. 19 et sq. — (2) Cf. la fable de Phèdre intitulée « Princeps tibicen ». « Pulpitum » y veut dire l'avant-scène, comme dans les Actes de sainte Perpétue. — (3) Hor. II, Ep. 11, 72.

Scriptura (passim), l'Ecriture-Sainte.

Seminatio, ensemencement ; *au figuré,* prédication : « Nova adhùc ac rudis sermonis *seminatio* » (788, 19). Notre-Seigneur avait dit dans la parabole du semeur : « *Semen est verbum Dei* ».

Servus (passim), serviteur, esclave, *au figuré,* et dans l'ordre spirituel.

Sæculum (passim), le monde, le siècle.

Sophia (1) : « *sophia* dominica », la sagesse, la philosophie chrétienne (694, 3).

Spado, *au figuré* (Test. III, 144, 19 ; de hab. Virg. 190, 7) : « *spadones* qui se ipsos castraverunt propter regnum cœlorum » (Matth. 19, 12).

Spes (Test. III, 151, 20), l'Espérance, une des trois vertus théologales : « *Spe* salvati sumus »...

Spiritus, Spiritus Sanctus, appellation généralement réservée à la Troisième Personne de la Sainte Trinité (2).

Tabernaculum (53, 17), le Tabernacle du témoignage. *Exod. etc.*

Tenebræ, les ténèbres du péché, le péché ; les ténèbres de l'idolâtrie : « dilexerunt homines magis *tenebras* quàm lucem » (Test. I, 45, 5).

Testamentum (passim), l'Ancien et le Nouveau-Testament.

Tractatus, ûs (De Un. Eccl.), dans le sens d'*homélie,* de *sermon* : « Quorum *tractatus* pectoribus et cordibus singulorum mortale virus infundit ».

Translatio (3), mort bienheureuse, passage de cette vie périssable à la vie éternelle selon l'expression de saint Jean : « *Translati* sumus de morte ad vitam » (I Joan. 3, 14).

Ungula (491, 14), ongle de fer, instrument de torture.

Unctio (768, 13-20), l'onction baptismale etc. M. Freund

(1) Mot employé par Ennius. — (2) Cf. p. 150, note 1. — (3) In profectione hâc suâ et *translatione* gaudere (De Mort. 311, 14, *loc. cit.*).

passe sous silence cette acception d'un mot et cet emploi d'une action dont le paganisme avait tant abusé (1). Même remarque à propos d'*ungere*. Les deux expressions sont classiques (2).

Velamen, au figuré, par une allusion au voile du Temple : « *Velamen* est super cor eorum » (43, 1).

Velamentum, au figuré : « *Velamento* in lectione Veteris Testamenti manente » (42, 21).

Victima, *passim* (3), synonyme de « occisio » (4), dans le sens de boucherie, de sacrifice.

Vinum (Ep. Cæcil. p. 708, l. 8), le Précieux Sang sous les apparences du vin : « *Vinum* fuisse quod sanguinem dixit ». (Cf. 704, 20 ; 702, 11).

Visio, vision surnaturelle : « scire debetis... dictum esse in *visione* » (497, 10).

Vita virtutum (ad Don. 6, 12), la vie de la Foi agissante.

Vitis (Ep. p. 702, l. 11) : « Ego sum *vitis* vera » (5), dit Notre-Seigneur. « Sed cum dicit : Ego sum *vitis* vera, *observe saint Augustin,* ab illâ se utique discernit cui dicitur : Quomodo conversa es in amaritudinem, *vitis* aliena » ? (Tract. 80 in Joan.).

2° ADJECTIFS ET PARTICIPES PRIS SUBSTANTIVEMENT.

Audientes, les catéchumènes : « *Audientibus*... vigilantia vestra non desit » (524, 14).

Clinicus (765, 18 ; 762, 8-20). Ce mot, venu du grec « κλινικός » et bien connu des auteurs païens, n'a pas

(1) Cf. Cic. de Or. 2, 5, 21 ; Apul. ; Aristoph. — (2) Cf. Cic. in Verr. 2, 4, 35. Virg. Georg. 4, 46. — (3) Cf. « victima » au sens ordinaire du mot (De Laps. 243, 5). — (4) Cf. *acroama* employé pour *anagnostes* dans Corn. Népos (Attic. 14). Cf. item. *Cic. pro Archiâ* 9. — (5) Joan. XV, 1.

conservé chez saint Cyprien les sens de médecin et de croque-mort qu'il avait chez eux, par exemple dans les vers de Martial (1). Il désigne ici les baptisés du lit, et, pour ainsi dire, *de la dernière extrémité :* acception nouvelle qui semble avoir échappé aux lexicographes.

Consistentes (passim), — « consistens, consistentis, part. de consisto || controversia parùm consistens (Gell.), question inextricable ». — Voilà tout ce que dit M. Quicherat de ce mot, si fréquent dans saint Cyprien. Ce terme désigne, dans les Œuvres de l'Evêque de Carthage, non les pénitents du quatrième degré, les « *consistants* » (2), mais, par une double allusion aux « *Lapsi* » et aux *schismatiques,* les Fidèles restés *debout* et *ensemble.*

Dominicus (s.-ent. *dies)* : « *dominico* legit » (581, 8).

Dominicus (s.-ent. *locus),* le lieu saint : « in *dominicum* sine sacrificio venis » (384, 21).

Dominicum (s.-ent. *sacrificium),* le sacrifice eucharistique : « *dominicum* celebrare » (384, 20). Même ellipse, si l'on veut, dans les deux exemples précédents.

Dormientes (3), les morts : « nolumus vos ignorare... de *dormientibus* » (159, 3).

Fideles, fidentes (passim). *Fideles,* ceux qui ont la Foi ; *Fidentes,* ceux qui ont la Foi et en font les actes.

Languentes (4), *par euphémisme,* les *Lapsi :* « inter numerosam *languentium* strages » (501, 16).

Lapsi (passim), les apostats ; ceux qui sont tombés.

Loti, les baptisés par effusion. « Loti » est ici (5) l'opposé de « perfusi », qui désigne les baptisés par immersion : « Utrumne *loti* sint, an *perfusi* ». Saint Cyprien, comparant la petite quantité d'eau baptismale à la grande, à propos de ceux qui se faisaient baptiser, les uns, à la dernière heure

(1) Mart. 9, 97. — (2) Cf. Dict. Ant. chrét. Martigny. — (3) Cf. I. Thessal. 4, 12. — (4) Cf. Joan. 5, 3 : « Jacebat multitudo magna *languentium* ». — (5) Ep. 69, fin.

et *à l'extrémité,* les autres, de bonne heure et en bonne santé, se sert fort bien du participe « lotus » (1), « lavé », en parlant des premiers ; de « perfusus » (2), littéralement inondé, en parlant des seconds.

Minutum (De Op. et eleem.), petite pièce de monnaie, τὸ λεπτὸν, (s.-ent. νόμισμα). Luc. 12, 59.

Ordinati *(passim),* ceux qui ont été ordonnés, qui sont entrés dans les saints ordres.

Perfusi, les baptisés par immersion (3).

Peripatetici : « Clinici sint an *peripatetici* », dit saint Cyprien (4), au sujet du baptême des hérétiques. « On ne leur demande pas s'ils étaient au lit ou s'ils *allaient et venaient,* quand ils furent baptisés ». Cette acception du mot « peripateticus », « περιπατητικός », manque à nos dictionnaires.

Proximus, le prochain : « diliges *proximum* tuum tanquàm te ». Test. III, 115, 20. (Galat. 5, 14).

Sacrificati (Ep. Anton. 632, 9), apostats ayant sacrifié aux idoles : « communicare *sacrificatis* » (5). — Une éloquente apostrophe de saint Cyprien permet de voir dans ce mot le participe passé du verbe passif « sacrificari ». « Quid hostiam tecum, miser ; quid victimam immolaturus imponis ? Ipse ad aram hostia, victima ipse venisti. Immolasti illic salutem tuam, spem tuam, fidem tuam funestis illis ignibus concremasti » (6).

Seniores, le Conseil des Anciens chez les Juifs : « Principes populi et *seniores* » (82, 23).

Stantes (passim), les Fidèles, littéralement ceux qui restent debout, par opposition aux « Lapsi ».

Tincti, les baptisés, synonyme latin du mot grec latinisé « baptizati » : foris *tinctus* (769, 10).

(1) Cf. Georg. III, 443. Il*lot*us sudor. — (2) Ibid. 446 « perfundunt ». Cf. dans les Actes de sainte Perpétue l'exclamation « salvum *lotum* » ! — (3) Cf. plus haut *loti.* — (4) Ep. 69, fin. — (5) Part. du déponent « sacrificari », antérieur à l'époque classique. — (6) De Laps. 243, 3.

3° ADJECTIFS ET PARTICIPES.

Abstentus, frappé d'exclusion, d'interdit ; excommunié : « *abstenti* et non communicantes à cœlesti pane prohibemur » (De Or. dom. 280, 13).

Beatus, bienheureux : « *Beatus* quoque apostolus Paulus » (708, 15 et *passim*).

Cœlestis, céleste. Autant le ciel des Chrétiens diffère du ciel des Païens, autant l'adjectif « cœlestis » des uns est différent de ce même qualificatif chez les autres.

Confessus *(passim)*, qui a confessé sa Foi.

Depositus, qui a été confié comme un dépôt à la terre (1). Il y a dans ce participe une allusion au dogme de la résurrection des corps.

Genitalis, générateur, fécondant : « undæ *genitalis* auxilio » (Ep. à Don. p. 6, l. 3). — Il y a de la rosée fécondante de Pline (2) à l'onde régénératrice de saint Cyprien la distance de la terre au ciel, de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel.

Illapsus (in, négatif), « non tombé, inébranlable » (7, 3) : « Si *illapsâ* firmitate vestigii tui incedas »...

Ce participe fait évidemment allusion aux « Lapsi ». Il y avait à craindre que leur défection ne trouvât des imitateurs. De là, les préoccupations de l'écrivain, néophyte indigné et alarmé, et la modification de sens qui les trahit. C'est ainsi, sans comparaison, que le qualificatif « *intransigeant* », né d'hier dans notre société bouleversée, doit d'exister et d'avoir une signification toute politique aux *transactions* de certains révolutionnaires relativement modérés.

Considéré de la sorte, sous son véritable jour, « illapsus »

(1) Filios... apud profana sepulcra *depositos*... (740, 21). — (2) Pline, 2, 8, 6, *genitalis* ros.

au sens tout nouveau de *non-tombé, d'inébranlable,* se comprend et s'explique mieux que l'épithète analogue « illabilis » de Lactance, également laissée de côté par les lexicographes, et que le verbe « illucescere », auquel le seul caprice de notre auteur, d'après toutes les apparences, a fait prendre une signification extraordinaire. Au surplus, que de mots ont changé de sens chez les anciens, au point de signifier dans une page par exemple de Tite-Live le contraire de ce qu'ils expriment dans une autre du même écrivain !

* Imputatus (1) (*in* priv.), non taillé.	Imputatus (*in* prép.) (2), mis en ligne de compte.
* Indicere (*in* prép.), faire savoir (3).	Indicens, entis (*in* priv.), indicente me (4), sans que je parle.
* Infrenatus (*in* priv.), Liv. XXI, 44 ; Sil. Ital. IV, 314 (5).	Infrenatus (*in* prép.), qui a un frein (Liv. XXXVII, 20).
* Innubo, is (*in* prép.), se marier (Liv. 1, 34), Ov. Met. 7, 856.	Innupta, æ (*in* priv.), Virg. Georg. IV, 476 (6).
* Inhumare (*in* prép.), mettre en terre (Plin. XVII, 30, 3).	Inhumatus (*in* priv.), qui n'a pas reçu la sépulture (7).
* Insuetus (*in* priv.), insueta solitudo (Liv. III, 52 etc.).	Insuetus (*in* prép.) : ità se à pueris insuetos (Liv. XXIV, 48).
* Intectus (*in* prép.), couvert. Cf. Liv. Plin. etc.	Intectus (*in* priv.), non vêtu. Cf. Tac. Hist. 5, 22 ; An. 2, 59 ; cf. Apul. Met. passim.
* Intritus (*in* priv.), c'est-à-dire *non broyé* (8), *sens omis par M. Quicherat.*	Intritus, (*in* prép.), broyé (9), trempé (10).

Immundus (761, 16), impur, d'une impureté légale (11).

Languens (12), malade : « an misereantur servorum *languentium* domini (307, 7).

Luminatus (267, 12), éclairé des lumières de la grâce.

(1) Cf. Hor. Epod. 16, 44 ; Plin. M. 17, 21, 35 § 163. — (2) Phædr. 1, 22, 8. Plin. J. Ep. 8, 21, 4. Cf. Cic. « imputare ». — (3) Cic. Catil. 2, 6, 14; Cæs. de B. G. 7, 63 et 90. Liv. VI, 12. — (4) Liv. XXII, 39. (Cf. Ter. And. 3, 5, 62) : « Non me *indicente* hæc fiunt ». *Ce n'est pas sans mon ordre...* — (5) Cf. Infrenus (*in* priv.), Æn. VI, 41. — (6) Innuba, æ (*in* priv.), Ovid. — (7) Æn. 1, 357 ; XI, 22 ; XI, 372. Cic. Div. 2, 69, 143. — (8) Intrita oliva, Colum. 12, 49. — Intritæ ab labore erant (De B. G. III, 26), cohortes qui n'étaient point épuisées de fatigue. — (9) Phæd. Vulp. et Cicon. « intrito cibo » ; cf. Plin. 24, 3, 3. — (10) Varr. R. R. 3, 9. — (11) Cf. *Num.* 19, 8. — (12) Cf. Joan. II, 1 : « Erat... *languens* Lazarus »

Negans, apostat (238, 25) : « dies *negantibus* præstitutus ».

Professus, qui est allé de lui-même ou renier ou confesser sa Foi : « quisque *professus* intra diem non est, se christianum esse confessus est » (238, 25) ; « nos confiteri magis voluit (Deus) quàm *profiteri* » (842, 5).

Spiritalis (490, 11, et passim), relatif, non plus à la respiration et à l'air (1), mais à l'esprit et à l'âme.

Terrenus, au figuré, terrestre : « *Terrenum* fuisse quod prius carnaliter natum... viveret » (Ep. ad Don. 6, 9).

Vitalis, concernant la vie surnaturelle (De id. Van. p. 31, l. 1) : « ut de Eo ad præcepta *vitalia* instrui possent ».

4° VERBES.

Abscedere, mourir : « cum solatio pacis et communicationis *abscedit* » (636, 12).

Abstinere, excommunier : « ut eum vel deponas, vel *abstineas* » (472, 6).

Adaquare, abreuver (Test. I, p. 47, l. 12).

Ce verbe, que MM. Quicherat et Daveluy prennent, après Pline l'Ancien (2), dans le seul sens d'*arroser*, est la traduction du grec « ποτίζω », *arroser* (3) et *abreuver* (4).

La secònde acception du mot latin est-elle à blâmer ? C'est demander si « adaquare » est susceptible d'être employé métaphoriquement. Rapprochons-le du simple. Que constatons-nous ? Le déponent « aquari » qui veut dire, *au propre, aller à la provision d'eau,* et demande, par conséquent,

(1) Vitr. 10, 1. — (2) Amygdalas... denis diebus adaquari... Plin. 17, 10, 11. — (3) Ποτιζομένη γῆ (Polygr. Lucien). — (4) *Adaquare* « ποτίσαι » genus meum, electum (Is. 43, 20). Nous verrons plus tard « ποτίζω » traduit par « potare », *faire boire,* lorsqu'il s'agit de l'homme. S'il est rendu ici par « adaquare », c'est que « τὸ γένος » équivaut à « τὸ ποίμνιον ». L'image discrètement indiquée est celle du troupeau, sans que le mot y soit. — Cf. filios *adaquarent* (706, 13).

pour sujet un être animé (1), se prend *au figuré,* et reçoit alors pour nominatif un nom de chose inanimée, v. g. *aquari gaudet* [*solum*] (2), « le sol a besoin d'eau », comme traduit M. Quicherat.

Or, admettons que le composé « adaquare » signifie, *au propre,* « arroser », et non « mener à l'eau », et qu'on l'emploie, *au figuré,* en parlant du bétail, dans le sens d'*abreuver,* en quoi la métaphore est-elle plus forcée que dans le précédent exemple, où l'idée du simple « aquari », *s'approvisionner d'eau,* se prête au sol même qui nous porte ?

Ambulare, *au figuré,* marcher dans telle ou telle voie, traduction du verbe « περιπατεῖν », qui a cette même signification dans la Bible grecque. « Debet, quomodo ille *ambulavit,* et ipse *ambulare* » (3). Test. III, 125, 5.

Castrare, au figuré, (T. III, cap. 32 etc. ; de hab. Virg. p. 190, l. 7-8), garder la continence : « Sunt spadones qui se ipsos *castraverunt* propter regnum cœlorum (4).

Circumcidere, au moral (5), mortifier la nature corrompue par le péché : « *Circumcidite* vos Deo ». T. I, 45, 11.

Commori, se mortifier, mourir avec Jésus-Christ ; souffrir, pour le payer de retour, les afflictions et même la mort : « Si enim *commorimur* et convivemus ». 326, 19 (6).

Calceare, au figuré : « *calceati* sint evangelico magisterio » (664, 19).

Convivere, vivre avec J.-C., dans la grâce d'abord, puis dans la gloire : « Si enim commorimur et *convivemus* » (7).

Credere (passim), avoir la Foi.

Crucifigere, au moral, mortifier (191, 22).

Dedicare, commencer, inaugurer (581, 9) : « dum *dedicat* lectionem ».

(1) Apes *aquantur* (Virg.). — (2) Plin. XVIII, 45, 5. — (3) Le mot se trouve employé plus de 400 fois dans la Bible, et presque toujours avec l'acception ici indiquée, que nous avons vainement cherchée dans le dict. de M. Freund. — (4) Matth. 19, 12, *loc. cit.* — (5) Cf. Coloss. 2, 11. — (6) 2 Tim. 2, 11. — (7) 326, 19, *loc. cit.*

Deponere (1), déposer, dégrader ; confier à la terre comme un dépôt...

Delibari, au figuré : « Ego enim jam *delibor,* « σπένδομαι » (2). Se mourir, se voir sur le point de consommer le sacrifice de sa vie : allusion à la *libation* qui servait de prélude à l'*immolation* de la victime.

Dormire, mourir : « qui *dormierunt* in Jesu » (310, 9). C'est à Notre Seigneur qu'est due cette signification toute nouvelle du verbe « dormire » : « Non est mortua puella sed *dormit*... Lazarus amicus noster *dormit* »...

Exaltare, *au figuré,* louer, exalter. Ce verbe est l'opposé d'humilier « humiliare ». Sénèque et Columelle l'avaient déjà employé *au propre* (3).

Exponere (4), dépouiller, déposer (passim).

Exterminare (T. II, cap. 28), perdre, ruiner, mettre à mort : « tu *exterminabis* (5) in omnibus gentibus : σὺ κατακληρονομήσεις, κ.τ.λ. » (Ps. 81, 8).

Generare (804, 6, 8), engendrer dans l'ordre de la grâce : « Quomodo *generare* filios Deo hæresis per Christum potest ? — Ecclesia... spiritaliter filios *generat* ».

Illucescere *(in,* priv.), ne pas commencer à luire (679, 3) : « noctem tamdiu esse quamdiu *illucescat* dies », la nuit règne tant que le jour n'a pas commencé à luire.

Initiare (De Unit. Eccl.), baptiser.

Innovare (769, 7), synonyme de « baptizare » : « baptizandus et *innovandus* est » (6).

Libari (493, 11), comme « delibari ». « Ego enim jam *libor* » (7). Nous préférons cette seconde leçon, à cause du grec, qui est σπένδομαι, et non κατασπένδομαι.

(1) Ut eum vel *deponas... loc. cit.* Ep. Rogat. 472, 6. — Fuerat jure *depositus* (739, 23). — (2) 2 Tim. 4, 6. — (3) Cf. *Sen. Quæst. N. 3, proœm. Colum. 3, 13, 4.* Freund. — (4) Cf. Rom. 13, 12. — (5) M. Hartel lit « disperdes ». La Vulgate traduit par « hæreditabis », qui répond beaucoup mieux au grec. — (6) *Initiare* et *innovare* sont d'heureux synonymes de *baptizare.* Le baptême, en effet, est le *premier* des sacrements, le sacrement de la *rénovation*... — (7) 2 Tim. 4, 6, *loc. cit.*

THE INSTITUTE OF MEDIÆVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Nubere (T. III, 144, 22). — Le verbe « nubere », signifiant « se marier », est neutre dans le latin des auteurs païens. Il ne s'y dit que de la femme. Seule, en effet, la fiancée romaine, au jour de son mariage, *se couvrait* d'un voile jaune appelé « flammeum ».

Que penser de ce même verbe, devenant ou redevenant actif (1), et employé en parlant de l'homme lui-même ? Voici la réponse de saint Jérôme (2) : « Latina consuetudo græco idiomati non respondet. *Nubere* enim propriè dicuntur mulieres, et viri *uxores ducere ;* sed nos simpliciter dictum intelligamus quod *nubere* de viris et *nubi* de uxoribus scriptum sit ».

Ainsi, au lieu d'invoquer le grammairien Priscien (3), au rapport duquel « nubere » se disait anciennement du mari ; de rappeler certaines phrases dans lesquelles l'emploi de *nubere,* quand il s'agit du règne végétal (4), paraît arbitraire ; de faire remarquer que le mot prépondérant pour désigner le mariage, c'est « con*nubi*um » (5), et de répéter, avec l'auteur du dictionnaire des Antiquités chrétiennes (6), que les fidèles par horreur pour les superstitions se rattachant au « flammeum » adoptèrent assez tard, probablement du temps de saint Ambroise, l'usage du voile nuptial, on peut reconnaître tout simplement que le verbe « γαμέω », à traduire du Nouveau-Testament (7), répond également bien à « nubere » et à « uxorem ducere », et que saint Cyprien, pour signifier le mariage, abstraction faite des rites du paganisme, consacre la première traduction « nubere » comme étant la plus concise et la plus usitée.

(1) D'après Priscien, les anciens employaient *nubere* avec un régime direct. Cf. Freund. — (2) *In versic. Matth. XXII,* 30 : In resurrectione enim neque *nubent,* neque *nubentur.* — (3) Cf. item Nonium. 143, 24 ; Plaut. Casin. 5, 1, 6 ; id. Pers. 3, 1, 58 etc. — (4) Nubunt populis vites. Plin. XIV, 3, 1. Nupta vitibus populus. Id. XVIII, 68, 3. — (5) Æn. IV, 316 etc., ibid. IX, 600. — (6) Cf. Martigny. — (7) ... Οὔτε γαμοῦσιν, οὔτε γαμίζονται (Matth. 22, 30) cf. I Corinth. 7, 28 ; I Tim. V, 11, 14 ; Matth. V, 32 ; id. XIX, 9.

Operari, faire l'aumône : « *operari* nequit matrona ornata » (384, 18).

Potare (1), Test. II, p. 100, l. 7, 10 et 17, *faire boire.*

Comment expliquer la différence de sens entre « potare », boire (2), boire avec excès (3), et « potare », faire boire ? Serait-ce que « potus » et « potatus », participes de ce verbe, possèdent, outre la signification passive, « bu » (4), l'active : « qui a bien bu » (5) ? *Potus* et exlex (Hor.). — *Potatus,* abreuvé (Fort.)...

M. Quicherat, qui cite ce dernier participe sans le désapprouver, ne devait-il pas la même indulgence ou la même justice à toute la conjugaison de « potare » ? Si le parfait du subjonctif « potaverit » de saint Cyprien diffère du participe passé « potatus » de Venance-Fortunat, ce n'est point par le sens. Quoi qu'il en soit, la signification extraordinaire (6) du verbe « potare » s'explique par le grec « ποτίζω », *faire boire,* dont il est la traduction, concurremment avec « adaquare » son synonyme. « Ὃς ἐὰν ποτίσῃ κ.τ.λ. ». « Qui *potaverit* unum ex minimis istis » (7). — « Καὶ τὰς καμήλους ἐπότισε (8), et *adaquavit* camelos ».

Potare se dit des hommes ; *adaquare,* des animaux (9).

Recreare, créer de nouveau, au spirituel : « spiritu *recreati* et renati sumus (Ad Dem. 365, 21).

Renasci, naître ou renaître à la vie de la grâce : « eo quod ex aquâ prius non *sit renatus* » (795, 20).

Revelare (au fig.), T. III, 132, 10-11 : « quæ [claritas] *revelabitur* (10) in nobis, μ.δ.ἀποκαλυφθῆναι, κ.τ.λ. » (Rom. 8, 18).

Sacrificare 1° (T. I, p. 50, l. 6), offrir à Dieu le

(1) Cf. *potare* (50, 12) dans le sens ordinaire de « boire beaucoup ». — (2) Multùm quod *potas* (Auson.). — (3) Sall. Catil. II. — (4) Hor. Od. 3, 15, 16. Cic. Tusc. V, 5. — (5) Hor. Od. 4, 13, 5. Cic. pro Milone. 21. — (6) Cf. *potaturus,* au sens ordinaire et classique. (T. I, p. 36, l. 22-23). — (7) Matth. V, 42, T. III, p. 111, l. 10. — (8) Gen. 24, 46. — (9) Cf. plus haut, p. 258 — (10) Un cicéronien eût écrit « patefiet, indicium fiet ». Mais que devenait la fidélité à la couleur locale et à la Bible, je veux dire l'allusion au voile du Temple ?

sacrifice de justice consistant en bonnes œuvres (Psalm. 4, 6); 2° (Ep. 633, 3), sacrifier, *au propre,* aux faux-dieux.

Satiare, compléter, *sens conforme à l'étymologie :* « deprecationes solas parùm ad impetrandum valere, ni factorum et operum accessione *satientur* » (De Op. 377, 16).

Supervivere (De Laps.). Il s'agit d'une malheureuse « *spiritaliter* mortua », selon l'expression de saint Cyprien.

Tingere (543, 10), baptiser. Saint Cyprien emploie plus souvent « baptizare », que nous avons examiné, p. 134.

Tractare (633, 17), prêcher : « episcopo *tractante* ».

Ungere (Ep. p. 769, l. 1), oindre sacramentellement.

Visitare (T. II, p. 63, l. 7-8) : « *Visitabo* in virgâ... ἐπισκέψομαι » (1), dans le sens d'éprouver. Cf. « *visitamur* et castigamur » (515, 16).

5° PRONOMS.

Hic, iste, hujusmodi. Ad Don. 11, 9, *et sæpè.*

Les grammairiens recommandent d'employer « hic » et « hujusmodi » *en bonne part ;* « iste » et « istiusmodi », *en mauvaise part* (2). Mais ils ne donnent pas les raisons de cette recommandation. Elle est cependant fondée. Il est impossible de lire attentivement un discours de Cicéron sans qu'on s'aperçoive bien vite que le pronom « hic » désignait le client défendu par l'orateur ; le pronom « iste », la partie adverse. Sans doute, la règle souffre plus d'une exception, même chez les meilleurs auteurs ; et il est arrivé plus d'une fois à Cicéron, comme à certain avocat des *Plaideurs* oubliant son rôle de convention, de perdre de vue les habitudes de style du forum. « *Hujusmodi* monstrum » ! s'écrie-t-il, en parlant de Verrès (3).

(1) Psalm. 88, 33. — (2) Cf. Lhomond. — (3) In V. act. 2, 32. Cf. *in eumd. de Signis.* « *Hujusmodi* spoliationes templorum » etc. Cf. item Cæs. B. C. 2, 31 : *Hujusmodi* res (i. e. peccata exercituum).

Cette distinction entre « hujusmodi » et « istiusmodi », *empruntée au barreau,* comme on dirait de nos jours, saint Cyprien l'a-t-il généralement observée ? Non ; chez lui l'exception est devenue la règle. Un passage de l'apôtre saint Paul nous fournira l'explication de ce changement. « Audet aliquis vestrûm habens negotium adversùs alterum judicari apud iniquos et non apud sanctos ? Sic non est inter vos sapiens quisquàm qui possit judicare inter fratrem suum ? Sed frater cum fratre contendit; et hoc apud infideles ! Judicia habetis inter vos ! Quarè non magis injuriam accipitis » ?... (1).

Ainsi, point de tribunaux proprement dits, chez les premiers chrétiens, à qui il était, du reste, interdit d'en appeler aux juges païens ; point de mise en scène, par conséquent; point de discours : un simple arbitre pour entendre les deux contestants. Donc, point d'avocats, point de distinction oratoire, méprisante pour un frère en Jésus-Christ, entre *hic* et *iste*, entre *hujusmodi* et *istiusmodi,* en dehors de l'usage grammatical, en vertu duquel « hic » et « iste », opposés à « ille », désignent les personnes les plus proches, tantôt, fortuitement, en bonne part (2); tantôt, fortuitement aussi, en mauvaise part (3).

6° ADVERBES.

Foris (Ep. Corn. 672, 9), hors de l'Eglise : « Nemo... *foris* hæresim novam conderet »; — (Ep. Lucio, 698, 3), loin de son troupeau, hors de son diocèse : « Ne gloria esset occulta, si *foris* essent confessionis vestræ consummata martyria ».

(1) I Cor. VI, 1-8 passim. — (2) Cf. Ant. « *Iste* sanctus » à *Magnificat.* Off. d'un martyr. Cf. « *Iste* confessor »... Hymne d'un confesseur. Cf. Cic. Att. 3, 12. S. Aug. (De Doct. Christ. lib. 4) dit, en parlant de saint Cyprien qu'il loue : « *Iste* vero Episcopus ». — (3) Cf. *Evang.* Eliam vocat *iste*... Matth. 27, 47.

Istic et **illic** etc. *(passim)*. — Les adverbes *hic, istic* et *illic* signifient dans le latin classique *ici où je suis ; là où tu es ; là où il est, sans mouvement ; hùc, istùc* et *illùc, ici où je suis* etc. *avec mouvement*. Cette différence de sens entre les trois mots a-t-elle été observée par saint Cyprien ? Puisons, au hasard, dans ses écrits. Il s'adresse au pape saint Corneille : « Semper *istic* episcopis malè cognitus... Novato *illinc* à vobis recedente... ex parte *illic* quies facta est... Quosdam *istic* ex fratribus ab episcopo segregavit.... Qui *istic*... diaconum fecerat, *illic* episcopum fecit » (1).

Il appert de toutes ces citations, notamment de la dernière, que « istic » désigne *le lieu où est la personne qui écrit ;* « illic », *le lieu où est le destinataire de la lettre.*

L'explication de ce changement de signification est la même que précédemment : la non-fréquentation du barreau et des tribunaux ; et, par suite, la synonymie des deux adverbes *hic* et *istic,* avec une nuance parfois, non plus de mépris dans le second, mais de modestie et d'humilité. C'est ainsi que l'Evangile, commenté par les Apôtres, bannissait du cœur et de la bouche des Chrétiens les sentiments et les paroles de dédain pour l'ennemi devenu l'ami, pour l'étranger devenu le prochain, et affranchissait, par là même, certains mots de certaines acceptions incompatibles avec les nouvelles mœurs.

Salutariter (De Orat. dom.) : « Quàm providenter et *salutariter* (2) *admonemur* ». — En écrivant « salutariter » ou « salubriter », saint Cyprien avait en vue une vie supérieure à celle qui préoccupait l'orateur romain : « Tum arma sunt ea sumpta, quibus illi ipsi, qui didicerant eis uti gloriosè, quemadmodum *salutariter* uterentur, non reperiebant » (Cic. *de clar. Orat.* 2).

(1) Ep. Corn. 617, 21 ; 618, 4, 5, 9, 18 et 19. — (2) M. Hartel adopte de préférence « salubriter » (p. 283, l. 15-16), qui s'accorde moins bien que « salutariter » avec l'introduction traditionnelle du *Pater* au saint Sacrifice : « Præceptis *salutaribus moniti* » etc.

Article 2e. — Tournures nouvelles.

Il en est des langues qui changent de siècle et de pays, comme de l'homme qui passe d'un âge à un autre, d'un climat dans un autre climat. Au fur et à mesure qu'elles s'éloignent de la date et du lieu de leur origine, elles prennent je ne sais quel nouvel air et quelle tournure insolite. De là, non seulement dans leur vocabulaire, comme nous l'avons vu, mais encore dans leur syntaxe (1), certaines modifications qui les rendent tant soit peu étrangères et à ceux qui les parlèrent les premiers et au sol qui les vit naître. Tantôt, elles fourmillent d'incorrections grammaticales, comme ce dialecte de l'atticisme pur que les habitants de Soles ne surent pas défendre contre la barbarie. Tantôt, se trouvant en contact journalier avec des idiomes étrangers, elles en empruntent les tournures particulières. Tantôt enfin, elles se ressentent, non plus d'un ciel et d'un climat nouveaux, mais des événements politiques, soit que la paix règne, soit que la guerre éclate, et qu'il faille exhorter au combat, pleurer des défaites ou célébrer des victoires. Telles sont, en général, les variations de syntaxe qu'éprouvent les langues, dans le cours des siècles et loin de la mère-patrie. Nous avons à les constater et à les apprécier, en particulier, dans le latin que saint Cyprien écrivait en Afrique au IIIe siècle de notre ère.

1° SYNTAXE DES SUBSTANTIFS.

A) « Exemplum fug*ere* viam (De Unit. Eccl. 210, 8).

Cet emploi de l'infinitif, au lieu du gérondif en *di,* n'est pas sans exemples dans les auteurs classiques.

(1) Non solum verba singula, sed etiam locutiones sæpè transferuntur, quæ omnino in latinæ linguæ usum, si quis consuetudinem veterum qui latinè locuti sunt tenere voluerit, transire non possunt. (S. Aug. de doctr. Christ. l. II, p. 9).

Consilium cæperunt ex oppido profug*ere* (Cæs. B. G. VI, 26).
Consilium capit equitatum à se dimitt*ere* (id. ibid. et sæpè).
Tempus est te revis*ere* molestias nostras (Plin. J. VIII, 3).
Molliter viv*ere* copia erat (Sallust. Catil. 17).
Iniit consilia reges Lacedæmoniorum toll*ere* (Nep. Lysand. 3).
Sed nos tempus est hujus libri finem fac*ere* (id. Ham. 13) etc. etc.

Dirons-nous, avec M. Burnouf (1), que, l'infinitif pouvant servir de sujet ou de complément direct à un verbe et avoir par conséquent la valeur d'un *nominatif* ou celle d'un *accusatif,* les exemples, du genre de ceux qui précèdent, où il paraît employé pour d'autres cas, peuvent tous se ramener à l'un de ces deux-là ?

Nous aimons mieux voir dans cette tournure, trop naturelle et trop simple pour qu'elle ne se rencontre pas chez les meilleurs prosateurs familiarisés avec les auteurs grecs et n'étant pas sur leurs gardes, un hellénisme introduit par les poètes dans la langue latine, et devenu ensuite d'un usage populaire. Ainsi, au lieu de dire que la phrase « unde nobis *exemplum datum est* veteris hominis viam fug*ere* » (2) équivaut à cette autre, qui en est la reproduction à peu près littérale, « unde nobis *monstratum est* veteris hominis viam fug*ere* », nous la regardons comme une imitation de la syntaxe poétique (3), v. g. : « Sed si tantus amor casus cognosc*ere* nostros ». Quant à justifier l'emploi de l'infinitif après « consilium capit » par exemple, en faisant de cette expression, par une sorte de syllepse, l'équivalente d'un verbe « statuit » supposé dans la pensée de l'écrivain, le procédé nous paraît quelque peu arbitraire, et nous n'osons l'emprunter aux savants grammairiens qui y ont eu recours (4).

B) Domin*us,* De*us* magn*us,* au lieu de « Domin*e* » etc. De Laps. cap. V (5).

On lit dans les éditions de Pamélius, de Fell et de

(1) Gram. lat. p. 281. — (2) De Unit. Eccl. *loc. cit.* — (3) Cf. Madvig § 419. — (4) Cf. Burnouf pag. cit. ; Madvig p. 148, Rem. 2. — (5) Cf. *Baluz. et Rigalt.*

M. Hartel (1) : « Domin*e*, De*us* magn*us* »... Cette seconde leçon est, à nos yeux, la véritable ; car elle répond parfaitement au grec : « Κύριε, ὁ θεὸς, ὁ μέγας » (Dan. IX, 4).

La citation du texte original nous dispense de rappeler, avec Madvig (2), que, chez les poètes et dans le style archaïque, on trouve 1° le nominatif, au lieu du vocatif ; 2° jointe à un vocatif, une apposition au nominatif, au lieu du vocatif. Le nominatif exceptionnel des auteurs païens ne serait-il pas imité d'Homère, comme l'est des Septante celui de saint Cyprien ?

Φίλος ὦ Μενέλαε (Iliad. IV, 189), au lieu de « φίλε »...
Ζεῦ πάτερ, Ἴδητεν μεδέων κύδιστε, μέγιστε,
Ἠέλιός θ', ὅς πάντ' ἐφορᾷς κ.τ.λ. (Iliad. III, 276-277)...
Ἥλιος, au lieu de « ἡέλιε »...

Constatons, du moins, que l'emploi du nominatif, au lieu du vocatif, n'est pas particulier au grec biblique.

2° SYNTAXE DES ADJECTIFS.

A) Peritus *in* scripturis (Ep. Caldonio p. 538, l. 4-5).

L'adjectif « peritus », d'après certains grammairiens (3), ne gouverne que le génitif. Il se trouve pourtant ayant son complément à d'autres cas : à l'ablatif sans préposition, « peritus usu » (Cic.) ; à l'ablatif avec *de,* « peritissimus de agriculturâ » (Varr.) ; à l'accusatif même, avec ou sans préposition. S'il se rencontre ici avec la préposition « in » suivie du nom à l'ablatif, c'est par imitation de son opposé « rudis » (rudis *in* republicâ), de son synonyme « prudens », prudens *in* jure civili (4), ou plutôt de son ana-

(1) Hartel, p. 260, l. 15. — (2) § 299, Rem. 1 et 2. — (3) Cf. Lhomond, Burnouf... — (4) Cf. Madvig p. 99. Rem. 4.

logue (1) « potens » *du Nouveau-Testament :* Potens *in* opere « δυνατὸς ἐν ἔργῳ » (Luc. XXIV, 19) ; potens *in* scripturis, « δυνατὸς ὢν ἐν ταῖς γραφαῖς » (Act. XVIII, 24) ; potens *in* verbis, « δυνατὸς ἐν λόγοις » (Act. VII, 22).

B) Paratos esse ard*ere* (Ep. 696, 6) ; cum vos *parati* fueritis et *prompti* omne sub*ire* supplicium (ibid. l. 12) ; *potens* erip*ere* (De Exh. mart. 337, 14).

L'infinitif, au lieu du gérondif en *dum* avec *ad,* est d'un grand usage (2) après l'adjectif *paratus,* non seulement dans la poésie « Et respondere *parati* » (Virg.), mais encore dans la prose classique : « *Paratus* audire » (Cic.).

Si Lucain et Tacite l'ont employé aprés « *promptus* », la synonymie des deux adjectifs en est sans doute la cause.

Quant à la troisième construction « *potens* eripere », il faut y voir, comme dans d'autres du même genre, v. g. « dignus legi » (Plin. J.), une imitation de la syntaxe grecque. *Potens,* en latin, est suivi de l'infinitif, à l'exemple de « δυνατὸς », en grec : c'est que la langue d'Athènes n'avait pas de véritable gérondif. « Est enim Deus noster... *potens* erip*ere* nos » est la traduction littérale de « Ἔστι γὰρ θεὸς ἡμῶν... δυνατὸς ἐξελέσθαι ἡμᾶς ». Dan. 3, 17.

C) Nec quisquam miretur... *de confessoribus quosdam* (De Unit. Eccl. 227, 23).

L'ablatif avec *de,* au lieu du génitif pluriel, de l'ablatif avec *è* ou *ex,* et de l'accusatif avec *inter,* après un adjectif partitif, se rencontre chez les meilleurs auteurs (3).

Il est regrettable que, sur ce point, la règle formulée par les grammairiens ne soit pas en parfait accord avec bon nombre de textes classiques.

(1) L'adjectif qui désigne le savoir, v. g. *peritus,* et le participe présent qui exprime, non une action, mais un état, v. g. *potens,* se construisent avec le génitif. Cf. gram. lat. Burnouf, § 313. — (2) Burnouf, § 401. — (3) *Ab uno de illis* (Cic. Mil. 24, 65) etc. — Cf. Lhomond, Règle : *unus militum, ex militibus* ou *inter milites.* — Madvig, § 284, Rem. I, n'a garde d'oublier la préposition « de ».

D) Multi filii *magis*... (Test. I, 52, 8-9) ; Πολλὰ τὰ τέκνα μᾶλλον... (Is. 54, 1) ; elige tibi *alterum de duobus*... (Ad Demetr. 360, 16).

Nous avons dans ces deux textes la forme analytique, au lieu de la synthétique : « magis multi », au lieu de « plures » ; « alterum de duobus », au lieu de « alterutrum ».

Le premier exemple, traduit littéralement des Septante, n'est pas sans analogues chez les écrivains les plus classiques : « artem *magis magnam* » (Cic.), au lieu de « artem majorem ». On dirait le second emprunté à Cicéron lui-même (1). Dans l'un et dans l'autre, à ce triomphe partiel de l'analyse sur la synthèse, la phrase gagne de l'aisance ; et la pensée qu'on veut faire ressortir, du relief et de la clarté.

E) Quàm fuerit *amplior* summa dignitatis et honorum, *tàm amplior* exigitur usura pœnarum (Ep. ad Don.).

L'emploi de « quàm » et de « tàm », au lieu de « quanto » et de « tanto », avec un comparatif, se remarque dans les vers de Virgile et de Lucrèce :

Tàm magis illa tremens, et tristibus effera flammis,
Quàm magis effuso crudescunt sanguine pœnæ (2).

Quàm magi' mersimus altum
Directa, et magnâ vi multi pressimus ægrè,
Tàm cupidè rursùm revomit *magis* (Lucr. II, 197 etc.).

Quàm pluria habemus
Tàm magis ardescit dirâ cuppedine pectus (id. IV, 1082).

Serait-ce là une licence poétique, transportée par saint Cyprien dans la prose si travaillée de sa Lettre à Donat ?

(1) « *Alterum de duobus* ». Tuscul. I, 41. Cf. Cæs. de B. G. VII, 32 : *suas cujusque eorum clientelas... cujusque eorum,* au lieu de *utriusque*. — (2) Æn. VII, 787-8. Ces vers, dit Quintilien, ne sont qu'une inversion de la prose suivante : « *Quàm magis* ærumna urget, *tàm magis* ad malefaciendum viget ». Ces sortes de locutions, ajoute-t-il, abondent chez les anciens (Inst. Or. IX, 3).

Nous n'en doutons pas. Nous affirmerions volontiers qu'elle a été empruntée au Cygne de Mantoue ; tant on reconnaît d'expressions virgiliennes dans cette première composition du brillant rhéteur, nouvellement sorti du paganisme (1) !

3° SYNTAXE DES VERBES.

a) « Ne quid deesset *ad* criminis cumulum ». De Laps. 243, 9. « Ac ne quid deesset *ad* gloriam numeri vestri » (483, 2). — Hoc unum *ad* fortunam defuit (Juven.). Paullùm *ad* suam felicitatem defuisse (Cæs. B. G. VI, 43).

C'est, de part et d'autre, au lieu du datif réservé au nom de la *personne,* la forme analytique, moins fréquente « ad », avec le nom de la *chose* à l'accusatif.

b) « Vacare *ad* ineptias » (Ep. clero, p. 512, l. 7).

L'accusatif avec « ad » fait éviter l'amphibologie, fort possible avec le datif (2), qu'il est souvent difficile de distinguer de l'ablatif. Ainsi *« vacare epulis »* peut signifier *s'abstenir du festin,* « ora vacent epulis » (Ovid.), ou s'y livrer, « aula choris epulisque vacat » (Claud.). *Vacare ad epulas* ne saurait avoir que ce dernier sens.

c) « Lætamur *ex* vobis » (Ep. Rogat. p. 505, l. 3).

La véritable explication de *lætamur* avec *ex* suivi de l'ablatif se trouve, selon nous, dans la phrase même de saint Cyprien, dans l'emploi d'un verbe opposé *« dolemus »* avec *ex* également suivi de l'ablatif : « Quantum *dolemus ex illis* (3)

(1) Cf. quelques citations, p. 62-63. — (2) Avec le datif singulier, la confusion n'est guère à craindre. v. g. « ut vacetis orationi » (Test. III, p. 145, l. 2). Voir, p. 465, l'emploi de *vacare* avec le datif, et avec l'accusatif précédé de *ad,* dans la Lettre « *Graviter commoti sumus* ». — (3) *Dolere* s'emploie indifféremment avec *de* ou *ex : De* Hortensio te certo scio dolere (Cic. Att. 6, 6, 12). — « Quoniam tum *ex me doluisti,* nunc ut duplicetur tuum *ex me gaudium* præstabo » *Cic. Fam. 16, 21, 2.*

quos tempestas inimica prostravit, tantum *lætamur ex vobis* quos diabolus superare non potuit ».

d) « Gloriari *de* carne » (De hab. Virg.).

Lhomond, pour prouver que « gloriari » gouverne l'ablatif sans préposition, cite un exemple tiré de Phèdre (1). Cicéron nous autorise à regarder ce verbe déponent comme s'employant fort bien avec « de » : « ut *de* me ipso glorier » Cic. Vatin. 12, 29 (2).

e) « Gloriandum *in* carne ». *De hab. Virg.* — « *In* propriâ veste lætaberis ». *De Exh. martyr.*

Cette addition de la préposition « in » devant le substantif, complément de « lætor » etc., n'est pas sans exemples dans Cicéron (Tuscul. 1, 21, 48; Verr. 2, 5, 46; Offic. 2, 17, 59; Philipp. 2, 4). Avec quel à-propos et quel bonheur saint Cyprien n'y a-t-il pas recours ! D'un côté, on entrait, à la lettre, *dans* les vêtements, si amples, d'autrefois (3); de l'autre, la chair « caro », le corps, cette *chère guenille* dont parle Molière, le vieil homme, enfin, est comparé par la sainte Ecriture à un vêtement. « Nam et qui sumus *in hoc tabernaculo* ingemiscimus gravati, eo quod nolumus *exspoliari,* sed *supervestiri.* II Corinth. V, 4. (4)

f) « Benedicens Domin*um* ». *De Mort.* — « Miseretur pauper*i* ». *De dom. Or. 292, 2.*

Benedicere est toujours intransitif chez les écrivains classiques ; *maledicere,* tantôt neutre (5), tantôt actif (6). Cette anomalie devait cesser, le jour où l'on se verrait dans la nécessité de traduire le verbe « εὐλογέω » des Septante (7) et surtout du texte grec des Evangiles etc. (8). *Benedicere*

(1) Gloriari alienis bonis (I, 3, 1). — (2) Cf. Cic. Fin. 3, 8, 28 ; id. Planc. 8, 20.— (3) Cf. *Casula,* diminutif de *casa,* cabane ; *stola,* στολή, de στέλλω ; περίβλημα... Ἐνδύω, *in*duo etc. — (4) Cf. Coloss. 3, 9 etc. — (5) V. g. au siècle d'Auguste. — (6) Postérieurement à l'époque d'Auguste. — (7) Εὐλογησάτωσάν σε οἱ οὐρανοὶ (Tob. 8, 5) etc. — (8) Matth. 5, 44 etc.

avec l'accusatif n'a pas d'autre origine. Si Apulée, par exception (1), l'emploie une fois transitivement, « benedicere Deum », c'est une réminiscence ou une dérision du parler des Chrétiens, ces adorateurs d'un Dieu unique, que l'impur romancier sait si bien calomnier dans la personne d'une boulangère convertie *(Métamorph., livre IX)*.

Quant à l'emploi de *misereri* avec le datif (2), ne pourrait-on pas se l'expliquer par la ressemblance de sens qu'offre ce verbe avec *ignoscere, indulgere, parcere,* ou par l'influence de la syntaxe grecque sur la syntaxe latine (3) ?

g) « *De* Domino receptura » (De unit. Eccl.).
Quid sibi is *de* me recepisset (Cic.).
h) « Impetrare *de* Dei majestate » (De hab. Virg.).
Impetrare *de* marito. Epit. Livii. (4)
i) « *De* obsessis corporibus ejiciuntur » (ad Demetr.).
Ejicere *de* senatu. Liv. 40, 51 ; 41, 26 etc.
« *De* Ecclesiâ sponte se pellerent » (591, 15).
Depellere *de* provinciâ (Cic.).
« Nemo *de* Ecclesiâ tollat » (594, 23)... Rapi *de* luce. *Sen. T.*
« *De* Ecclesiâ recesserunt » 594, 24... Recedere *de* medio. *Cic.*
j) « *De* vobis audiant » 565, 12... Audivi *de* patre. *Cic.* (5).
k) « Conspici ab oculis » (Ep. 6).
A betâ et à malvâ deceptus sum. *Cic. Fam. VII, 26* (6).
l) « Ascenderunt orare » (De Or. dom.). — Ἀνέβησαν προσεύξασθαι (Luc. XVIII, 10). — « Me misit Deus curare te » (De mortal.). — Ἀπέστειλέ με ὁ θεὸς ἰάσασθαί σε (Tob. XII, 14).
m) « Adhortatur perseverare » (de bon. Pat.).
Hortari accipere. *Nep. Phoc. 1, 3* (7).

(1) Cf. Florid. XX. *Carthagini benedicere*, célébrer Carthage. — (2) Cf. Hygin. Fab. 58 : *Cui* Venus posteà miserta est. — (3) Cf. ἱλάσθητί μοι. Luc. 18, 13. — (4) Cf. *De* magno est præda petenda grege (Tibul.). — (5) Id. Off. 3, 19 ; Brut. 26, 100 ; Acad. 2, 4 ; Rep. 2, 15. — (6) A naturâ ità generati sumus (id. Off. 1, 29). — Ab iracundiâ vinci (Sen. Ep. 88). — Quis nollet ab isto... Ense mori ? Lucan. 2, 264. — (7) Cf. Suet. Tib. 72 ; Hor. Ep. 1, 1, 69 ; Ovid. Met. 8, 215.

n) « Videbis stare » (ad Demetr.).

Omnes te labores excipere video. *Cic. Fam. XIX, 2* (1).

o) *Habere* et *dare* avec l'infinitif, au lieu du participe en *dus, da, dum* (2). « Habet in præliis coronari » (Ep. 57). — Hæc habui dicere. *Cic.* (3)

p) « Suadeo tibi emere » (de Op. et eleem.) — Συμβουλεύω σοι ἀγοράσαι. Apoc. 3, 18 (4).

q) « Meruit coli » (ad Don.); « subire meruerunt » (Ep. 43).

Quæ merui vitio perdere cuncta meo. Ovid. Trist. 5, 11, 16.

Meruitque timeri. *Lucan.* (5)

« Dignus es accipere » (81, 19-20), ἄξιος εἶ λαβεῖν. Apoc. 5, 9 (6).

r) *Prohibere* et *impedire* avec l'infinitif (S. Cyp. passim).

Hiems adhuc rem geri prohibuerat (Cic. Ep. XII, 5).

Recipi prohibebat (Cæs. de B. G. VII, 78).

« Impedit baptizari » T. III. — Educere castris impediat. *Virg.*

Les grammairiens, à la suite de Lhomond, sont trop portés à voir dans cette tournure classique « une des licences que se sont *parfois* accordées même les écrivains du grand siècle, une hardiesse d'expression enfreignant les règles » (7). « *Prohibere* » avec l'infinitif est une construction tellement habituelle à César, peut-être même à Cicéron (8), que je me demande si l'on n'a pas confondu, sur ce point, la règle avec l'exception, ou, du moins, le style familier avec le style soutenu.

s) *Promittunt reducere.* Ep. 43 (9); *Exsurgere prænuntiavit.* De Mortal.; *Minabatur mittere.* Ep. 11; *Speramus venire.* Ep. 81.

(1) Volucres videmur construere nidos (id.). Cadere viderunt (id.). Dicere audistis (id. passim). — (2) Cf. Ep. 33, Ep. 63, Ep. 52 etc. — (3) Habere aliquid curare (Varr.). Donat habere viro (loricam) *Virg.* Dat ferre talentum, *Quintil. IX, 3.* — (4) Cf. Madvig. p. 137, Rem. 2. — (5) Cf. item. Ovid. Met. 9, 258, Val. Flac. 1, 519. — (6) Cf. dignus perire. Ovid. Met. 1, 241; id. ibid. 3, 34; id. ibid. 14, 833 etc. dignus legi (Quintil. Inst. orat. X, I). Cf. Catul. 68, 131; Hor., Virg., passim. — (7) Prose latine par M. l'abbé Reniez, p. 89. Belin 1876. — Cf. Madvig, p. 131 § 375, Rem. 2. « Impedio » et « prohibeo », dit-il, se construisent *souvent* avec l'infinitif. — (8) Cf. Cic. pro Ligar., 8 etc. — (9) Hæc se carminibus promittit solvere mentes. Virg.

Cet infinitif présent, au lieu du futur, est une licence de la langue poétique (1) et du langage familier : *qui polliceantur se obsides dare* (Cæs. B. G. IV, 21) ; *dare pollicentur* (ibid. VI, 9) ; *sese confestim subsequi dixit* (ibid. VI, 29) ; *facere dixerunt* (ibid. II, 32) ; *se cònsequi* (pour *consecuturos*) *videant,* ibid. VII, 64 ; *sperante hæredem suffici* (pour *suffectum iri*) *se proximum,* Cic. Ph. III, 10, 12 ; *navem spero nos valdè bonam habere* (id. ad Fam. XIV, 7).

t) « *Memini me promisisse* ». Ad Don.

Memini... me vidisse. Georg. IV, 125 (2).

u) « *Ausi sunt superbîsse* ». Ep. 3. *Superbîsse,* au lieu de *superbire.* (3). — C'est l'imitation d'un idiotisme très fréquent en grec.

v) « *Deleam* (pour *delebo) eum* ». Test. I, p. 39, l. 6. — Ἐξαλείψω αὐτον (Ex. 32, 33). Le traducteur aura vu dans ἐξαλείψω, non le futur de l'indicatif, mais le subjonctif aoriste de ἐξαλείφω.

x) « *Empti enim estis pretio magno* ». De Or. dom. (4). — *Parvo dimittitur.* Sen. Ep. 21. *Non potest parvo res magna constare* (id.).

Concluons, avec M. Burnouf, que le nom *substantif,* déterminant le prix ou la valeur, se met non au génitif, mais à l'ablatif.

y) « *Nihil fecit* » De hab. V. (5) — *Nihil aliquem putare* (Cic.).

Si, au lieu de *nihil,* qui est indéclinable, il y avait *nihilum,* ce serait un solécisme ; car il faudrait le génitif, et par conséquent « nihil*i* », comme avec les verbes de prix ou d'estime.

(1) Cf. Madvig, p. 139, Rem. 3. Cf. Cæs. B. civ. 3, 8. — (2) Cf. *Memini fuisse* quondàm in sermone nobilem patinam *Sen. Ep. 95.* Cf. Madvig § 408, rem. 2 et l'* du bas de la page. Cf. Cic. pro Fest. 22 ; id. Rosc. Am. 42. — (3) Cf. Madvig § 407 et les deux rem. suiv. Cf. Hor. A. P. 328. Liv. 37, 19 ; id. 3, 48. — (4) Cf. Madvig. § 259 et les deux rem.. suiv., item. § 294 et les trois rem. suiv. — (5) Les païens auraient généralement écrit *flocci, nauci, assis, pili, teruncii,* avec la négation, au lieu de *nihil* tout seul...

z) « Ut dum gravius affligitur, verius probaretur ». De Mortal.

Cette syntaxe est loin d'être particulière à saint Cyprien.

Ut idem conaretur, persuadet. Cæs. B. G. 1, 3. Imperat uti curarent (ibid. V, I), Scribit ut quamplurimas posset, naves instituat (ibid. V, 2). Mandat ut... qui arma ferre possent, ad bellum cogant (ibid. VII, 71). Imperat... eruptione pugnaret (ib. VII, 86).

Que voir dans cette dérogation fréquente aux règles de concordance de temps entre deux verbes consécutifs, dont l'un est régi par l'autre ? Une liberté de syntaxe admise dans le style familier (1).

4° SYNTAXE DES PRONOMS.

a) « *Per quos* (pour *à quibus)* dominicæ oves negliguntur et pereunt » (Ep. 68). Le membre de phrase au complet serait « *à quibus* dominicæ oves negliguntur et *per quos* pereunt » : ce qui est plus conforme à la grammaire, mais aussi plus traînant.

Ce qui prime dans la pensée de l'auteur, c'est l'idée de « pereunt », conséquence de « negliguntur ». De là le tour qu'il prend, et où il n'est tenu compte, pour l'expression du complément commun, que du verbe terminant la gradation, comme s'il y avait : « *per quos dominicæ oves, quum negligantur, pereunt* » ; ou, plus simplement, « *per quos... neglectæ pereunt* (2).

b) « *Quantùm* » pour « *quantulùm* ». Ad Don.

Tollere hæc aranea *quantum* est laboris. *Phædr.*

c) « Poteris-*ne* » ? *(ne* pour *num)*. De bono Pat.

Me-*ne* desistere victam ! Pallas-*ne*... *Æn. I.*

(1) Cf. le français « je voudrais que vous « *repassiez* », au lieu de « *repassassiez* ». — (2) Cf. une construction analogue de César : « *quibus* populus Romanus *ignovisset* neque in provinciam *redegisset* ». (B. G. 1, 44).

d) « *Cui de duobus* » (pour *utri)* Ep. 55.

« *Quinam* (pour *uter)* anteferretur » (B. G. V. 44).

e) « *Non* procedat » (T. III, 126, 12). *Non* pour *ne,* contrairement à la règle de Lhomond : « *ne* dicat », *qu'il ne dise pas.* — *Non* sileas (Hor.) ; *non* aures onerate (Ov.) ; *non* sint sine lege capilli (Ov. A. A. 3, 134).

L'explication de « non », que saint Cyprien emploie au lieu de « ne », se trouve, non dans les poètes, mais dans les Septante : « μὴ ἐκπορεύεσθω » (1). La négation « μή » du grec correspond aux deux particules « non » et « ne » du latin.

f) « *Eorum* », au lieu de « *sui* » (De Laps.). — « *Ejus* » au lieu de « *sui* » (passim).

Il ne nous serait pas malaisé de citer un assez grand nombre de passages où les écrivains les plus classiques dérogent, même dans le style soutenu, à la règle concernant l'emploi des pronoms possessifs et réfléchis : « Respondit *sese* meruisse ut *ei* victus publicè præberetur ». Cic. Orat. 1, 54.

« Persuadent uti unà cum *iis* proficiscantur » Cæs. B. G. 1, 5.

A quoi bon ? L'irrégularité que nous constatons, n'est pas, chez saint Cyprien, le résultat d'un caprice ou d'une négligence plus ou moins volontaire. Elle est l'effet d'une nouvelle imitation du grec, où le possessif « σός, σή, σόν » est d'un usage plus rare que ne l'est en latin son équivalent *suus, sua, suum.* « Adoraverunt eos quos fecerunt digiti *eorum* » (Isa. II, 8), « οἱ δάκτυλοι αὐτῶν ».

h) « Visiones cordis *eorum* frustrantur *eos* » (Ep. 43).

Saint Cyprien, s'il n'avait pas eu à reproduire purement et simplement l'hellénisme des Septante, « ἀπὸ καρδίας αὐτῶν » (Hier. XXIII, 16), eût écrit, n'en doutons pas : « *suæ eos* visiones cordis frustrantur ».

(1) Verres-*ne* habebit domi suæ candelabrum Jovis O. M. ? *Cic. de Sign.* 32.

5° SYNTAXE DES PARTICIPES.

1er exemple. — « Lucianus..., *Paulo adhuc in carcere posito,* nomine *ejus* libellos manu suâ scriptos passim dedit » (Ep. ad cler. rom. p. 541, l. 9-11).

2e exemple. — « *Ad Dominum, ipso vocante,* veniamus » (De Mortal.). Cf. de Lapsis ; Ep. 52 etc.

Les constructions de ce genre trouvent leur justification ou leur excuse dans bon nombre d'exemples classiques, absolument identiques pour la syntaxe aux deux textes cités.

Diuturnitate belli *defatigatis Gallis* Ariovistum... *desperantes* jam de pugnâ et *dispersos* subito adortum... vicisse (De B. G. 1, 40).
Quum, *diversis legionibus, aliæ* aliâ in parte hostibus resisterent (ibid. 11, 22).
Quo percusso et examinato, hunc scutis protegunt hostes (ibid. V, 44).
Nihil timentibus nostris,... nostros perturbaverunt (ibid. IV, 12).
Obsidibus imperatis,... hos custodiendos tradit (ibid. VI, 4).
Duabus admotis quadrigis, in currus *earum* distensum illigat Mettium (Liv. 1).
Turribus excitatis, has... altitudo puppium superabat (De B. G. III, 14).

Insistons sur ce dernier exemple. La construction grammaticale exigerait « *turres excitatas... altitudo superabat* », d'après la règle : « *urbem captam hostis diripuit* » (1). Que la phrase soit ainsi modifiée, les images, « altitudo puppium », « turres excitatæ », n'étant plus opposées sensiblement l'une à l'autre, se trouvent par là même affaiblies. Il en serait de même de nos deux textes de saint Cyprien, si l'on en faisait disparaître les ablatifs absolus.

6° SYNTAXE DES PRÉPOSITIONS.

a) « *In* illâ die » (De Unit. Eccl.). — *In* hoc tempore (Quintil.) (2). — *In* tali tempore (Sall. Catil. 48). — *In* (?)

(1) Cf. Lhomond. — (2) Cf. Madvig. § 276 Rem. 1 etc.

eo quidem anno (Cic. Off. 3, 25). — *In* tempore hoc (Ter. Andr. 4, 5, 24).

Cet emploi de la préposition « in » à la question « quando » a pour but et pour résultat de mettre plus en relief l'idée que l'auteur veut faire ressortir. Saint Cyprien l'a imité du grec biblique : « ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ (Matth. VII, 22).

b) « *In domo* », pour *domi*. (De Un. Eccles. 217, 16).

« *In Hierusalem* ». Test. I. 39, 15. Cf. « ἐν οἴκῳ » Psalm. 67, 7, et passim... « ἐν Ἱερουσαλήμ » (Malach. 2, 11).

Ab Epheso profectus sum (Cic. Fam. XV, 3).

Ab Alesiâ (Cæs. de B. G.) etc. (1).

c) « *De* longinquo stabat » (de Or. dom.). — « ἀπὸ μακρόθεν » Luc. XVIII, 13 (2).

d) « *In* his duobus præceptis pendet lex » (323, 15).

« Ἐν ταύταις ταῖς δυσὶν ἐντολαῖς κ.τ.λ. » (Matth. 22, 40).

Cui pendere suâ patereris *in* arbore poma (Virg).

e) « Erunt duo in una*m* carne*m* ». *Ep. Cornelio* (3). « Εἰς σάρκα μίαν » (Ephes. V, 31).

f) « *Cum quo* » (p. 584, l. 7).

La règle, en vertu de laquelle « cum » se place après l'ablatif des pronoms, n'est pas aussi absolue, il s'en faut, que le laissent croire les lexicographes (4) et les grammairiens (5). Que d'exemples concluants, empruntés aux meilleurs des poètes et des prosateurs, nous pourrions citer !... Vixi *cum quibus* Hor. Serm. I, IV ; *cum quo* (Liv. 7, 33) ; *cum quibus* (id. 4, 5) ; *cum quo* et Antiochum (Cic. Lucull. IV) *cum quibus* omnis fere nobis (id. de Divin. 11, 71) ; *cum quo* junctus est vultus (id. Orat. 17) ; (item. id. Brutus 1) ; item. Corn. Nepos. etc., etc.

(1) Cf. Madvig. § 275, rem. 1 etc. ; § 296, rem. 1 etc. — (2) Cf. clamare de viâ. *Ter.* Hæc agebantur de loco superiori (Cæs. B. G.). — (3) In carne unâ, éd. Hartel, p. 617, l. 10. — (4) Rarement « *cum quo* », dit Freund. — (5) Cf. Madvig. p. 54, 1re colonne, rem... Il (cum) peut cependant, dit Madvig, être mis devant le pronom relatif (surtout chez les poètes)...

g) « *De* perfidiâ procreati » (De Unit. Eccl.).

De Numitore satus (Ovid.).

h) « *De* ore unusquisque proditur » (Ep. 59).

Creditur *de* odio (Tac.).

i) « *De* Ecclesia pereunt » (ibid).

Exire *de* convivio (Curt.). — *De* vitâ (Cic.) ; *de* nave (Cic.).

j) « Qui minimus fuerit *in* vobis ». *Ep. 13*. — « ἐν πᾶσιν ὑμῖν » (Luc. IX, 48). — Esse *in* clarissimis civibus (Cic.).

k) « *In* pane vivit ». *Ep. 76*. — « ἐπ' ἄρτῳ μόνῳ » (Luc. IV, 4).

l) « Catena *de* armillis ». *De hab. Virg.*

De marmore templum (Virg.) ; signum *de* marmore (id.).

m) « *De* episcopo *(de* pour *ex)* laïcum » (Ep. 52).

Fieri carcerem *de* templo (Cic.).

n) « *In* gladio vulnerabuntur ». *De bon. Pat.* — « ἐν τῇ ῥομφαίᾳ » (Isaï. LXVI, 16).

7° SYNTAXE DES ADVERBES.

a) « *Ad instar* » (passim).

« Regis ad exemplar totus componitur orbis » (Hor.).

La locution adverbiale « ad instar » nous semble aussi correcte que « ad exemplar ». « Instar » est, de fait, un véritable substantif : Quantum *instar* in ipso est (Æn. VI, 865) — cujus etiam *instar* pro æde V. G. posteà dedicavit. Suet. LXI, C. J. Cæs. (1).

Instar et *ad instar* s'équivalent en latin, comme δίκην et κατὰ δίκην, δέμας (2) et κατὰ δέμας en grec. La seconde locution, non-elliptique, se rencontre si souvent, à l'exclusion de la première, dans les écrivains africains, chez Apulée entre

(1) Cf. Plin. 34, 7 ; Liv. 28, 17 ; Cic. Verr. 5, 34 ; id. Brut. 51 ; id. Tuscul. 1, 17 ; id. Off. 3, 3 ; id. Pis. 22, 52 ; Ov. Her. 16, 368; id. A. A. 1, 675 etc., etc. — (2) Δέμας πυρός (Hom. Iliad. XVII, 205 etc.) Instar ignis...

autres, que nous serions tenté d'y voir une de ces expressions qui caractérisent le latin de l'Afrique (1).

b) « *Ab invicem, ad invicem* (passim), *cum invicem* ».

Pour traduire « ἀλλήλων, ἀλλήλοις, ἀλλήλους, *les uns des autres, les uns aux autres, les uns les autres* », les latins n'ayant pas d'adjectif équivalent, de la nature de « *uterque* », ont dû recourir à l'expression « in vicem », « *à tour, tour-à-tour* », devenue une locution adverbiale « invicem », « mutuellement ».

Que le mot grec « ἀλλήλων » soit immédiatement précédé d'une préposition, ἀπό, σύν ou πρός, v. g. ἀπ' ἀλλήλων, σὺν ἀλλήλοις, πρὸς ἀλλήλους : quelle traduction adopter ? Emploiera-t-on, à l'exemple de Virgile, l'adjectif « alternus » (2), en sous-entendant « vicibus » : « alternis dixerunt » ? Ce ne serait pas rendre exactement, scrupuleusement, il faut bien l'avouer, le vrai sens de « πρὸς ἀλλήλους εἶπον ». Que faire ? Recourir, avec les traducteurs des Livres saints, aux locutions « ab invicem, ad invicem » etc. ? Si elles ne sont guère élégantes, elles reproduisent, du moins, avec toute l'exactitude désirable, le texte original, v. g. « Dixerunt *ad invicem* (3) ». Εἶπον οὖν πρὸς ἀλλήλους (Joan. 19, 24). « Segregabit illos *ab invicem* » T. 112, 2. Ἀφορίεῖ αὐτους ἀπ' ἀλλήλων. Matth. 25, 32.

c) *Ut* (au lieu de *quum)*. « Veniet hora *ut*... » (Test. III, cap. 16) « Ἔρχεται ὥρα ἵνα... Joan. 16, 2. — « Ἵνα » a les deux significations de « *lorsque* » et de « *afin que* ».

d) « *Ut non* (au lieu de *ne)* contristemini » (de Mortal.). — « Ἵνα μὴ λυπῆσθε » (I Thessal. IV, 12).

e) *Istic* (pour *istùc)*. « Nam cum pridie *istic* venisset » (Ep. Cornel. p. 616, l. 11).

D'un côté, l'adverbe « pridie », complément circonstantiel de « venisset », prouve qu'il s'agit d'un véritable déplacement, et que les vers de Virgile :

(1) Cf. Ulp. dig. 6, 2, 7 « *Ad instar* proprietatis, non *ad instar* possessionis ». On lit dans Justin (36, 3): « Vallis... *ad instar* castrorum clauditur ». — (2) Cf. De idol. Vanit. init. « Castores *alternis* moriuntur ut vivant ». — (3) De Un. Eccles. 215, 18.

Hic segetes, *illic veniunt* feliciùs uvæ...
Gratior et pulchro veniens *in corpore* virtus...

sont, dans le cas présent, sans conséquence et sans application. *Non erat hic locus.* Le verbe « venire » de saint Cyprien est, au sens propre, sans aucune métaphore. Et qu'on ne fasse pas ici de « istic » le synonyme très classique de « iste », istic = iste hic etc. ; car le sujet de « venisset » est « factio », substantif féminin, qui eût exigé son pronom démonstratif au féminin : « istæc » ou « isthæc ».

De l'autre côté, les éditions que j'ai sous les yeux (1) portent toutes « istic », au lieu de « istùc » : ce qui me fait croire à une somnolence extraordinaire ou des premiers copistes ou de l'auteur lui-même.

8° SYNTAXE DES CONJONCTIONS.

a) « Ut sciat *si*... ». De Exh. martyr.

Incerta feror *si* Jupiter... *Virg.* Tentata res est *si*... Liv.

« Cognoscetur *si* bene custodieris » (De Mortal.).

Quæsisse *si* Lycortas evasisset (Liv. 39, 50 et passim). — Visam *si* domi est Ter. Eun. 8, 4, 7). — Jam sciam *si* quid titubatum est (Plaut. men. 1, 2, 33). — Scis *si* mentiri volo (id. Merc., 2, 44 etc., etc.).

Quelque nombreux que soient les exemples de ce genre (2), le « si » dubitatif de saint Cyprien trouve ailleurs son explication et ses origines. S'il remplace « ne », « num » ou « an » dans la copie, c'est qu'il y avait « εἰ », et non « ἄν » ou « ἐάν » dans l'original... « Εἰ αγαπᾶτε » *Deut. 13, 3;* εἰ φυλάξῃ *Deut. VIII, 2.*

(1) Cf. Pamélius, Fell, Hartel etc. La seule variante « istis R. » que signale M. Hartel est évidemment inadmissible. — (3) M. Ronsch en donne une très longue liste, pages 303 et 304.

b) « *Si autem* » (au lieu de *sin autem*), passim.

Si autem vincar, vinci à tali nullum mî est probrum (Attius, cité par Macr. Patin II, p. 188). — *Si autem* naturâ es etc. (Cic. Fam. III, 7). — *Si autem* hoc genere delectaris (ibid).

Saint Cyprien écrit fréquemment « *si autem* », non seulement dans les phrases où « *autem* », signifiant « *or* », devient une simple liaison, v. g. « *si autem* Deus quem diligit, corripit » (de hab. Virg.), mais encore dans des passages où, « *autem* » ayant le sens de « *mais* », « *au contraire* », les écrivains classiques eussent généralement employé « *sin autem* ». C'est une divergence de plus à mettre au compte du grec, où la particule conjonctive « δέ » n'a pas la force de « *autem* », et où la conjonction « εἰ » qu'elle suit de près, n'est jamais modifiée par suite de ce voisinage. « Εἰ κακῶς ἐλάλησα, μαρτύρησον περὶ κακοῦ· εἰ δὲ καλῶς, τί με δέρεις » ; (Joan. XVIII, 23). « Si malè locutus sum, exprobra de malo : *si autem* bene, quid me cædis » (1) ? De là, dans les traductions latines de la Bible, et, par conséquent, chez les Pères de l'Eglise latine, 1° l'emploi de la particule « *autem* », assez fréquente pour devenir en plus d'un chapitre (2), selon le mot de M. Villemain, une des *béquilles du langage,* 2° la non-modification du « *si* » précédent, ne variant pas plus, *d'ordinaire* (3), que le pronom *tu :* « *tu autem* », « *si autem* ».

c) « *Ne aliquid* », pour *ne quid* (Ep. 75 etc.). — « *Si aliquis* » pour *si quis* (passim).

En ne retranchant point *ali,* saint Cyprien est-il en désaccord avec les auteurs classiques ?

Si alicui rei hujusmodi (Cic. de Inv. I, 52).—*Si aliquid* oratoriæ laudi (id. Tuscul. I, 3).
Si aliquid modo esset vitii (id. de Or. I, 28). —*Si aliquem* nacti sumus (id. de Amicit.).
Quod *si aliquando* alicujus furore (id in Catil. Or. IV, 10).
Si aliquando alio domino (id. Offic. I, 39).

(1) Ep. Puppian. p. 729, l. 1. — (2) Cf. l'Evang. des Vierges « Quinque autem ex eis » etc. — (3) Cf. Test. I, p. 39, l. 4, « Sin autem, dele me »... etc.

Hinc *si aliquid* audierimus (id. ad Att. III, 14). — *Nisi aliquâ* (id De Pet. Consul. 7).
Aut *si aliquid* egit (id. Attic. XIII, 17; it. ibid. 13).
Nisi aliquid à Dolabellâ (id. Attic. XIII, 21).
Si aliquid cum Balbo erit locutus (id. Attic. XII, 47).
Si aliquid apud te nos (Cœlius Ciceroni Ep. Att. X).
Si alicujus indicio vocati (Cæs. de B. G. VII, 20).
Si alicujus eripuit injuria (Cic. pro P. Quintio 15).
Nisi aliquid profecto nefas (Liv. II). — *Si aliquid* concinnitatis efficiunt (Cic. Or. 24).
Si alicujus inauditi (id. Orat. 70). — Quod *si aliqua* res efficeretur (id. de Fat. 19).
Si aliquod meum privatum officium (id. de Prov. cons. 20).
Si aliquem cui narraret habuisset (id. de Amic. XXIII).
Nisi aliquod incidat ejusmodi tempus (Cic. Fam. IX, 16).
Nisi aliquid firmius fuerit (Q. Cic. Tironi XVI, 27).
Si aliquam manum contra P. R. facere potuisset (Cic. in V. de Suppl. 30).
Si aliquâ vi se eripuerit (id. in eumd. Act. I, III, 31).
Cui *si aliquid* erit ut egeat, mediocri virtute opus est (id. Fam. XIV, 1).
Non dico si *omnia* hæc... sed si *aliquid* præstitit (Liv.).

Dans ces nombreux textes classiques, à part le dernier, par exemple, qui est de Tite-Live, il n'y a pas cette opposition entre « *aliquis* et *omnes* », « *aliquid* et *omnia* », dont parle M. Burnouf (gr. lat. p. 219) à propos d'une phrase à effet de Cicéron : « Timebat *omnia* Pompeïus, ne *aliquid* vos timeretis ». « *Si quis* » est donc à « *si aliquis* » en latin, ce qu'est en français « *si on* » à « *si quelqu'un* ». Si les deux formules les plus longues de part et d'autre ont un avantage sur leurs remplaçantes plus usitées, c'est celui d'attirer et de fixer l'attention par leur longueur même.

d) « *Si non* » (1) au lieu de *nisi* (Ep. 59). « Si non audieritis, et si non posueritis in corde vestro » (682, 10-11). Ἐὰν μὴ ἀκούσητε, καὶ ἐὰν μὴ θῆσθε εἰς τὴν καρδίαν ὑμῶν κ. τ. λ. *Malach. 2, 2.*

e) « *Quod* », « *quia* » et « *quoniam* », avec le verbe suivant à un mode personnel, au lieu de l'infinitif.

« Scripsistis... *quod* »... Ep. 56. — « Scitote *quia* »... Ep. 55. — « Cognovimus *quoniàm* »... Ibid. et passim.

(1) Cf. Cæs. de B. G. 1, 35. « *Si non* impetraret » ; *si non* des (Hor.); *si non* aliquâ nocuisses (Virg.) ; *si non* juverit, timet (Cic. ad Q. fratrem III, 8); cf. Madvig. § 442, c.

Que penser de cet emploi de « *quod, quia, quoniam* » entre deux verbes à un mode personnel ?

Accedit etiam *quod*... Cic *Harusp. rep.* 4.
Adjice nunc *quod* voluptas ad vitam turpissimam venit. *Sen.*
Adde *quod*... Hor. *Od. II. 8.* — Accusatus est *quod* corrumperet. *Quintil.*
Cf. *mirari, gaudere, dolere* etc., verbes qui s'emploient, et avec *quod,* et avec l'infinitif.
Scio jam filius *quod* amet meus. Plaut. *Asin.* I (1).
Recordatus *quod* nihil præstitisset. *Suet.* — Opinari *quod* (avec le subj.). *Pallad.*
Ignorare *quod*... *Liv.* — Dii fecissent *quod* (avec le *subj.*). Vitruv.
Quod verberatus sum nescio. *Petron.*
Perscripta autem hoc modo, *quod* ex æde Minervæ hoc et illud abesset ; *quod* ex æde Jovis, *quod* ex æde Liberi (Cic. *de Signis.* LXIII.).
Quod verba facta sunt de S. Peducæo....*quod* verba facta sunt de C. Verre (id. ib. LXIV).
Scriptum esse ità *quod* iste virgis neminem cecidisset,... *quod*... *quod* etc. (id. ibid).
Ostendere *quod,* quidquid usum excederet, pondus esset supervacaneum. Senec. Epist. I, 19-1.
Montrer que tout ce qui excèdait nos besoins était un fardeau inutile.
Tres cardueles occidi et dixi *quod* mustela comedit (Petron).
Je lui ai tué trois chardonnerets, et je lui ai dit que la belette les avait mangés...
Quod quanto plura parâsti
Tanto plura cupis, nulli-ne faterier audes ? (Hor. Ep. 2, 2).
N'osez-vous avouer à personne que plus vous avez de biens, plus vous en désirez ?
Licinius senatusconsultum recitari jussit, primùm *quod* bellum senatus Perseo jussisset ; deinde *quod* veteres centuriones quamplurimùm ad id bellum scribi censuisset, nec ulli qui non major annis quinquaginta esset, vacationem militiæ esse *Liv. XLII, 33* (2).

Des exemples justificatifs qui précèdent et qui sont aussi complets que possible sous le rapport, non du nombre (3), mais de l'espèce, il résulte 1° que « *quia* et *quoniam* », synonymes de « *quod* », au lieu de l'infinitif classique, sont des néologismes dûs aux seuls traducteurs latins de la Bible (4).

(1) Nous nous abstenons de citer certains textes qui ont été retouchés et modifiés avec plus ou moins de raison : v. g. *scio quod virtuti non sit credendum tuæ* (Phædr.), vers, où, depuis la correction de Gronovius, on lit *quàm,* au lieu de *quod.* — (2) La phrase se termine comme on le voit, par le retranchement du *quod* et l'emploi de l'infinitif : *nec ulli... vacationem militiæ esse.* — (3) On en trouve d'autres dans l'*Itala und Vulgata* de M. Ronsch. Cf. les 9 dernières lignes de la page 402. — (4) L'exemple « quia : Liv. 26, 27 » cité par M. Ronsch, ne tomberait-il pas à faux ? Il me semble que « quia », dans la phrase de Tite-Live, est le synonyme, non de *quod* « que », mais de *quod* « parce que ». « Ideo se mænibus inclusos tenere eos, *quia,* si qui evasissent, ...vagari et laniare et trucidare detur ». *Il les tenait renfermés dans leurs murailles, parce que* etc.

2° Que, dans le latin du paganisme, « *quod* » non retranché après les verbes de *déclaration* ou *d'opinion,* « verba declarandi et sentiendi », appartient à la langue archaïque et à la langue populaire, si difficiles à distinguer l'une de l'autre. Les seuls verbes après lesquels les lettrés emploient la conjonction « *quod* », au lieu de la proposition infinitive, ce sont « *accedere, addere, adjicere, dolere, gaudere, laudare, mirari, queri* ». Encore ces cinq derniers verbes, selon la remarque de M. Burnouf (1), régissent-ils souvent une proposition infinitive qui exprime l'objet du sentiment, au lieu d'en exprimer le motif.

Revenons à saint Cyprien. Que penser, de son « quod » non retranché ? Est-ce un emprunt ou au style administratif de l'antiquité romaine, comme dans Tite-Live ; ou à quelque registre, à quelque livre de compte, comme chez Cicéron ; ou au langage des rues et des carrefours, comme dans Plaute et dans Pétrone ? Non, c'est, avant tout, une imitation, une reproduction de la construction grecque « νομίζω ὅτι γράφει ». Ce qui le prouve, c'est que 1° la conjonction « ὅτι » de l'Ancien et du Nouveau-Testament se rend toujours par « quod » dans le *spicilegium* sacré de l'Evêque africain, 2° la conjonction « quod » ne se rencontre guère dans les écrits de saint Cyprien qu'à partir des trois Livres des Témoignages inclusivement. Lisez l'Epître à Donat. Si vous y trouvez observée, dès la première ligne (2), la règle « Credo illum legere », vous n'y rencontrerez, nulle part, la tournure analytique « credo quod ». Même remarque à propos du *Traité de la vanité des Idoles* (3). Mais ne me trompai-je pas ? car, comment concilier cette dernière assertion avec la phrase suivante de l'*Opuscule contre les Idoles :* « Hoc ità esse Alexander magnus insigni volumine ad matrem suam scripsit, metu suæ potestatis proditum

(1) § 489. — (2) Promississe me memini. — (3) Il commence par ces mots : *Deos non esse* quos colit vulgus...

sibi de diis hominibus à sacerdote secretum, *quod majorum et regum memoria servata sit* ». (Hartel p. 20, l. 16-19).

La proposition incidente explicative « quod majorum etc. » exprime-t-elle l'un de ces secrets qu'au rapport de Plutarque Alexandre, à son retour, devait révéler à sa mère seule ? « Αὐτὸς δ' Ἀλέξανδρος ἐν ἐπιστολῇ πρὸς τὴν μητέρα φησὶ γεγονέναι τινὰς αὐτῷ μαντείας ἀπορρήτους, ἃς αὐτὸς ἐπανελθὼν φράσει πρὸς μόνην ἐκείνην » (1). Mais déjà le complément « de diis hominibus » avait donné la clef du mystère : « de diis hominibus secretum ».

Contribue-t-elle, du moins, à l'achèvement de la pensée ? Loin de là. Le mot « secretum » complète le sens de la phrase. Ce qui suit n'est qu'une répétition inutile et inexplicable, un détail nullement à sa place.

Avec le mot « secretum », ai-je dit, s'achève la phrase. C'est ce qui se voit dans Minucius Félix, à qui elle a été textuellement empruntée. « Alexander ille magnus Macedo insigni volumine ad matrem suam scripsit metu suæ potestatis proditum sibi de diis hominibus à sacerdote *secretum* » (2). « Le grand Alexandre de Macédoine, dans une longue (3) lettre à sa mère, écrit qu'un prêtre, cédant à un sentiment de crainte, lui a révélé le mystère d'hommes devenus dieux ». — Ou, plus littéralement peut-être : « Le grand Alexandre de Macédoine (4), dans une longue lettre, écrit, annonce à sa mère ce mystère d'hommes devenus dieux que lui a révélé un prêtre, cédant à un sentiment de crainte ».

Ne sont-ce pas là les expressions et la pensée de saint Cyprien ? Qu'a-t-il ajouté à la citation sinon deux ou trois petits mots, « hoc ità esse », qui servent précisément à

(1) Vie d'Alexandre par Plutarque chap. XXVII. Edition Sinner-Belin. — (2) Octavius chap. VI, édit. Perisse 1845. — (3) Plutarque dit tout simplement : « ἐν ἐπιστολῇ ». (4) Le mot « Macedo », que ne reproduit pas saint Cyprien, n'aura-t-il pas été introduit dans le texte de Min. Félix par quelque copiste ?...

rattacher la phrase tout entière à ce qui précède, savoir : « propria cuique majorum suorum cultura servatur » ? — « Inde per gentes et provincias singulas varia deorum religio mutatur, dum non unus ab omnibus deus colitur, sed propria cuique majorum suorum cultura servatur. Hoc ità esse Alexander magnus insigni volumine ad matrem suam *scripsit* (1), metu suæ potestatis proditum sibi de diis hominibus à sacerdote *secretum* ». « Autant de provinces et de nations différentes, autant de religions toutes différentes. Pas un dieu que tous adorent. Chacun, au contraire, garde le culte de ses propres ancêtres. Oui, il en est ainsi : c'est ce fameux secret concernant des hommes devenus dieux qu'Alexandre le Grand, dans une longue lettre, annonçait à sa mère, et qui lui avait été livré par un prêtre redoutant la puissance royale ». *Mot à mot,* Alexandre le Grand, dans une longue lettre, a écrit à sa mère *qu'il en est ainsi* « hoc ità esse », *secret* concernant les dieux-hommes, lequel, par crainte de la puissance royale, un prêtre avait livré au prince.

Quant à l'incidente restée disponible, elle figure très bien en tête de la phrase suivante, où la conjonction « quod » signifie, non plus « que », mais « de ce que », « parce que ». Elle se rattache d'elle-même à la préposition principale « inde ritus inolevit » ; et, si elle la précède, à la faveur d'une inversion, c'est que, dans la construction latine, il est tenu compte, avant tout, non de l'ordre grammatical, mais de l'ordre naturel et logique. « Quod majorum et regum memoria servata sit, inde colendi et sacrificandi ritus inolevit ». « Le souvenir, religieusement gardé, des ancêtres et des rois : voilà ce qui explique les rits du culte et des sacrifices » (2).

(1) « *Scripsit* secretum » rapporte Minucius Félix, « μαντείας ἀπορρήτους... φράσει », dit Plutarque. Il y a là une différence à remarquer. — (2) Voir le beau livre « La cité antique » de M. Fustel de Coulanges, à propos de cette vérité que saint Cyprien ne fait qu'énoncer.

Ainsi, moyennant un léger changement dans une ponctuation qui varie, du reste, avec les différentes éditions (1), la pensée et les expressions de saint Cyprien retrouvent, si nous ne nous faisons illusion, la clarté habituelle au style de l'auteur ; et la particule causale « quod » attend, pour remplacer la proposition infinitive, un autre milieu, où elle aide à l'intelligence du texte, au lieu d'y nuire.

Pour fortifier la preuve de la provenance gréco-biblique du « quod » non retranché, je pourrais en appeler aux Œuvres de l'africain Apulée. Lui qui abonde en archaïsmes et surtout en néologismes, avec quel soin n'évite-t-il pas cette conjonction après les verbes de connaissance et d'opinion ! Evidemment, il la regarde, en pareille rencontre et en pareil emploi, comme un de ces solécismes qu'on ne lui eût pas, selon son expression, *passés et pardonnés* (2).

Que penser, enfin, de cette innovation du latin chrétien, de cet hellénisme, admis par le grand latiniste Erasme dans ses *Selectæ è Novo Testamento historiæ ?*

Je crois qu'on peut l'approuver, non seulement après les verbes « addere », « adjicere » etc., mais encore dans certains cas où « quod » est nécessaire pour la clarté de la phrase. Prenons pour exemple certain texte, déjà cité, où Tite-Live répète négligemment le verbe « jubere ».

« Licinius senatusconsultum recitari *jussit,* primùm *quod* bellum senatus Perseo *jussisset* » etc. (3). Ici le retranchement de la conjonction aurait pour résultat de laisser plusieurs infinitif *jussisse, censuisse, scribi,* à la suite et sous la dépendance d'un autre infinitif « recitari ». Il en est de même dans plus d'un passage des Œuvres de saint Cyprien (4) :

(1) Cf. Fell, Hartel etc. — (2) Florid. IX. — (3) Cf. p. 285. — (4) Cf. De Unit. Eccl. (p. 226, l. 5-11) « Hostis altaris... audet... dominicæ hostiæ veritatem per falsa sacrificia profanare, nec scire *quoniam* qui contra ordinationem Dei nit*itur,* ob temeritatis audaciam divinâ animadversione pun*itur* ». De plus, le retranchement

« Scripsistis mihi, fratres carissimi, *quod,* cum in Capsenci civitate propter ordinationem Episcopi essetis, pertulerit ad vos Superius, frater et collega noster, Ninum, Clementianum, Florum, fratres nostros, qui in persecutione apprehensi priùs fuerant, et nomen Domini confessi, violentiam magistratûs et populi frementis impetum vicerant, postmodùm, cùm apud proconsulem pœnis gravibus excruciarentur, vi tormentorum subactos esse, et de gradu gloriæ, ad quam plenâ fidei virtute tendebant, diutinis cruciatibus excidisse ; nec tamen post hunc gravem lapsum, non voluntate, sed necessitate susceptum, à pœnitentiâ agendâ per hoc triennium destitisse ».

Retranchez de cette longue phrase le *quod* qui sépare heureusement de « scripsistis » l'incidente « cùm essetis », complément circonstantiel de « pertulerit » ; mettez, par suite, ce dernier verbe à l'infinitif passé : la période devient amphibologique d'un bout à l'autre. *Ep. 56, Fell* (1).

Tout en renouvelant l'exception pour les traductions des livres sacrés, nous ne pouvons que conclure, comme il suit, avec l'annotateur de *Sanctius :* « *Sed tamen vel sic nemini auctor sim iis (locutionibus) temerè vel passim utendi. Nam elegantia linguæ latinæ tandem abhorrere cœpit ab illâ longiore circumlocutione, cùm posset rem ipsam per infinitum enuntiare, cuique usus propterea longe longe est frequentior. Sufficiat demonstrâsse posse tamen et illa adhiberi, ubi occasio non sit aliena, maximè ubi veretur concursus multorum infinitorum* » (2).

de la conjonction détruirait la rime finale, si bien marquée par l'auteur. — (1) Cf. « Nam et illud ostensum est *quod* (Ep. XI, p. 498, l. 9) ; ostensum est neminem *esse* à periculo persecutionis immunem » (Ep. LVIII, p. 661, l. 26). Pourquoi ces deux constructions différentes avec le même verbe ? C'est que, dans le second cas, le fait était tout simplement à énoncer ; dans le premier, à mettre en relief : ce qu'indique le mot « illud » du commencement. — (2) F. Sanctii Minerva, cum animadversionibus et notis G. Scioppii et J. Perizonii (p. 365), Franequeræ, MDCLXXXVII.

9e SYNTAXE DES INTERJECTIONS.

Væ, avec le nominatif : *Væ... populus plenus peccatis.* Test. I, 40, 20. Οὐαί... λαὸς πλήρης ἁμαρτιῶν. Is. I, 4.

Cette interjection, employée d'ordinaire, même par saint Cyprien, avec le datif, se trouve ici au nominatif, comme dans le texte grec. — Est-ce un solécisme ? Nullement. « Les interjections, ainsi que le fait remarquer M. Burnouf (1), ne font point partie de la proposition ; elles ne régissent donc rien, et ne sont régies par rien ». Si elles précèdent un nom à un cas indirect, au datif par exemple, c'est à la faveur d'une ellipse, celle du verbe *esse,* v. g. : *væ tibi,* pour *væ sit tibi.* Si elles sont accompagnées d'un substantif au nominatif, comme dans le 4e verset du chapitre Ier d'Isaïe, le recours à une ellipse, pour expliquer cette syntaxe, n'est point nécessaire. L'interjection est alors ce qu'indique son nom, un cri de l'âme, détaché de ce qui précède et de ce qui suit dans la phrase.

CONCLUSION.

Nous voici au terme de ce faible Essai, simple témoignage d'adhésion qu'un professeur de petit séminaire (2) envoie à la *Société de littérature chrétienne de saint Paul.*

Quelle sera notre conclusion ?

Pouvons-nous appliquer à saint Cyprien toute notre

(1) Gr. lat. p. 274. — (2) L'auteur de ces pages, écrites au P. S. de Plouguernével, a cherché dans leur publication une diversion à la profonde tristesse causée par la mort inopinée de l'Evêque diocésain. *Quis desiderii sit modus tàm cari capitis !*

épigraphe, du commencement à la fin : « *Beatissimos puto quibus datum est utrumque, et facere scribenda, et scribere legenda* » ?

Oui, nous n'hésitons plus à le faire.

Nous n'avons pas craint, jetant provisoirement un voile sur l'auréole du Saint et ne voyant que le littérateur, de rechercher soigneusement, dans les écrits de l'Evêque de Carthage, les fautes de syntaxe et de vocabulaire.

Quel a été le résultat final de ce long et laborieux examen (1) ?

Pour la syntaxe, — si l'on excepte « istic » mis pour « istùc » devant un verbe marquant mouvement (2), — pas une tournure qui n'ait sa justification, sinon dans les classiques, du moins dans le grec de la Bible. Il suffit de le bien connaître pour voir se réduire à des hellénismes, ou à des hébraïsmes transmis par lui, les prétendus solécismes reprochés au premier Père de l'Eglise latine. Ainsi, bien différentes de ces traductions, élégantes mais inexactes, qui perdent à être collationnées avec le texte original, les Œuvres de saint Cyprien n'ont qu'à gagner à être conférées avec le grec des Septante et du Nouveau-Testament. Ce simple rapprochement restitue leur véritable caractère aux dérogations qu'elles ont admises à la syntaxe classique.

Pour le vocabulaire, pas un archaïsme qui n'appartienne au latin populaire, tel qu'il se parlait et s'écrivait en Afrique, au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Saint Cyprien n'a eu garde

(1) Nous avons involontairement omis de signaler après *salvatio,* page 210, a forme nouvelle *subitatio,* « soudaineté », dérivée du verbe « *subitare* » (de l'adjectif *subitus),* également passé sous silence, page 218, à la suite de *sordidare.* « Mirabuntur in *subitatione* insperatæ salutis » Test. III, 128, 17 (Prov. 14, 25)... « Ut appareat nuper *subitatos* esse » Ep. Corn. 693, 15. — Ces sortes d'oublis étaient à peu près inévitables, du moment qu'on ne reproduisait pas le texte complet des écrits soumis à l'examen. Une édition des seules Œuvres de saint Cyprien, avec annotation à chaque forme nouvelle etc., est encore à entreprendre. *Hoc erat in votis.* — (2) Voir plus haut, pages 281-282 : « Cum pridie istic venisset ».

d'employer dans ses écrits des mots n'ayant plus cours parmi ses compatriotes et ses contemporains. Quant à ses néologismes de *flexion,* de *dérivation* ou de *composition,* ils sont loin d'être sans analogues dans le latin classique. Si quelques-uns ont été empruntés à la terminologie de l'Ecole, c'est-à-dire de Tertullien et du droit romain d'alors, ou au parler des simples Fidèles et des Fidèles d'Afrique, tous les autres doivent d'exister, comme à leurs causes occasionnelles, au grec de la Bible, toujours au grec, qu'il fallait traduire aussi littéralement, aussi laconiquement que possible, et à l'influence chrétienne qu'il s'agissait de faire prévaloir au plus vite.

Sans doute, la concision et la précipitation ont nui plus d'une fois à la correction de la forme nouvelle. Plus d'une fois, le désir de se mettre à la portée du peuple a fait adopter, par inadvertance, quelques termes populaires, v. g. « putr*a*men », dont nous n'avons pu démontrer la dérivation régulière (1). Plus d'une fois, enfin, le style de l'auteur, par son négligé, nous a fait songer à ce jour de surprise où les soldats de César n'eurent pas le temps, avant le combat, de se parer de leurs décorations et de se coiffer de leurs casques (2) ; bien plus, à ces heures de corvée où le légionnaire déposait ses vêtements de dessus pour travailler plus à son aise aux retranchements.

Ces taches, nous les avons reconnues, signalées.

N'ont-elles pas droit, elles aussi, à l'indulgence de la critique ? « Paucis non offendar maculis » (3). Elles sont si peu nombreuses, surtout quand on les compare à celles des autres écrivains africains, antérieurs ou presque contemporains : du romancier Apulée, si aveuglément entiché de ses écrits (4) ; de l'apologiste Tertullien, dont le style, a dit Balzac quelque part, est un fer excellent mais couvert

(1) Cf. p. 210-211. — (2) De B. G. II, 21. — (3) Hor. A. P. — (4) Florid. IX

de rouille ; du rhéteur Arnobe, si indulgent pour les barbarismes et pour les solécismes, ivraie inséparable, selon lui, du bon grain (1).

Elles sont relativement peu nombreuses, même lorsqu'on s'en tient aux seuls écrivains classiques.

Qui d'entre ces derniers n'a, à son passif, aucune forme archaïque : « nullo » pour « nulli », « exercitu » pour « exercitui » (2), « fuam » pour « sim » (3), « pigror » (4) pour « piger sum » etc. ; aucune de ces formes tellement néologiques, « ἅπαξ λεγόμενα », comme les désignent avec euphémisme les grammairiens, qu'on les découvre une seule fois et dans un seul auteur, v. g. « lætatio » (5), « detrimentosus » (6), « admaturare » (7) ?...

J'entends la réponse : *Ces taches de la latinité classique sont comme celles du soleil, rachetées par des beautés sans nombre :*

« Plura nitent in carmine » (8).

La réplique est victorieuse, et, à mon avis, tellement valable et péremptoire que je n'en veux pas d'autre pour désarmer la critique devant saint Cyprien.

Tout le monde connaît différents morceaux choisis : « *Paulisper te crede* » (9)... ; « *Considerandum est, fratres dilectissimi* » (10)... ; « *Ego pro istis, quos mecum vides, nec alapas accepi* » (11)... *etc.*, que des littérateurs érudits et judicieux se sont plu à signaler et à traduire ; d'illustres orateurs, à paraphraser et à imiter.

S'il n'y avait de remarquable dans notre auteur que ces

(1) Adv. Gent. lib. I, p. 341, ed. Perisse. — (2) Cf. Cæs. Sallust. etc. — (3) Virg. — (4) Cic. — (5) Cæs. De B. G. V, 52. — (6) Id. ibid. VII, 33. — (7) Id. ibid. VII, 54. — Au nombre de ces ἅπαξ λεγόμενα, nous rangerions le « loqui nostrum » de saint Cyprien, d'après la Recension de M. Hartel (3, 10), si nous n'avions préféré l'une des variantes *eloquium* ou *colloquium* des autres éditeurs. Nous devons cependant ajouter que cette sorte d'hellénisme se trouve dans les Actes des Martyrs SS. Montan et Lucien etc., compatriotes et contemporains de saint Cyprien : « Loqui nostrum futurorum ». Cf. *Selecta Martyr. Acta,* Gaume. — (8) Hor. A. P. — (9) Ep. ad Don. — (10) De Mortal. — (11) De Op. et eleem.

quelques passages à effet, que ces tableaux justement célèbres, nous ne pourrions plaider pour lui que les circonstances atténuantes, les circonstances mêmes où il écrivait, réduit par les soucis de son administration pastorale (1) et par la persécution aux seules ressources de la mémoire et de l'improvisation.

Mais il y a plus : « *Plura nitent* ». Toutes ses Œuvres, *si glorieuses pour le nom chrétien* (2), répondent à leur destination, et méritent, sous tous les rapports, autant que les productions littéraires de Rome païenne, qu'on se familiarise avec elles, si l'on est désireux de connaître l'histoire des variations et des gloires de la langue latine.

D'abord, au point de vue de la forme.

Il est, sans doute, intéressant d'étudier une langue, alors qu'elle est pour ainsi dire fixée, stable et comme à son apogée ; alors que les mots et les locutions, comme les esclaves de l'antique « familia » rigoureusement consignés, tant qu'ils n'étaient pas affranchis, dans leurs attributions respectives, reparaissent uniformément avec les mêmes significations, dans dix auteurs différents d'âge, de profession, de tempérament et de génie.

Un spectacle non moins attrayant pour le philologue, c'est celui de la même langue, quand elle incline vers des nouveautés d'expression, quand les termes de son vocabulaire prennent en foule, avec plus ou moins de gré et de bonheur, des acceptions jusque-là inconnues. Quoi de plus utile et de plus agréable à suivre que cette transformation, lorsqu'elle est véritablement un affranchissement et une renaissance, comme dans saint Cyprien ? Rien, sinon la conversion des hommes, à laquelle, d'ailleurs, elle est *analogue, préparatoire et indispensable.*

J'ai dit « préparatoire et indispensable », car si la Foi

(1) Sur les embarras et la responsabilité de saint Cyprien. Cf. *loc. cit.* p. 3 (6). — (2) *Stilo et litteris christianum nomen cùm nobilitâsset (magnus Cyprianus).* Léon XIII. Lettre apostolique *Materna Ecclesiæ caritas.*

est la fin que l'apôtre se propose, une prédication appropriée aux auditeurs est le moyen dont il doit disposer préalablement et nécessairement pour y parvenir : « *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi* » (Rom. 10, 17).

J'ai dit « analogue », car il faudrait n'avoir aucune idée de l'idiome du peuple-roi, tel que l'avait fait la Décadence païenne, pour ignorer toutes les difficultés qu'il y avait à le relever, à le renouveler, à le convertir en ce latin chrétien qui semble avoir atteint sa perfection, pour ainsi dire *classique,* dans les immortelles Encycliques de Pie IX et surtout de Léon XIII.

Ce latin, ce vrai latin, doit nous être doublement cher, puisque c'est la langue officielle de l'Eglise et la langue-mère du français. Avec quels sentiments de joie et de reconnaissance ne devrions-nous pas contempler les travaux des hommes véritablement providentiels qui contribuèrent les premiers et le plus largement, au sein même des persécutions, à le façonner et à le fixer définitivement au service de l'Evangile et de la civilisation chrétienne !

Suave, mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terrâ, alterius magnum spectare laborem (Lucr.).

Mais, hâtons-nous de le dire, cet attrait n'est ni le seul, ni le principal, dans les Œuvres de l'Evêque africain.

Les écrits de la plupart des auteurs païens n'ont guère survécu que par le style aux causes éphémères et tout individuelles qui leur avaient donné naissance. L'homme, par exemple, et l'écrivain marquant dont nous avons approprié à cette Etude philologique l'épitaphe élogieuse faite par son neveu, a vu sa gloire éclipsée à jamais dans les sciences par les Buffon et les Cuvier : ses livres n'ont plus d'attrait que pour le linguiste et pour le littérateur. Plus heureux, sous cet autre rapport, que Pline l'Ancien, saint Cyprien continue de nous intéresser vivement par les idées mêmes

et par le fond de ses Lettres et de ses Traités, immortels et catholiques, c'est-à-dire toujours et partout pleins d'actualité, comme la vraie religion, en faveur de laquelle ils furent composés.

Oui, pleins d'actualité ; car, après seize cents ans, que les temps sont peu changés ! Sans parler du continent africain, où cent millions de nègres attendent de nos modernes Cypriens leur délivrance de l'esclavage et de la barbarie (1),

(1) Pour donner une idée plus nette du style de saint Cyprien et du cachet d'actualité qu'ont gardé ses écrits, nous croyons devoir reproduire ci-après, *in extenso*, la Lettre d'envoi de secours qu'adressait le grand Evêque de Carthage à ses collègues de Numidie, occupés à racheter les Fidèles des mains des Barbares.

Abstraction faite de l'en-tête, et du mot « sestertia » tombé en désuétude, ne dirait-on pas, en la lisant, une Lettre latine de Sa Sainteté Léon XIII ou de l'un de nos vénérables Evêques, répondant au cardinal Lavigerie en faveur de la rédemption des esclaves africains du XIXe siècle ? Le lecteur appréciera.

Cyprianus *Januario, Maximo, Proculo, Victori, Modiano, Nemesiano, Nampulo et Honorato, fratribus, salutem.*

Cum maximo animi nostri gemitu et non sine lacrimis legimus litteras vestras, fratres carissimi, quas ad nos pro dilectionis vestræ sollicitudine de fratrum nostrorum et sororum captivitate fecistis. Quis enim non doleat in ejusmodi casibus, aut quis non dolorem fratris sui suum proprium computet? cùm loquatur apostolus Paulus et dicat : *Si patitur unum membrum, compatiuntur et cetera membra ; si lætatur unum membrum, collætantur et cetera membra.* Et alio loco, *quis infirmatur,* inquit, *et ego non infirmor ?* Quare nunc et nobis captivitas fratrum nostra captivitas computanda est, et periclitantium dolor pro nostro dolore numerandus est, cùm sit scilicet adunationis nostræ corpus unum, et non tantùm dilectio sed et religio instigare nos debeat et confortare ad fratrum membra redimenda.

Nam cùm denuo apostolus Paulus dicat : *Nescitis quia templum Dei estis et spiritus Dei habitat in vobis,* etiamsi caritas minùs adigeret ad opem fratribus ferendam, considerandum tamen hoc in loco fuit Dei templa esse quæ capta sunt, nec pati nos longâ cessatione et neglecto dolore debere ut diu Dei templa captiva sint, sed quibus possumus elaborare viribus, et velociter gerere ut Christum judicem et Dominum et Deum nostrum promereamur obsequiis nostris. Nam cùm dicat Paulus apostolus : *Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis,* in captivis fratribus nostris contemplandus est Christus, et redimendus de periculo captivitatis, qui nos redemit de periculo mortis ; ut qui nos de diaboli faucibus exuit, nunc ipse qui manet et habitat in nobis de barbarorum manibus exuatur, et redimatur nummariâ quantitate qui nos cruce redemit et sanguine : qui idcirco hæc fieri interim patitur, ut fides nostra tentetur an faciat unusquisque pro altero quod pro se fieri vellet,

ne voyons-nous pas reparaître, en pleine Europe civilisée, la persécution dans la mesure jugée *opportune,* avec ses gradations ascendantes et calculées ; la résistance et la défection, avec leurs nuances de plus en plus prononcées ?

si apud barbaros teneretur ipse captivus. Quis enim non, humanitatis memor et mutuæ dilectionis admonitus, si pater est, illic esse nunc filios suos computet ; si maritus est, uxorem suam illic captivam teneri, cum dolore pariter ac pudore vinculi maritalis, existimet ? Quantus vero communis omnibus nobis mæror atque cruciatus est de periculo virginum quæ illic tenentur, pro quibus non tantùm libertatis sed et pudoris jactura plangenda est, nec tam vincula barbarorum quàm lenonum et lupanarium stupra deflenda sunt, ne membra Christo dicata, et in æternum continentiæ honore pudica, virtute devota, insultantium libidine et contagione fœdentur !

Quæ omnia istic secundùm litteras vestras fraternitas nostra cogitans et dolenter examinans promptè omnes et libenter ac largiter subsidia nummaria fratribus contulerunt, semper quidem secundùm fidei suæ firmitatem ad opus Dei proni, nunc tamen magis ad opera salutaria contemplatione tanti doloris accensi. Nam cùm Dominus in evangelio suo dicat : *Infirmus fui, et visitâstis me,* quanto cum majore operis nostri mercede dicturus est : « Captivus fui et redemistis me » ! Et cùm denuo dicat : *In carcere fui, et venistis ad me,* quanto plùs est cùm cœperit dicere : « In carcere captivitatis fui, et clausus et vinctus apud barbaros jacui, et de carcere illo servitutis liberâstis me, cùm judicii dies venerit, præmium de Domino recepturi » !

Denique maximas vobis gratias agimus quod nos vestræ sollicitudinis et tam bonæ et necessariæ operationis participes esse voluistis, ut offerretis nobis agros uberes, in quibus spei nostræ semina mitteremus, expectaturi messem de amplissimis fructibus qui de hâc cælesti et salutari operatione proveniunt. Misimus autem *sestertia* centum millia nummorum, quæ istic, in ecclesiâ cui de Domini indulgentiâ præsumus, cleri et plebis apud nos consistentis collatione collecta sunt, quæ vos illic pro vestrâ diligentiâ dispensabitis.

Et optamus quidem nihil tale de cetero fieri, et fratres nostros Domini majestate protectos ab ejusmodi periculis incolumes reservari. Si tamen ad explorandam animi nostri caritatem et examinandam nostri pectoris fidem tale aliquid acciderit, nolite cunctari nuntiare hæc nobis litteris vestris, pro certo habentes et scientes ecclesiam nostram et fraternitatem istic universam, ne hæc ultrà fiant precibus orare ; si facta fuerint, libenter et largiter subsidia præstare. Ut autem fratres nostros ac sorores, qui ad hoc opus tam necessarium promptè ac libenter operati sunt, ut semper operentur, in mente habeatis orationibus vestris, et eis vicem boni operis in sacrificiis et precibus repræsentetis, subdidi nomina singulorum, sed et collegarum quoque et sacerdotum nostrorum, qui et ipsi, cum præsentes essent, et suo et plebis suæ nomine quædam pro viribus contulerunt, nomina addidi ; et, præter quantitatem propriam nostram, eorum quoque summulas significavi et misi, quorum omnium, secundùm quod fides et caritas exigit, in orationibus et precibus vestris meminisse debetis. Optamus vos, fratres carissimi, in Domino semper bene valere et nostrî meminisse.

Ici, la race des *Démétrien, aboyant* au catholicisme, selon l'expression énergique et indignée « *oblatrantem* » du saint docteur, et lui imputant les maux qu'il travaille à prévenir et à soulager, ameutant contre lui, du sein de leur opulente oisiveté, les clameurs et les colères de la foule ; là, les « *stantes* » et les « *consistentes* », ceux qui, en particulier et en public, tiennent ferme et debout, dans la confession de la foi catholique, apostolique et romaine ; ailleurs, les infatigables promoteurs des bonnes œuvres, « *operarii et fructuosi Fideles* » ; plus loin, les « *clinici* », ou les Chrétiens de la dernière heure et du lit de mort ; les « *libellatici* », les « *thurificati* », les « *sacrificati* », tous plus ou moins apostats, « *lapsi* », puisqu'ils ont écrit quelques lignes, brûlé un peu d'encens ou fait quelque sacrifice en l'honneur des idoles ou des persécuteurs.

Revenons donc aux enseignements et aux exhortations de l'immortel Evêque de Carthage. Retirons de l'oubli où elle gît la semence de sa parole écrite, aussi digne d'être lue que sa vie d'être admirée. Elle produira de nouveau des fruits de salut dans les âmes où elle aura été déposée ; comme, naguère, de quelques grains de blé égyptien, jetés en terre, après un sommeil de trois mille ans au tombeau des Pharaons, surgissaient les plus beaux épis sous les yeux des expérimentateurs émerveillés.

FIN.

N. B. — Nous lisons, au dernier moment, l'Encyclique *Exeunte jam anno,* si bien appréciée et analysée par Mgr d'Hulst dans *Le Monde* d'hier, 4 janvier 1889.

Notre Seigneur y est appelé *le divin pilote, qui tenant en main la barre du gouvernail est assis invisible à la poupe de la*

mystique embarcation de l'Eglise : « Nos quidem, mystico Ecclesiæ navigio tam adversa tempestate præpositi, mentem animumque in divinum *gubernatorem* defigimus, *qui clavum tenens sedet* non visus *in puppi* » (Encycl. citat., in fine).

Cette appellation contredit-elle ce que nous avons avancé à propos de « gubernantes », page 222 de notre travail ? Nous répondrions affirmativement si le dernier membre de phrase que nous venons de souligner était emprunté aux saintes Lettres, et non à Cicéron : « Nihil igitur afferunt, qui in re gerendâ versari senectutem negant, similesque sunt ut si qui *gubernatorem* in navigando agere nihil dicant, cùm alii malos scandant, alii per foros cursent, alii sentinam exhauriant ; *ille* autem *clavum tenens sedeat in puppi* quietus » (Cic. de Senect. 6).

L'imitation et l'emprunt ne sont-ils pas manifestes ?

Nous ne voudrions pas cependant donner lieu de penser que la sainte Ecriture n'assigne à Dieu *en nul endroit* la fonction du pilote. La vérité est que cette fonction Lui a été attribuée par l'auteur du *Livre de la Sagesse,* en plus d'un passage où l'allusion à l'arche de Noé devient transparente : « Cùm aqua deleret terram, sanavit iterùm Sapientia, per contemptibile lignum justum *gubernans* » (Sap. X, 5) ; « Cùm perirent superbi gigantes, spes orbis terrarum ad ratem confugiens remisit sæculo semen nativitatis, *quæ manu tuâ erat gubernata* » (Ibid. XIV, 6).

Ces textes nous avaient échappé. Ils laissent assurément subsister notre préférence marquée et motivée pour la leçon « gubernantes » (1). Néanmoins, comme ils ont trait à deux variantes entre lesquelles nous avons eu à nous prononcer, nous avons cru devoir les citer ici. (Cf. *Gubernanter,* p. 219).

(1) La Constitution *Romanos Pontifices* de Sa Sainteté cite de saint Cyprien un texte que nous eussions pu produire aussi à l'appui de notre sentiment : « *Omnis actus Ecclesiæ per eosdem Præpositos (Episcopos)* gubernetur ».

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Dédicace	v
Lettre de M. Léon Gautier a l'auteur	vii
Liste des principaux auteurs cités dans cette Etude.	ix-xii
Introduction	1-6
Matière : *Traités* et *Lettres*	6-16
Division en sept chapitres	16-19

CHAPITRE I.

Formes empruntées aux écrivains païens de la Décadence	20-101
Reproduction de mots, de tournures et de textes	20-63
A) Mots	20-55
a) Substantifs... *avulsio... consummatio... docilitas... excessus... oblatio... traditio*	20-39
b) Adjectifs... *gaudibundus*	39-46
c) Verbes... *præstringere* ou *perstringere* (choix à faire entre ces deux variantes)	46-52
d) Participes	52-53
e) Adverbes	54-55
B) Tournures : *An* au lieu de *num* ou de *ne* entre deux verbes	55-60
C) Textes empruntés à la Décadence	61-63
Imitation du style de la Décadence	63-101
A) Termes abstraits	63-65
B) Mots poétiques	65-69
C) Fins de vers	69-70
D) Assonances et rimes	70-78
E) Métaphores et antithèses	78-81
F) Phrases courtes et sentencieuses	81-83
G) Archaïsmes : *calcaneum*, *faventia*..., *valentia*..	83-101

CHAPITRE II.

Elément populaire 101-118
Sermo rusticus; *sermo plebeius*; *sermo quotidianus* : leurs définitions 103-107
Sermo quotidianus, « langage familier » 107-114
A) Pléonasmes 108-110
B) Ellipses 110-114
Lingua rustica ou *plebeia*, langue populaire proprement dite 114-118
A) Provenance des éléments qu'y emprunte saint Cyprien 114-115
B) Leur cachet 115-118
1) Respect du lecteur 115-116
2) Respect de la langue 116-118

CHAPITRE III.

Africanismes 119-122

CHAPITRE IV.

Hébraïsmes 122-128
1° Mots venus de l'hébreu 124-126
2° Tournures venues de l'hébreu 126-128

CHAPITRE V.

Hellénismes 129-147
1° Mots empruntés au grec... *angelus*, (examen d'un texte de Sénèque)..., *cata*..., *mogilalus* ... 131-142
2° Tournures empruntées au grec 142-147

CHAPITRE VI.

Influence chrétienne 147-161
Sur le vocabulaire 147-155
Sur la syntaxe 155-161

CHAPITRE VII.

Néologismes..... 161-291
Article 1er. — Mots nouveaux : formes nouvelles et sens nouveaux..... 164-266
Paragraphe 1er. — Formes nouvelles : de *flexion*, de *dérivation* et de *composition*..... 165-239
Flexion ou déclinaison des substantifs..... 165-176
a) Changement de déclinaison : *diacones, diaconibus*..... 165-167
b) Changement de genre : *autumna* (restitution de texte)..... 167-170
c) Emploi à un cas inusité : *precem*..... 170-172
d) Emploi à un nombre inusité..... 172-176
Flexion ou conjugaison des verbes..... 176-204
a) Verbes ayant changé de voix..... 176-182
b) Verbes à des temps inusités pour eux..... 182-186
c) Formes personnelles ; formes adjectives... *pasciturus, exorbitans, cruciabundus, fluctuabundus, palabundus* (restitution de texte). 186-204
Dérivation des substantifs..... 205-214
A) Substantifs dérivés de verbes.... *remissa, mulcedo... putramen, sputamen*..... 205-213
B) Substantifs dérivés d'autres substantifs..... 213
C) Substantifs dérivés d'adjectifs ou de participes 213-214
Dérivation des adjectifs et des participes..... 214
A) Adjectifs et participes tirés de substantifs... 214
B) Adjectifs formés de verbes..... 214
Dérivation des verbes..... 214-218
A) Verbes tirés de substantifs..... 214-217
B) Verbes formés d'adjectifs..... 217-218
C) Verbes formés d'autres verbes..... 218
Dérivation des adverbes... *importunè... gubernanter* (restitution de texte). *Cf.* N. B. *pages* 299-300 218-224
Composition. 1° Mots composés proprement dits.. 224-236
A) Substantifs servant de première partie à ces composés..... 224-225

B) Adjectifs..... 225-226
C) Noms de nombre..... 226
D) Prépositions servant de préfixes..... 226-235
E) Particules : « in » négatif, et « re »..... 235-236
Composition. 2° Mots formés d'un autre mot déjà composé..... 236
A) Deux prépositions servant de préfixes..... 236-238
B) Une préposition et un adjectif servant de première partie..... 238
C) Une particule et un substantif..... 239
Paragraphe 2e. — Sens nouveaux..... 239-266
1° Substantifs..... 239-253
2° Adjectifs et participes pris substantivement..... 253-256
3° Adjectifs et participes... *illapsus*..... 256 258
4° Verbes..... 258-263
5° Pronoms..... 263-264
6° Adverbes..... 264-265
Article 2e. — Tournures nouvelles..... 266-291
1° Syntaxe des substantifs..... 266-268
2° — des adjectifs..... 268-271
3° — des verbes..... 271-276
4° — des pronoms..... 276-277
5° — des participes..... 277
6° — des prépositions..... 278-289
7° — des adverbes..... 280-282
8° — des conjonctions... *quod*, *quia*, *quoniam*, entre deux verbes. — « *Quod* » *non retranché* attribué à tort à une phrase du *Traité sur la Vanité des Idoles*.. 282-290
9° Syntaxe des interjections..... 291
Conclusion..... 291-300

589. — Saint-Brieuc. Imprimerie L. & R. Prud'homme, Éditeurs Pontificaux.

et
6552

THE INSTITUTE OF MET
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA
G552 .